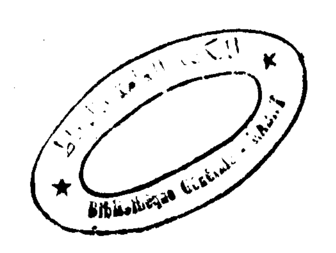


HESPÉRIS

TOME XVIII

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE l'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES



ANNÉE 1934

TOME XVIII

LIBRAIRIE LAROSE, PARIS
11, RUE VICTOR-COUSIN, V[e]

MDCCCCXXXIV

HESPÉRIS

TOME XVIII

1er Trimestre 1934. *Fascicule I.*

SOMMAIRE

HISPANO-ARABICA :

LA "MORA ZAIDA", FEMME D'ALPHONSE VI DE CASTILLE, ET LEUR FILS L'INFANT D. SANCHO.

Le long règne d'Alphonse VI de Castille, le conquérant de Tolède, puis le vaincu de Sacrajas (az-Zallāḳa), dont on trouve des relations assez détaillées dans l'historiographie espagnole moderne, a été, en dernier lieu, retracé de manière complète et très suggestive par l'éminent médiéviste D. Ramón Menéndez Pidal dans sa magistrale *España del Cid* (1). Deux ans après la publication de cet ouvrage, la découverte d'un chapitre inédit de la *Daḫīra* d'Ibn Bassām, relatif à la dynastie tolédane des Banū Ḏi'n-nūn et à la reconquête de l'ancienne capitale wisigothe par Alphonse VI, me permettait de présenter sous un jour nouveau les épisodes de cette reconquête (2), et décidait ensuite M. Menéndez Pidal à en tirer de son côté parti, pour corriger certaines imprécisions de son précédent récit, dans une étude intitulée *Adefonsus, imperator toletanus, magnificus triumphator* (3). Il se trouve qu'aujourd'hui encore, une donnée nouvelle, apportée par un passage inédit d'un chroniqueur musulman, vient me fournir le moyen d'identifier la personnalité, jusqu'ici présentée à travers une trame assez épaisse d'incertitudes, de la « mora Zaida » des historiens de l'Espagne chrétienne, c'est-à-dire de la femme d'origine musulmane qui aurait été une concubine d'Alphonse VI et dont il aurait eu son unique fils, l'Infant D. Sancho, qui, tout jeune encore, périt sous les coups des Almoravides,

(1) 2 vol., Madrid, Editorial Plutarco, 1929.
(2) *Alphonse VI et la prise de Tolède (1085)*, extrait d'*Hespéris*, 1931, p. 33-49.
(3) Extrait du *Boletin de la Academia de la Historia*, Madrid, 1932.

le 30 mai 1108, à la bataille d'Uclès, l'une des dernières déroutes infligées par l'Islam à la Chrétienté dans la Péninsule ibérique (1).



Se basant sur des déductions dont il serait difficile de ne pas reconnaître le caractère trop souvent hasardeux et qui, d'ailleurs, ont cours depuis longtemps chez les historiens de l'Espagne médiévale (2), M. Menéndez Pidal couvre de son autorité les conclusions suivantes : Dans les années qui suivent la bataille d'az-Zallāḳa (1086), la situation des dynastes musulmans ne tarde pas à devenir critique, et le principal d'entre eux, al-Muʿtamid, le roi ʿabbādide de Séville, conclut, pour faire face aux ambitions non cachées d'extension territoriale des Almoravides en Espagne, une alliance avec son ancien ennemi, Alphonse VI. Pour renforcer cette alliance, il propose au roi de Castille, en 1090 ou 1091, de lui envoyer sa propre fille Zaida comme concubine, en lui donnant en dot une partie de l'ancien royaume musulman de Tolède, dont il s'était rendu maître, à savoir les régions de Consuegra, Huete et Cuenca. Ce projet est accepté par Alphonse VI, et de son union avec la « mora Zaida » naît bientôt son premier fils, l'Infant D. Sancho. La princesse sévillane, qui s'était convertie au catholicisme et avait été baptisée sous le nom d'Isabelle, meurt en mettant l'Infant au monde et est enterrée au monastère de Sahagún, à une date qu'il y a lieu de fixer en 1099. Quand l'Infant atteint l'âge d'environ neuf ans, son père l'envoie participer avec ses troupes à une expédition contre les Almoravides, en 1108. Il trouve la mort à la bataille d'Uclès. Alphonse VI, à la nouvelle de sa perte, conçoit un chagrin si vif qu'il ne lui survit qu'une année ; il meurt à son tour, le 30 juin 1109 (3).

Pour bâtir cet ensemble d'hypothèses aboutissant à un seul fait précis et incontestable, la mort de Sancho en 1108, M. Menéndez Pidal, comme

(1) Sur l'expédition d'Uclès et le désastre qui s'ensuivit pour les troupes castillanes, cf. F. Codera, *Decadencia y desaparición de los Almoravides en España*, Saragosse, 1899, pp. 8-10 et 239-242 ; R. Menéndez Pidal, *La España del Cid*, pp. 627-629. Parmi les sources arabes, la seule un peu détaillée sur cette expédition était le *Rawḍ al-ḳirṭās* d'Ibn Abī Zarʿ, éd. Tornberg, Upsala, pp. 103-104. On trouvera les récits fournis par le *Bayān* d'Ibn ʿIdārī et le *Naẓm al-ǧumān* d'Ibn al-Ḳaṭṭān dans mes *Documents inédits d'histoire almoravide*, qui paraîtront en 1935.

(2) Cf. ainsi A. Prieto y Vives, *Los reyes de taifas, Estudio histórico-numismático de los Musulmanes españoles en el siglo V de la hégira (XI de J.-C.)*. Madrid, 1926, p. 75. Dès le XVIIIe siècle, l'histoire du mariage de la « mora Zaida » a fait l'objet de discussions en Espagne : cf. Flórez, *Reinas católicas*, Madrid, 1790, t. I, pp. 208-216. 228.

(3) Cf. *La España del Cid*, pp. 423, 629 et surtout 777-779.

ses prédécesseurs, n'a pu évidemment qu'utiliser des sources non arabes. Il s'appuie, avant tout, sur les données que fournit la chronique intitulée *De rebus Hispaniæ*, composée en 1243 par un historien officiel de l'époque du roi saint Ferdinand, l'archevêque Rodrigue de Tolède ; c'est donc un écrivain assez postérieur aux événements en question ; M. Menéndez Pidal reconnaît au reste dans son ouvrage, à plusieurs reprises, que son récit est fréquemment sujet à caution : la fable et l'histoire véritable s'y mêlent trop souvent (1). Le seul renseignement qui soit à son avis véritablement digne de foi est fourni par un contemporain d'Alphonse VI, Pélage d'Oviedo : celui-ci se borne à dire — et cette indication est répétée par l'évêque de Túy dans son *Chronicon mundi*, qui date de 1236 — que Zaida fut l'une des deux concubines qu'Alphonse VI eut au cours de son règne (2). Rodrigue de Tolède, influencé sans doute — M. Menéndez Pidal le soupçonne d'ailleurs à juste titre — par le *Cantar de la mora Zaida* qu'il connaissait probablement, apporte sur l'union du roi de Castille et de la musulmane des détails que rien n'autorise à ne pas considérer, pour leur plus grande part, comme une pure fiction. Telles sont, entre autres, sa supposition que Zaida s'unit à Alphonse VI à la mort de la quatrième femme de ce dernier, Isabelle, par conséquent en 1107, juste un an avant la bataille d'Uclès (3) ; son indication du nom de baptême de la « mora Zaida », Marie et non Isabelle, qui paraît « de origen juglaresco » (4) ; sa « relation confuse, de source poétique », dans laquelle il déclare qu'à l'un de leurs passages en Espagne — le troisième —, les Almoravides combattirent le roi musulman de Séville, parce qu'il avait donné sa fille comme femme à Alphonse VI (5). Une seule précision paraît digne d'être retenue dans le récit de Rodrigue de Tolède : c'est qu'à la bataille d'Uclès, l'Infant D. Sancho était encore tout jeune — *adhuc parvulo* — mais déjà en âge de monter à cheval (6).

Les conclusions auxquelles M. Menéndez Pidal est arrivé en soumettant ces diverses données à un examen critique paraissent donc assez peu étayées dans leur ensemble sur des bases historiques suffisamment sûres ; et, il faut l'avouer, elles sont peu convaincantes. Que le sensuel Alphonse VI, sur le

(1) Cf. *La España del Cid*, p. 9.
(2) Dans l'*España sagrada*, t. XIV, p. 490 (cf. *Esp. del Cid*, p. 777).
(3) *De rebus Hispaniæ*, VI, 20 (*Esp. del Cid*, p. 777).
(4) *Esp. del Cid*, p. 779.
(5) *De rebus Hispaniæ*, VI, 30 (*Esp. del Cid*, p. 778).
(6) *Ibid.*, VI, 32 (*Esp. del Cid*, p. 779).

tard de sa vie, ait contracté une union, régulière ou non, avec une femme musulmane, qu'il en ait eu son fils D. Sancho, cela pouvait sans doute paraître jusqu'ici fort vraisemblable, même tout à fait conforme aux usages du temps, où les mariages mixtes étaient fréquents en Espagne, où le genre de vie des Musulmans apparaissait aux princes chrétiens de la Péninsule comme au moins autant évolué et raffiné que celui de leurs sujets. Un roi espagnol qui, dans Tolède reconquise, faisait frapper des monnaies à légendes arabes, vivait au milieu d'une nombreuse population demeurée musulmane, pouvait fort bien prendre une musulmane pour femme. Mais de là à considérer comme possible la remise par al-Muʿtamid, dans des conditions fort humiliantes, d'une de ses filles au roi chrétien qui avait été son plus cruel ennemi et qui lui imposait la remise annuelle d'un lourd tribut, il y avait, on le conçoit, très loin. C'eût été, d'ailleurs, en admettant que le roi de Séville ait pu prendre cette extraordinaire initiative, une pure folie de sa part, au moment précis où le parti dévot musulman de sa capitale épiait ses moindres gestes et ceux de sa femme Iʿtimād ar-Rumaikīya, leur faisait grief de leur tiédeur religieuse, au moment même où tous deux s'employaient, lui, par son exactitude à remplir ses devoirs de bon musulman, elle, par son souci d'ériger à son nom des fondations pieuses, à démontrer l'inanité de ces soupçons. Et quel parti les historiens officiels des Almoravides eussent tiré de cette offre pour flétrir ensuite la mémoire du malheureux exilé d'Aġmāt, alors que tous, au contraire, ne manquent pas de s'attrister sur son sort lamentable ? Pourquoi, enfin, la « mora Zaida » aurait-elle, tout comme une princesse chrétienne de sang royal de siècles plus récents, apporté à son nouveau maître une « dot » considérable, tout le pays jalonné au Sud de Tolède par les châteaux-forts — c'est encore Rodrigue de Tolède qui en donne la liste (1) — de Caracuey, Alarcos, Consuegra, Mora, Ocaña, Oreja, Uclès, Amasatrigo et Cuenca ? Geste pouvant assurément être interprété comme un symbole, mais sentant si fort le roman et, au demeurant si complètement contraire aux usages musulmans dans tous les pays, à tous les siècles ! D'autant plus qu'Alphonse VI se trouvant, à cette époque, marié légitimement à une princesse chrétienne, il ne pouvait s'agir d'épousailles régulières, mais d'un simple concubinage.

Il parait tellement plus simple et plus rationnel, si tant est qu'al-

(1) *De Rebus Hispaniæ*, VI, 30 (*Esp. del Cid*, p. 778-79).

Muʿtamid ait fait l'abandon de tous ces châteaux-forts à Alphonse VI — car les historiens arabes n'apportent point le témoignage formel qu'il les ait d'abord possédés, puis livrés — de supposer que ce fut en exécution d'une clause du traité d'alliance que le roi de Séville dut demander au roi de Castille quand les Almoravides décidèrent de le détrôner et d'annexer ses possessions, sans mettre cet abandon en rapport avec l'offre d'une princesse musulmane, à quoi al-Muʿtamid, malgré sa situation critique, n'eût pu consentir, même si son entourage l'y avait poussé, et qui eût sans doute bien étonné Alphonse VI lui-même, dont les prétentions n'allaient certainement point jusque-là.

*
* *

Telle était donc jusqu'ici la position du problème concernant l'histoire — ou la légende — de la « mora Zaida », et semblant devoir demeurer longtemps en suspens, car il paraissait peu probable qu'une nouvelle source latine ou castillane, encore moins une source arabe, fût trouvée qui en fournît la clef. C'est pourtant un passage d'un auteur musulman qui vient, en dépit d'une petite lacune malencontreuse, mais facilement restituable, de me l'apporter très fortuitement.

Au cours du travail entrepris depuis quelques mois à la bibliothèque de la grande mosquée d'al-Ḳarawīyīn, à Fès, pour tenter le classement d'une masse de feuillets couverts d'écriture et jusqu'ici conservés pêle-mêle, en un incroyable entassement, dans une soupente où l'on soupçonnait à peine leur existence, on a pu réunir une assez grande partie des pages d'un manuscrit ancien qui, à l'examen, s'est révélé comme un fragment du tome troisième de la chronique écrite en 706 (1306) (1) par Ibn ʿIdārī al-Marrakušī, *al-Bayān al-muġrib fī aḫbār mulūk al-Andalus wa-l-Maġrib*. Ce fragment, qui présente des vides importants, renferme une portion assez étendue du texte que j'ai publié en 1930, d'après le manuscrit d'une bibliothèque privée de Fès (2), et la relation, jusqu'ici considérée comme perdue, d'une partie de la dynastie des Almoravides au Maroc et en Espagne, dont je compte prochainement faire figurer le texte dans des *Documents inédits d'histoire almoravide*.

(1) La date de composition du *Bayān*, que l'on ignorait jusqu'ici, est fournie par Ibn ʿIdārī lui-même, sous l'année 462, à propos de la fondation de Marrakech.

(2) *Al-Bayān al-muġrib*, tome III, *Histoire de l'Espagne musulmane au XIe siècle*, Paris, Geuthner, 1930 (*Textes arabes relatifs à l'histoire de l'Occident musulman*, volume II).

Dans cette relation de l'histoire des Almoravides, il est question, sous l'année 501 de l'hégire (1108 de J.-C.), de l'expédition envoyée par Alphonse VI contre les troupes d'Abu 'ṭ-Ṭāhir Tamīm, frère du souverain ʿAlī b. Yūsuf, qui étaient en train d'assiéger le château-fort d'Uclès. Sous les murs de cette place, dit en propres termes le chroniqueur, « arriva *le fils d'Alphonse, Sancho, qu'il avait eu de l'épouse d'al-Ma'mūn Ibn* [*ʿAbbā*]*d, laquelle s'était convertie au catholicisme,* avec environ sept mille cavaliers » (1). Cette indication, dont on ne saurait, sous la plume d'un chroniqueur musulman, suspecter la véracité, apporte, on le voit, à la fois, une confirmation de l'existence, comme concubine d'Alphonse VI, d'une femme d'origine musulmane, qui fut la mère de l'Infant, mais en même temps la preuve que cette femme n'était pas une fille d'al-Muʿtamid, mais sa belle-fille, l'ancienne épouse de son fils al-Ma'mūn.

Le surnom honorifique al-Ma'mūn n'a été en effet porté, parmi les princes ʿabbādides de Séville, que par l'un des fils d'al-Muʿtamid, le second, qui se prénommait ʿAbbād ou Fatḥ (2). Son père lui avait confié le gouvernement de Cordoue, et quand les Almoravides, sous les ordres du général Sīr b. Abī Bakr, envahirent l'Espagne à la fin de 1090, une armée fut détachée avec mission d'aller assiéger l'ancienne capitale des califes umaiyades. Les Cordouans n'opposèrent qu'une faible résistance aux troupes almoravides qui firent leur entrée dans la ville le 3 ṣafar 484 (26 mars 1091); le prince al-Ma'mūn périt lors de l'assaut, les armes à la main (3). La prise de Séville devait suivre quelques mois plus tard.

(1) Voici le texte arabe correspondant : وفي خلال ذلك وصل اليه [الى حصن اقليش] ولد اذفونش شانجه من زوج المأمون بن [عبّا]د التي كانت تنصّرت بنحو سبعة آلاف فارس.
Après le mot المأمون, on distingue assez nettement le mot بن; puis se présente une déchirure sur l'espace d'environ trois lettres et, immédiatement après, un د isolé : il faut donc à coup sûr restituer [عبّا]د. Mais, sans la présence de ce *dāl* final, la restitution n'aurait pas été certaine, la déchirure pouvant aussi bien avoir affecté la graphie عبّاد que la graphie ذي النون. La mère de Sancho aurait pu être alors, soit une ancienne femme d'al-Ma'mun Ibn ʿAbbad, soit une ancienne femme du célèbre roi de Tolède al-Ma'mun Yaḥya Ibn Di 'n-nun, mort en 467 (1075). Et cette seconde hypothèse aurait été très défendable. Mais il n'y a aucunement lieu de s'y arrêter, le témoignage graphique du manuscrit écartant le moindre doute à cet égard.

(2) Cf. sur ces quatre fils d'al-Muʿtamid, ar-Rašid, al-Ma'mūn, ar Raḍi et al-Mu'tamin (al-Muʿtadd) billāh, les références citées dans mes *Inscriptions arabes d'Espagne*, Leyde-Paris 1931, p. 41, note 5.

(3) Cf. principalement R. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, nouvelle édition, Leyde, 1932, t. III, p. 148, et les références citées à la note 2.

On peut, dès lors, concevoir que, pleine de ressentiment contre les meurtriers de son mari et bientôt les geôliers de son beau-père, la veuve d'al-Ma'mūn se soit réfugiée dans les possessions d'Alphonse VI, à travers la Sierra Morena, et que, là, elle soit devenue, après avoir abjuré l'Islam et embrassé la religion chrétienne, l'épouse illégitime du roi de Castille. Et il est permis, sans grand risque d'erreur, de fixer cette union à une date assez rapprochée de celle de la prise de Cordoue et de Séville, à la fin de 1091 ou au début de 1092 (1).

Et l'on comprend du même coup comment a pu prendre naissance la légende de la « mora Zaida », soi-disant fille d'al-Muʿtamid, offerte par ce dernier au lit nuptial du roi castillan comme un « gage de sa politique anti-almoravide » (2). Considérer la princesse musulmane devenue veuve et libre, répudiant de son gré l'Islam et liant sa vie à celle d'Alphonse VI, comme la propre fille du monarque sévillan, rien n'était plus facile, ni plus tentant pour l'imagination des sujets du roi de Tolède et celle des historiographes des siècles suivants. La légende de la « dot » n'a certainement pas, de son côté, d'autre origine. Tout cela n'est qu'une affabulation postérieure d'un épisode de la « petite histoire » castillane.

Signalons enfin, pour terminer, que la naissance de l'Infant D. Sancho ne dut pas être très postérieure à l'union contractée par le roi Alphonse VI

(1) Il y a en effet peu de chances pour que la femme musulmane d'Alphonse VI ait contracté son union avec lui du vivant de son premier mari, après avoir été répudiée par lui. D'autre part, cette union n'a pu être légitime, Alphonse VI se trouvant marié a cette époque, depuis 1080 et en secondes noces, avec la reine Constance, veuve du comte de Chalon-sur-Saône, fille de Robert, duc de Bourgogne, et nièce du roi de France Robert le Pieux. Constance, dont il eut sa fille Urraca, qui fut mariée successivement à Raymond de Bourgogne et à Alphonse le Batailleur, mourut au début de 1093 et fut enterrée à Sahagún. La même année, après un court veuvage, Alphonse VI épousa la reine Berthe, qui devait mourir en 1100. Cf. R. Menéndez Pidal, *La España del Cid*, pp. 272, 418, 778. — C'est de cette même reine Constance — appelée par le chroniqueur القمطجة, c'est à-dire « la comtesse » [l'ancienne épouse du *comte* de Chalon] — qu'il est question incidemment au début du long récit de la bataille de Sacrajas et des causes qui la provoquèrent, incorporé par Ibn ʿAbd al-Munʿim al-Ḥimyarī dans son répertoire historico-géographique intitulé *ar-Rawḍ al-miʿṭār fi ʿaǧāʾib al-akṭār* : cf. E. Lévi-Provençal, *L'Espagne du Moyen-Age d'après le répertoire... . d'Ibn ʿAbd al-Munʿim al-Ḥimyarī*, [sous presse], n° 78; cf. aussi Maḳḳarī, *Analectes*, II, 676 (ce passage a été traduit et sans doute trop librement glosé par Simonet, *Historia de los Mozárabes de España*, Madrid, 1903, p. 649-50); Naṣirī, *Istiḳṣā'*, I, 113 (trad. G. S. Colin, in *Archives Marocaines*, XXXI, Paris, 1925, p. 162). Alphonse VI aurait envoyé à al-Muʿtamid son vizir juif pour lui demander l'autorisation de laisser sa femme enceinte venir accoucher à Madīnat az-Zahrā', à cause du climat particulièrement propice de cet endroit, et pour qu'elle pût en même temps, pour demander son heureuse délivrance, aller faire des visites pieuses à l'ancienne église de Cordoue, devenue la grande mosquée. Al-Muʿtamid, non seulement refusa, mais s'emporta contre l'ambassadeur juif et le fit clouer sur une croix.

(2) Cf. *La España del Cid*, p. 422 (titre).

avec la veuve d'al-Ma'mūn. Celle-ci mourut en couches, si l'on croit son épitaphe qui existait au monastère de Sahagún, et qui, lorsqu'elle fut relevée par l'évêque Sandoval, était incomplète et ne fournissait pour l'époque de la mort de la concubine qu'une date dépourvue d'indication d'année, un 12 septembre, et la férie, un jeudi, suivant la lecture de Sandoval, un lundi, suivant une copie que possédait Flórez (1). M. Menéndez Pidal, en se basant sur les possibilités chronologiques offertes par ces éléments de datation, opte pour le lundi 12 septembre 1099. Pourquoi plutôt ne pas proposer une date plus reculée, celle du lundi 12 septembre 1093? Ce qui permettrait d'attribuer à l'Infant D. Sancho, lors de la bataille d'Uclès, dans laquelle il trouva la mort, l'âge d'environ quinze ans, et non celui de neuf ans, et rendrait ainsi plus plausible sa malheureuse participation, en 1108, à la campagne des troupes castillanes contre les Almoravides.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

(1) Cf. *La España del Cid*, p. 779.

LA POÉSIE A FÈS
SOUS LES ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES (1)

Quand des historiens ou des géographes comme Ibn Sa'id al-Maġribi (2), Ibn Abi Zar' al-Fasi (3) et al-Ġazna'i (4) nous disent que « les habitants de Fès sont des gens lettrés, studieux et intelligents... », que « Fès est un vrai arsenal où l'on trouve plus de docteurs, de lettrés, de gens instruits... que dans nulle autre ville » (5), que c'est « un grand centre où se réunissent en nombre les sages, les docteurs, les légistes, les littérateurs, les poètes, les médecins et autres savants » (6), ils n'ont en vue que la période dans laquelle ils vivent, c'est-à-dire, les XIIIe et XIVe siècles, et encore est-on obligé d'observer qu'ils ont manifestement exagéré leur pensée dans le dessein incontestable d'encenser un prince ou une dynastie.

Il n'est pas douteux pourtant que Fès, à partir du IXe siècle, ait été, grâce à sa mosquée-université d'al-Ḳarawiyyin, « la demeure de la science et de la sagesse » (6), comme l'avait prédit son fondateur ; mais il importe

(1) Communication présentée au VIIIe Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, avril 1933, section II.

(2) Sur Ibn Sa'id al-Maġribi († 673 = 1274 ou 685 = 1286), cf. *Encycl. Isl.*, II, 439. Les extraits de ses œuvres géographiques relatives au Maġrib ont été traduits par E. Fagnan, dans *Extraits inédits relatifs au Maghreb (Géographie et Histoire)*, Alger, 1924, pp. 6-26. La liste la plus complète des œuvres de cet historien-géographe se trouve dans Ibn Rušaid († 721 = 1321), *Riḥla*, ms. de l'Escurial, Catalogue II. Derenbourg et E. Lévi-Provençal, III, p. 248, n° 1737, f° 101 a (cf. P. Melchor M. Antuña, *El tradicionista Abenroxaid de Ceuta en la Real Biblioteca del Escorial*, in *Ciudad de Dios*, t. 143 (1925), pp. 51-60). La liste donnée par Ibn Rušaid comprend vingt et un titres. On la complètera par quelques références fournies par Ibn Taġri-Bardi, *al-Manhal as-ṣāfi*, ms. de la Bib. Nat. de Paris, Cat. de Slane, n° 2071, f° 166 b, et at-Tiġani, *Tuḥfat al-'arūs*, ms. de la Bib. Nat. d'Alger, Cat. Fagnan, n° 1784, f°s 49 b, 102 b, 143 b, 145 b et 146 a.

(3) Sur Ibn Abi Zar' al-Fasi († vers 726 = 1326), l'auteur de l'*Anis al-muṭrib bi-Rawḍ al-Ḳirṭās* ou plus brièvement *Rawḍ al-Ḳirṭās*, cf. *Encycl. Isl.*, II, 380, art. de R. Basset; W. Marçais, *Un siècle de recherches sur le passé de l'Algérie musulmane*, in *Collection du Centenaire de l'Algérie, Histoire et historiens de l'Algérie*, Paris, 1931, p. 156; E.-F. Gautier, *L'islamisation de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927, pp. 35-52.

(4) Sur al-Ġazna'i (Abu'l-Ḥasan 'Ali), qui écrit vers 766 = 1365, cf. A. Bel, Préface à *Zahrat al-Âs* (*La fleur de myrte*), Alger, 1923, pp. 5-14.

(5) Ibn Sa'id, in Fagnan, *Extraits inédits*, p. 13.

(6) Ibn Abi Zar', *Rawḍ al-Ḳirṭās*, texte de Tornberg, Upsal, 1843, I, p. 18; trad. latine de Tornberg, Upsal, 1846, II, 26; trad. française de Beaumier, Paris, 1860, p. 41.

de remarquer que, dès la fondation d'al-Ḳarawiyyīn, presque toute l'activité intellectuelle des habitants de Fès se tourne vers les disciplines purement islamiques, c'est-à-dire, vers les sciences qui dérivent directement du *Ḳur'ān* ou de la *sunna* (1). Les centres de vraie culture littéraire ne se trouvent pas tout de suite au Maroc, où l'islamisation et l'arabisation ne sont pas très accentuées, mais en Espagne, d'abord à Cordoue et à Séville, puis à Almérie, Grenade, Tolède, Valence et Saragosse. On se rend fort bien compte que jusqu'aux Mérinides, et plus tard encore, c'est de l'autre côté du détroit que les lettres sont cultivées et quand les souverains du Maroc voudront des secrétaires vraiment rompus à toutes les finesses de la langue arabe, c'est de l'Espagne qu'ils les feront venir. On ne s'étonnera donc pas si la contribution du Maġrib et de Fès en particulier au mouvement littéraire en Occident musulman ait été si faible ; mais, en raison même de leur rareté, les quelques manifestations de l'activité poétique au Maroc peuvent retenir notre attention ; c'est ce que nous allons essayer de montrer dans les pages qui suivent.

Au Ve = XIe siècle, le nom de Fès commence à apparaître dans les ouvrages d'*adab* et les anthologies littéraires ou historico-littéraires dont le nombre, assez restreint malheureusement, est resté en grande partie en manuscrit jusqu'à nos jours.

Al-Fatḥ ibn Ḫaḳān (2), qui vivait sous les *Mulūk aṭ-ṭawā'if* et les Almoravides, fait allusion, dans ses *Ḳalā'id al-'Iḳyān* (3), à Fès et aux Fāsis. On sait que cet écrivain, qui mourut mystérieusement dans un

(1) Sur les raisons de cette préférence, cf. E. Lévi-Provençal, *La vie intellectuelle* [*au Maroc*], dans *Initiation au Maroc*, Rabat, 1932, p. 128.

(2) Sur Abū Naṣr al-Fatḥ ibn Ḫaḳan († 528, 529 ou 535 = 1134, 1140 ou 1141), cf. *Encycl. Isl.*, I, 87-88, art. de M. Ben Cheneb ; Yaḳut, *Iršād*, éd. D. S. Margoliouth, VI, 124-127 ; 'Imād ad-Dīn al-Iṣfahanī, *Ḫarīdat al-Ḳaṣr*, ms. de la Bib. Nat. de Paris, n° 3331, f°s 191 a-198 a ; Ibn Ẓāfir al-Azdī, *Badā'i' al-badā'ih*, Bulaḳ, 1278, pp. 62, 69, 135, 169, 193, 201, 208, 209, 210, 211, 213 ; Ibn Diḥya, *al-muṭrib*, ms. du British Museum, n° 1631 (or. 77), f° 160 a ; Dozy, *'Abbād.*, III, 2-3 ; as-Sa'iḥ, *al-Muntaḫabāt al-'abḳariyya*, Rabat, 1920 (1921), pp. 170-172 ; E.-J. Sarkis, *Dictionnaire encyclopédique de bibliographie arabe*, le Caire, 1346-1349 = 1928-1930, col. 1434-1435 ; A. Cour, *De l'opinion d'Ibn al-Ḫaṭib sur les ouvrages d'Ibn Ḫāqān considérés comme source historique*, in *Melanges René Basset* (*Pub. de l'Inst. des Hautes Études marocaines*, XI), Paris, II, 1925, pp. 17-32.

(3) Les éditions des *Ḳalā'id*, nombreuses, mais toutes basées sur celle du comte Rušaid ad-Daḥdāḥ, corrigée par Sulaiman al-Ḥara'irī (Marseille-Paris, 1277 = 1860), présentent des lectures fautives et de fréquentes lacunes, surtout dans les vers. Une édition critique, sur de nouveaux manuscrits et sur le commentaire d'Ibn Zākūr († 1120 = 1708, sur lequel, cf. E. Lévi-Provençal, *Historiens des Chorfa*, Paris, 1922, pp. 287-290), mériterait d'être entreprise. Dans notre étude, nous désignerons l'édition de Marseille-Paris par la lettre A, et celle de Būlaḳ, 1283 H., par la lettre B.

fundaḳ de Marrakech (1), parcourait l'Espagne et le Maroc à la recherche de pièces de vers et d'épitres en prose rimée qu'il insérait dans ses *Colliers d'Or natif* selon que leur auteur était plus ou moins généreux à son égard (2). Les pièces élogieuses que lui adressaient des poètes en quête d'une renommée bien illusoire ont trouvé naturellement place dans son anthologie. L'une d'elles mérite d'être signalée pour les quelques détails qu'elle nous fournit sur l'atmosphère dans laquelle les lettrés fasis pouvaient vivre à l'époque des Almoravides.

Elle a pour auteur Abu ʿÂmir Ibn ʿAišun. Ce lettré, qui fit un voyage en Orient dont il n'eut pas à se réjouir, ne nous est connu que par les *Ḳalā'id* (3). Dans ses vers, on sent percer une mélancolie à peine résignée. La vie ne devait pas être gaie dans la capitale déchue, supplantée, provisoirement il est vrai, par Marrakech. Voici la pièce d'Ibn ʿAišun (4) :

1. O toi qui accueilles mes plaintes! A t'en faire la confidence, je calme mes souhaits lointains (5) qui fuient sans cesse devant moi [pour aller vers toi]!

2. O parterre de belles-lettres que l'intelligence soigne avec tant de sollicitude et dont les fleurs sont cueillies une par une ou deux par deux !

3. Les esprits sont passionnément épris de ta grandeur pour la majesté [qui en émane] et envient à cause de cet amour les âmes qui te portent envie.

4. Les pensées [qui me préoccupent] m'ont ravi la joie des réunions intimes et je n'ai pas de main [assez puissante] pour repousser une seule de ces pensées.

5. Elles me suggèrent (6) des projets sataniques, si bien que je suis assailli par elles, à chaque instant, comme par de grands serpents noirs.

(1) Cf. Dozy, *Abbād.*, III, 2-3.

(2) A Avenpace (en arabe Ibn Baǧǧa ou plus communément Ibn aṣ-Ṣā'iǧ, mort en 533 = 1138), qui n'avait pas daigné lui envoyer de vers, il consacra une notice injurieuse (insérée dans les *Ḳalā'id*) qu'il remplaça par un article des plus élogieux (paru dans le *Maṭmaḥ*) dès que le philosophe-poète lui eût adressé des vers accompagnés d'un riche cadeau en argent. Sur cette histoire qui en dit long sur les procédés de chantage d'Ibn Ḫaḳan, voir Yakut, *Iršād*, VI, 124-127 ; Ibn al-Ḫaṭib, *Markaz al-iḥāṭa*, ms. de la Bib. Nat. de Paris, nº 3347, fº 215 a ; Ibn Zākur, Commentaire des Ḳala'id, ms., fº 174 a-b.

(3) *Ḳalā'id*, A, pp. 332-331 ; *B*, pp. 288-290. L'article des *Ḳalā'id* est reproduit en entier ou en partie par la *Ḫaridat al-Ḳasr*, 185 b-186 b ; Ibn Faḍl Allah al-ʿUmari, *Masālik al-abṣār*, ms. de la Bib. Nat. de Paris, nº 2327, fº 142 a-b et par al-Maḳḳari, *Nafḥ aṭ-Ṭib* = *Analectes*, I, 797. Cf. aussi Ibn Zakur, *op. cit.*, fºˢ 166 a-167 b.

(4) *Ḳalā'id*, A, p. 332 ; *B*, p. 288 ; Ibn Zakur, *op. cit.*, fºˢ 166 b-167 a.

(5) Nous lisons عوازب (au lieu de غوارب) avec Ibn Zakūr.

(6) Nous lisons, avec Ibn Zākūr : تطارحني au lieu de يطارحني, en donnant comme sujet à ce verbe : الأفكار du vers précédent.

6. [Cette inquiétude ne peut disparaitre] que par ta venue auprès de moi, si le Destin avare, bien que marqué pour être généreux, veut bien le permettre.

7. Alors je redonnerai de l'éclat, par la contemplation de ta vue splendide, à mes yeux qui, malgré la gloire, passent la nuit accablés par la chassie et l'insomnie.

8. Viens donc à cette source agréable de plaisir intime que les belles-lettres ombragent comme des rameaux recourbés qui se balancent [mollement à la brise].

9. [Elles produisent] des fruits dont la saveur a la délicatesse de la sagesse et de l'éloquence et elles agencent avec art leurs courtes pièces de vers et leurs longs poèmes.

10. Lorsque ces poèmes sont appelés à la rescousse (1) [dans les cas graves], ils sont comme des lances et des escadrons, et s'ils s'abandonnent (2) [aux loisirs de la paix], ils sont comme des cous et des colliers [de femmes].

11. Ils provoqueraient contre la Fortune une guerre qui, peut-être, nous procurera un jour un avantage sur la séparation.

12. Ils couronneront alors de coupes pleines tes doigts devant lesquels se prosternera la couronne du Fils de Sasan (3).

13. Si je suis gravement importun [en vous priant si instamment de venir], c'est bien malgré moi : seul l'amour que je porte à vos qualités éminentes m'a fait commettre un acte aussi répréhensible.

L'invitation pouvait paraitre peu alléchante pour le viveur et fin lettré qu'était Ibn Ḫāḳān et il y a tout lieu de croire qu'il dut la décliner. Aussi bien semble-t-il que Fès ait été, du moins au début du VIe = XIIe siècle, le lieu d'exil de tous les personnages qui n'avaient plus l'heur de plaire aux princes almoravides. Abu Muḥammad Ibn Ḳasim al-Fihri (4), dernier représentant de la famille médinoise des Banu Ḳasim (5) dont l'ancêtre était

(1) Ibn Zakur lit : إِذَا أَسِدَتْ au lieu de إِذَا آنْتُدِبتْ ou إِذَا آنْتُدِيَتْ et commente par ces mots : من أَسِدَ الرجلُ اذا صار كالاسد في أخلاقه.

(2) Ibn Zakur lit : وانْغَزَلَتْ au lieu de وإنْعُزِلَتْ et commente par : و المراد باسدِيَّتها مقابل غزلها اي رقتها و لطافتها.

(3) On peut voir dans ce vers une allusion à la coutume qu'avaient les ciseleurs de représenter sur les coupes l'image de Kisra Anuširwan. Cf. a ce sujet le curieux chapitre d'an-Nawağı, dans la *Halbat al-kumait*, le Caire, 1299, pp. 169-171 (d'après un Commentaire d'Ibn Badrun sur le poème d'Ibn ʿAbdun que nous ne retrouvons pas dans l'édition de Dozy, Leyde, 1846), et Abu Nuwas, *Diwān*, éd. I. Âsaf, le Caire, 1898, p. 295, vers 6-7.

(4) Sur cet Ibn Ḳasim, cf. *Ḳalā'id*, *A*, 144-150 ; *B*, 127-132 ; Ibn Zakur, f°s 90 b-94 a ; Ibn Bassam, *aḏ-Daḫira*, t. III, ms. de Gotha, f° 220 a (à propos d'Ibn Abi'l-Ḫiṣal) ; Al-Iṣbahani, *Ḫaridat al-Ḳaṣr*, f°s 122 a-126 a (reproduit les *Ḳalā'id*) ; Ibn Diḥya, *al-muṭrib*, f°s 131 b-132 a.

(5) Sur les Banu Ḳasim, cf. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, 2e édition, par E. Lévi-Provençal, Leyde, 1932, t. II, p. 169 ; t. III, p. 240.

passé en Andalousie à la suite de la bataille d'al-Ḥarra, et qui, après bien des vicissitudes avait réussi à se tailler un fief indépendant à al-Būnt (Alpuente), tomba en disgrâce après la conquête de l'Andalousie par Yūsuf ibn Tāšfīn. Il fixa d'abord sa résidence à Salé, puis dut se retirer à Fès, qui pouvait lui être une prison moins désagréable que celle d'Aġmāt à l'infortuné roi de Séville al-Muʿtamid ibn ʿAbbād. C'est là que viennent le voir le ḳādī Abu Umayya (1) et son inséparable secrétaire, le lettré Abu'l-Ḥasan Baḳī ibn Aḥmad (2).

Sans trop pousser au noir le tableau de la vie littéraire sous les Almoravides, comme l'a fait Dozy (3), on ne peut cependant nier l'état précaire dans lequel vivaient les lettrés à la fin du XI[e] et au début du XII[e] siècle. En faisant la part des exagérations dont sont familiers les poètes, de quelque pays et de quelque temps qu'ils soient, il reste un certain nombre de faits qu'on ne peut révoquer en doute et qui attestent pour le moins des froissements d'amour-propre inconnus ou presque sous les *Mulūk aṭ-ṭawā'if*.

Le Maroc, plus encore que l'Espagne, devait être inhospitalier. On n'a pour s'en convaincre qu'à lire les vers d'Abu Bakr Ibn Baḳī (4). Ibn Ḫāḳān les a recueillis dans les *Ḳalā'id* (5) en les faisant précéder de ces mots : « Ibn Baḳī a dit dans ses attaques contre les Maġribins (6), (مُنْحِيا على أهــل

(1) Son nom complet est Abū Umayya Ibrahīm ibn ʿIṣām. Sur ce ḳāḍī, cf. *Ḳalā'id*, *A*, 232-235 ; *B*, 203-205 ; Ibn Zākūr, f[os] 125 b-126 a ; al-Maḳḳarī, *Analectes*, II, 513 ; *Ḫarīdat al-Ḳaṣr*, f[os] 163 b-164 b (reproduit les *Ḳalā'id*) ; Ibn Diḥya, *al-muṭrib*, f[o] 134 a.

(2) Sur Baḳī ibn Aḥmad, cf. *Ḳalā'id*, *A*, 342 ; *B*, 204, 297 ; Ibn Zakūr, f[os] 171 b-172 b ; *Ḫarīdat al-Ḳaṣr*, f[o] 189 a-b.

(3) *Hist. des Mus. d'Esp.*, 2[e] édition, III, 135, 155-157 ; *Recherches*[3], pp. 265, 278

(4) Sur ce poète († 540 = 1145), connu aussi comme auteur de *muwaššaḥ-s*, cf. *Ḳalā'id*, *A*, pp. 322-326 ; *B*, pp. 279-283 ; Ibn Zakūr, 161 b-163 a ; Ibn Bassam, *ad-Daḫīra*, t. II, ms. d'Oxford, f[os] 159-164 ; copie de Paris, n° 3322, 190 b-197 a ; copie de Madrid (sur Tunis), 186 a-217 a ; *Ḫarīdat al-Ḳaṣr*, 40 b-46 a ; Ibn Saʿīd. *ʿUnwān al-murḳiṣāt wa'l-muṭribāt*, Bulāḳ, 1286, p. 68 ; Ibn Ḫallikān. *Wafayāt*, le Caire, 1310, II, 236, trad. de Slane, IV, 88 ; al-Umarī, *Masālik al-abṣār*, ms. de Paris, n° 2327, f[os] 69 b-73 b ; Ibn al-Abbar, *Takmila*, n° 2042 ; Ibn Ẓāfir, *Badā'iʿ al-badā'ih*, p. 135 ; Ibn Diḥya, *al-muṭrib*, f[o] 147 a ; Ibn Ḫaldūn, *Prolégomènes*, trad. de Slane, III, 425-426 ; al-Maḳḳarī, *Analectes*, I, 307, 384 ; II. 141, 234. 35, 275, 297, 307, 423, 527, 590, 591 ; Schack-Valera, *Poesia y Arte*, 3[e] éd., Séville, 1887, p. 140 ; 4[e] éd., Madrid, 1930, pp. 125-126 ; Dugat, Introduction aux *Analectes* d'al-Maḳḳarī, I, p. LXXIX ; E. García Gómez, *Poemas arábigoandaluces*, Madrid, 1930, p. 80, n° 34 ; *Poetas musulmanes cordobeses*, Cordoue, 1929, pp. 27-28 ; M. Hartmann, *Das arabische Strophengedichte. I. Das Muwaššaḥ*, Weimar, 1907, p. 31, n° 43 et *passim*.

(5) *A*, 325 ; B, 281-282 ; Ibn Zakūr, 162 b.

(6) Dozy, qui n'a eu sous les yeux que les quatre vers de cette pièce (1, 3, 5, 8), cités dans les *Analectes*, II, 303, a cru qu'Ibn Baḳī ne s'adressait qu'aux Andalous. Cf. *Hist. Mus. Esp.*, 2[e] éd., III, 156.

المغرب), après avoir eu à se plaindre de leur hospitalité et être revenu de chez eux les mains vides de tout présent » :

1. Je suis parmi vous (1) malgré la misère et le dénuement; si j'avais été un homme libre, à l'âme fière, je ne serais pas resté.

2. Je me suis torturé (2) à vous trouver une excuse [dans l'espoir que] peut-être vous vous éveilleriez, mais vous étiez bien endormis à la générosité.

3. Dans votre verger, on ne cueille pas de fruits et sous votre ciel les pluies [même] fines et légères ne tombent pas.

4. Il n'y a pas de moyens de subsistance chez vous; j'irai donc les chercher à travers le monde si les biens sont équitablement répartis.

5. Si, homme [comme je suis, après avoir repassé le détroit,] l'Andalousie me rejette, j'irai en ʿIrāḳ et là tout le monde se lèvera pour me recevoir.

6. Quel espoir, quelle noblesse trouver en un [prince] déterminé et d'esprit vif qui fait des expéditions contre ses ennemis pendant les mois sacrés !

7. Si c'est une flèche [qu'il a en main], le gibier [qu'il vise] disparait sans être atteint, et si c'est un sabre, il le dégaîne pour tuer des braves.

8. (3) Vivre de son savoir n'est qu'un expédient qui a perdu toute force et c'est une profession qu'embrassent seuls les gens de basse extraction et de mœurs viles (4).

9. Dieu ne brise pas la hampe de la lance, car c'est par elle qu'on obtient la grandeur; mais il a décrété que le *calame* [des intellectuels] devait être brisé.

10. Il n'a pas versé le sang du [guerrier] courageux et héroïque, mais il a mis à mort tout lettré dans la fleur de l'âge en répandant tout son sang.

11. Je me suis enfoncé très loin dans le Maroc (5) sans réussir à obtenir de dons importants, si bien que je suis revenu avec le regret [d'avoir entrepris ce voyage].

(1) Dozy a rendu le فيكم du texte par : « auprès de vous, mes compatriotes ».

(2) Les éditions imprimées donnent : ابكي qui me paraît inacceptable ici. Je lis avec Ibn Zakūr : أبلي. Voici d'ailleurs son commentaire : وظلت ابلى بكم عذرا اى التمسه اطيب به نفسى من ناحيتكم والابلاء والابتلاء الاختبار فكانه يختبر العذر هل يجد منه مغنى.

(3) Ce vers manque dans l'édition de Marseille-Paris.

(4) Dozy traduit : « Ici ce serait une folie que de vouloir subsister par ses talents, car ici on ne trouve que de stupides et avares parvenus. » Voici comment Ibn Zakūr commente le dernier mot du vers : البرِم : يحتمل ان يكون بكسر الباء (lire الراء) اي ذو البَرَم اى السآمة و الملل و هو المناسب للقعدد اى الضعيف و هو الظاهر. و يحتمل ان يكون بفتح الراء و هو البخيل و أصله الذى لا يدخل مع القوص في الميسر و ذلك من اقوى امارات البخل عندهم.

Cette dernière explication est empruntée au *Lisān al-ʿArab*, XIV, 309, sv. برم.

(5) Dans le texte, il y a bien : al-Magrib al-aḳṣā.

Dans cette pièce, Ibn Bakı parle à mots à peine couverts des fakîh-s, car c'est bien eux qu'il désigne par cette expression : « Gens de basse extraction et de mœurs viles », ce qui n'est pas très nouveau, car on les avait satirisés avant lui, ainsi que nous le verrons plus bas ; mais ce qui peut conférer à ces vers un intérêt particulier, c'est qu'on y voit apparaître pour la première fois dans la littérature hispano-musulmane la critique d'une classe qui jusqu'alors avait échappé aux traits des poètes : nous voulons parler de l'armée dont les chefs, tous berbères, et en majorité membres de la famille régnante, constituaient, en cette époque de guerres et de luttes incessantes contre les hérétiques musulmans ou contre les Chrétiens, une sorte de caste dont la puissance était au moins égale à celle des jurisconsultes ; le lettré andalou, qui, dans l'oisiveté relative de sa noble profession, gardait la tradition de raffinement des *Mulūk aṭ-ṭawā'if*, pouvait paraître bien méprisable aux côtés d'un général ou d'un simple guerrier ; il lui était pénible de constater que le *calame* était chose bien fragile en comparaison du sabre ; et la joute oratoire imaginée moins d'un siècle auparavant par Ibn Burd al-Aṣġar (1) entre l'un et l'autre et qui se terminait par la victoire du *calame* aurait eu une conclusion toute différente au début du VI[e] = XII[e] siècle.

Poursuivis sans merci comme suspects d'hérésie ou d'irréligion, rabroués parce qu'inutiles, les poètes, dans leur fière indépendance d'esprit, ne veulent pas se plier aux habitudes dévotes instaurées par les princes du *liṯām* (2) ;

(1) Sur Abū Ḥafṣ Ibn Burd le Junior († 445 = 1053), que l'on confond parfois avec son aïeul Abū Ḥafṣ Ibn Burd le Senior (al-akbar), cf. Ibn Bassâm, *ad-Daḫīra*, t. I, ms. de Paris, n° 3321, f[os] 129 a-142 b ; *Ḫarīdat al-Kaṣr*, f° 28 a ; Ibn Sa'id, *'Unwān*, p. 59 ; Yâkūt, *Iršād*, II, 106-107 ; Ibn Ẓāfir, *Badā'i'*, p. 43 ; Ibn Diḥya, *al-muṭrib*, f[os] 95 b-96 b ; an-Nuwairi, *Nihāyat al-'arab*, le Caire, éd. nationale, VII, 306-308 ; al-Kalkašandi, *Ṣubḥ al-a'šā*, I, 95 ; IX, 366 ; *Analectes*, I, 277 ; II, 54, 133, 198, 367, 368, 413 ; Aḥmad Ḍaif, *Balāġat al-'arab fi'l-Andalus*, le Caire, 1342 = 1924, pp. 148-159 ; E. Garciá Gómez, *Poemas*, n° 24, p. 70. La *risāla* à laquelle nous faisons allusion se trouve dans Ibn Bassâm, *op. cit.*, f[os] 137 b-140 a.

(2) Quelques lettrés pourtant surent allier à de sérieuses connaissances en théologie musulmane une solide culture littéraire, ce qui n'était pas pour les mettre à l'aise au milieu des poètes indévots et des fakīh-s grossiers : témoin cet Abu' l-Faḍl Ibn an-Naḥwi at-Tawzari († 513 = 1119) qui composa, alors qu'il séjournait à la Kal'a des Banū Ḥammād, le distique suivant (Basīṭ) :

أَصْبَحْتُ فيمن لَهُمْ دِينٌ بلا أَدَبٍ * ومَنْ له أَدَبٌ عَارٍ من الدِينِ

أَصْبَحْتُ فيهم فقيدَ الشَّكْلِ مُنْفَرِدًا * كَبَيْتِ حَسَّانَ في ديوان سَحْنُونِ

1. — Je me trouve au milieu de gens dont les uns ont de la religion, mais manquent d'éducation et dont les autres ont de l'éducation, mais sont dépourvus de religion.

2. — Je me trouve perdu au milieu d'eux et aussi isolé qu'un vers de Ḥassān [ibn Ṯābit] dans le diwān de Saḥnūn.

(Cf. Ibn Maryam, *al-bustān*, éd. Ben Cheneb, Alger, 1326 = 1908, p. 391 ; trad. Provenzali, Alger, 1910, p. 332.)

pour vivre, ils se trouvent dans la nécessité d'aller mendier de ville en ville ; vagabonds, ils l'avaient toujours été ; maintenant, ils deviennent errants. Ils ne peuvent plus se contenter de parcourir l'Espagne ; ils poussent leurs pérégrinations jusqu'au Maroc : Ceuta, Tanger, Salé, Fès, Marrakech reçoivent leurs visites, et il y a tout lieu de supposer que Tlemcen, la Ḳalʿa des Banū Ḥammād, Bougie et Mahdiyya les attirent aussi, sans jamais les retenir d'ailleurs (1).

Une anecdote rapportée par Ibn Diḥya vient illustrer ce que nous avançons ici : elle met en présence, dans les environs de Fès, deux poètes andalous qui ont laissé tous deux une réputation de satiriques : Ibn Sahl al-Yaḳḳī et Ibn al-Binnī. D'al-Yaḳḳī, il sera parlé longuement plus bas.

Quant à Ibn al-Binnī (2), son portrait nous a été tracé par Ibn Ḫāḳān et Ibn Diḥya. Poète et quelque peu médecin et philosophe (3), il avait une langue qui n'épargnait personne ; indésirable pour son esprit caustique, qui ne ménagea même pas le célèbre ḳāḍī de Cordoue Ibn Ḥamdīn, et pour son impiété qui allait jusqu'à la négation de la résurrection et au mépris à peine déguisé du *Ḳur'ān* et de la *sunna*, il fut chassé d'Andalousie et se réfugia quelque temps à Mayorque auprès de Nāṣir ad-Dawla Mubaššir ; puis il se rendit au Maroc pour y chercher fortune.

« Une des plus belles anecdotes qui soient rapportées sur lui, dit Ibn Diḥya (4), et que nos maîtres ont entendu de lui-même, est celle où on le voit conduit par le Destin, au cours d'un de ses voyages, dans une hôtellerie à Maġīla (5), dans les environs de Fès. C'était à la chute du jour. Ibn al-

(1) C'est sans doute par Tlemcen, après avoir débarqué à Hunain, qu'Ibn Ḫafāǧa, le poète d'Alcira, se rendit, dans sa jeunesse, auprès de Tamīm ibn al-Muʿizz, à Mahdiyya. Cf. Ibn al-Abbār, *al-ḥullat as-siyarā'*, in M. J. Müller, *Beiträge zur Geschichte der westlichen Araber*, Munich, 1866-1878, t. II, p. 308 ; ms. de l'Escurial, nº 1654, fº 141 b. Dans notre manuscrit de la recension complète du *Dīwān* d'Ibn Ḫafāǧa, fº 50 b, on trouve une *nūniyya* composée par le poète à Mahdiyya, en l'honneur d'Abu'l-Ḥasan Ibn al-Ḥaddād.

(2) Sur Ibn al-Binnī, originaire de Jaén, cf. *Ḳalā'id*, *A*, 343-346 ; *B*, 298-300 ; Ibn Zakur, fºˢ 172 b-174 a ; *Maṭmaḥ*, éd. de Constantinople, 1302, pp. 91-93 (reproduit, avec des fautes et des lacunes, l'art. des *Ḳalā'id*) ; éd. du Caire, 1325, pp. 103-106 ; *Ḫarīdat al-Ḳaṣr*, fºˢ 189 b-190 b (d'après les *Ḳalā'id*) ; Abū Baḥr Ṣafwān ibn Idrīs al-Mursī, *Zād al-musāfir*, ms. de l'Escurial, nº 355, fº 21 a-b ; al-ʿUmarī, *op. cit.*, fº 141 b ; Ibn Ḫallikān, *Wafayāt al-Aʿyān*, II, 373 = trad. de Slane, IV, 472, 478 ; II, 415 = trad. de Slane, IV, 583, 584 ; ʿAbd al-Waḥid al-Marrākušī, *Histoire des Almohades*, texte de Dozy, p. 123 ; trad. Fagnan, p. 147 ; Ibn Diḥya, *al-muṭrib*, fºˢ 93 b-95 a ; Ibn Ẓāfir al-Azdī, *Badā'iʿ*, pp. 53-54 ; al-Maḳḳarī, *Analectes*, II, 327, 583 (reproduit le *Maṭmaḥ*) ; Dozy, *Hist. Mus. Esp.*, 2ᵉ éd., III, 156.

(3) « Il se livrait, dit Ibn Diḥya, à l'étude presque exclusive des livres d'Ibn Sīnā » (*al-muṭrib*, fº 94 a).

(4) *Al-muṭrib*, fºˢ 94 a-95 a.

(5) Localité à mi-distance de Fès à Meknès. Cf. al-Bakrī, *Description de l'Afrique septen-*

Binnī s'installa dans une chambre des plus exiguës, des plus minables et des plus sordides... Alors qu'il était assis dans sa chambre, les ténèbres de la nuit s'étendirent sur la terre et comme des nuages déversaient de grosses gouttes telles des larmes, un homme entra brusquement pour se mettre à l'abri.

Ayant salué, l'étranger s'assit. L'hôtelier vint ranimer la lampe à huile et l'étranger dit alors :

C'est un *ḳindīl*, dont la lumière ressemble au visage de ma bien-aimée quand elle se dévoile.

« A quoi Ibn al-Binnī répondit par ce vers :

Elle pointa vers les ténèbres une langue de vipère ; [alors l'intrus] de peur, releva le pan de son manteau et s'enfuit.

« — Tu es Ibn al-Binnī ! s'écria l'étranger.

« — Et toi, al-Yaḳḳī ! repartit Ibn al-Binnī. Et ils se donnèrent l'accolade. Ils passèrent la nuit à cueillir les fruits de la veillée jusqu'au moment où les étoiles se couchèrent et le disque de la lune disparut. »

Deux poètes satiriques qui s'embrassent, voilà qui peut paraître étrange ! Mais nous n'avons aucune raison de suspecter l'authenticité de cette anecdote, car nous la retrouvons, racontée dans un style plus simple et avec une mise en scène moins mélo-dramatique, chez un auteur contemporain d'Ibn Diḥya, Ibn Ẓāfir al-Azdī (1), sans qu'on puisse accuser l'un d'avoir démarqué l'autre.



Jusqu'ici le nom de Fès ne nous a permis d'évoquer que des amateurs de poésie comme Ibn ʿAišun, ou des poètes de passage comme Ibn Baḳī et Ibn al-Binnī. Il faut attendre le milieu du VIe = XIIe siècle pour voir apparaître le premier poète fāsī, Abu ʿAbd Allāh Muḥammad ibn Ḥusain

trionale, 2e éd., trad. de Slane, Alger, 1913, pp. 159, 164, 218, *224*, *228*, 230, 274, 294 ; al-Idrīsī, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, éd. et trad. de Dozy et Gœje, Leyde, 1866, texte, pp. 56, 57, 76, 77, 78 ; trad., pp. 65, 66, 87, 88, 89 ; L. Massignon, *Le Maroc au XVIe siècle*, p. 218 ; E. Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, p. 104, n. 2.

(1) Dans les *Badāʾiʿ al-badāʾih*, éd. de Būlāḳ, pp. 53-54. Ibn Ẓāfir al-Azdī, littérateur égyptien, mourut en 623 = 1226. Sur cet auteur, cf. *Encycl. Isl.*, I, 293, art. de C. Brockelmann. Une édition des extraits de cet ouvrage relatifs à l'Occident musulman, avec traduction française annotée, est en préparation, dans la *Bibliotheca arabica* de la Faculté des Lettres d'Alger, par M. Rouvier, professeur à la Médersa de Tlemcen.

ibn ʿAbd Allāh Ibn Ḥabūs, désigné habituellement sous le nom d'Ibn Ḥabūs (1).

C'est Abū Baḥr Ṣafwān ibn Idrīs at-Tuǧībī al-Mursī (2) qui, le premier chronologiquement, nous le fait connaitre dans son anthologie des poëtes espagnols et maġribins du VIe = XIIe siècle, intitulée *Zād al-musāfir wa-ġurrat muḥayyā al-adab as-sāfir* (3). Malheureusement, ses citations ne sont accompagnées d'aucun commentaire et si nous voulons savoir quelque chose sur le poète lui-même, il nous faut recourir à d'autres auteurs. Ibn Diḥya († 633 = 1235), dans *al-muṭrib,* nous dit qu'Ibn Ḥabūs, « le poète du Maġrib al-akṣā », était un mawlā (esclave affranchi ou client) des Banū Abi'l-ʿĀfiya qui avaient régné sur le Maroc à l'époque des Omeyyades d'Espagne et dont l'origine était de Tasūl (4). De son côté, ʿAbd al-Wāḥid

(1) C'est bien ainsi qu'il faut lire son nom. Ibn Ḫallikān est tout à fait explicite à ce sujet quand il dit qu'Ibn Ḥayyūs, poète syrien, ne doit pas être confondu avec Ibn Ḥabūs, (بالباء الموحدة المخففة), poète maġribin (cf. *Wafayāt al-aʿyān,* éd. du Caire, 1310, t. II, p. 12, l. 7 bas, et aussi Ibn Diḥya, *al-muṭrib,* f° 148 a). On le confond également avec Ibn Ḥanūn et Ibn Ḥayyūn. Nous avons puisé les éléments de notre notice dans Ṣafwān ibn Idrīs, *Zād al-musāfir,* ms. 355, f°s 1 b-4 a ; 28 a-b ; Ibn Diḥya, *al-muṭrib,* f°s 87 a, 147 b-148 a ; Ibn Ẓāfir, *Badāʾiʿ*, p. 39 ; al-ʿUmarī, *Masālik*, ms. 2327, f° 74 a ; ʿAbd al-Wāḥid al-Marrākušī, *al-Muʿǧib = Histoire des Almohades,* texte Dozy, pp. 151-153 ; trad. Fagnan, pp. 183-185.

(2) Sur cet auteur qui mourut à peine âgé de quarante ans en 598 = 1202, cf. : Ibn al-Abbār, *at-takmila*, éd. Codera, n° 1231 ; *Tuḥfat al-ḳādim*, ms. de l'Escurial, n° 356_2, f°s 58 b-60 a ; al-Kalaʿī, *al-iktifā*, éd. H. Massé (in *Bibliotheca arabica* de la Faculté des Lettres d'Alger, t. VI), Alger-Paris, 1931, pp. 13, 38 ; Ibn Ẓāfir al-Azdī, *Badāʾiʿ*, p. 45 ; Ibn al-Ḫaṭīb, *al-iḥāṭa*, ms. de l'Escurial, art. reproduit avec quelques coupures par al-Maḳḳarī, *Nafḥ aṭ-Ṭīb,* éd. du Caire, 1302, t. III, pp. 33-39 ; *Markaz al-iḥāṭa*, ms. de Paris, n° 3347, f° 12 b ; al-Ġuzūlī, *Maṭāliʿ al-budūr*, Bulaḳ, 1299, t. I, p. 118 ; t. II, pp. 49, 298-300 ; al-Maḳḳarī, *Analectes*, I, 63, 105-108 ; II, 124, 183, 220, 262, 311, 407, 481, 770 ; t. III, le Caire, 1302, pp. 31-39 ; Ḥāǧǧī Ḫalīfa, *Lexicon*, II, 216 ; III, 527 ; as-Saʾiḥ, *ab-muntaḫabāt al-ʿabḳariyya*, pp. 197-199 ; Casiri, II, 97 ; Gayangos, *Hist. of the Moh. Dynasties*, I, 195, 476 ; Pons Boigues, *Ensayo*, n° 210, p. 256 ; Brockelmann, *G.A.L.*, I, 273 ; E. García Gómez, *Poemas*, n° 49, pp. 102-103. Dans son anthologie, le *zād al-musāfir*, on trouve quelques spécimens de ses vers (ms. 355 : f°s 9 b-10 b, 30 a, 36 b, 38 b, 47 b, 51 a).

(3) Il en existe deux manuscrits à l'Escurial, n°s 355 et 356, de recension légèrement différente, le premier plus ancien et plus correct que le second. Une édition est en préparation, dans la *Bibliotheca arabica* de la Faculté des Lettres d'Alger, par M. Mahdad.

(4) *Al-muṭrib*, ms. du British Museum, f° 148 a. Ṣafwān ibn Idrīs, tout au début des extraits du dīwān d'Ibn Ḥabūs, mss. de l'Escurial : n° 355, f° 1 b et n° 356, f° 1 b, dit que le poète est من قطر بجانة ou من نظر بجاية ; mais, en marge du ms. 355, de la main du copiste qui a collationné sa copie sur l'original de l'auteur — ainsi qu'on peut s'en assurer au f° 4 a — on trouve cette note : هومن فاس و فيها مات رحمه الله. — Sur les Banū Abi l-ʿĀfiya. cf. *Ḳirṭās*, texte Tornberg, pp. 50-53 ; trad. latine Tornberg, pp. 70-73 ; trad. Beaumier, pp. 111-117 ; Ibn ʿIḏārī, *al-Bayān*, éd. Dozy, VII, *passim* ; trad. Fagnan, I et II, à l'index ; Ibn Ḫaldūn, *Berbères*, trad. de Slane, I, 265-272 ; al-Ḳalḳašandī, *Ṣubḥ al-aʿšā,* V, 182-184 ; Ibn ʿAbd al-Ḥalīm (?) *Mafāḫir al-Barbar*, éd. Lévi-Provençal, Rabat, 1934, pp. 47-48 ; *Initiation au Maroc*, p. 59.

al-Marrākušī († 621 = 1224), dans son *kitāb al-muʿǵib fī talḫīṣ aḫbār al-Maǵrib* (1), consacre une page à raconter la vie du poète sous les Almoravides. Le passage tout entier mérite d'être reproduit ici. L'anecdote en elle-même est insignifiante : elle serait tout à fait à sa place au milieu des mille historiettes recueillies dans les ouvrages d'*adab*. Mais on ne saurait lui dénier tout intérêt. Elle prouverait sans doute que sous les princes du *litām* la vie des poètes de cour n'était pas sans danger et que la poésie ne nourrissait que misérablement son homme ; mais elle attesterait aussi que si les poètes se lamentaient de manquer de mécènes, les mécènes eux-mêmes se plaignaient de ne pas trouver de thuriféraires pour chanter leurs vertus.

« Sous les princes de Lamtūna (2), dit al-Marrākušī (3), Ibn Ḥabūs était un des poètes les plus en vue ; mais, à la suite d'inconséquences (*ḥumāḳāt*) qui parvinrent à leur connaissance, il dut s'enfuir en Espagne, où il resta caché, sans se fixer nulle part, jusqu'à la chute de cette dynastie. Son fils ʿAbd Allāh m'a lu l'anecdote suivante, sur l'autographe de son père : « J'entrai un jour à Silves, en Espagne, n'ayant pas mangé depuis trois jours. Je demandai à qui l'on pouvait s'adresser en cet endroit et un habitant m'indiqua Ibn al-Milḥ (4). Je me rendis alors chez un relieur-papetier (*warrāḳ*) qui, sur ma demande, me donna une peau très mince (*siḥā'a*) (5) et un encrier, et j'écrivis des vers à la louange de celui dont on m'avait dit le nom ; puis je me rendis chez lui. Je trouvai cet homme dans le vestibule, et il répondit des plus gracieusement à mon salut, m'accueillant de la façon la plus aimable : « Je suppose, me dit-il, que tu es étranger ? — En effet, répondis-je. — Et à quelle classe d'hommes appar-

(1) Édité par Dozy, Leyde, 1847, et trad. en français par Fagnan, dans la *Revue africaine*, années 1891-1893, et à part, Alger, 1893. Le texte arabe a été édité aussi au Caire, Imprimerie as-saʿāda, 1324 = 1906.

(2) Les Almoravides.

(3) Texte de Dozy, p. 152 ; le Caire, p. 137 ; trad. Fagnan, p. 184. Nous suivons Fagnan, sauf sur quelques points de détail.

(4) Peut-être est-ce Abū Bakr Ibn al-Mallaḥ, de Silves, contemporain des faits rapportés par al-Marrākušī, sur lequel, cf. al-Maḳḳarī, *Analectes*, II, 350. En tout cas, on ne saurait le confondre avec l'Abū Bakr Ibn al-Milḥ qui a sa notice dans les *Ḳalā'id*, A, pp. 214-215 ; *B*, pp. 187-188 ; *ad-Daḫīra*, t. II, ms. d'Oxford, fº 118 sq. ; copie de Paris, fºˢ 143 a-150 a ; *Ḫarīdat al-Ḳaṣr*, fºˢ 153 b-154 a ; *Badā'iʿ*, pp. 212-213, car il mourut en ramaḍān 500 = avril-mai 1107.

(5) Fagnan traduit par « bout de papier ». Le papier était, certes, connu en Espagne, et cela, au moins depuis la fin du IVᵉ = Xᵉ siècle (cf. E. Lévi-Provençal, *L'Espagne musulmane au Xᵉ siècle. Institutions et vie sociale*, Paris, 1932, p. 185) ; mais ici, le mot *siḥā'a* ne saurait se traduire par papier ; c'est proprement « une peau très mince de parchemin employé ordinairement dans la reliure des livres ».

tiens-tu ? — Je suis, dis-je, littérateur, je veux dire poète », et je me mis à lui réciter les vers que je venais d'écrire. Il les reçut très bien, me fit entrer chez lui, et, me faisant servir de quoi manger, il déploya dans sa conversation plus d'amabilité que je n'ai jamais vu. Le moment étant venu pour moi de prendre congé, il sortit et rentra bientôt, suivi de deux serviteurs porteurs d'un coffre qu'il leur fit déposer devant moi. Il l'ouvrit et en sortit sept cents dīnārs almoravides qu'il me donna. « Voilà ton bien », dit-il ; puis, me remettant une bourse contenant quarante mitḳāls : « Voici ce dont je te fais cadeau. » Tout surpris de ces paroles, qui étaient pour moi une vraie énigme, je demandai d'où venait « mon bien ». — « Sache, reprit-il, que j'ai immobilisé une terre provenant de mes biens et dont la récolte annuelle est de cent dīnārs, au profit des poètes. Or, pas un n'est venu me trouver depuis sept ans, à cause des troubles incessants qui désolent la contrée, et ainsi s'est accumulée la somme qui t'est remise. Quant aux quarante autres dīnārs, ils proviennent de mes revenus personnels. » — C'est ainsi qu'entré chez lui affamé et misérable, j'en sortis rassasié et riche. »

Al-Marrākušī ne nous rapporte pas de vers d'Ibn Ḥabūs remontant à la période almoravide ; mais il est à présumer que c'est de cette époque que date la satire recueillie dans le *Zād al-musāfir* par Ṣafwān ibn Idrīs et dirigée, selon toute vraisemblance, contre les envieux qui le desservirent auprès de la famille régnante et qui furent cause de son exil (1) :

1. Prépare pour tes aboyeurs une trique et broie comme de menus graviers ceux qui te mâchent.

2. Mêle pour les hommes un breuvage qui les suffoque ou les étouffe au fur et à mesure que les heures s'écouleront.

3. Sois un lion fauve, robuste, qui cherche constamment à prendre par la ruse une proie parmi eux.

4. Traite trompeusement ceux que tu rencontres et profite des occasions dès qu'elles se présentent.

5. Ferme tes grands yeux de telle sorte qu'on les qualifie de bridés.

6. Brandis pour les uns un sabre, pour les autres, une trique.

7. Montre les dents à celui qui se glisse vers toi sous le couvert de fourrés épais (2) et sois avide dans la mesure où il l'est,

(1) Vers cités dans le *Zād al-musāfir* de Ṣafwān b. Idrīs, mss. de l'Escurial, n° 355, f°s 3 a-3 b ; n° 356, f°s 2 b-3 a.

(2) C'est le proverbe : .... يَدِبّ له الضَّرَاء [ويَمْشي لهُ الخَمَر] « Il se glisse vers lui sous le

8. et ne le blâme pas [s'il n'arrive pas à ses fins], [car] si tu t'emparais de lui, tu ferais en sorte qu'il ne t'échappe pas.

9. Pense mal de tout compatriote qui partage avec toi les compliments comme des quotes-parts [qui lui reviennent de droit].

10. Ne te soucie pas d'un pique-assiette qui est assez sot pour croire que le morceau de graisse est de la lèpre (1).

11. Ne sois pas avide ; souvent un jeune homme est perdu quand il est poussé par l'avidité.

12. Par son avidité l'oiseau qui tombe [dans un piège] a changé pour une cage l'air libre [dont il jouissait].

13. Parfois ce qui est cher devient bon marché ; les joyaux les plus méprisables sont ceux qui se déprécient.

14. La fidélité a disparu et celui qui cherche à tromper ne dit [même] pas qu'elle a diminué (2).

15. Ne reste pas dans les endroits ombragés où, en arrivant, l'ombre s'en va.

16. Chante avec le Temps quand il est pris d'ébriété et joue de la flûte (*mizmār*) lorsqu'il danse.

17. Celui qui a été mêlé aux événements graves et a vécu à ma façon commente des histoires (3).

C'est probablement aussi à cette époque difficile où les déboires ne lui furent pas ménagés qu'appartiennent les vers qui suivent (4) où l'on voit, avec étonnement, le poète comparer la poésie à un corbeau. Quel devait être son dégoût pour songer à incarner la Muse en un oiseau qui passe aux yeux des Arabes pour être du plus funeste augure (5).

1. O corbeau de la poésie, puisses-tu ne pas voler ! Puisses-tu rester longtemps posé sur une branche (6) !

couvert de fourrés épais et il marche vers lui sous le couvert d'accidents naturels de terrain ». Cf. al-Maidānī, *Mağma' al-amṯāl*, Būlāḳ, 1284, t. II, p. 312 ; *Lisān*, XIX, 219, sv., ضرا.

(1) Sans doute faut-il comprendre : « qui s'imagine [tant il est avide,] que la lèpre est un morceau de graisse ».

(2) Le ms. 356 donne une meilleure leçon quant au sens, mais inacceptable du point de vue syntaxique et prosodique (Wāfir) :

وقد ذهب الوفاء فلا * تقول مغالطا نقصا

« La fidélité a disparu ; ne dis donc pas, en te trompant, qu'elle a diminué », car il faudrait lire : فلا تَقُلْ et le vers serait boiteux.

(3) C'est-à-dire s'occupe de vétilles qui ne risquent pas de le compromettre.

(4) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 3 a ; 356, f° 2 b.

(5) Cf. al-Ğāḥiẓ, *Kitāb al-ḥayawān*, le Caire, 1323, t. III, pp. 127-144 ; ad-Damīrī, *Ḥayāt al-ḥayawān al-kubrā*, le Caire, 1310, t. I, pp. 297-311 ; an-Nuwairī, *Nihāyat al-'arab*, le Caire, édition nationale, t. X (1351 = 1933), pp. 209-213.

(6) Il est curieux de remarquer ici que le poète a oublié, peut-être intentionnellement, le

2. Puisses-tu, lorsqu'un homme plein de vivacité et d'avidité s'éveille, prolonger ton sommeil !

3. Reconnais qu'à la chasse tu ne prends pas de l'honneur; pourquoi as-tu chassé comme gibier l'humilité?

4. En voulant t'élever rapidement, tu es tombé dans un gouffre où tu gis misérablement.

5. Il arrive souvent que le passereau (1) s'empare de proies qui rassasient; toi, tu ne rapportes de la chasse que la faim.

6. C'est par toi qu'a péri [Abū Tammām] Ḥabīb [ibn Aws] comme avait déjà péri [Muslim ibn al-Walīd] Ṣarī ʿ[al-Ġawānī] (2).

7. Le passereau étend les ailes de telle sorte qu'il empêche les [vrais] oiseaux de se poser.

8. Il écornifle [sans vergogne] le vieillard chargé d'ans et l'enfant à la mamelle.

9. Il prépare, pour [abattre] la science, des vers qui sont [comme] des sabres et des cottes de mailles.

C'est l'éternelle plainte du talent contre la médiocrité.

Le poète allait avoir sa revanche. Quand les Almohades se furent substitués définitivement aux Almoravides, après la prise de Fès (en 540 = 1146/7) et de Marrākech (en šawwāl 541 = 1147), il entra tout de suite en faveur auprès des nouveaux maîtres du Maroc. « Ibn Ḥabūs, dit al-Marrākušī (3), jouissait de considération auprès de ʿAbd al-Mu'min, sous lequel il arriva à l'opulence, ainsi qu'auprès de son fils Abu Yaʿḳub. »

sens ancien des expressions : لا يطير غرابه et هو واقع الغراب, qui est attesté par al-Maidānī, *Maǧmaʿ al-amṯāl*, Būlāḳ, 1284, t. II, p. 292. La première s'employait pour indiquer l'abondance كثرة الخصب و الخير, la seconde pour qualifier un homme grave, vénérable : كما يقال ساكن الريح اي هو وقور وودوع. Il est vrai que la première, d'après certains commentateurs, pouvait exprimer aussi la calamité : الشدّة.

(1) Par « passereau » le poète désigne les poétereaux et rimailleurs qui arrivent à supplanter les vrais poètes par leur habileté à flatter les faḳīh-s et les hommes de guerre. Peut-être le poète se rappelait-il, en écrivant ce dernier vers, le proverbe : انّ البُغَاثَ بأرضنا يَسْتَنْسِرُ « Les menus oiseaux, dans notre pays, se font passer pour des vautours ». Cf. *Lisān al-ʿarab*, VII, 59, sv. نسر ; al-Maidani, *Maǧmaʿ al-amṯāl*, Būlāḳ, 1284, t. I, p. 8.

(2) Poètes arabes de la période ʿabbasside morts dans le premier tiers du IIIe siècle de l'hégire = IXe siècle de J.-C.. Sur le premier, cf. *Encycl. Isl.*, I, 111-112 (art. de D. S. Margolionth), et sur le second, Barbier de Meynard, *Un poète arabe du IIe siècle de l'hégire*, communication faite au XIIe Congrès des orientalistes, 1899 ; Muḥammad Ġamīl Sulṭān, *Ṣarīʿ al-gawānī*, Damas, 1351 = 1933 ; *Encycl. Isl.*, III, 810-811, art. d'I. Kratschkowsky.

(3) *Histoire des Almohades*, texte Dozy, p. 152; le Caire, p. 137; trad. Fagnan, pp. 183-184.

Ibn Ḥabūs devient en quelque sorte le poète officiel de la nouvelle dynastie : *šā'ir al-ḫilāfa al-mahdiyya* (1), et à ce titre il va suivre partout le nouveau conquérant ; il est à sa façon son historiographe en vers, comme al-Baidaḳ s'est institué son mémorialiste en prose. On regrettera que les anthologistes ne nous aient conservé que si peu de vers de ce chantre des Almohades, et l'on reprochera au seul parmi eux qui nous ait transmis quelques fragments de ses poèmes, Ṣafwān ibn Idrīs at-Tuǧībī al-Mursī, d'avoir été si sec sur les circonstances qui avaient amené la composition de ces vers. Al Fatḥ ibn Ḫāḳān, que Ṣafwān ibn Idrīs prétendait continuer, avait été moins avare de renseignements ; il est rare, en effet, de rencontrer chez lui une pièce faisant allusion à un fait historique qui ne soit précédée de quelques lignes pour en préciser la date ou pour indiquer les personnages qui y sont visés (2).

Sur les grands faits du « Flambeau des Almohades » antérieurs à 545 = 1150/1, comme la prise de Fès et de Marrākech, sur lesquels les historiens qui suivront donneront de si longs détails — sans réussir d'ailleurs à se mettre d'accord sur les dates —, Ibn Ḥabūs ne nous dit rien. Il y a tout lieu de croire que, jusqu'au milieu du XIIe siècle, il vit caché dans la crainte de quelque représaille et peut-être reste-t-il dans l'expectative, parce qu'il ne croit pas encore au succès des « unitaires ». Un fait est certain : quand 'Abd al-Mu'min, après avoir concentré ses troupes à Salé, se dirige vers Bougie en prenant toutes sortes de précautions pour ne pas ébruiter son dessein, il est accompagné d'Ibn Ḥabūs, qui, mieux qu'al-Baidaḳ, saura perpétuer dans ses vers le souvenir des exploits qu'on allait accomplir dans cette expédition lointaine. Le calife entre à Bougie après avoir mis en déroute un corps de Ṣanhāǧa envoyé à sa rencontre. Le prince Yaḥyā ibn 'Abd al-'Azīz, arrière-petit-fils d'an-Nāṣir le Hammādide, fondateur de Bougie, s'enfuit par mer pour se rendre à Bône et de là à Constantine (546 = 1151/2) (3). Voici comment Ibn Ḥabūs relate ces événements (4) :

(1) Ṣafwān ibn Idrīs, *op. cit.*, f° 1 b.

(2) Loin de prétendre que les *Ḳalā'id* et le *Maṭmaḥ* soient des œuvres « historiques », on ne saurait cependant nier que ces anthologies renferment bon nombre de données ou d'allusions historiques. Un index des noms propres de personnes et des toponymes permettrait de noter bien des faits qui compléteraient ou corroboreraient ceux de la *Ḏaḫīra* d'Ibn Bassām et de la *Ḥullat as-siyarā'* d'Ibn al-Abbār.

(3) Cf. al-Baidaḳ, *Mémoires*, in Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, texte, pp. 113-114 ; trad., pp. 186-187, et les références citées; G. Marçais, *Les arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, Constantine-Paris, 1913, p. 147.

(4) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 4 a ; 356, f° 3 a.

1. Quels sont ces hommes établis en Occident, vers qui se tournent les oreilles de l'Orient pour écouter leurs propos?

2. Ils ont rivalisé avec les destins dans une course vers un but et ils ne sont pas arrivés à se devancer les uns les autres.

3. Dans leurs mains, le feu est allumé; quand ils trouvent une hérésie, ils la brûlent (1).

4. Ils sont conduits par un roi qui saisit d'admiration et qui est sans égal dans l'exercice de l'autorité absolue.

5. Dieu l'a choisi dans la lignée qui descend d'Adam ; mais, en descendant [cet arbre généalogique], le prince n'a cessé de s'élever [en noblesse et en dignité] (2).

6. Nous nous sommes mis en route, ensemble, vers an-Nâṣiriyya (3), et alors que nous ne l'avions pas encore atteinte, nous étions sûrs qu'elle ne nous échapperait pas.

7. [En fuyant] vers une [citadelle (4), telle une] femme exhibant ses attraits au sommet d'une montagne si escarpée qu'elle dédaignait rempart et fossé,

8. les ennemis cherchaient un refuge contre nous auprès de leur maître, et leur maître cherchait un refuge dans une barque.

9. La frayeur lui avait donné une telle légèreté que, s'il avait plongé dans la mer, il ne se serait pas noyé.

(1) On voit que les auto-da-fé de livres contraires à la doctrine almohade ne datent pas seulement du troisième prince de la dynastie, comme on pourrait le croire d'après al-Marrâkuši, *Hist. des Almohades*, texte, pp. 201-203 ; trad., pp. 241-243 ; Goldzicher, *Introduction au Livre de Mohammed Ibn Toumert, Mahdi des Almohades*, Alger, 1903, pp. 40-43.

(2) Réminiscence du ḥadīṯ :

قـال رسول الله صلعم : لمْ تلتق أبوايَ قطّ على سِفاح لم يزل الله ينقلني من الاصلاب الطيّبة الى الارحام الطاهرة مصفّـى مهذّبًا لا تتشعّب شُعْبَتان إلاّ كنتُ في خَيرهما (عن ابن عبّاس).

ou de celui-ci :

خرجْتُ من نكاحٍ ولم أخرج من سفاحٍ من لدنْ آدم الى ان وَلَدَنى ابي و أمّي لم يصبني من سفـاح أهل الجاهـلية شيْ (عن عليّ).

Cf. Muḥammad ibn Aḥmad ʿIlīš al-Mālikī, *al-Ḳawl al-munǧī ʿalā Mawlid al-Barzanǧī*, le Caire, Imp. al-Wahbiyya, 1923, p. 14.

(3) Bougie est désignée ainsi du nom de son fondateur, le hammâdide an-Nâṣir ibn ʿAlannâs, qui abandonna la Ḳalʿa des Banû Ḥammâd pour échapper aux Arabes hilaliens. Cf. *Encycl. Isl.*, I, 785-786, sv. *Bougie*, art. de G. Yver.

(4) Nous ignorons la véritable signification du mot برزة qui se trouve dans le vers ; nous avions pensé d'abord à un nom propre de lieu, mais tous les dictionnaires géographiques et index de toponymes que nous avons consultés ne nous ont révélé l'existence d'aucun lieu de ce nom. Serait-ce une altération de Zarʿa ? (Cf. Ibn Ḫaldun, *Berbères*, texte, I, 219 ; trad. II, 40-41), ou de Bûna = Bône ?

Au retour de cette expédition dans l'est du Maġrib qui soumit aux Almohades toute l'Afrique du Nord jusqu'à Tripoli, Ibn Ḥabūs s'aperçut qu'un personnage nouveau, jusqu'alors effacé, avait pris une place importante dans l'entourage du calife. C'était le vizir Abū Ġaʿfar Ibn ʿAṭiyya al-Ḳuḍāʿī (1).

Secrétaire des Almoravides, il avait été épargné lors de la prise de Marrākech en 541 = 1147, et, pour qu'on l'oubliât, il s'était enrôlé aussitôt dans le corps des archers chrétiens qu'Abū Ḥafṣ ʿUmar Inti avait joint à ses troupes pour aller, dans le cours de cette même année, soumettre le rebelle de Wādī Māssa. Après la victoire, on chercha quelqu'un qui pût annoncer dans un message bien tourné l'heureuse issue de la campagne à ʿAbd al-Mu'min. On désigna Ibn ʿAṭiyya. L'archer reprit son calame et il se tira si bien d'affaire que le calife voulut voir ce secrétaire improvisé, qui maniait avec tant d'habileté la langue arabe (2). Ce fut là l'origine de sa fortune. Il devint vizir, dignité qui fut créée pour lui (3). Au bout de quelques années, le secrétaire fut grisé d'une ascension aussi rapide. « Ibn ʿAṭiyya, dit Ibn Ḫaldūn (4), fit alors sentir son autorité jusqu'aux bornes de l'empire ; il commanda à des corps d'armée ; il amassa des trésors qu'il répandit ensuite avec profusion, et parvint, enfin, à un degré de faveur auprès du sultan que personne, sous cette dynastie, n'atteignit jamais depuis ».

Ibn Ḥabūs, comme beaucoup d'autres, dut trembler devant ce premier ministre. Ibn ʿAṭiyya eut-il à sévir contre le poète officiel ? C'est ce que laisserait supposer la pièce de vers suivante (5) :

(1) Sur Abū Ġaʿfar Ibn ʿAṭiyya († 553 = 1158), cf. ʿAbd al-Wāḥid al-Marrākušī, *Histoire des Almohades*, texte Dozy, pp. 143-144 ; le Caire, pp. 128-129 ; trad. Fagnan, pp. 173-174 ; *Ḳirṭās*, texte Tornberg, pp. 125-129 ; trad. Tornberg, p. 168-174 ; trad. Beaumier, 273-379 ; Ibn al-Abbār, *al-ḥullat as-siyarā'*, in Dozy, *Notices*, pp. 198, 215-216, 222, 234 ; in M. J. Müller, *Beiträge*, p. 316, et in Lévi-Provençal, *Documents*, texte, p. 147 ; trad., pp. 228-229 ; *Iʿtāb al-kuttāb*, ms. de Rabat, nº 409, fᵒˢ 49 b-51 b ; ms. de l'Escurial, nº 1731, fᵒˢ 65 b-66 b ; Ibn al-Ḫaṭib, *Markaz al-iḥāṭa*, le Caire, I, 132-139 ; Ibn Ḫaldūn, *Berbères*, texte, I, 306, 309, 315-316 ; trad., II, 178, 181-183, 193 ; al-Makkari, *Analectes*, II. 341-342 ; an-Nāṣiri as-Salāwi, *al-istiḳṣā*, texte, III, 144, 148, 149, 150, 152 sq. ; 159 ; trad. I. Hamet, p. 51, 62, 66, 67, 75-82, 97 ; E. Lévi-Provençal, *Documents*, pp. 21 n. 1. 197, n. 4, 198, 228-229 ; Dozy, *Abbād.*, II, 112 et note 121.

(2) Le texte complet de la *risāla* ne nous a pas été conservé, mais on en trouve deux longs fragments dans Ibn al-Abbār, *Iʿtāb al-kuttāb*, ms. de Rabat, fᵒˢ 50 a-51 a ; ms. de l'Escurial, fᵒˢ 65 b-66 b, reproduits par Ibn al-Ḫaṭib, dans le *Markaz al-iḥāṭa*, le Caire, I, 136-138, et par as-Salāwi, dans l'*Istiḳṣā*, texte, III, 144 ; trad. I. Hamet, pp. 51-53.

(3) Cf. Ibn Ḫaldūn, *Prolégomènes*, trad. de Slane, II, 14.

(4) *Berbères*, trad. de Slane, II, 182.

(5) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, fº 2 b ; 356, fº 2 a.

1. Or çà, le fantôme d'Umm al-Ḫušaif [m']a fait visite alors qu'elle était séparée de moi par un désert dont le mirage palpitait.

2. Dans mon cœur s'est allumée une braise dont la lueur apparaît sur le noir de mes joues (1).

3. J'ai reçu une leçon du destin : aux autres, il a accordé la paix et les séductions du monde ; à moi, il a réservé la lutte.

4. Porterait-il envie à ma façon de vivre au point qu'on pourrait croire que c'est seulement quand ma situation empire que la sienne devient prospère ?

5. Ne craint-il pas que pour me secourir se dresse vivement un [vizir] puissant qui, s'il veut le ciel, l'obtient ?

6. Qu'est-ce donc qui serait trop loin de lui ? Il est pourvu d'un pied dont la la voie lactée est la sandale.

7. O vizir de la grandeur, il me reste encore beaucoup de choses à dire à votre éloge, que je les compose après mûre réflexion ou que je les improvise.

8. Se peut-il que je craigne jamais de me voir entraîné par le monde [dans une chute fatale] quand vous êtes ses montagnes !

« Ce vizir puissant qui, s'il avait voulu le ciel, l'aurait obtenu » vit un jour pâlir son étoile. Alors que, dirigeant en Andalousie des opérations contre les Chrétiens et les rebelles, il paraissait au comble de la puissance, il fut rappelé brusquement à Marrâkech, emprisonné, exécuté et mis en croix (553 = 1158). Il n'avait alors que trente-six ans (2) ; sa faveur n'avait duré qu'une douzaine d'années.

Cette disgrâce qui rappellerait, toute proportion gardée, la chute des Barmékides en Orient par sa soudaineté, sa cruauté et aussi son mystère, est diversement expliquée par les historiens arabes (3). La thèse de ʿAbd al-Waḥid al-Marrakušı, pour romanesque qu'elle soit, doit être bien près de la vérité : Ibn ʿAṭiyya fut mis à mort pour avoir prévenu son beau-frère, un prince almoravide rallié à la cause almohade, Yaḥya as-Saḥrâwı, qu'on allait l'arrêter par ordre de ʿAbd al-Muʾmin, et pour l'avoir engagé instamment à mettre sa personne en sécurité en se réfugiant aux Baléares (4).

Les exécutions sommaires et inattendues ne manquent pas dans la carrière de ʿAbd al-Muʾmin. Le souci de sauvegarder à tout prix la doctrine

(1) Le poète veut dire que la douleur d'être séparé de son amante a fait grisonner ses tempes.

(2) Cf. Ibn al-Abbar, *al-Ḥullat as-siyarâʾ*, in Lévi-Provençal, *Documents*, texte, p. 147 ; trad., p. 229 et in Dozy, *Abbâd.*, II, 112.

(3) Al-Baidaḳ, dans ses *Mémoires*, ne parle pas de cet événement.

(4) *Histoire des Almohades*, texte, pp. 143-144 ; trad., p. 174 ; Lévi-Provençal, *Documents*, p. 197, n. 4.

« unitaire » dictait une politique aussi sévère. Les actes les plus barbares revêtent ainsi un caractère de grandeur impressionnant : parents (1), amis, favoris, à la moindre défaillance, sont exécutés. Un Berbère seul était capable d'allier une telle insensibilité à un idéalisme religieux aussi exalté.

Aussitôt après l'exécution d'Ibn ʿAṭiyya, ʿAbd al-Mu'min aurait mis à l'épreuve les poètes en les invitant à faire la critique du vizir (2). Seul un fragment de la poésie composée par un de ces poètes, Ibn Ḥabus, nous est parvenu, et c'est à Ṣafwān ibn Idrīs que nous le devons (3) :

1. C'est un Andalou, il n'est pas du nombre des Berbères, il cherche à s'emparer furtivement de la royauté au détriment des Berbères.

2. Les Berbères ne livrent pas l'édifice de gloire élevé par le roi ḳaïsite (4).

On voit qu'Ibn Ḥabus donne une explication différente de celle de ʿAbd al-Waḥid al-Marrakušī; d'après lui, en effet, il y aurait eu complot pour renverser l'état almohade. Au profit de qui ? C'est ce qu'il ne nous dit pas. Mais quel crédit peut-on accorder à une accusation de poète à gages invité expressément, il y a tout lieu de le croire, à justifier l'acte du calife (5) ? Le réquisitoire débute par une inexactitude : Ibn ʿAṭiyya n'est pas un Andalous; il descend de Ḳuḍāʿa, ancêtre de race arabe yéménite; qu'il ait du sang « andalous » dans les veines, c'est ce que l'on peut admettre sans grande chance d'erreur, car les mariages avec des chrétiennes étaient fréquents en Espagne musulmane ; mais, pour un poète arabe, c'est l'ascendance paternelle seule qui compte. Peut-être Ibn Ḥabūs veut-il marquer ici l'antagonisme qui opposait si fortement l'Andalous raffiné, à quelque race qu'il appartînt, au Berbère rude, de mœurs bédouines, qui constituait alors l'élément le plus ferme du pouvoir almohade. A travers l'« Andalous », il pouvait fort bien viser Ibn ʿAṭiyya ou, ce qui est plus vraisem-

(1) Un allié de ʿAbd al-Mu'min, ʿAbd as-Salam al-Kūmī, succéda à Ibn ʿAṭiyya dans la charge de vizir ; quoique appelé *al-muḳarrab* « le proche », « le favori », il fut, par ordre du calife, étranglé, empoisonné ou tué à coups de pieds à Tlemcen en 555 = 1160. Cf. al-Marrākušī, *Hist. des Almoh.*, texte, p. 142 ; trad., p. 173 ; *Ḳirṭās*, texte Tornberg, p. 130, trad. Beaumier, p. 283 ; *Berbères*, II, 196 ; Lévi-Provençal, *Documents*, p. 198 en note et p. 229.

(2) Cf. an-Naṣirī al-Salawī, *al-Istiḳṣā*, texte arabe, III, 154 ; trad. I. Hamet, *Archives marocaines*, t. XXXII, p. 81.

(3) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, fᵒˢ 2 b-3 a ; 356, fᵒ 2 a.

(4) La tribu berbère à laquelle appartenait ʿAbd al-Mu'min prétendait descendre de la tribu arabe de Ḳais-Ailan. Cf. Lévi-Provençal, *Documents*, p. 32, note 1, et les références citées. Ibn Ḫaldūn seul contestait cette généalogie.

(5) Cette immixtion du poète dans la vie politique est chose courante dans l'histoire des Arabes ; pour ne pas remonter à la *ǧāhiliyya*, qu'on se rappelle le rôle joué par Ḥassān ibn Ṯābit auprès du Prophète ; al-Farazdak, Ǧarīr, al-Aḫṭal, Kuṯayyir-ʿAzza, auprès des Omeyyades de la branche marwanide ; al-Buḥturī, Abū Tammām et tant d'autres, à la cour des ʿAbbāsides.

blable, son beau-frère, l'almoravide Yaḥyā aṣ-Ṣaḥrāwī, qui s'était affiné, comme la plupart des princes du *liṯām*, au contact de la civilisation andalouse et qui songeait peut-être, à la faveur des troubles du sud de la Péninsule, à secouer la tutelle almohade en Espagne et à s'ériger en prince indépendant (1).

Quand ʿAbd al-Mu'min eut entendu les épigrammes et les traits satiriques des lettrés de son entourage, il s'écria, manifestant ainsi le regret d'avoir perdu son meilleur secrétaire : « Ibn ʿAṭiyya, en disparaissant, a emporté avec lui la haute culture de l'esprit. » (2)

Ibn Ḥabūs, après la mort du vizir, garda sa charge de poète officiel. Il n'allait pas tarder à avoir l'occasion de louer son royal protecteur. En 556 = 1161, ʿAbd al-Mu'min passa pour la première fois le détroit pour séjourner pendant deux mois à Gibraltar. Il convoqua à cette occasion les personnages et les lettrés des *Deux-ʿIdwa*. Les poètes durent se sentir touchés par cette invitation, car, jusqu'alors, le calife ne les avait reçus que sur leur demande. Al-Marrākušī (3) prétend qu'Ibn Ḥabus fut le poète qui aurait fait, ce jour-là, la meilleure impression sur ʿAbd al-Mu'min; il le peint comme un imitateur d'Ibn Hâni' al-Andalusī (4), mais ce ne peut être

(1) Les vers d'Abū ʿAbd al-Malik Marwān ibn ʿAbd al-ʿAzīz, rapportés par Ibn al-Abbār, *Ḥulla*, in *Notices*, p. 214, et Ibn al-Ḫaṭīb, *Markaz al-iḥāṭa*, le Caire, I, 134, viennent confirmer cette hypothèse. On remarquera que, dans ces vers, les Almoravides sont désignés par le mot : الزَّرَاجين (var. : الزراحين) (Mètre Basiṭ) :

إنّ الزراجين قوم قد وَتَرْتَهُمْ * وطالب الثأر لم تُؤْمَنْ بوائقُهْ

« Les Zarāǧīn sont des gens que tu as molestés ; on ne peut être à l'abri des attentats de celui qui cherche à se venger. »

Nous le retrouverons dans une satire d'al-Yakkī contre les Almoravides (*infra*, p. 36, n. 2). M. E. Lévi-Provençal avait déjà relevé ce terme, qui paraît bien impliquer une idée de mépris, sous la forme : الزَّرَاجنة (cf. *Documents inédits d'histoire almohade*, p. ١٢, l. 3; ٢٨, l. 4 a, f; ٤٠, l. 13; ٧٥, l. 10, et le *Glossaire*, p. 237). [D'après le *Naẓm al-ǧumān* d'Ibn al-Ḳaṭṭān, ce surnom fut donné aux Almoravides en manière de dérision par les Almohades. C'est le pl. de زرجون, nom d'un petit oiseau de proie « au corps blanc, mais au cœur noir » (Note communiquée par M. E. Lévi-Provençal)].

(2) Cf. an-Naṣirī as-Salawī, *al-Istiḳṣā*, texte, III, 154; trad. J. Hamet, p. 81.

(3) *Hist. des Almohades*, texte, p. 151; trad., p. 183.

(4) Sur Abu'l-Ḳāsim (ou Abu'l-Ḥasan) Muḥammad ibn Hani' al-Azdī al-Andalusī († 362 = 973), confondu quelquefois, aussi incroyable que cela puisse paraître, avec Abu Nuwās (al-Ḥasan ibn Hani' al-Ḥakamī, mort entre 190 et 198 = 806 et 813), cf. *Encycl. Isl.*, II, 406, art. de M. Ben Cheneb. Al-Marrakušī juge Ibn Ḥabus de la façon suivante : « Il employait dans ses vers à peu près le même procédé que Muḥammad ibn Hani' al-Andalusī, c'est-à-dire qu'il recherchait les expressions ronflantes, les mots pompeux et tragiques, mais vides; seulement, ce dernier avait plus de talent naturel et plus de douceur dans son style. » (*Hist. des Almohades*, texte,

que par ouï-dire, car il ne peut citer de lui qu'un seul distique. Ṣafwān ibn Idrīs, dans le *Zād al-musāfir*, est plus riche en citations poétiques. De la *ḳaṣīda*, récitée devant ʿAbd al-Muʾmin, il nous donne quatre fragments détachés, formant un total de dix vers, qui, s'ils justifient l'opinion de ʿAbd al-Wāḥid al-Marrākušī, ne nous apprennent rien de nouveau sur le premier calife almohade. Cependant, au milieu de phrases ronflantes et de mots pompeux, d'images forcées et de métaphores à peine intelligibles (1), on trouve pour la première fois, exprimé en vers, l'essentiel de la doctrine du Mahdī almohade (2) :

1. La Fortune a atteint, grâce à votre direction, ce qu'elle espérait et ses jours ont appris à être équitables.

2. Il lui suffit, par le fait qu'elle est arrivée à un moment favorable, d'avoir trouvé l'image [d'un gouvernement imprégné des principes] de la bonne direction et de s'être façonnée sur elle.

. . . .

3. Vous êtes la Vérité (3) dont on ne saurait douter (4) et qu'il n'est pas permis d'ignorer.

p. 151 ; trad., p. 183). Sur l'influence d'Ibn Hāni' sur les poètes andalous et les jugements qui ont été portés sur lui, tant en Orient qu'en Occident, cf. Saâdeddine Bencheneb, *Abu'l-Ḳāsim Muḥammad ibn Hāni' aš-šāʿir al-Andalusī wa-aḥkām al-udabāʾ ʿalaihi*, Communication faite en arabe au VIII[e] Congrès de l'Institut des Hautes Études marocaines, avril 1933, publiée dans *aš-Šihāb*, revue mensuelle arabe de Constantine, t. VIII, année 1933, fasc. 9, pp. 309-315.

(1) Nous sommes déjà loin d'Ibn Hani'. Il semble que les hyperboles obscures qui marquent une décadence indéniable de la poésie arabe, tant en Orient qu'en Occident, aient été l'apanage des panégyristes almohades. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire le poème récité à la même audience par ar-Ruṣāfī al-Balansī († 572 = 1177) et qui est donné intégralement par al-Marrākušī, *Hist. des Almoh.*, texte Dozy, pp. 154-157 ; trad. Fagnan, pp. 186-189. Dozy s'exprime ainsi au sujet de ce poème : « Je pense que Roçafi lui-même... aurait été assez embarrassé pour expliquer plusieurs des vers qui y figurent. »

(2) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 2 a-b ; 356, f° 1 b. Les premiers vers se trouvent aussi dans al-Marrākušī, *Hist. des Almoh.*, texte Dozy, p. 152 ; trad. Fagnan, p. 183. L'exposé le plus clair de la doctrine almohade a été fait par I. Goldziher, dans son *Introduction au Livre de Mohammed Ibn Toumert, Mahdi des Almohades* (publié par J.-D. Luciani), trad. française de M. Gaudefroy-Demombynes, Alger, 1903. On le complétera par les données nouvelles fournies par les *Lettres d'Ibn Tūmart et de ʿAbd al-Muʾmin*, publiées et traduites avec des notes par E. Lévi-Provençal, dans *Documents inédits*, texte, pp. 1-17 ; trad., pp. 1-24, et par *La Profession de Foi (ʿaqīda) et les guides spirituels (marchida) du Mahdi Ibn Toumart*, trad. par H. Massé, in *Mémorial Henri Basset*, Paris, 1928, t. II, pp. 105-121. Sur les derniers travaux relatifs aux Almohades, cf. A. Bel, *Documents récents sur l'histoire des Almohades*, in *Revue Africaine*, tome LXXI, n[os] 342-343, 1[er] et 2[e] trimestres 1930, pp. 113-128.

(3) Voilà une affirmation qui pouvait paraître entachée d'hérésie pour les mystiques, car « Dieu seul est la Vérité ». Cf. L. Massignon, *La passion d'al-Hallāj*, Paris, 1922, à l'index, sv. Ḥaqq ; *Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane*, Paris, 1922, à l'index, sv. Ḥaqq.

(4) « al-ḥakk... lā yumtarā » : réminiscence du *Ḳurʾān*, II, 142 ; III, 53 ; VI, 114 ; X, 94 ; XV, 63-64 ; XIX, 35.

4. Vous êtes le Secret de Dieu (1) et votre commandement, dans ses moindres comme dans ses plus grandes manifestations, a rempli les mondes.

5. Ceux qui peuvent comprendre la beauté ont été mis dans l'impossibilité de *Le* percevoir. *Il* est le *Pur* (munazzah) ; il lui suffit d'être saisi par l'intelligence.

. . . .

6. Vous avez rivalisé en nombre avec les brillantes étoiles à l'aide de vos fers de lance, et vous avez fait tourner autour d'elles, comme un firmament, des nuages de poussière.

7. Vous avez brisé la force de l'ouragan en lui opposant des cottes de mailles à double tissu, rigides comme des montagnes.

8. Et les vents ont reculé ; s'ils s'étaient engagés au milieu de vos lances, ils seraient devenus pareils à des cribles.

. . . .

9. Si le vent qui fait palpiter [toute chose] gémit à travers les prairies en fleurs, la tige perd sa position verticale et chancelle.

10. La vigueur qu'elle puise dans le sol est comme un vin généreux qu'elle boit jusqu'à se replier sur elle-même ; si ce vin lui était défendu, elle trouverait une interprétation figurée (2) [qui lui permettrait d'en boire].

ʿAbd al-Mu'min, après un court séjour à Gibraltar, repassa le détroit pour rentrer à Marrākech. A son passage à Salé, il voulut contempler ses troupes (3) ; il franchit le premier l'embouchure du Bou-Regreg et sur la rive qui faisait face à la ville, peut-être sur le haut de la falaise où venait d'être créée la Mahdiyya des Almohades — aujourd'hui les Oudaia — ou de l'emplacement de la future Mosquée d'al-Ḥasan, près du Ribāṭ du Bou-Regreg (4), il fit dresser une tente d'où il pouvait embrasser du regard l'estuaire et l'Océan. C'est sans doute à cette occasion qu'Ibn Ḥabūs composa le panégyrique suivant, où il s'est ingénié à comparer l'Océan

(1) Sur le sens mystique de cette expression, cf. L. Massignon, *La passion d'al-Ḥallāj*, pp. 405, 526, 852 ; *Essai*, p. 268.

(2) L'image est si outrée qu'elle confine au *kufr*. Cependant ʿAbd al-Mu'min, bien qu'abhorrant comme le Mahdī Ibn Tūmart le *ra'y* et l'*iǧtihād*, admettait fort bien le *ta'wīl* ou interprétation anthropomorphique qu'avaient adoptée les Almoravides, selon la doctrine de Mālik. Cf. J. Goldziher, *Introduction au Livre de Mohammed Ibn Toumert*, pp. 11, 56. Le poète fait ici, sur le vin, une application assez malencontreuse du *ta'wīl* almohade.

(3) ʿAbd al-Mu'min paraît avoir été sensible aux déploiements de forces militaires. Cf. al-Marrākušī, *Hist. des Almoh.*, texte, pp. 145, 151 ; trad., pp. 176, 194 ; E. Lévi-Provençal, *Documents inédits*, pp. 147, 189, 202, n. 2 ; *Notes d'histoire almohade. III. Un nouveau fragment de chronique anonyme*, in *Hespéris*, 1930, t. X, p. 81.

(4) Sur la Mahdiyya des Almohades, cf. H. Terrasse, *L'art hispano-mauresque des origines au XIIIe siècle* (*Publ. de l'Inst. des Hautes Études marocaines*, t. XXV), Paris, 1932, pp. 280-281, 287-288. Sur le Ribāṭ du Bou-Regreg, cf. H. Terrasse, *op. cit.*, pp. 265, 280, 281, 287.

(baḥr) à cet autre océan qu'était le calife, symbole de toutes les troupes campées sur le rivage (1) :

1. Or çà, ô Mer, l'océan a été ton voisin et sur tes bords, les choses utiles et nuisibles (2) ont dressé leurs tentes.

2. Sur tes ondes ont bouillonné la science et l'intelligence et sur tes rivages ont débordé l'ordre et la défense (3).

3. Le continent s'est déversé sur toi sous forme de chevaux dont les cavaliers, armés de pied en cap, lorsqu'ils entreprennent des expéditions, sont nécessairement victorieux.

4. Le fait d'avoir appris que tu portais le même nom [que le prince] te fait peut-être bouillonner de colère, mais celui-là est une mer à nulle autre pareille.

5. Tu es le serviteur du soleil et de la lune (4), par force ; et lui, c'est par le soleil et la lune qu'il est servi dans ses ordres (5).

6. Sa générosité et sa bravoure sont aussi vastes que la durée de ses jours ; ce que tu apportes, toi, n'a aucune valeur à ses yeux.

7. Tu n'as pas d'autre trait commun avec lui qu'une homonymie trompeuse que la poésie a revêtue de faux ornements.

8. Tu n'as pas d'autres moyens pour exprimer ta pensée que la faconde et le bavardage (6).

9. Ce n'est pas parce que tu portes le même nom qu'on doit t'adresser nécessairement des louanges ; une chose [ne mérite un éloge] que si, à l'expérience, elle se trouve avoir une valeur conforme à l'idée qu'on se faisait d'elle.

On aura remarqué au vers 5 le parti assez inattendu qu'a tiré le poète du phénomène de la marée. Dans les vers que nous allons citer, c'est l'idée de la

(1) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 2 a-b ; 356, f° 2 a. Toute cette pièce paraît être l'amplification d'un vers d'Ibn Darrāǧ al-Ḳasṭallī († 421 = 1030) à l'adresse d'al-Manṣūr ibn Abī ʿÂmir préparant une expédition contre Zirī ibn ʿAṭiyya (Ṭawil) :

تَحمَّلَ مِنهُ البَحرُ بَحرًا من القَنا * يروع بها أَمواجَـهُ وَ يَهـولُ

« La mer a emporté de lui une mer de lances avec lesquelles cette mer a frappé d'épouvante et jeté dans la terreur les vagues de l'autre mer. » (Cf. *Mafāḫir al-Barbar*, éd. Lévi-Provençal, p. 33, l. 5 ; al-Maḳḳarī, *Analectes*, II, 480 ; R. Blachère, *La vie et l'œuvre du poète-épistolier andalou Ibn Darrāǧ al-Ḳasṭallī*, dans *Hespéris*, t. XVI (1933), p. 104).

(2) « Utiles » aux Musulmans almohades, « nuisibles » aux Almoravides et aux Infidèles.

(3) *Al-amr wa'n-nahy*. On sait l'importance que les Almohades attachaient au *amr bi'l-maʿrûf* et au *nahy ʿan al-munkar*, c'est-à-dire, à l'ordre de faire les choses reconnues bonnes et à la défense de faire celles qui sont condamnables. Ibn Tūmart brisait les amphores de vin et les instruments de musique, et ne craignait pas d'insulter la sœur du prince almoravide ʿAlī ibn Yūsuf quand il la rencontrait, non voilée, dans une rue de Marrākech. Cf. I. Goldziher, *l. c.*, chap. VI, pp. 85-102.

(4) Allusion à la marée.

(5) Peut-être, en exagérant sa pensée, le poète exprime-t-il un *kufr*.

(6) Allusion au bruit continuel et assourdissant de la mer.

rotondité de la terre qui amène une suite d'images pour exprimer l'immensité (relative) des territoires soumis au calife almohade (1) :

1. Prince des Croyants, le temps éclaire et illumine grâce à la lumière de ton équité.

2. Vous possédez l'Orient et l'Occident (2) et votre autorité fait le tour de la terre en même temps que la sphère céleste.

3. Il va vers vous celui qui s'est éloigné de vous et il se tourne vers vous de quelque lieu qu'il se tourne.

4. Celui d'entre vos ennemis qui a fui loin de vous cherche donc la fuite dans votre direction.

5. Si vous effrayiez les pics de Raḍwā (3), ils ne resteraient pas tranquilles et ne trouveraient pas de stabilité.

Il est difficile de dire à quel prince almohade cette pièce a été dédiée, les hyperboles peuvent tout aussi bien s'appliquer à ʿAbd al-Muʾmin, mort en 558 = 1163, qu'à son successeur, Abū Yaʿḳūb Yūsuf, mort en 580 = 1184. Le même doute plane sur un distique en *ǧīm* recueilli par Ṣafwān ibn Idrīs. Il paraît invraisemblable que l'auteur du *Zād al-musāfir* n'ait retenu, pour les transmettre à la postérité, que des vers se rapportant au premier calife almohade. Le distique auquel nous faisons allusion se trouve en tête des extraits du *Dīwān* d'Ibn Ḥabūs, et nous inclinons à croire que c'est à Abū Yaʿḳūb Yūsuf qu'il a été adressé : ce sont, sans doute, les derniers vers composés par le poète fāsī, et l'auteur aura tenu à les inscrire tout au début de son anthologie, parce qu'il leur trouvait sans doute une beauté impressionnante.

1. A ta prière, dit Ibn Ḥabūs (4), les vents impétueux ont soufflé, et, à ton commandement, les [lances] minces et les [lances] aux nœuds solides ont abordé impétueusement [l'ennemi].

2. [Dans ta marche] vers l'ennemi, tu as été précédé par une terreur qui aurait accablé misérablement Yaǧūǧ derrière sa muraille (5).

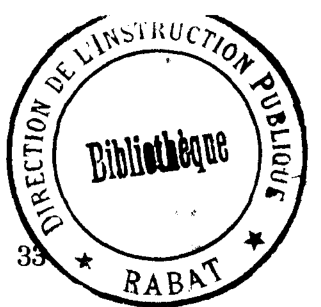
(1) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 3 b ; 356, f° 3 a.

(2) L'Orient, pour l'empire almohade, c'est la Tripolitaine. ʿAbd al-Muʾmin avait conquis Tunis en 553 = 1158, Mahdiyya en 554 = 1159 et Tripoli en 555 = 1160.

(3) Cliché poétique qui date de l'islām. Pour les poètes arabes, les montagnes de Raḍwā, entre Médine et la mer Rouge, dont l'altitude est de 1800 mètres environ, passent pour être hautes et massives, et le comble de la majesté pour un prince, c'est de pouvoir les « effrayer ». Chez les poètes de la *ǧāhiliyya*, l'énigmatique mont ʿAsīb servait à exprimer la même image.

(4) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 1 b ; 356, f° 1 b.

(5) Allusion à la légende d'Alexandre le Grand et de Gog et Magog, et réminiscence du *Ḳurʾān*, XVIII, 93-94. La muraille de fer ou digue dressée par Alexandre le Grand pour arrêter les incursions de Gog et Magog porte, dans les légendes musulmanes et le *Ḳurʾān*, le nom de *sadd*



Ibn Ḥabūs resta en faveur auprès de Abū Ya'ḳūb Yūsuf, partageant son temps entre Marrākech et Fès. Un lettré originaire de Valence, qui parcourait à cette époque le Maġrib « à la recherche de la science », Ibn Diḥya, nous raconte (1) qu'il rencontra Ibn Ḥabūs à Marrākech en 564 [= 1168/9] et qu'il lui rendit visite à Fès, dans sa maison située dans le *Darb as-Sarrāǧīn* ; en quittant la capitale, il emporta un *dīwān* du poète, qu'il fut heureux d'offrir au prince ayyubide d'Égypte Al-Malik al-Kāmil an-Nāṣirī (2).

C'est probablement peu de temps après le passage d'Ibn Diḥya à Fès qu'Ibn Ḥabūs dut mourir.



Si Ibn Ḥabūs a conservé la réputation du meilleur poète fāsī ayant chanté les Almohades, un autre poète, qui lui est contemporain, s'est acquis un renom aussi vif aux yeux des Fāsīs, mais pour des raisons bien différentes : c'est Ibn Sahl al-Yakkī (3). Originaire de Yecla, au nord de Murcie, il vint se fixer à Fès vers la fin de la dynastie almoravide et il ne semble plus avoir quitté cette ville, jusqu'à sa mort. En histoire littéraire, il est inséparable de son émule en satire, Ibn al-Binnī : on les a vus, dans l'anecdote rapportée plus haut, échanger quelques vers, au cours d'une rencontre fortuite dans les environs de Fès. Dans les annales maġribines, il passe pour l'enfant terrible des Fāsīs.

ou de *radm*. Cf. aṯ-Ṯa'ālibī, *'Arā'is al-maǧālis* = *Ḳiṣaṣ al-anbiyā'*, le Caire, 1311, pp. 234-236 (passage reproduit par al-Ḳazwīnī, dans sa *Cosmographie*, éd. Wüstenfeld, II, 401 sq., et traduit par Carra de Vaux dans les *Penseurs de l'Islâm*, t. II, pp. 44-47) ; *Encycl. Isl.*, IV, 1204-1205, sv. Yādjūdj wa-Mādjūdj, art. de A. J. Wensinck.

(1) Dans *al-Muṭrib*, f° 148 a.

(2) Sur ce prince, né en 576 = 1180 et mort en 635 = 1238, cf. *Encycl. Isl.*, III, pp. 217-218, art. de K.V. Zetterstéen.

(3) Sur Abū Bakr Yaḥyā ibn Sahl al-Yakkī (et quelquefois, par erreur, Abū Yaḥya Ibn Sahl et Abū 'Abd Allāh), cf. aḍ-Ḍabbī, *Buġyat al-multamis*, éd. Codera, n° 1479 ; Ṣafwān ibn Idrīs, *Zād al-musāfir*, mss. de l'Escurial, n° 355, f°s 4 b, 40 a-41 a ; n° 356, f°s 23 b-24 b ; *Ḫarīdat al-Ḳaṣr*, f°s 212 b-513 a ; Ibn Diḥya, *al-muṭrib*, f°s 94 b, 100 b-101 a ; Ibn Ẓāfir, *op. cit.*, pp. 53-54 ; Ibn al-Abbār, *al-ḥullat as-siyarā'*, in M. J. Müller, *Beiträge*, p. 316 ; in Lévi-Provençal, *Documents*, p. 102, n. 3, et p. 228, n. 2 ; *Kitāb al-istibṣār*, texte Kremer, p. 71 ; trad. Fagnan, pp. 125-126 ; Yāḳūt, *Mu'ǧam al-buldān*, III, 843-844 ; IV, 1024 ; al-Maḳḳarī, *Analectes*, II, 139, 219, 233.

L'ethnique de ce poète est souvent altéré en al-Bakkī et al-Bakkā'. Ibn Diḥya dit expressément dans *al-muṭrib*, f° 100 b, l. 1 sq. : « Yakka, avec un *yā'*, est un *ḥiṣn* au nord de Murcie, à 45 milles. Il prête à équivoque avec Bakka, avec un *bā'*, qui est à proximité de Ǧazīrat Ṭarīf, sur le littoral de l'Océan, et que j'ai eu l'occasion de voir plusieurs fois. » D'après ces précisions, Yakka ne peut être que la Yecla actuelle de la province de Murcie (il existe une autre Yecla dans la province de Salamanque). Quant à Bakka, disparue aujourd'hui, elle se trouvait entre Veger de la Frontera et Conil (cf. Dozy, *Recherches*³, I, 305-307 ; Asin Palacios, *Islam cristianizado*, p. 72). Yāḳūt, dans le *Mu'ǧam al-buldān* (IV, 1024), parle d'une localité : *Yakk*, qu'il situe dans le Maġrib, mais qui n'a existé que dans son imagination.

Si Ibn-Diḥya (1) se borne à nous dire qu'Abu Bakr al-Yakkī « s'adonnait comme Ibn al-Binnī à la calomnie et à la satire et se tenait au premier rang des cavaliers de ce combat », ou qu'il « composait des vers tels des perles et les façonnait tels de l'or, mais qu'il exagérait ses traits dans la satire et que pour cela on le fuyait ». Ibn Ẓāfir al-Azdī (2), par contre, se montre plus prolixe en nous rapportant une anecdote dont la scène se passe à Fès sous le règne de l'*Amīr al-muslimīn* 'Alī ibn Yūsuf (500-537 = 1106-1143). Nous jugeons à propos de la reproduire intégralement (3) :

« Lorsque Abū [Bakr] Yaḥyā al-Yakkī eut dépassé les bornes dans ses satires des gens de Fès, ceux-ci se liguèrent contre lui ; et ils furent secondés dans ce dessein par leur gouverneur, Muẓaffar l'eunuque (4), représentant dans leur ville l'autorité de l'émir des Musulmans 'Alī ibn Yūsuf, et le ḳā'id 'Abd Allāh Ibn Ḫiyār al-Ǧayyānī (5), qui était chargé à Fès de certaines affaires gouvernementales. Aussi mirent-ils en avant un personnage qui prétendit être le créancier d'al-Yakkī ; et deux šaiḫ-s de la ville, le faḳiḥ connu sous le nom d'az-Zanati (6) et un autre homme portant la *kunya* d'Abu'l-Ḥusain, témoignèrent contre lui en faveur du prétendu créancier. Dans ses conditions, ses torts furent établis et on le condamna à la prison. Arrivé à la porte, il demanda au secrétaire de la prison une feuille de papier sur laquelle il traça quelques lignes, et il l'envoya à Muẓaffar par le sbire qui l'avait amené en prison. Voici ce qu'il avait écrit :

1. Donnez un œuf comme gratification à az-Zanātī le faḳīh, il témoignera que Muẓaffar a deux œufs !

(1) *Al-muṭrib*, f° 94 b.

(2) Dans le *Badā'i' al-badā'ih*, p. 220. Al-Maḳḳarī a reproduit cette historiette dans le *Nafḥ aṭ-ṭīb* = *Analectes*, t. II, 219, d'après les *Badā'i'*.

(3) M. E. Lévi-Provençal l'a traduite dans ses *Documents inédits d'histoire almohade*, p. 102, n. 3, d'après les *Analectes* d'Al-Maḳḳarī. C'est lui que nous suivons ici.

(4) L'existence de ce gouverneur est attestée aussi par les *Mémoires* d'al-Baidaḳ (in Lévi-Provençal, *Documents*, p. 102). Le témoignage d'Ibn Ẓāfir al-Azdī est légèrement postérieur à celui d'al-Baidaḳ.

(5) Sur ce ḳā'id, cf. Lévi-Provençal, *op. cit.*, p. 103, n. 1, et pp. 227-230, avec les références qui y sont citées ; *Notes d'histoire almohade*. III. *Un nouveau fragment de chronique anonyme*, in *Hespéris*, 1930, t. X, pp. 81-82, 85. Ṣafwān ibn Idris, dans le *Zād al-musāfir* (ms. 355, f° 41 a ; ms. 356, f° 24 b), l'appelle par erreur Ibn Ziyād.

(6) Les faḳīh-s portant l'ethnique de Zanātī paraissent avoir été nombreux à Fès à l'époque des Almoravides et des Almohades. Ibn Diḥya, dans *al-muṭrib* (f°s 34 b-35 a), parle longuement du faḳīh Abū Mūsā 'Isā ibn 'Imrān ibn Danāl az-Zanātī al-Miknāsī, descendant des Banū Abi'l-'Afiya, mais il était *ḳāḍī al-ǧamā'a* ; et d'Abū Yūsuf az-Zanātī, surnommé « le Moulin » à cause du nombre considérable de livres de droit qu'il avait appris par cœur. Ce dernier pourrait bien être le faḳīh de notre anecdote.

2. Offrez-lui en cadeau une poule, il jurera devant vous que ʿAbd Allāh [c'est-à-dire Al-Ǧayyānī] n'a pas obtenu les faveurs (1) de l'épouse d'Abu'l-Ḥusain.

On peut juger par ces deux vers de la grossièreté des satires d'al-Yakkī; un rhétoricien arabe admirerait sans doute le tour de force littéraire réalisé par le poète qui a réussi à couvrir de ridicule et de déshonneur cinq personnes en deux vers. Ils ont le mérite, à nos yeux, de dénoncer d'une façon saisissante la vénalité des fonctionnaires de cette époque et en particulier celle des jurisconsultes. L'accusation portée contre les faḳīh-s ne devait pas être dénuée de fondement, car al-Abyaḍ (2), lui aussi, les avait stigmatisés dans ces vers où on le voit jouer sur les noms des plus fameux docteurs musulmans du rite malékite (3) :

1. Hypocrites ! vous vous êtes affublés de la considération dont on vous entoure à la façon du loup qui va cauteleusement (4) dans les ténèbres de la nuit commençante.

2. Vous avez possédé les biens de ce monde grâce à la doctrine du Possesseur (Mālik) et vous avez partagé les biens [des musulmans] au nom du Fils du Partageur (Ibn al-Ḳāsim).

3. Vous êtes montés sur de blanches mules (5) grâce au Blanc (Ašhab) et par la vertu du nom du Teinturier (Aṣbaġ), elles ont été teintes pour vous servir dans le monde d'ici-bas (6).

L'histoire ne nous dit pas ce qu'il advint du poète à la suite de son

(1) L'édition des *Badā'iʿ*, imprimée à Būlāḳ, donne نال qui devrait se construire avec من, (نال من عرسه). Les éditeurs des *Analectes* ont lu نالك qui est plus conforme à la grammaire et... au genre licencieux du poète.

(2) Sur al-Abyaḍ (Abū Bakr Muḥammad ibn Aḥmad ibn Muḥammad al-Anṣārī al-Išbīlī), mort en 537 = 1142/3, cf. Ṣafwān ibn Idrīs, *Zād al-musāfir*, ms. 355, f[os] 38 a-39 b ; ms. 356, f[os] 20 a-22 b ; Ibn Diḥya, *al-muṭrib*, 60 a ; ʿImād ad-Dīn al-Iṣbahānī, *Ḫarīdat al-ḳaṣr*, f° 48 b ; al-Maḳḳarī, *Analectes*, II, 195, 275, 303, 311, 329.

(3) Cf. Ṣafwān ibn Idrīs, *op. cit.*, ms. 356, f° 21 b ; al-Maḳḳarī, *Analectes*, II, 303-304 ; al-Marrākušī, *Hist. des Almohades*, texte, p. 123 ; trad., pp. 147-148 (les vers sont attribués à tort à Ibn al-Binnī). Dozy, dans son *Hist. Mus. Esp.*, 2[e] éd., III, 157, ne traduit que quelques mots sans dire de qui ils sont.

(4) Al-Maḳḳarī et al-Marrākušī ont يدلج et أدلج au lieu de يختل.

(5) Al-Marrākušī a الدوابّ au lieu de البغال.

(6) Ibn Ḫafāǧa disait aussi au début du VI[e] = XII[e] siècle (cf. *Dīwān*, Būlāḳ, 1286, p. 78, rimes ومجالس et (وكنائس) :

1. Ils ont appris les sciences [religieuses] pour posséder, par leurs controverses sur elles, les premières fonctions et les meilleures places dans les conseils.

2. Ils se sont détachés des biens de ce monde jusqu'au moment où ils ont trouvé une occasion propice pour s'emparer des biens des mosquées et des églises.

incarcération. Il est probable que la verve de ses satires devait lui faire pardonner bien des hardiesses. Mais il est difficile d'admettre que les représentants du pouvoir almoravide, à Fès, aient laissé passer cette épigramme, usée, il est vrai, mais toujours actuelle, pourvu qu'on en modifiât quelques mots (1) :

1. J'ai vu en songe Adam. — Père des hommes, lui ai-je dit, les gens affirment

2. que les Zarāǧīn (2) sont une tribu qui descend de toi. — Ève est répudiée, me répondit Adam, si ce qu'ils prétendent est vrai.

Ou cette satire (3) :

1. En tous ces hommes qui fixent le liṯām [sur leur face], il y a une bassesse [dont ils n'arriveront jamais à se défaire] même s'ils s'élevaient au-dessus de Saturne.

2. Ils font remonter leur généalogie à Ḥimyar (4), mais ils ont mis des cornes à la place des couronnes !

Nous retrouvons cependant al-Yakkī sous les Almohades. Son esprit sarcastique allait avoir l'occasion de se donner libre cours lors de la disgrâce du vizir Abū Ǧa'far Ibn 'Aṭiyya, dont nous avont parlé plus haut. Al-Yakkī avait-il quelque rancune à assouvir contre ce puissant personnage ? C'est ce que pourraient nous faire croire les trois vers suivants (5) :

1. Tes qualités éminentes avaient prescrit que tu mourusses dans une situation élevée et tu t'es placé au sommet d'un gibet quand le trépas t'a abattu.

2. Tu as voulu être l'émule des Barmékides (6) jusque dans leur action de se placer au sommet des gibets au moment de leur mort.

(1) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 40 a ; 356, f° 23 b. On trouvera des variantes de cette plaisanterie dans aṯ-Ṯa'ālibī, *Laṭā'if al-ma'ārif*, éd. de Jong, Leyde, 1867, p. 32, l. 9-11 ; Yāḳūt, *Iršād*, éd. D. S. Margoliouth, I, 307 ; al-Maḳḳarī, *Analectes*, I, 630 ; Dozy, *Recherches*³, II, 260.

(2) Les Almoravides. Cf. *supra*, p. 28, n. 1.

(3) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 40 a ; 356, f° 24 a. On trouvera deux autres distiques contre les Almoravides dans la *Risāla* d'aš-Šaḳundī, in al-Maḳḳarī, *Analectes*, II, 139.

(4) « Muḥammad ibn al-Ḥasan ibn Aḥmad ibn Ya'ḳūb al-Hamdānī, auteur du Livre intitulé *Al-Iklīl fī'd-dawla al-ḥimyariyya*, raconte que les Lamtūna sont une sous-tribu (faḫd) des Ṣanhāǧa, lesquels descendent de 'Abd aš-Šams ibn Wāṯil ibn Ḥimyar. » Ibn Abī Zar', *Rawḍ al-Ḳirṭās*, texte de Tornberg, p. 75 ; trad. Beaumier, p. 162.

(5) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 40 a ; 356, f° 24 a.

(6) Al-Maḳḳarī, dans les *Analectes*, II, 341-342, raconte que le secrétaire particulier d'Ibn 'Aṭiyya, Abū Bakr Ibn Naṣr al-Awsī, dit un jour à son maître (Ṭawīl) :

ابا جعفر نِلْتَ آلّذي نال جعفر * ولازلــتَ بالعَلْيا تُسَرُّ و تُحْبَرُ

« Abū Ǧa'far, puisses-tu obtenir ce que Ǧa'far [le Barmékide] a obtenu, et puisses-tu ne jamais cesser d'être content et heureux dans ta haute situation. » Ibn 'Aṭiyya, qui pressentait déjà sa disgrâce, pâlit en entendant ce vers ; il ne pouvait s'empêcher de penser que Ǧa'far ibn Yaḥyā le Barmékide avait été mis en croix après sa mort. Il fut fait de lui comme de son illustre devancier à qui on le comparait.

3. Plût à Dieu qu'ils [les Almohades] t'eussent mis en croix dans ma poitrine; j'aurais alors, par compassion pour toi, resserré mes côtes [pour t'étouffer plus vite].

Ce dernier trait est atroce, mais il pourrait bien n'être qu'une métaphore. Al-Yakkī prendra plaisir, pour rabaisser la superbe des nouveaux parvenus — et ils semblent avoir été nombreux sous ʿAbd al-Muʾmin — à leur rappeler le cas d'Abū Ǧaʿfar Ibn ʿAṭiyya et aussi de son successeur immédiat ʿAbd as-Salām al-Kūmī (1).

A Ibn Ḫiyār al-Ǧayyānī (2), qui, après avoir trahi les Almoravides à Fès, s'était rallié au parti des Almohades et avait acquis une grande autorité auprès de la nouvelle dynastie, il adressa ce distique (3) :

1. O Ibn Ḫiyār, tu es parvenu au bout de ta longue carrière : la pleine lune s'éclipse quand elle arrive à sa perfection.

2. Où est le vizir Abū Ǧaʿfar, où est ʿAbd as-Salām, le « proche » [du souverain]?

Al-Yakkī, avec son caractère indépendant et son esprit caustique, semble bien avoir joué, au milieu de la société mêlée qui se pressait dans les deux principaux quartiers de Fès, le rôle d'un censeur sévère dont la vision avait une singulière pénétration. On retrouve en lui quelques-unes des caractéristiques qui confèrent à Abū Nuwās un rang à part dans la littérature de l'Orient musulman : esprit toujours en éveil, curiosité sans cesse sollicitée par les mille gestes, souvent les moins beaux, de ses contemporains, sincérité qui va jusqu'au cynisme et qui s'exerce contre lui-même avec la même implacabilité que contre ceux qui l'entourent. Les turpitudes de ses coreligionnaires, comme les siennes propres, s'étalent dans ses vers, avec cet esprit ailé qui sauve de toutes les audaces; les quelques fragments qui nous sont parvenus de lui laissent supposer que le *nahy ʿan al-munkar* qui constituait une des bases de la campagne morale entreprise par les Almohades n'a pas eu, sur l'ensemble de la population musulmane, les effets qu'escomptaient les disciples du Mahdī (4).

(1) Cf. *supra*, p. 27, n. 1.
(2) Cf. *supra*, p. 34, n. 5.
(3) Vers cités par le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 41 a ; 356, f° 24 b ; Ibn al-Abbār, *al-Ḥullat as-siyarāʾ*, in M. J. Müller, *Beiträge*, p. 316 ; in Lévi-Provençal, *Documents inédits d'hist. almohade*, texte, p. 147 ; trad., p. 228.
(4) Ibn Ḫiyār al-Ǧayyānī, mettant à exécution à Fès, en 544 = 1149/1150, l'*iʿtirāf* de ʿAbd al-Muʾmin, « qui fut un second *tamyiz*, aussi brutal et aussi féroce », fait périr « quatre-vingts personnes, parmi les gens efféminés et la populace » (من المؤنثين و السوقة). Cf. E. Lévi-

Les vers faisant allusion à des amours du genre de ceux du célèbre Mudrik pour ʿAmr ibn Yuhanna (1) constituent la majeure partie des *excerpta* conservés par les anthologistes ; mais leur réalisme est loin d'avoir la crudité des *ġazal al-mudakkar* d'Abu Nuwās. Une tendresse voilée s'y pare de grâces anacréontiques. Qu'on en juge par ces quelques vers (2) :

1. Un gazelon a prié à mon côté ; de son collet émergeait le croissant de la lune ;
2. Sa beauté m'a fait tourner vers lui et ainsi ma *ḳibla* a été cette beauté.

Ou ceux-ci où il décrit un de ses mignons mis en croix (3) :

1. Il m'est pénible de savoir que mes ennemis peuvent voir mon « ami » mis en croix sur un gibet.
2. Les traits décomposés, il étend les bras, malgré lui, tel celui qui, de joie, fend le haut de sa chemise.
3. Dépouillé de tout vêtement, le voilà exposé à la violence du froid, de l'aquilon et de la bise.

Enfant adoptif de Fès, c'est pourtant par ses satires contre sa nouvelle patrie qu'il s'est rendu célèbre (4) :

1. O habitants de Fès, vos pensées les plus intimes sont bien laides ! Tous les avis sont d'accord à ce sujet.
2. Chacun de vous s'est emparé d'un défaut et l'a accaparé comme le blanc de l'œil, la prunelle.
3. Il arrive que chez certains de vos nobles personnages (sādat) se trouvent groupés des défauts qui sont dispersés parmi les autres gens.

(Puis, dans les vers 4-5-6, il énumère ces défauts et donne quelques détails crus sur le plus répugnant d'entre eux ; ensuite, il dit :)

7. Puisse Dieu ne pas déverser sur Fès les pluies des ondées matinales et puisse une feuille ne jamais verdoyer dans ses parages !

Mais est-il bien sincère ? Il a beau dire (5) :

Provençal, *Documents*, p. 181. On remarquera les euphémismes de l'anonyme du *Kitāb al-istibṣār* pour parler des « turpitudes » des gens de Fès (Texte de Kremer, pp. 71-72 ; trad. Fagnan, pp. 125-128).

(1) Al-Ġazna'ī, quelque deux cents ans plus tard — il écrivait vers 766 = 1365 —, rapportera, lui aussi, à propos des Fāsīs, une longue ḳaṣīda d'Abu'l-Ḥasan Ibn Sabʿ faisant allusion à la même histoire. Cf. *Zahrat al-Ās*, éd. Bel, texte, pp. 76-78 ; trad., pp. 163-166.

(2) Vers cités par le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 40 a ; ms. 356, f° 23 b.

(3) Vers cités *ibid.*, ms. 355, f° 40 a ; 356, f° 24 a. Le vers 3 manque dans le ms. 356.

(4) Vers cités *ibid.*, ms. 355, f° 40 b ; 356, f° 23 b. Le vers 5 manque dans le ms. 355 ; les vers 2, 3, 4, dans le ms. 356.

(5) Vers cités par Yaḳut, *Muʿǧam al-buldān*, III, 843.

1. C'est en sortant de Fès qu'on peut se débarrasser de tout souci et se garder de toute calamité et de tout malheur !

2. Pour ce qui est de sa terre, c'est la plus illustre; quant à ses habitants, ce sont les plus vils qui puissent exister.

3. Pays qui n'a pu être la patrie d'aucun homme libre et qui n'a jamais renfermé d'homme généreux.

Il ne se décidera jamais à quitter cette ville, et nous nous refuserons à croire que c'est seulement le climat agréable et le site enchanteur de Fès qui ont pu le retenir. Dans sa jeunesse, notre poète vagabond ne s'était fixé nulle part; Fès, par ses lettrés et ses savants, peut être fière d'avoir su retenir pour toujours ce pérégrinant des Muses.



A la chute des Almohades, Fès redevient, avec les Mérinides, la capitale politique et intellectuelle qu'elle avait été sous les Idrīsides; mais l'activité littéraire n'y prend pas pour cela un plus grand développement. Ibn al-Abbār († 658 = 1260) (1), qui est contemporain de l'avènement des Mérinides et des Ḥafṣides, ne nous apporte que de bien maigres renseignements sur la poésie à cette époque. Dans sa *Tuḥfat al-ḳādim* (2), un certain Ibn al-Ğannān (3), originaire de Jaën, va se fixer à Fès; pour tout bagage littéraire, il a un distique. Dans le *I'tāb al-kuttāb* (4), nous ne trouvons rien sur Fès, mais nous sommes largement dédommagés par une notice importante, dont Ibn al-Ḫaṭīb tirera parti dans son *Iḥāṭa,* sur le vizir Abū Ğa'far Ibn 'Aṭiyya.



D'après les notes qui précèdent, puisées à des sources hispano-maġribines, on voit que la poésie n'a été que faiblement cultivée à Fès du V[e] au

(1) Sur Ibn al-Abbār, cf. *Encycl. Isl.*, II, 374-375, art. de M. Ben Cheneb.

(2) Ms. de l'Escurial, n° 356, (f[os] 39 b-79 a), recension abrégée d'Abū Isḥāḳ Ibrāhīm ibn Muḥammad ibn Ibrāhīm al-Balfīḳī.

(3) Les Ibn al-Ğannān sont nombreux. Celui de la *Tuḥfat al-ḳādim* (f° 56 b) est Abū Bakr Muḥammad ibn al-Ğannān. Sur ce personnage, cf. aussi Ṣafwān ibn Idrīs, *Zād al-musāfir*, ms. 356, f[os] 22 b-23 a.

(4) Il en existe trois manuscrits catalogués jusqu'à ce jour : à l'Escurial, n° 1731 ; au British Museum, catalogue A. G. Ellis et Ed. Edwards, n° 6641 ; à Rabat, Bibliothèque du Protectorat, catalogue E. Lévi-Provençal, n° 409.

VII[e] siècle = XI[e]-XIII[e] siècles (1). Deux noms à peine sont à retenir, ceux d'Ibn Ḥabūs et d'Ibn Sahl al-Yakkī. On peut faire des réserves sur la valeur strictement littéraire de leurs vers ; mais, on l'a vu, ils méritent de retenir notre attention, car ils projettent quelque lumière sur la vie intellectuelle et morale au Maroc, et à Fès en particulier, sous les Almoravides et les Almohades, et illustrent à leur façon certains faits politiques de ces deux dynasties. Ils sont le complément précieux des histoires officielles contemporaines ou postérieures qui, entreprises dans un but franchement laudatif, ont laissé délibérément dans l'ombre certaines taches que les poètes, par tempérament, ont retenues, au contraire, avec empressement.

Deux noms en deux cents ans, voilà qui est loin de témoigner en faveur de la fécondité du génie poétique à Fès. La capitale idrīside a pu être une cité que sa mosquée d'al-Ḳarawiyyīn a élevée à la dignité spirituelle de métropole de l'Islam ; elle a pu avoir le privilège de posséder une population stable que séduisait un climat incomparablement riche ; pour avoir manqué de cette ambiance littéraire créée par un milieu arabe ou profondément arabisé dans une atmosphère de large liberté spirituelle, elle n'a pu voir fleurir en ses murs que des jurisconsultes et des théologiens qui, avec les grammairiens, sont les plus détestables rimeurs de la littérature arabe.

Mais quand elle ne pourrait revendiquer d'autre titre de gloire que d'avoir su accueillir les émigrés andalous chassés d'Espagne par la *reconquista*, attirer les juristes de l'est du Maġrib comme de l'Orient et rester ainsi l'asile des penseurs, des écrivains et des artistes au milieu de toutes les vicissitudes de l'histoire de l'Occident musulman pendant le Moyen-Âge, Fès mériterait bien les éloges que lui décernaient les historiens et les géographes cités au début de cette étude.

Henri PÉRÈS,
Chargé de Cours à la Faculté des Lettres
de l'Université d'Alger.

(1) Ce qui n'implique nullement l'idée que les Almoravides et les Almohades ont manqué de poètes. Les premiers ont hérité des lettrés des « Reyes de Taifas » sans se montrer toujours bien disposés à leur égard ; quant aux Almohades, ils ont été, sans nul doute, des mécènes avisés, sans cesse entourés de poètes et de philosophes.

FÈS
CHEZ LES GÉOGRAPHES ARABES DU MOYEN-AGE[1]

Les sources essentielles, en arabe, pouvant servir à l'histoire de Fès, au Moyen-Âge, demeurent : le *Rawḍ al-ḳirṭâs* d'Ibn Abi Zar' (mort après 725/1324), le *Ğanâ zahrat al-'âs* d'al-Ğaznâ'î (seconde moitié du VIIIe/XIVe siècle) et l'introduction de la *Ğaḏwat al-iḳtibâs* d'Ibn al-Ḳâdi, écrite en 1003/1594.

A côté toutefois de ces ouvrages, il est une série de compilations très capables de compléter nos informations sur Fès à l'époque médiévale. Ce sont les écrits des géographes arabes.

A vrai dire, c'est seulement assez tard que ces auteurs s'intéressent à la ville de Fès. Ibn Ḫurdaḏbeh (mort vers 272/885) (2), le père de la géographie descriptive, en Islam, Ibn al-Faḳih (mort après 290/903) (3) et Ḳudâma (mort après 320/932) (4), qui, tous deux, travaillent sur la même source qu'Ibn Ḫurdaḏbeh (à moins qu'ils ne plagient celui-ci), mentionnent simplement Fès comme capitale du royaume idrîside, à leur époque.

Il faut arriver au *Kitâb al-buldân* d'al-Ya'ḳûbî (mort après 287-891 (5), pour rencontrer enfin quelques détails sur cette ville. Ce savant oriental écrit : « *La cité nommée Ifriḳiya* (sic) *se trouve sur un grand fleuve appelé Fâs, un des plus grands du monde, et c'est là que réside Yaḥyâ ibn Yahyâ* », petit-fils d'Idris Ier. Cependant « *la ville* (le quartier) *nommée Ville des Andalous est occupée par Dawoûd ibn Idrîs* », et, entre ces deux émirs, les

(1) Communication présentée au VIIIe Congrès de l'Institut des Hautes-Études marocaines, avril 1933, section II.

(2) *Al-Masâlik wa al-mamâlik* (éd. de Goeje, Leyde, 1889), 88.

(3) *Kitâb al-buldân* (Leyde, 1885), 80. Il est à remarquer qu'Ibn Rosteh (mort après 290/903) ne mentionne même pas Fès dans son *K. al-'a'lâḳ an-nafîsa*.

(4) *Kitâb al-ḫarâǧ* (éd. de Goeje, Leyde, 1889), 266.

(5) Éd. de Goeje, Leyde, 1892, 357-8; cf. de Goeje, *Descriptio al-Maghribi* (Leyde, 1860), 127.

conflits sont continuels. La cité, ajoute al-Ya'ḳûbî, « *est considérable et très peuplée. Sur la rive occidentale du fleuve Fâs, il y a trois mille moulins qui travaillent et toute la région est constituée par des agglomérations, des propriétés et des terres cultivées arrosées par ce cours d'eau dont le débit est constant.* »

D'un intérêt moindre est le passage consacré à Fès par le persan al-Iṣṭaḫrî (mort après 340/951) (1), qui écrit : « *Tanger est une immense province* (kûra) *comprenant des villes, des villages et de nombreuses campagnes* (bawâdi) *peuplées de Berbères. La ville principale de cette province, qui en est aussi le chef-lieu* (ḳaṣaba) *se nomme Fès. C'est la ville où réside Yaḥyâ le Fâṭimide.* » Comme on peut voir, ce géographe oriental étend au Maghrib Extrême une division ancienne propre à l'Orient 'abbâside (2).

Un autre géographe, continuateur d'al-Iṣṭaḫrî, Ibn Ḥawḳal (mort après 367/977), qui visita l'Occident musulman vers 340/951, donne, au contraire, des renseignements plus précis (3). Il note, lui aussi, que Fès est « *une ville importante qu'un cours d'eau partage en deux parties que gouvernent deux émirs différents. Entre la population des deux parties se produisent des rixes continuelles, des conflits sanglants et perpétuels* ». Ailleurs (p. 59), il signale, en passant, le caractère mercantile de la population qui, sans scrupule, entretient des relations commerciales avec les hérétiques Barġawâṭa, occupant la Tâmasnâ. Il rappelle aussi la richesse de cette cité où « *les fruits, les céréales, les denrées alimentaires, les marchandises, le produit des taxes et des impôts surpassent en quantité ce qui se trouve* » dans les autres agglomérations urbaines du pays. Il note aussi que les rues de la ville sont dallées. Surtout, comme tous les Orientaux, il insiste sur la répartition idéale des eaux de l'oued Fès, qui actionnent de nombreux moulins et font de la ville un centre privilégié où « *chaque jour en été, on lâche dans les marchés* [*l'eau de*] *la rivière qui lave le sol et rafraîchit les dalles* ».

A cette notice intéressante, celle fournie par un autre géographe d'Orient, al-Muḳaddasi (mort après 378/988), ajoute fort peu de chose. Cet auteur, il est vrai, n'est pas venu en Occident et ses informations sont tirées, soit

(1) *Al-Masâlik wa l-mamâlik* (éd. de Goeje, Leyde, 1870), 39.

(2) Au IVe/Xe siècle, les géographes divisent le monde musulman en un certain nombre d'*iḳlîm* (régions) subdivisées en *kûra* (provinces), dont le chef-lieu porte le nom de *ḳaṣaba*.

(3) *Al-Masâlik wa l-mamâlik* (éd. de Goeje, Leyde, 1873), 57, 65; de Slane, *Description de l'Afrique septentrionale* (dans le *Journal Asiatique*, 1842, 236 sv.).

de sources livresques, soit de récits de voyageurs. Ainsi qu'al-Iṣṭaḫrî, al-Muḳaddasî (1) considère Fès comme le chef-lieu d'un vaste pays où il fait rentrer toutes les régions du Rif, de Taza, de l'Warġa, du Sebou et de la Tâmasnâ, en un mot tout le pays désigné sous le nom de « Sous Antérieur « (*as-Sûs al-Adnâ*) (2). « *Fès*, dit-il ailleurs (p. 229), *est constituée par deux grandes villes dont chacune est fortifiée et qui sont séparées par un cours d'eau tumultueux arrosant des jardins et actionnant des moulins. L'une des villes* (= *quartier*) *est sous l'autorité du Fâṭimide, l'autre sous celle de l'Omayade. De là, que de guerres, de meurtres et de conflits ! Les deux villes sont construites en terre et leurs fortifications en pisé. Là se trouve la forteresse de Samît, édifiée par Ibn al-Bûrî* (3). *Une autre, sur le cours d'eau, a été construite par Ibn Aḥmad* (4). » Ce géographe dit encore un mot sur les produits des jardins de la ville à l'époque où il écrit, mais il remarque (5) que « *les habitants de Fès, vous le voyez, du fait des guerres, sont dans la détresse ; ils sont lourds et grossiers et ils ont peu de savants, mais beaucoup de séditieux !* »

A l'Andalou al-Bakri (= Bekri, mort en 487/1094), revient le mérite d'avoir le premier, comme géographe, donné de Fès une description vraiment digne de ce nom. Dans son *Kitâb al-masâlik wa l-mamâlik* (6), il ne consigne d'ailleurs pas des observations ou des renseignements personnels (car il n'est pas venu en Afrique du Nord), mais, au travers des documents d'archives omayades qu'il utilise, il met bien en lumière l'importance économique et politique de Fès. Il note d'abord, avec infiniment plus de détails et d'exactitude que ses devanciers, la position de la cité sur les grandes voies de passage qui convergent vers elle d'Oujda (p. 88, trad. 205), de Tanger (p. 109, trad. 249), de Ceuta (p. 88, trad. 258) ou la relient à Sijilmâsa (p. 146, trad. 326) et au Maroc central (p. 154, trad. 241). Surtout (p. 262-66, trad. 115-7), il condense tous les renseignements importants qu'il possède sur la ville en son temps. Chacun des deux quartiers com-

(1) *Aḥsan at-taḳâsîm* (éd. de Goeje, Leyde, 1906), 57, 219, 229.

(2) Cet auteur distingue dans le Maghrib six grandes provinces (*kûra*) : le pays de Barḳa, l'Ifriḳiya, le pays de Tahert, de Siǧilmâsa, de Fès, et le Sûš-Extrême.

(3) Ismâ'il ibn al-Bûrî ibn Mûsâ ibn Abi l-'Afiya.

(4) Ḫalûf ibn Aḥmad.

(5) Lire avec la variante :

غير انهم كما ترى من الحروب في بلاء، وفيهم ثقل وغباء، قليل العلماء، كثير الغوغاء،

(6) Éd. de Slane, Paris, 1911. Trad. du même, *Description de l'Afrique septentrionale*, Paris, 1859.

posant la cité, le quartier des Andalous et celui des Ḳarawiyìn, est séparé de l'autre par l'oued Fès et entouré d'une muraille percée de portes. Pour le premier, ce sont les portes de :

Bâb Futûḥ, au sud, d'où part la route d'Oujda.
— al-Ḥawḍ, à l'ouest, en face du quartier des Ḳarawiyin.
— al-Kanîsa, à l'est, conduisant au Rabaḍ al-Murḍâ.
— Abî Ḥallûf, à l'est.
— Ḥiṣn Sa'dûn, au nord.
— al-Fawwâra.

Pour le second, ce sont :

Bâb al-Ḥisn al-Ġadîd, au sud, d'où part la route des Zuwâġa.
— as-Silsila, à l'est, faisant face au quartier des Andalous.
— al-Ḳanâṭir, à l'est.
— Siyâġ, au nord, d'où part la route des Maġila.
— Sûḳ al-Ḥad, à l'ouest.

Chaque quartier a sa mosquée. Celle des Ḳarawiyin a six nefs et celle des Andalous trois. La cour de l'une et de l'autre est ombragée par de beaux arbres. La répartition des eaux de l'oued Fès fixe naturellement l'attention de ce compilateur. Il signale que « *dans le quartier des Ḳarawiyîn, chaque habitant a devant sa porte un moulin à lui, un jardin rempli d'arbres fruitiers, coupé par des rigoles, et il a aussi sa maison traversée par une canalisation d'eau vive* ». La ville a trois cents moulins et vingt bains publics. Les jardins donnent des fruits en abondance, mais chaque quartier a sa spécialité. Ainsi celui des Ḳarawiyîn donne des pommes dites de Tripoli, absentes dans l'autre quartier qui, en revanche, produit d'excellents citrons. Al-Bakrî, enfin, rappelle les aptitudes commerciales de la population qui compte beaucoup d'Israélites et fait du négoce avec toute l'Afrique du Nord.

La notice d'un autre géographe occidental, al-Idrisi (Edrisi, mort en 560/1166) (1), n'ajoute que fort peu de chose à celle d'al-Bakrî. Cet auteur signale aussi que les eaux de l'oued Fès, venues des sources des Ṣanhâġa, font marcher des moulins nombreux, travaillant à bas prix, et servent au

(1) *Description de l'Afrique et de l'Espagne* (éd. Dozy et de Goeje, Leyde, 1864-6), 80 sv. / trad. 92 sv. ; il est à remarquer que le texte édité est moins développé que celui offert, au Moyen-Âge, par certains manuscrits. C'est ainsi qu'Ibn Faḍl Allah a utilisé, au VIIIe/XIVe siècle, une version légèrement plus détaillée, pour Fès, que celle que nous possédons aujourd'hui. Cf. Gaudefroy-Demombynes, *Masâlik al-abṣâr*, 160 et la note 1.

lavage de la ville, la nuit, dans le quartier des Ḳarawiyîn, tandis que, plus rares dans celui des Andalous, elles ne sont amenées là que par une canalisation unique. A remarquer aussi qu'al-Idrîsî parle pour la première fois de la beauté des édifices : mosquées, fontaines monumentales, etc., dont le nombre est au surplus fort grand.

Après cet auteur, il faut arriver à un autre compilateur oriental, Yâḳût (mort en 626/1229), pour trouver dans la littérature géographique un nouveau texte relatif à Fès. Voici le début de l'article consacré à cette ville par ce polygraphe, dans son dictionnaire des noms de pays (1) : « *Fès est une cité célèbre et considérable du continent occidental, dans le pays des Berbères. Elle était la capitale de la mer (Ḥâḍirat al-Baḥr)* (sic) *et la ville la plus importante avant la fondation de Marrakech. Elle fut tracée entre deux collines élevées. Les habitations ont escaladé le flanc de celles-ci jusqu'à atteindre le plateau qui les couronne. La ville entière laisse jaillir des sources qui coulent au fond de la vallée, vers un cours d'eau de moyenne importance, dévalant sur le sol, venu de sources situées à l'ouest de Fès, à deux tiers de parasange, dans la Ğazîrat Dawî, décrivant ensuite des méandres parmi de vertes prairies. A son entrée dans la ville, dévalant vers la partie basse, ce cours d'eau se ramifie en huit ruisseaux qui traversent la cité et actionne environ six cents moulins qui tournent sans arrêt, nuit et jour. De ces ruisseaux se détache une canalisation dans chaque maison, grande ou petite. Il n'est pas, en Occident, d'autre ville ainsi traversée par les eaux, sauf Grenade, en Espagne. A Fès, on teint des étoffes de pourpre et des vêtements passés au kermès. La citadelle de la ville est sur le point le plus élevé et elle est traversée par un ruisseau nommé al-Ma' al-mafrûš (l'Eau épandue) qui, aussitôt la citadelle dépassée, actionne un moulin situé là. Fès possède trois mosquées-cathédrales où est célébrée la Prière du Vendredi.* » La fin de l'article ne nous apprend rien de nouveau : c'est un extrait d'al-Bakrî (2).

Un autre compilateur d'origine espagnole, Ibn Sa'îd (mort vers 685/1286), dans un ouvrage sur la géographie universelle (3), se borne à

(1) *Mu'ğam al-buldân* (Caire, 1906), VI, 329-331 ; *Jacut's geographisches Wörterbuch* (éd. Wüstenfeld, Leipzig, 1924, 2e éd.), III, 842 sv.

(2) L'abrégé du dictionnaire de Yâkût, intitulé *Marâṣid al-iṭṭilâ'* (éd. Juynboll, Leyde, 1851-64), II, 332-3, composé par 'Abd al-Mu'min ibn 'Abd al-Ḥaḳḳ (mort en 735/1339) (4), reproduit ce texte exactement jusqu'à «600 moulins». La suite manque et le développement d'al-Bakrî est résumé en trois lignes.

(3) *Basṭ al-arḍ*, mss. de la Bibliot. nationale, n° 2234.

reproduire al-Idrîsî, à la description duquel il ajoute seulement la latitude et la longitude de la ville et quelques détails sans importance tirés d'al-Bakrî, al-Ya'ḳûbî, etc.

De même, le célèbre Abu l-Fidâ, (mort en 732/1331) (1), comme à son habitude, borne sa tâche à reproduire Ibn Sa'îd, dont il rectifie seulement les données touchant la position de Fès, 8° de long., 32° de lat., selon l'ouvrage anonyme *al-Aṭwâl* (2), ou 8° de long., 35° 35′ de lat. selon al-Bîroûni, contre 10° 50′ de long., 33° de lat., d'après Ibn Sa'îd.

Il n'y a rien à tirer du *Mi'yâr al-iḫtiyâr* d'Ibn al-Ḫaṭîb (mort en 783/1374) (3), dont le passage prétendant décrire Fès est un pathos en prose rimée aussi imprécis que pédantesque et maniéré (4).

Tout au contraire, la vaste encyclopédie écrite, peu d'années auparavant, en Syrie, par Ibn Faḍl Allah al-'Umari (mort en 749/1349) (5), donne dans le chapitre 13 traitant du Magrib, des détails curieux et abondants sur Fès à cette époque. La documentation d'al-'Umarî, comme celle de presque tous ses prédécesseurs orientaux, est soit orale, soit livresque. Le début de la notice — la partie d'ailleurs la plus intéressante — provient d'un informateur maghribin, as-Salalǧî (6), et se rapporte à la ville mérinide, dans la première moitié du VIIIe/XIVe siècle. La cité (p. 153-158) se compose alors, d'une part, d'al-Madînat al-baîḍâ' (la Ville-Blanche) appelée encore Fâs al-Ǧadîd (Fès-la-Neuve = Fès-Jdid), de Ḥoms (= le Mellaḥ ou Ghetto), du Faubourg des Chrétiens; d'autre part, de la ville ancienne divisée elle-même en quartier des Andalous et quartier des Ḳarawiyîn. Al-'Umarî définit ainsi la situation réciproque de ces agglomérations : « *Le Faubourg des Chrétiens est situé à distance de la rivière, en face de Fez-l'Ancienne, sans en être exactement symétrique. La Ville-Blanche, qu'on appelle aussi Fez-la-Neuve, s'étend du nord du Faubourg des Chrétiens jusqu'à la rive du fleuve; les premières constructions de Fez-la-Neuve sont en face des*

(1) *Géographie*, éd. Reinaud et de Slane (Paris, 1840), p. 97; trad. Reinaud (Paris, 1848), I, 171.

(2) Sur cet ouvrage, probablement écrit au IVe/Xe siècle, cf. Reinaud, *Introd. à la Géog. d'Abu l-Fida'*, I, LXXXIX.

(3) Éd. de Fès, 1325, p. 47-9.

(4) Voici un échantillon de ce morceau : «Quel bel antre pour les lions mérinidines! Fès est une ville à laquelle la colombe a prêté [les plumes] de sa gorge et que le paon a revêtu des plumes de son aile» et tout est écrit de cette encre.

(5) Traduit et annoté par Gaudefroy-Demombynes, t. I, *L'Afrique moins l'Égypte* (Paris, 1927), Gaudefroy-Demombynes a signalé déjà l'importance de ces textes dans le *Mémorial Henri Basset* (Paris, 1928), I, 270.

(6) Sur ce personnage, voir Gaudefroy-Demombynes, p. 138, note 2.

dernières de Fez-l'Ancienne. Ḥoms est à cheval sur le fleuve, au nord, sur le flanc de Fez-la-Neuve, en allant vers le Faubourg des Chrétiens; au-dessus du fleuve, des arcades se courbent, et Ḥomṣ est construite sur les deux rives. Elle domine l'ensemble, car, de là, la rivière descend vers ses deux cités de Fez [c.-à-d., *le quartier des Andalous et celui des Ḳarawiyîn*]. »

Al-ʿUmarî décrit ensuite les murailles de la ville, passe rapidement sur les monuments, parle de quatre médersas, d'un couvent de mystiques (voir aussi p. 138), donne des précisions sur les matériaux de construction utilisés, sur la disposition des habitations édifiées « *suivant un plan uniforme : deux salles se faisant vis-à-vis, dressées sur des piliers de pierre ou de brique ; des chambres surplombant la cour de la maison ; devant elles, des vasques, dans lesquelles l'eau court; puis cette eau sort dansun bassin situé au milieu de la cour* ». Ailleurs (p. 139), il décrit avec une complaisance non dénuée d'admiration, le palais du sultan, situé à Fès-la-Neuve, « *construction majestueuse, couverte de coupoles élevées* », constituant un ensemble remarquable avec ses pavillons se mirant dans un double « *bassin si large et si profond qu'il peut porter une barque* », avec ses jardins « *où se mêlent toutes les espèces d'arbres et de fleurs* ». Al-ʿUmarî termine sa notice sur Fès (p. 159-161), par des renseignements tirés d'Ibn Saʿîd, d'al-Idrîsî et d'une relation de voyage écrite par l'ambassadeur Ibn Munḳid, envoyé par Saladin, au Magrib, en 586/1190. Ce passage de pure compilation n'ajoute rien à nos connaissances, ou précise seulement des détails d'un intérêt tout à fait secondaire (1).

Une autre encyclopédie, le *Ṣubḥ al-aʿšâ* (2), composée par l'égyptien al-Ḳalḳašandî (mort en 821/1418), offre aussi des renseignements sur la capitale du royaume mérinide. Chez cet auteur on retrouve des citations d'Ibn Saʿîd, d'Abu l-Fidâ', du *Rawḍ al-miʿṭâr* d'al-Ḥimiarî (3), des fragments d'al-ʿUmarî. Certains de ces extraits proviennent-ils de la consultation d'originaux ou bien sont-ils tirés de compilations antérieures ? Il est difficile de le savoir. Constatons seulement que cette nouvelle notice sur Fès ne

(1) C'est ainsi, par exemple, qu'al-ʿUmarî compte 400 moulins à cette époque et non 3.000, comme l'affirme Ibn Saʿîd. Celui-ci toutefois reproduit seulement al-Yaʿḳûbî.

(2) Éd. du Caire, 1333/1915, V, 153-7.

(3) Sur cet ouvrage et cet auteur, voir Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie à l'époque des Mameluk* (Paris, 1923), p. XI. Le passage cité par al-Ḳalḳašandî est traduit par Gaudefroy-Demombynes, *Masâlik*, I, 159, note 3. Ce morceau, simple parallèle entre les deux quartiers composant Fès-l'Ancienne, est un exercice littéraire qui ne nous apprend rien sur la ville.

contient absolument rien d'original et qu'elle peut tout au plus servir à fixer certains points douteux du texte de ses prédécesseurs.

Avec ce compilateur doit s'arrêter la liste des auteurs géographiques susceptibles d'apporter quelque contribution à l'histoire de Fès, au cours du Moyen-Âge (1).

Il ne faut d'ailleurs pas exagérer l'importance de l'apport fourni par les ouvrages énumérés plus haut. Il convient pourtant de remarquer qu'ils permettent un certain nombre de recoupements intéressants et qu'ils situent, beaucoup mieux que les écrits historiques, l'importance économique et politique de Fès, en Orient et en Occident, à diverses époques de l'histoire. Enfin, on ne peut, sans injustice, refuser à quelques-uns de ces textes le mérite de présenter une description brève mais générale de la métropole maghribine, à une date voisine de celle où l'auteur écrit.

R. BLACHÈRE.

(1) A cette liste devrait s'ajouter Léon l'Africain, mais l'œuvre de ce dernier est assez connue pour qu'il soit nécessaire d'en reparler ici.

UN PLAN DES CANALISATIONS DE FÈS
AU TEMPS DE MAWLĀY ISMĀ'ĪL
D'APRÈS UN TEXTE INÉDIT, AVEC UNE ÉTUDE SUCCINCTE SUR LA CORPORATION DES « KWĀDSĪYA »[1]

Bien que Fès soit une ville très riche en eau, ses habitants ont toujours éprouvé la crainte d'en manquer. Il est facile de constater, en effet, aussi loin qu'on remonte dans son histoire, que des plaintes se sont élevées chaque fois que l'on a voulu apporter un changement dans les modalités de répartition de l'eau entre les différents quartiers, ou que des prélèvements clandestins ont été découverts par des usagers attentifs à ne pas se laisser frustrer. Peut-être faut-il attribuer cette inquiétude perpétuelle au souvenir d'années de sécheresse exceptionnelle où des quartiers entiers ont souffert de la pénurie d'eau. Celle-ci est, en effet, aussi nécessaire à leur boisson qu'au nettoyage et à la désinfection du réseau si riche de leurs égouts qui, sans elle, dégagent rapidement une odeur nauséabonde insupportable.

Nous devons à cet état d'esprit un assez grand nombre de documents relatifs à cette question de l'eau. Soucieux d'établir leurs droits sur des preuves authentiques, des Fāsīs ont rédigé eux-mêmes ou fait rédiger par des notaires, *'udūl*, des actes où, en même temps qu'ils signalaient les abus dont ils étaient victimes, ils consignaient ces droits, jusque-là sauvegardés seulement par l'usage et la notoriété publique. Le texte arabe dont la traduction va suivre appartient à cette catégorie. Il est inclus, avec un certain nombre d'autres actes similaires dont il est le troisième, dans un recueil factice de manuscrits de la Bibliothèque générale du Protectorat à Rabat, qui figure sous le nº 504-VII du catalogue de M. Lévi-Provençal (2). Il est daté du mois de raǧab 1127 (1715). C'est une sorte de déclaration où le

(1) Communication présentée au VIIIe Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, avril 1933, section II.

(2) Le deuxième de ces actes a été résumé par l'éminent orientaliste, M. Massignon, dans son *Enquête sur les corporations musulmanes d'artisans et de commerçants au Maroc*, p. 226 et ss., où l'on trouve également la traduction par M. J. Raymond d'un document du même genre de l'époque de Mawlāy al-Ḥasan.

rédacteur, Muḥammad al-ʿArabī b. ʿAbd as-Salām b. Ibrāhīm, homme de bonne volonté, a voulu, d'une part, signaler tous les abus de ce genre qu'il avait constatés à son époque, qui est celle de Mawlāy Ismāʿīl, et, d'autre part, indiquer d'une façon précise les droits des différents quartiers, pour couper court aux conflits que la question de la répartition de l'eau ne cessait de soulever, périodiquement, entre leurs habitants. En outre, et c'est la partie la plus importante du texte, pour éviter les détournements clandestins, il a donné un plan des canalisations qui sillonnent la ville.

Ce document, qui est d'un intérêt certain pour l'historique de ces canalisations et des différents quartiers de la ville, apporte aussi une petite contribution à l'histoire des techniques. On y trouve, en effet, la description détaillée d'un système de barrage en bois, très ancien, qui servait à la fois de dispositif d'accumulation, de répartition et de trop-plein (1).

Au point de vue philologique, il est intéressant de relever, entre autres choses, l'emploi, à cette époque, comme unité de mesure de l'eau, d'un mot berbère, *agmez*, pl. *igmāz*, qui signifie « pouce ». On ne le trouve plus aujourd'hui, mais il est remplacé par le terme équivalent d'arabe dialectal, *belgāḍa* (2), qui signifie également « pouce » dans l'expression *zād ʃīh belgāḍa*, « il lui a ajouté un pouce », c'est-à-dire il a exagéré son importance (un événement, par exemple). Le terme technique signifie ouverture, d'un diamètre de trois grains d'orge mis bout à bout, par où l'eau coule.

On signalera également l'origine d'un autre mot employé fréquemment par les esclaves chrétiens au Maroc et signalé par Dozy dans son *Supplément aux dictionnaires arabes* : c'est le mot *canot* que Dozy croyait être la corruption de *ḥānūt*, qui, dit-il, « semble avoir eu le sens d'arche. On lit dans la *Miss. hist.*, 650 a, que la prison des esclaves chrétiens à Mequinez se composait des vingt-quatre arches du pont, qu'on appelait *canutos*. De là vient que cette prison s'appelait *canot* ». D'autre part, le R. P. Kœhler, à qui j'ai fait part de ces observations, explique aussi, dans son ouvrage intitulé *La pénétration chrétienne au Maroc*, le mot *canut* par une corruption de *ḥānūt* qui aurait été prononcé d'abord par des Espagnols *ḫānūt*, et ensuite par des Français *kānūt*, pour désigner les cellules qui correspondaient au nombre des arches du pont et qui auraient porté le nom de *ḥānūt*, parce qu'elles ressemblaient à de petites boutiques.

(1) Voir ci-dessous, p. 55-56.
(2) De l'espagnol *pulgada*, pouce, douzième partie du pied.

Ni l'une ni l'autre de ces explications ne semblent satisfaisantes. On ne voit pas, en effet, d'abord pourquoi Dozy rapproche *canot* de *ḥānūt*, en donnant à ce dernier le sens possible d'arche de pont. Ensuite, si *canot* était la corruption de *ḥānūt*, comme le pense le R. P. Kœhler, le P. de el Puerto (1) aurait écrit *janutos* et non pas *canutos*. D'autre part, quelques lignes plus loin, il emploie pour désigner une cellule, une chambre, le mot *vite*, de l'arabe *bīt*, que les esclaves chrétiens employaient couramment et que l'on retrouve chez Mouëtte (2) sous la forme *bitte*. Il faut donc rejeter l'hypothèse que *canot* soit une forme corrompue de *ḥānūt*. Mais il est établi que *canot* signifie bien arche de pont. Le P. de el Puerto, poursuivant la description de la prison, dit en effet : « Tenia cada canuto, ó arco, por la porte interior diez y seis varas de largo... » « Chaque canut ou arche a intérieurement dix vares de long. » Reste à savoir de quel mot arabe il faut rapprocher *canot*. Il y a dans le texte qui nous occupe, un passage qui, je crois, permet d'établir à coup sûr que *canot* correspond au mot arabe *ḳannūṭ*. Nous y lisons en effet : ويدخل الماء لفاس العليا من اربعة اقواس قنانيط, « l'eau entre à Fès la haute par quatre passages voûtés ». Les orifices de ces passages que l'on peut voir encore aujourd'hui entre Bāb Dekāken et Bāb al-Maḫzen sont des demi-cercles juxtaposés qui forment quatre voûtes en plein cintre et sont semblables, en tous points, à des arches de pont. Dans l'esprit de l'auteur, le mot *ḳannūṭ* désigne sans aucun doute une arche de pont en arc en plein cintre ou outrepassé, que l'on peut rapprocher du sens premier de ce mot : tube, tuyau. Si l'on se rappelle que le document qui nous occupe a été rédigé au temps de Mawlāy Ismāʿīl et que cette prison avait été assignée aux esclaves chrétiens par ce même prince, on peut en conclure que *ḳannūt* désignait à cette époque une arche de pont en arc en plein cintre ou outrepassé. Enfin, sur l'emplacement présumé de ce pont ou à proximité de la prison dont le P. de el Puerto donne la description, le quartier porte encore aujourd'hui le nom de *derb al-ḳannūṭ*.

Il semble, d'après le plan des canalisations donné par l'auteur, qu'il existait déjà, à l'époque où il vivait, un réseau complet qui, à l'origine bien étudié et bien établi, était à ce moment en mauvais état et souffrait de la mauvaise disposition des ouvrages de répartition. Il s'élève en termes véhé-

(1) *Mission historial de Marruecos*, Séville, 1708, p. 650.
(2) *Relation de la captivité du sieur Mouëtte dans les royaumes de Fez et de Maroc, où il a demeuré pendant onze ans.*

ments contre l'incurie des préposés à l'entretien des canalisations, qu'il accuse non seulement de fermer les yeux sur les agissements de certains chefs de l'armée, de ceux, dit-il, « dont on ne pouvait contrecarrer les desseins », mais aussi de laisser à l'abandon un service indispensable à la vie même de la ville. « Il appartient, dit-il, à ceux qui ont le souci de l'intérêt général et dont l'influence est grande de s'occuper de la réfection du réseau des canalisations et d'en faire l'objet le plus important de leur sollicitude, dans l'espoir d'une belle récompense au jour du jugement dernier. »

La charge de l'entretien du réseau des canalisations incombait, probablement, avant l'établissement du Protectorat, à l'administration des habous. A l'heure actuelle, celle-ci a abandonné la jouissance des eaux aux Services municipaux, qui ont entrepris la révision par étapes de tout le réseau. Une grande partie de la tâche a déjà été accomplie. L'ingénieur qui assure l'exécution de ce vaste programme est aidé dans ce travail si délicat, à cause d'une part de la susceptibilité de la population, et, d'autre part, de l'enchevêtrement des conduites qui se superposent les unes aux autres, par l'*amīn* des eaux. Ce personnage est le chef théorique de la corporation des *ḳwādsīya,* qui tirent leur nom de *ḳwādes,* pluriel de *ḳādūs,* « buse, tuyau en poterie », et sont des ouvriers qui se chargent de poser, de réparer et de curer les tuyaux des canalisations. Comme toutes les autres corporations, celle des *ḳwādsīya* comprend des *m'allemīn* ou maîtres-ouvriers, des *ṣonnā'* ou apprentis et des *ḫeddāma* ou manœuvres. Les maîtres-ouvriers se recrutent parmi les apprentis et ceux-ci parmi les manœuvres. Il n'y a, pour entrer dans la corporation, aucune formalité à remplir. Se fait *ḳwādsi* qui veut, probablement à cause de leur petit nombre et de ce que le métier est assez décrié. Pour franchir les trois degrés, il suffit pour le manœuvre d'avoir été remarqué par un maître-ouvrier qui en fait son apprenti, et pour celui-ci d'être inscrit par l'*amīn* sur la liste des patentes au titre de maître-ouvrier. Ni cérémonie préalable, ni sacrifice propitiatoire, comme c'est l'usage dans beaucoup d'autres corporations. Les *ḳwādsīya* sont trop pauvres pour se permettre de telles fantaisies. Trente francs par journée de travail pour le maître-ouvrier, dix pour l'apprenti et quatre pour le manœuvre, telle est, en effet, la rémunération misérable d'un travail pénible et rebutant. Encore faut-il pouvoir en trouver tous les jours? Aussi doivent-ils, chaque matin, se rendre à l'un des deux *mawḳif* (1) sis, l'un au quartier d'al-Ḳaṭṭānīn et

(1) Place où se tiennent les salariés en quête de travail.

l'autre à celui d'aš-Šrābliyīn, et, attendre là l'employeur qui ne vient pas toujours. C'est pourquoi, seuls, les étrangers à la ville s'adonnent à cette profession. Ce sont pour la plupart des Berbères originaires du Rif ou du Tafilalet. Deux parmi eux, cependant, sont de Tlemcen et sont des descendants de ces Tlemcéniens qui quittèrent l'Algérie au moment de l'occupation française et vinrent s'établir à Fès.

Le nombre des maitres-ouvriers est de vingt-cinq environ. Chacun d'eux emploie en général un apprenti et un ou deux manœuvres. Contrairement aux usages anciens, les patrons peuvent recevoir aujourd'hui, sans l'entremise de l'*amīn,* des demandes d'ouvrages. Le rôle de ce dernier qui s'appelle *amīn al-mā' al-ḥlū,* l'amīn de l'eau potable, pour le distinguer de l'*amīn el-mā' el-muḍāf,* l'amīn des eaux d'égout, vulgairement appelé *bū ḫrāreb,* est réduit de nos jours à peu de choses. C'est un maître-ouvrier, qui ne se distingue des autres que parce que c'est à lui que les autorités font appel en cas de procès entre les employeurs et les maitres-ouvriers, et qu'il est chargé de l'entretien des canalisations du Palais Impérial, travail pour lequel il reçoit une somme mensuelle de six cents francs. En cas de conflit entre maitres-ouvriers, son rôle se borne à donner son avis au pacha, si celui-ci le lui demande, et à condamner la malfaçon. Il reçoit, en général, une somme de dix francs par déplacement et par expertise. L'amīn actuel, Si Aḥmad ben Muḥammad az-Zarhunī ar-Rīfī, succéda, il y a environ treize ans, à son père qui, avant d'occuper ce poste, était attaché à Mawlāy al-Ḥasan en qualité de maître-ouvrier *ḳwādsī* du Palais Impérial de Marrākech. En dehors des maigres ressources que lui procurent ses honoraires d'expert, il est le chef du groupe rifain dont le *mawḳif* se trouve au quartier d'aš-Šrābliyīn. Les maitres-ouvriers de ce groupe ne reçoivent pas directement d'ouvrage, non qu'ils y soient obligés, mais par respect pour leur doyen. L'autre groupe, dont le *mawḳif* est al-Ḳaṭṭānīn, échappe complètement à sa surveillance.

Les instruments de travail des *ḳwādsiya* sont rudimentaires et ne leur sont pas particuliers. Ce sont : la pioche (*fās*); la curette (*mġerfa*); la truelle (*mellāsa*); une sorte de marteau (*menkaša*) aux deux extrémités effilées et qui est l'outil principal des mosaïqueurs; la chaîne (*selsla*) pour chaîner le *ḳadūs* et le débarrasser du dépôt (*tefkra*), que l'eau y a laissé; la corde pour attacher la chaîne se nomme *ṭwāl*. Pour réparer les tuyaux et boucher leurs fissures, les *ḳwādsiya* emploient une sorte de mastic,

slāḳa (1), fait de chaux éteinte légèrement imbibée d'eau, d'huile et d'étoupe de chanvre, *šteb,* le tout brassé énergiquement. Ce mastic est appliqué sur la fissure et battu avec le pied. Les tuyaux sont fabriqués par des potiers. Ils portent différents noms suivant leur diamètre : *el-būḫerz* a environ 45 cm. de diamètre; *el-mdebdeb,* 30 cm.; *el-ferḫ,* 25 cm.; *el-friyiḫ,* 15 cm.; *el-feḫti,* 10 cm.; *el-feḫti l-meġzūl,* 7 cm.; enfin, *ez-znibri,* 5 cm.



Voici maintenant la traduction du document qui figure à la Bibliothèque de Rabat :

L'auteur du présent acte déclare :

Je n'ai pas cessé, depuis l'époque où je suis parvenu à l'âge de raison, de chercher à savoir si quelqu'un a parlé de cette rivière bénie qui passe à Fès, ou a consigné par écrit ses poches d'eau, ses ruisseaux et ses ramifications. Je n'ai rien trouvé qui puisse servir de document sur lequel on se baserait pour couper court aux discussions et aux querelles. Il résulte d'une minutieuse enquête que j'ai faite auprès des spécialistes et du public, après avoir pris connaissance des textes des historiens et des chroniqueurs relatifs à cette ville idrisite, que des innovations ont modifié la répartition des eaux de cet oued béni sur lequel Notre Seigneur Idrıs a bâti sa ville. J'ai pu établir que, contrairement aux usages anciens, on innova il y a environ quinze ans des prises d'eau à la hauteur du jardin de Sıdı Aḥmad al-Bahlul, à proximité de la Noria, en face du Burğ al-Ḳaṭā'if. A cet endroit, le lit de la rivière étant resserré et embarrassé, des infiltrations se produisirent et l'eau coula en dehors du lit de la rivière, le long du rempart de Fès supérieur jusqu'aux ruines du Basṭıyun (Bastion) et la ʿAdwat al-Andalus. Par la suite, des chefs et des notables de l'armée, parmi ceux dont on ne peut contrecarrer les desseins, vinrent s'établir à Fès la haute. N'ayant en vue que leur intérêt personnel et désireux d'augmenter leurs revenus, ils pratiquèrent à cet endroit une ouverture, d'où ils firent jaillir l'eau qui coula le long du rempart jusqu'au Mallaḥ des Juifs et installèrent sur ce nouveau canal un moulin à deux pivots. Cet état de chose se prolongea pendant plusieurs années et causa un dommage considérable à la ʿAdwat al-Ḳarawıyin jusqu'au moment où une plainte fut adressée au Prince des croyants, Mawlāy Ismāʿıl, fils de

(1) Pour لصاقة de لصق, coller.

Mawlāy aš-Šarīf al-Ḥasanī. A la suite de cette plainte, il donna l'ordre de démolir le moulin et de faire rentrer l'eau dans le lit de la rivière. Puissent ceux qui ont fait exécuter cet ordre recevoir une large rétribution dans la vie future !

Actuellement, toute l'eau de la rivière pénètre dans Fès la haute par quatre voûtes, en forme d'arches de pont, au-dessous du passage qui se trouve entre Bāb as-Sab' et la porte qui lui fait vis-à-vis, en face de la fontaine d'Ibn Hilāl, et sort au-dessous de cette dernière par quatre voûtes également, vers le vaste espace libre qui est à proximité du mausolée du saint Sīdī Maġbar. L'eau des deux voûtes, qui font face au rempart de la ville, coule vers la 'Adwat al-Andalus et celle des deux autres qui sont placées devant le mausolée, va vers la 'Adwat al-Ḳarawīyīn. Les deux premières sont séparées des deux secondes par un mur qui pénètre jusqu'au fond du lit de la rivière. Cependant, le côté dont l'eau coule vers la 'Adwat al-Andalus est resserré et son cours est embarrassé du fait du moulin qui se trouve à Wādī'l-'Iẓām à l'intérieur de la ville et dont on dit qu'il est de construction récente. Le côté de la 'Adwat al-Ḳarawīyīn est au contraire libre et bien en pente. Les discussions et les querelles n'ont pas cessé, depuis plusieurs années jusqu'à nos jours, entre les habitants des deux rives, ceux de chaque rive prétendant avoir été lésés et ne pas recevoir la part qui leur revient. Que Dieu fasse cesser l'injustice, qu'il soutienne la vérité et guide tout le monde dans le bon chemin !

La part qui revient aux habitants de la 'Adwat al-Andalus entre à Fès la haute et en sort par Bāb al-Ḥadīd. Deux moulins sont installés sur cette partie, celui de Barīġa et celui de 'Abd Marzūḳ, qui se trouve au-dessous de Bāb al-Ğiyād. Les gens de la 'Adwat al-Ḳarawīyīn n'y ont aucun droit. De Bāb al-Hadīd, cette eau descend jusqu'au barrage d'al-Bāb al-Ğadīd, de là à Wādī'z-Zaytūn et enfin à la 'Adwat al-Andalus, où elle est répartie entre les différents quartiers.

Quant à la part de la 'Adwat al-Ḳarawīyīn, elle descend des deux voûtes qui se trouvent à proximité du mausolée du saint déjà nommé vers le Minḫar. Ce Minḫar est actuellement un barrage fait, sur toute sa longueur, qui est de plus de soixante coudées, de pierres superposées, de piquets surmontés de jujubiers sauvages, d'herbes folles, de morceaux de bois et de plantes. Il en résulte des infiltrations et des pertes d'eau de la mesure de deux gouttières. La rivière est d'ailleurs, à cet endroit, resserrée et son

cours embarrassé, si bien que si l'on ôtait deux ou trois pierres, toute l'eau irait à la 'Adwat al-Andalus et la 'Adwat al-Ḳarawiyin en serait entièrement privée. Ce barrage était autrefois constitué par un large mur en maçonnerie qui allait jusqu'au fond de la rivière et avait, à son extrémité supérieure, un dispositif de trop-plein en maçonnerie ayant deux ouvertures dont le diamètre était de cinq empans et séparées par un autre mur perpendiculaire au premier. Ce mur servait de séparation entre les parts d'eau revenant à chacune des deux rives. C'est pour cette raison qu'on lui a donné le nom de *minḫar* (nez), à cause des deux ouvertures et du mur de séparation qui rappellent le nez de l'homme. Ce dispositif servait à dégager la rivière en temps de crue, après des pluies persistantes. Le trop-plein s'écoulait alors du côté de la 'Adwat al-Andalus et pouvait sans danger s'ajouter à la part qui revient aux habitants de cette rive et qui coule dans un espace libre, dispose de nombreuses vannes et aboutit au grand canal d'Abu-Ṭūbā. Ses conduites sont, d'autre part, en bon état. L'eau de la 'Adwat al-Ḳarawiyīn, par contre, coule sous des maisons, des moulins, des ateliers de tissage, des établissements de bains, dans des conduites étroites qui ne peuvent contenir plus que leur mesure. Si l'eau y arrive en trop grande quantité, elle met en danger les maisons et les mosquées et ceux qui s'y trouvent.

Le mur de séparation des deux ouvertures du Minḫar est tombé en ruine sur sa plus grande partie. Le laisser dans l'état où il est actuellement, constitue un grave danger pour les habitants de la rive d'al-Ḳarawiyin. Il appartient à ceux qui ont le souci de l'intérêt général et dont l'influence est grande, de s'occuper de sa réfection et d'en faire l'objet le plus important de leur sollicitude, dans l'espoir d'une large rétribution et d'une belle récompense au jour du jugement dernier.

Lorsque ce mur sera reconstruit et que la part des habitants de la rive d'al-Ḳarawiyin sera entière, elle coulera vers la noria d'al-Maflas (?), puis de là, au grand étang qui se trouve dans la rue d'al-Mars, où aboutit également la part d'eau d'as-Sab'at al-Aḳdām. Elle se divise en cet endroit en deux parties, dont une va du côté est, côté d'al-Andalus par rapport à la rive d'al-Ḳarawiyin, et l'autre, du côté nord, côté d'aṭ-Ṭāli'a, d'al-Lamṭiyin et d'ad-Dūḥ. Nous donnerons bientôt les détails de répartition de chacune des deux parties d'eau et le plan des conduites. L'ouverture par où passe l'une d'elles est égale, quant aux dimensions, à celle de l'autre et mesure trente-quatre empans. Néanmoins, la partie est plus affaissée et plus en

pente que l'autre, de sorte que l'on a dû y établir un barrage, afin que l'eau s'y amasse et que son niveau s'élève pour pouvoir également alimenter la partie nord qui est plus élevée. Ce barrage est d'une forme ancienne, très peu connue, et n'est pas actuellement en usage. Il est constitué par une poutre, d'une seule pièce, d'une longueur de trente-quatre empans, placée au fond de la rivière et fixée à ces deux extrémités aux parois du lit de l'oued. Une autre poutre de la même longueur est placée, parallèlement à la première, à la partie supérieure de l'ouverture. Sur cette longueur de trente-quatre empans, on prend une partie de vingt-cinq empans sur laquelle on fixe verticalement des poutrelles au nombre de vingt-cinq, séparées les unes des autres par un intervalle de huit pouces. Les extrémités inférieures des poutrelles pénètrent en tenons dans la pièce de bois horizontale inférieure. Leurs extrémités supérieures sont clouées à la poutre supérieure. On fixe ensuite aux poutrelles, horizontalement, cinq planches de l'épaisseur dite *bawwābī* (1), les unes au-dessus des autres, de telle sorte que l'eau ne puisse pas couler par-dessus la pièce de bois horizontale supérieure. Mais ces planches sont séparées, les unes des autres, par un intervalle d'un pouce environ, sur toute la longueur de la partie à laquelle sont fixées les poutrelles, c'est-à-dire vingt-cinq empans. On donne à chacun de ces intervalles le nom d'*agmez* (pouce). Il y a donc quatre *igmāz* pour cinq planches. L'eau coule par trois *igmāz* en temps normal et par la quatrième quand elle est abondante seulement. A l'extrémité de cette partie de la pièce de bois, il y a une sorte d'ouverture pratiquée dans le bois, d'un empan deux doigts de diamètre, qui donne naissance à une conduite que l'on appelle Ḳādūs Mawlāy Idrīs.

Il reste de la longueur de la poutre, laquelle est de trente-quatre empans, après en avoir utilisé vingt-cinq pour le dispositif décrit ci-dessus, neuf empans où on ne fixe pas de poutrelles, où il n'y a pas d'*igmāz*, mais qui sont purement et simplement bouchés par des planches clouées dans le sens de la longueur, de sorte que l'eau se déverse par-dessus la pièce de bois supérieure. C'est cette partie de neuf empans par-dessus laquelle l'eau coule que l'on appelle as-Sab'at al-Aḳdām. Les meuniers lui donnent le nom de Delğa. C'est elle qui doit recevoir une quantité d'eau égale à celle qui va

(1) Les planches que les menuisiers trouvent dans le commerce portent différents noms suivant leur épaisseur. Les plus épaisses sont dites *bawwābī*, les moyennes *ḫazā'inī* et les plus minces *ġalḳ*.

du côté nord, à l'endroit qui portait autrefois le nom de Ǧanān Ibn Gandūz et est connu aujourd'hui sous le nom Ǧanān Ġazī al-Ḥāra du côté d'al-Lamṭīyīn. Ces deux parts doivent couler dans des conduites de diamètre égal, l'une ne devant pas être plus abondante que l'autre.

En résumé, la part qui se dirige vers l'est du côté d'al-Andalus est constitué par la quantité d'eau qui sort des quatre *igmāz*, celle qui passe par-dessus la pièce de bois sur la longueur de neuf empans et enfin celle qui sort par le *ḳadus* de Mawlāy Idrīs. Toute l'eau qui reste constitue l'autre part. Il ne fait aucun doute que celle-ci n'est pas déterminée et que l'on ignore dans quelle proportion l'eau doit être partagée entre les deux côtés, le côté est et le côté nord.Les deux parties doivent-elles être égales? L'une doit-elle, au contraire, être supérieure à l'autre? En outre, dans le cas où le débit de la rivière diminuerait au point qu'il n'en resterait que la mesure de deux ou trois déversoirs, toute l'eau passerait par les *igmāz* et l'autre côté en serait complètement privé. Il va de soi qu'une part ne porte ce nom que si elle augmente ou diminue dans les mêmes proportions que les autres. Là est la cause du désaccord qui divise les habitants des quartiers qui reçoivent respectivement l'eau des deux parts. Il n'y a d'autre base, pour la détermination de la quantité d'eau qui revient à chacun, que le nombre de pivots de moulins installés sur les canalisations. La vérité, qui ne comporte aucun doute, est que la part qui se dirige du côté est se compose de six parties, et celle qui va du côté nord vers aṭ-Ṭāli'a et al-Lamṭīyīn de cinq parties. Les adversaires sont actuellement d'accord sur ces chiffres. Mais ils désirent qu'ils soient officiellement enregistrés et que deux bassins en maçonnerie soient installés au même niveau pour recevoir chacune des deux parts d'eau, à savoir : six parties pour la première et cinq pour la seconde. On mettra ainsi fin aux querelles et aux disputes et demandera aux usagers une contribution, une fois pour toutes. Quant à laisser les choses dans l'état où elles sont actuellement, c'est vouloir manifestement causer du tort aux usagers et faire preuve d'une ignorance qui sera funeste aux deux parties adverses. Il faut d'ailleurs ajouter, à cela, que le fait que le dispositif de distribution de l'eau est en bois, constitue une cause d'ennuis, car le bois pourrit rapidement et occasionne ainsi des dépenses continuelles aux meuniers et aux usagers, parmi lesquels il y a des pauvres, des orphelins, des interdits et des détenteurs de biens *ḥubs*.

Quant aux détails des deux parts d'eau, de leur distribution, de leurs

canaux d'adduction et de leurs conduites dans la ʻAdwat al-Ḳarawīyīn et ses environs, les eaux de la première, celle qui, comme nous l'avons déjà vu, se dirige du côté est et va vers al-Andalus, se réunissent comme il a été dit plus haut à as-Sabʻat al-Aḳdām et descendent jusqu'à proximité du mur de Bāb al-Ḥadīd. Là elles se divisent. Un tiers, au-dessus duquel a été bâti le petit pont qui fait face à Bāb al-Ḥādīd coule par deux déversoirs et se rend à al-Adrāğ, puis à Bāb ʻArsat aṭ-Ṭarā'ifī, puis à ʻUyun Abi Ḥazr, au moulin qui se trouve à la partie inférieure de Rās al-Ğanān, puis au moulin de Wādī'š-šurafā, de là au regard qui se trouve à Bāb Zawiyat al-Ḳalḳalīyīn, de là au moulin de la rue Ibn al-Aḫḍar, puis il se jette dans le Wādī Abī-Ṭūbā. Là finit ce premier tiers.

Revenons maintenant aux deux autres tiers qui, à proximité du rempart de Bāb al-Hadīd, coulent par quatre déversoirs. Ceux-ci passent à travers le rempart et en sortent à l'intérieur de la ʻArṣat al-Mu'aḏḏinīn as-Salawīyīn aṣ-Ṣuğrā. De là l'eau se rend au moulin d'al-Ḫaṭīb à al-Mawḳif, puis à az-Zayyāt al-aʻlā, sort à l'extrémité d'al-Marīğ, va de là au moulin de Biṭān al-Malf, où sont installés les ʻUlūğ (renégats), à proximité de Darb az-Zayyāt, va de là à Wādi'l-Ḥāmya à l'extrémité de la rue Šīša. A cet endroit, le canal se subdivise, derrière Ḳubbat ʻArṣat Ibn Wadda, en deux parties égales. L'une d'elles, celle qui se dirige vers la droite, descend vers ʻArsat Alwāt, puis à Wādī'ṣ-Ṣawwāfīn, passe par l'extrémité de la rue ar-Raṭl, traverse le quartier de Sīdī Abu Ḏiab, celui d'al-ʻUyun, va au moulin d'al-Andalusī au bas de Ğaza' Ibn ʻĀmir, puis à celui d'al-Ḫayyāṭ, lequel a trois pivots, et aboutit enfin au Wādī Abī-Ṭuba.

Quant à l'autre partie, elle traverse la ʻArṣa susmentionnée, se déverse dans le bassin d'irrigation qui s'y trouve et en sort pour se rendre au moulin qu'il y a vis-à-vis de l'extrémité du Darb ʻAzzuz, au marché au grain des Banī Yaznātan, de là au moulin des Mu'aḏḏinīn à proximité du Darb al-ʻAzafī, puis elle traverse ce darb et va de là au moulin d'al-Kusūr, qui est en haut de la rue ar-Raṭl, au bout de la rue transversale, puis au moulin de Sīdī Aḥmad aš-Šāwī à la hauteur de la rue ar-Raṭl, va de là à Wādī Ibn Bayḍa, à al-Maʻadī, entre à la maison de Ḥağīğ, à celles d'as-Saḳḳāṭ et Ğassus au Dard ar-Raṭawna, de là à ar-Radʻa, qui se trouve entre la rue Ğaʻda et Wādī Ša'in Mlīḥ et qui a de nombreuses conduites qui distribuent l'eau dans différentes directions. Parmi ces conduites, il y a le *ḳādūs* de la mosquée d'al-Ḳarawīyīn, le *ḳādūs* de Mawlāy Idris, celui de la nouvelle

madrasa d'aš-Šarrāṭīn, qui a été élevée par Mawlāy ar-Rašid (que Dieu sanctifie son âme). Ce canal, dont on a dit qu'il aboutit à ar-Rad'a, est constitué par deux déversoirs, dont l'un alimente les conduites qu'il y a à cet endroit. L'eau ne va dans le second que lorsqu'elle est abondante et que toutes les conduites reçoivent leur quantité maxima. Ce surplus se déverse à la surface d'ar-Rad'a et descend au moulin de Wādı Ša'in Mlıḥ, puis de là au moulin d'ar-Rabb, situé vis-à-vis de Msıd al-Kāf, puis au moulin d'al-Ḫūḥāt, qui fait face au Ḥammām al-Ḳal'a, puis à celui d'al-Ḳaṭṭānın, puis à celui de la rue al-A'nāḳ à al-'Aḳba az-Zarḳā', puis de là descend au moulin qui se trouve à l'extrémité de la rue Farnāḳ Ḥammam al-Ḳabbābın à celui d'al-Ġazzārīn de Bāb as-Silsila, puis à celui d'al-Barda'ıyın et aboutit enfin également à Wādī Abı-Ṭuba. Toute cette eau constitue, comme nous l'avons vu, la part du côté est qui, sortant d'as-Sab'at al-Aḳdam, va de la 'Adwat al-Ḳarawīyın vers al-Andalus.

Revenons maintenant à la part d'eau qui va au nord du côté d'al-Lamṭīyın, d'aṭ-Ṭāli'a et d'ad-Dūḥ. Nous dirons que cette part, comme cela a été déjà mentionné, est composée de cinq déversoirs inégalement répartis au jardin d'al-Ġāzı d'Abū Ğulud, à savoir que trois cinquièmes de cette part vont à l'ancienne conduite, puis au moulin à trois pivots qui s'y trouve, puis à celui d'as-Sarrāğın. Quand l'eau sort de ce dernier moulin, elle est distribuée à Raḥbat as-Sarrağın, à proximité de la salle d'ablution de la mosquée d'al-Lazzāzīn. Un déversoir, parmi les trois autres, est pris à Ğazzārın al-Lazzazın, en face du Darb at-Tabbān. Il descend de cet endroit à la rue Sīdı Fātiḥ du marché d'al-Ḳaṣr, de là jusqu'à l'extrémité de la rue d'al-Magana du même marché, puis au Darb al-Lamiḳı, puis au moulin d'as-Simāṭ à proximité du Darb Ḥağıḡ, au-dessous du Darb Ibn Salim, puis au moulin, sis au bout de la rue d'al-Farn. L'eau sort ensuite derrière le fondouḳ de 'Ašiša, se rend au Ğanān Kuḥayla, puis à Banı Sirwal, puis à l'extrémité du Darb ad-Durra, puis au Darb Abı'l-Ḥağğ, actionne les deux moulins supérieur et inférieur qui se trouvent dans ce darb, puis le moulin d'ad-Duraiġat, qui fait face à la rue Rayḥana. A la sortie de ce dernier moulin, une partie de l'eau alimente le canal qui arrose les jardins de Bāb 'Ağısa, tandis que l'autre se dirige vers aš-Šaršūr, puis au moulin de Bahamut, qui fait face à la mosquée Sīdı'l-Abbār, plus connue sous le nom de Bāb aṣ-Ṣamġi, passe ensuite derrière le Ḥammām Ziāna, arrose le verger d'al-Marını et va se déverser dans Wādı Bır Fatšāna, où elle se mélange à

une autre part d'eau, dont nous parlerons et que nous suivrons jusqu'à Wādi'z-Zaḥūl.

Revenons maintenant aux deux déversoirs qui restaient à as-Sarrāǧīn et qui constituaient les deux tiers de l'eau du canal d'as-Sarrāǧin. Cette eau passe sous la mosquée d'al-Lazzāzīn et sort vers le moulin d'az-Mazdaǵ, entre à la Madrasa al-Mutawakkilīya al-'Inānīya, va au moulin de Ṭaryāna, séjourne sous la cour de la mosquée al-Mahdīya et se divise à cet endroit en deux parties. La première, de la mesure d'un déversoir, entre dans la salle d'ablution de la dite mosquée, en sort pour aller à Ṭaryāna al-Kubrā, fait tourner le moulin du Šarīf at-Tūnusī, qui est à l'intérieur de Ṭaryāna, descend vers la prison de cette dernière où aboutissent également d'autres canaux qui amènent les eaux polluées de la salle d'ablution de la madrasa et de la mosquée d'al-Lazzāzīn. Toutes ces eaux réunies fournissent un débit de la mesure de deux déversoirs et descendent au moulin à deux pivots qui se trouve à l'extrémité du Darb Ruḥaybat al-Ḳandīl. En sortant de ce moulin, l'eau se divise en deux parties. L'une d'elles prend la direction du Darb al-Ḥurra et passe au moulin qui est à proximité de la porte de ce darb, celle qui est du côté de la Suwaiḳat Ibn Ṣāfī. Trois canaux traversent ce darb. L'un d'eux est celui que nous venons de citer. Le deuxième le traverse vers sa moitié. Nous en reparlerons. Le troisième est à proximité de la porte qui est du côté d'ad-Darrāḳīn. Nous y reviendrons également.

Du moulin du Darb al-Ḥurra, l'eau va aux moulins qui sont situés à la rue d'ar-Rawāḥ et aboutit au moulin qui est près de la porte de la petite rue en pente qui se trouve là et qui aboutit à al-Masrūḳa.

Nous nous arrêterons à cet endroit, pour cette part d'eau, jusqu'à ce qu'elle soit grossie d'une autre qui provient du moulin Ḥallābū. Nous les suivrons ensuite toutes deux jusqu'à ce qu'elles parviennent à Wādī'z-Zaḥūl.

Revenons maintenant à l'autre part qui est de la mesure d'un déversoir et qui provient du moulin de Raḥibat Ḳandīl. De ce dernier endroit, l'eau va au Darb al-Ḥurra, où se trouve le canal principal que nous avons déjà mentionné, puis au moulin qui est à proximité de celui qui se trouve à l'extrémité du Darb Mīna al-'Ulyā, de là à Zuḳāḳ al-Mā', au moulin qui est près de Farnāḳ Ḥammām Zuḳāḳ al-Mā' de la rue du Moulin, puis de là l'eau coule vers le moulin de Ḥallābū, qui est à l'extrémité de cette dernière rue, puis rejoint, en sortant de ce dernier moulin, l'eau de Zuḳāḳ ar-Rawāḥ, dont nous avons dit que nous suivrons le cours après sa réunion avec cette

dernière. La quantité d'eau ainsi obtenue est de la mesure de deux déversoirs qui se dirigent vers le moulin d'al-Masrūḳa, puis au moulin d'al-Ḥanna à l'extrémité inférieure de Zuḳāḳ al-Ḥağar, puis à la bouche d'égout d'an-Naǧǧārīn, puis au Darb Ibn Wadā'a, puis à la salle d'ablution d'al-Mallāḥīn. En sortant de là, l'eau se rencontre avec celle de Wadī'l-Ǧubūḥ que nous mentionnerons ci-après. Toutes ces eaux réunies vont au pont Līlī et se jettent en définitive à Wadi'z-Zaḥul.

Revenons maintenant à la part d'eau qui restait du canal et qui s'était subdivisée sous la cour de la mosquée d'al-Mahdīya. Cette eau se dirige de son lieu de répartition vers le canal de Wādī Fakrūn, de là va au Darb Wādī Ibn 'Azzāhum, puis au Darb Ḥārat aš-Šams, puis au Darb al-Ḥurra. C'est le canal qui est contigu à la porte de ce darb, celle qui est du côté d'ad-Darrāḳīn. Ce canal est un de ceux dont nous avons dit qu'ils étaient à l'intérieur de ce darb. Cette eau va ensuite au pont supérieur d'Abū-Ru'us, puis au pont inférieur, puis au four de Kuwayša, au moulin d'aš-Šağara, puis aux maisons de Banī 'Āmir, à la fontaine publique d'ad-Damnātī. Elle se joint, à cet endroit, à l'eau de nombreux ruisseaux, et passe de la mesure d'un déversoir à celle de deux déversoirs dont l'un prend la direction de la partie supérieure en face du Darb Šīdī Ḫiyār, passe à Sīdī 'Uḳda, puis au moulin d'at-Taiyālīn, puis à celui de 'Ain al-ḫail et est rejointe à cet endroit par une autre part d'eau, dont nous reparlerons Nous les suivrons toutes ensuite, jusqu'à Wādi'z-Zaḥūl.

Revenons maintenant à la part d'eau qui restait la fontaine publique d'ad-Damnātī et qui est également de la mesure d'un déversoir. Elle descend vers le moulin de Bīr Fatšana, où elle est grossie de l'eau du Wādī'ṣ-Ṣamǧi, qui vient du moulin d'al-Bahamūt, que nous avons déjà mentionné. Ces eaux réunies descendent vers le moulin d'al-Ġārib, qui est à 'Aḳbat Ibn Dabbūs, vont ensuite à 'Ain al-ḫail, où elles sont grossies de l'eau qui vient du moulin de 'Ain al-ḫail, déjà nommé, puis passent au *farnāḳ* (1) de l'établissement de bains de 'Ain 'Allū, puis au pont de Līlī, et aboutissent à Wādi'z-Zaḥūl, C'est là que finit la fraction qui comprend les trois cinquièmes de la part qui va au nord et dont nous avons parlé tout au début. Cette fraction pénètre dans la vieille ḳaṣba. Il reste deux autres parts qui vont au jardin Ġāzī et qui sont constituées par les deux autres cinquièmes. C'est le canal qui porte le

(1) Chambre qui précède l'étuve d'un bain maure et où l'on entasse le fumier destiné à servir de combustible.

nom de Wādī'ǧ-Ǧabūḥ. Cette eau sort du jardin de Ġāzī, déjà nommé, va au moulin de Abū'l-Ǧulūd, puis à ar-Ra' 'ūda, puis à Wādi'l-Faǧǧālīn, ensuite à Wādī Sīdī 'Abd Allāh al-Ḫayyāṭ, puis au moulin d'al-Baṭṭān, qui se trouve au jardin d'at-Tūmazī, puis au moulin d'al-Maǧlāwī à az-Zarbṭāna, puis à 'Aḳabat as-Sabu', puis à as-Siyāǧ, puis à Ǧarniz, puis au Darb al-Bawwāḳ, puis à la rue Faṭīma, puis à la rue al-Wādī à Mawlāy Idrīs, puis au moulin d'al-Ḳaššāšīn. A cet endroit, elle rencontre le canal qui vient du côté d'an-Naǧǧārīn, va au pont de Līlī et se jette dans le Wadī'l-Zaḥūl, comme nous l'avons déjà dit. En résumé, la part d'eau d'as-Sab'at al-Aḳdām, qui comprend six parties, aboutit en totalité à Wādī Abī Ṭūbā, tandis que celle qui va vers al-Lamṭīyīn, aṭ-Ṭāli'a et ad-Duḥ se jette en totalité à Wādi'z-Zaḥūl.

Voilà ce que nous avons pu savoir d'une façon certaine, non pas en faisant des conjectures et en se basant sur des hypothèses. Dieu est d'ailleurs plus savant et plus grand. Salut.

N. B. — Il reste, à notre connaissance certaine, des choses qui sont établies, connues, dont on a besoin, sur lesquelles se basent l'élite et la foule et que nous ne pouvons publier et répandre sans une autorisation totale à cause de ce qui pourrait être occasionné par la manifestation des passions et le manque de bonne foi. Dieu ne dit que la vérité et dirige dans la bonne voie ! Il serait préférable néanmoins que ces choses fussent publiées et parussent. Dieu nous suffit, il est le meilleur mandataire ! Écrit pendant le mois de raǧab l'unique, le sacré, et en l'an 1127 (1715).

I. S. ALLOUCHE.

DEUX KANOUNS MAROCAINS DU DÉBUT DU XVIe SIÈCLE

L'étude du droit coutumier berbère présente un intérêt, tant historique qu'actuel, trop évident pour qu'il soit nécessaire d'y insister. La revue *Hespéris* a déjà publié, à plusieurs reprises, des textes juridiques berbères (*ḳānūn, 'orf, lūḥ*), apportant une utile contribution à cette étude (1).

Il a donc paru intéressant de publier ici deux documents trouvés à Lisbonne, par la Section historique du Maroc, dans les pièces arabes de l'Archivo Nacional da Torre do Tombo (Casa dos Tratados) (2), qui fournissent, à notre connaissance, l'exemple le plus ancien de codification du droit pénal dans des tribus marocaines. En effet, les textes publiés dans les articles cités d'*Hespéris* sont relativement récents, à l'exception des *'orf* des Ida Ou Tanan (3), dont le plus ancien remonte à 1102/1691, alors que nos deux ḳanouns sont, l'un avec certitude et l'autre, probablement, de 1512.

Ils émanent tous deux du caïd Abou Zakariya Yaḥya ben Moḥammed Ou-Ta'fouft, qui fut jusqu'en février 1518, date à laquelle il fut assassiné, le principal auxiliaire indigène (4) des Portugais au Maroc. Le roi Emmanuel Ier lui confia le caïdat des tribus de la région de Safi soumises à la

(1) V. *Hespéris*, 3e trimestre 1922 : *Le Qânoûn des M'âtqâ*, publié en fac-similé et traduit par M. Louis Milliot ; 4e trimestre 1924 : *Recueil du droit coutumier de Massat*, traduit part M. Ben Daoud ; 4e trimestre 1926 : *Les nouveaux Qânoûn Kabyles*, publiés par M. Louis Milliot ; 4e trimestre 1927 : *Documents pour servir à l'étude du droit coutumier du Sud-Marocain*, par MM. Montagne et Ben Daoud ; enfin, 2e-3e trimestres 1929 : *Un magasin collectif de l'Anti-Atlas : l'Agadir des Ikounka (Annexes)*, par M. Montagne.

(2) Ces documents paraîtront prochainement dans la collection des *Sources inédites de l'Histoire du Maroc* (série Portugal, tome I). Le *ḳanoun* pour la tribu d'El-Ḥarit a été publié et traduit par Joas de Sausa dans ses *Documentos Arabicos para a Historia portugueza* (Lisbonne, 1790), Doc. XII, pp. 53-58, avec l'habituelle fantaisie de cet auteur, qui a défiguré tous les textes de son recueil, pratiquement inutilisable. La traduction portugaise de nos deux documents se trouve dans une « Carta de Nuno Fernandes d'Athaide a elrei dando conta de muitos factos que provam nãs ser Bem Tafufa servidor leal e fiel », publiée par M. D. Lopes, *Textos em Aljamia Portuguesa (Supplemento)*, pp. 132 *in fine* à 135. Une autre rédaction de cette traduction se trouve à la Torre do Tombo (*gaveta* 13, *maço* 10, no 13) : dans quelques passages, elle fournit des leçons meilleures que le texte publié par M. D. Lopes.

(3) *Hespéris*, 4e trimestre 1927, *op. cit.*

(4) C'était un berbère — bien que caïd de tribus arabes — comme cela est attesté par une lettre d'Estevão Rodrigues Berrio à Emmanuel Ier, en date du 19 mai 1514, où il est dit que « este Mouro é barbarro » (Baiao, *Documentos do Corpo Chronologico*, p. 91).

domination portugaise, que Yaḥya s'employa à étendre. C'est dans un dossier, réuni contre lui par une cabale qui l'accusait de trahison auprès du Roi, que se trouvaient nos textes : ils devaient servir à prouver que Yaḥya exerçait en réalité son commandement en son nom propre et non en celui du Roi (1).

Il n'entre pas dans nos intentions d'étudier et de commenter ici les textes qui vont suivre. Nous nous bornerons à faire une remarque qui semble importante : c'est que le premier applique à une tribu arabe, et non berbère, des dispositions qui sont évidemment tirées du droit coutumier pénal berbère, après avoir, dans le préambule qui précède les articles proprement dits, associé d'une façon assez inattendue « les coutumes des ancêtres et des anciens de la tribu » avec les « versets positifs de la Révélation » et la *Sounna* (2).

*
* *

I. ḲANOUN DE LA TRIBU D'EL-ḤARIṮ

Actuellement, la tribu d'el-Ḥarit (el-Ḥārt) fait partie de la grande confédération des Chiaḍma, fixée au sud du Tensift dans la région qui porte son nom. Les Ahl el-Ḥārt occupent le nord-est de la région, en bordure du fleuve (Blad el-Ḥārt).

On trouve également un douar de Ḥārit parmi les Chiaḍma (fraction des Ṣouālaḥ), qui, à une époque indéterminée, se sont détachés du gros de leur tribu pour se fixer dans l'enclave que forment les Doukkala, au nord de l'ouad Oumm Rabi', en pays Chaouiya. Les Chiaḍma prétendent être de pure race arabe.

Anciennement, Léon l'Africain, suivi par Marmol, signale les el-Ḥarit (« Elcherit », « Uled el Querid »), parmi les tribus hilaliennes, comme habitant, en compagnie des Chiaḍma, la région des Ḥaḥa et « se faisant

(1) Pour une plus ample information sur Yaḥya Ou-Ta'fouft et ses relations avec le Portugal, le lecteur voudra bien se reporter au volume cité des *Sources Inédites*, actuellement à l'impression.

(2) Le respect, par des souverains musulmans, des traditions berbères est un fait connu (sur la question des rapports réciproques de la *chari'a*, ou *char'*, avec le droit coutumier, cf. notamment R. MONTAGNE, *Documents pour servir à l'étude du droit coutumier du Sud-Marocain* (l'introduction) et surtout *Le régime juridique des tribus du Sud-Marocain* (*Hespéris*, 3e trimestre 1924). Mais ce qui est étrange ici, c'est que ce soit à une tribu qui serait de pure race arabe (cf. plus loin les indications rapides que nous donnons sur la tribu d'El-Ḥariṯ) que s'appliquent des coutumes berbères.

rendre tribut du peuple de Heha » (1). Ibn Khaldoun les mentionne également, mais en les rattachant aux Djoucham par les Soufyan, comme nomadisant avec les « Kelabïa » dans le Sous et dans « les plaines du pays des Ḥèba » (2).

Diverses hypothèses peuvent être formulées sur la manière dont s'est effectué le changement d'habitat des Chyaḍma, qui ont passé du sud au nord de l'Oumm Rabî', auxquelles nous nous bornerons à renvoyer le lecteur (3).

Texte

الحمد لله وحده بسم الله الرّحمان الرّحيم صلّ الله
على سيدنا محمد و ءاله و صحبه وسلم كثيرا
بيمن الله وتوبيفه وبإدن من له الامر والاحكام السلطانية
بمدينة ءاسب الشيخ الاجل الابضل الاكمل الابضل الاعز الاربع
الاجمل الاكمل المؤيد المنصور ابو زكريا يحي بن محمد ادام
الله عزه ومتع المسلمين بحياته واوسح لنا بي دولته وايده
بالضبر والنصر واعلا ءناره والهمه الى طريف رشده التبف(4) رايه
الرشيد الميمون السعيد على ان فدم على فبيلة الحارث الشاب
المكرم ابو عبد الله محمد بن حجاج و بوض له الامر بي احكامهم
بعد رضائه بدالك واستعان بالله طالبا للاعانة على توبيفه
الى ما فد فدم عليه الى ان طلب له بي تعيين رجالا و شطارا
ممن يرضا الشابُ المكرم يستعين [بهم] (5) على ابعاله وافواله ومايحتاج

(1) Léon l'Africain, édit. Schefer, vol. I, p. 57 (où la leçon fautive de l'édition originale — « Helin » au lieu de « Helia » —, reproduite par Marmol, est corrigée) ; Marmol, I, chap. 30 (p. 82).

(2) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères* (trad. de Slane) t. I, p. 63 *in fine* et 64.

(3) Cf. *Villes et Tribus du Maroc*, vol. XI : *Région des Doukkala*, t. II, *Azemmour et sa banlieue*, pp. 186-192, où l'on trouvera une bonne documentation sur les Chyaḍma.

(4) *Sic*, pour اتّبف. On n'a pas relevé en note les légères incorrections du texte que le lecteur corrigera lui-même (د pour ذ, ض pour ظ etc...).

(5) Original déchiré ; le *mim* est encore visible. (V. un *fac-similé* de ce document dans le volume cité des *Sources inédites*.)

اليه من كافة شانه و مال امره ووضع الامير المدكور جميع شانه
و اموره بيد محمد المدكور و افامه مفام نفسه ولا حرج عليه في
ما فعل ففعله ماض و جايز فمن عصاه و خالف امره يعافب
عفوبة شديدة فمن استحف من العصاة ضربا ضرب والله يتولا
امورنا وامور المسلمين اجمعين بعد التفسيط لما جرت به العوايد
من اسلافهم واقراطهم جَعَلَ على من فدر الله عليه بفتل
اخٍ مسلمٍ ما سبف في محكم التنزيل و ما جاءت به السنة عن
سيد البشر صل الله عليه و سلم فإن كان الفتل فتل عمدا
يحكم فيه بما فال الله تبارك وتعلى في كتابه العزيز و كتبنا
عليهم فيها ان النفس بالنفس و العين بالعين و الأنف بالانف
والاذن بالأذن و السّن بالسِن و الجروح فصاص و فال تعلى و السارف
و السارفة فافطعوا ايديهما فمن فعل فعلة يستحف بها العفوبة
فيحكم عليه بفول الله تعلى و سنة نبيه صل الله عليه وسلم
جعلنا الله واياكم ممن اطاع مولاه و خالف هواه وسلك بنا
و بكم طريف الهدى بجاه نبيه محمد المصطفى صل الله عليه
وسلم و بهاذا شهد من حضر ذالك ووعاه و حفضه كما يجب (1)
فبلت شهادته في اوايل ربع الاخر عام ثمانية عشر بعد تسع
مائـة عرفنا الله خيره و خير ما بعده

الحمد لله و حده

و بعد فهاذا دية من سرف عشرة اواف او مائـة دينار دراهم او تفطع يده
ديةٌ من جرح اخيه المسلم و فيتين او عشرون دينارا و الـكبش يعطيه للمجروح
دية من ضرب بعصا او حَجَرٍ و فية واحدة او عشرة دنانير

(1) Le texte a يجب, qui est inacceptable.

ومن ذكر مـا سلـب من العار بـين الناس بعليه و فيتين او عشرون دينارا او ثور
و ان شتمت المرأة رجلا ضالمتا له بعليها نصب و فية او خمسة دنانير او كبش
ومن وجد بي بيت غير بيته على وجه العيب و الخيانة بعليه عشرة اواف او مـأة دنانـير

ومن طلب عند رجل ماله او دينه يربع امره الى المقدم يحكم بيهم بحكمه يوجـل له ميجالا بإذا لم يعطيه بعد الميجال يحكم بيه بما شاه

ومن غوثت عليه المرأة كلب عليه الشهود والا عـليه اليمين وان تبين بعليه خمسون دينار او خمسة اواف

ومن ظهرت منهُ نعرة بعليه عشرون د[ينـ]ـارا (1) أوْ وفيتين أوْ دِبْتُهُمْ

ومن فدر الله عليه بهتك حرمـة اخيه بعليه مأة دينار المخزن وياخذ صاحب الحرم حرمـتـه

ومن حـكـم عليه الشرع بالحكم ثم رجـع لـلخصام بعد الحكم بعليه عشرون دينارا او ثور"

ومن هرب بالْمُخْصَنَةِ يوكل مـالـه و تحرف بيته و ينبى من بـلـده ومِنْ حُكْمِ التسّلْطَانْ و تاخذ دِيَةُ المرأة من ماله و ان وجد فتل و ليس على من فتله دية او يحبس الى بين يد السلطـان

و من جعل يده بي مال رجل بالغصب بعليه خمسون دينارا لسبب تعديته بي مـال المسلمين هاذا ادا كان له عليه دين و اما ان كان سارفا مأة دينار

Signatures (2) :

الشب المكرم محمد بن منصور* وعلي بن عمر
علي بن عمر بو خسب* و جعبوب بن موس

(1) Le texte a دارا, *lapsus* évident.

(2) Ces signatures sont disposées de manière à encadrer le texte des articles qui précèdent (v. le *fac-similé*, *loc. cit.*). Ce ne sont pas d'ailleurs, à proprement parler, des signatures, mais une simple énumération des noms des témoins de l'acte (qui probablement ne savaient pas écrire). Ces noms, à l'exception de ceux marqués d'un astérisque, sont d'une écriture différente de celle du texte.

علي بن محمد بن فه* وعمران بن عب

علي بن عياد* و زينون و البوصر و علي بن بتوح

وعمر بن كنابر ورح بن بجود ورح بن سعيد وعلي بن عريب و مسعود و بن حنين

وحم بن عمر و محمد بن عمار و علي بن حمد و علي بن محمد الفاسمي بن سعدان ومحمد بن

الحاوط و مبارك بن براهيم و من طلب عند رجل ماله او دينه يربع امره الى الحاكم (1) و احمد

بن الحلوف و مبارك بن عيسى وبو بليج و حماد و علي بن سعيد وكار وعلي بن جابر و التلول

وحمد و بريح و مبارك بن عمر(2)

ومن الذيخ وزيد بن ساس وغانم بن علي

و الكمح و الكراش

Traduction

Louange à Dieu seul ! Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux. Que Dieu répande largement sur notre seigneur Moḥammed, sa famille et ses compagnons ses bénédictions et son salut !

Par la grâce de Dieu et son assistance et par ordre de celui à qui appartiennent l'autorité et les décrets souverains dans la ville de Safi, le cheikh très illustre, très excellent, très parfait, très glorieux, très élevé, très accompli, l'assisté et le secouru de Dieu, Abou Zakariya Yaḥya ben Moḥammed — que Dieu perpétue sa gloire, fasse jouir les Musulmans de son existence, nous fasse demeurer longtemps sous son gouvernement, l'aide par le succès et la victoire, élève bien haut son flambeau et le dirige dans la voie droite !

(1) Cette phrase, intercalée au milieu de cette liste de noms, et de la même main, doit être une correction de l'article ci-dessus où il est dit que « celui qui revendique à un homme son bien ou sa dette portera son affaire devant le *moḳaddem* » (c'est-à-dire devant Moḥammed ben Hadjdjadj). Ici il est dit que le demandeur « portera son affaire devant le *ḥakem*, c'est-à-dire, probablement, devant le gouverneur portugais de Safi (de même, de nos jours, les Marocains appellent couramment *ḥâkem* le contrôleur civil de leur région).

(2) Pour lire les noms qui suivent la phrase, objet de la note ci-dessus (dans l'angle inférieur droit de l'original arabe ; cf. *fac-similé*, *loc. cit.*), on a cru devoir les découper en colonnes au lieu de les lire normalement en suivant les lignes de droite à gauche. Ce dernier procédé aboutit en effet à une accumulation de و très invraisemblable. Il est très difficile, dans de semblables énumérations de noms, de déterminer quand و est la conjonction arabe « et » et quand cette lettre représente le *Ou* de la filiation berbère. Le dernier nom (مبارك بن عمر) est indiscutablement écrit sur deux lignes, formant une colonne à part, ce qui autorise à étendre cette disposition à ces voisins.

— Son esprit droit, heureux et fortuné s'est résolu à placer à la tête de la tribu d'el-Ḥariṯ l'honoré jeune homme Abou ʿAbd Allah Moḥammed ben Ḥadjdjadj, auquel il donne pleins pouvoirs pour les décisions concernant ses membres, après que ce dernier y ait consenti.

Moḥammed ben Ḥadjdjadj a imploré le secours de Dieu, lui demandant de l'aider à se montrer apte à exercer le commandement qui lui était conféré. Il lui (1) a demandé en outre de lui désigner des hommes et des gens experts auxquels l'honoré jeune homme consente à demander leur assistance dans ses actes, ses paroles et dans ce dont il aurait besoin touchant tout ce qui le concerne et l'exercice de son pouvoir.

Ledit prince (2) a remis tout ce qui est de son ressort et toutes ses affaires aux mains dudit Moḥammed et l'a placé à la place de sa propre personne, sans apporter aucune restriction à ce que celui-ci accomplira : ses actes seront exécutoires et valables. Quiconque lui désobéira ou enfreindra ses ordres, subira un châtiment sévère ; celui qui aura mérité des coups de bâton sera frappé. — Que Dieu ait soin de nos affaires et de celles de tous les Musulmans !

Après avoir bien pesé les errements suivis par les coutumes des ancêtres et des anciens de la tribu, il a appliqué à celui que Dieu a prédestiné au meurtre de son frère musulman ce qui s'est trouvé antérieurement dans les versets positifs de la Révélation et ce qu'a apporté la tradition du seigneur de l'humanité (3) — que Dieu le bénisse et lui accorde le salut ! — : si le meurtre a été prémédité, il sera jugé conformément à ce que Dieu Très Haut a dit dans son livre respecté : « Nous leur y avons prescrit (4) : l'âme pour l'âme, l'œil pour l'œil, le nez pour le nez, l'oreille pour l'oreille, la dent pour la dent ; pour les blessures, la loi du talion » (5). Dieu Très Haut a dit encore : « Le voleur et la voleuse, coupez-leur les mains » (6). Quiconque aura commis une action par laquelle il aura mérité un châtiment sera jugé conformément aux paroles de Dieu et à la tradition de son prophète — que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !

Puisse Dieu nous placer ainsi que vous au nombre de ceux qui obéissent

(1) Au cheikh Yaḥya.
(2) Le cheikh Yaḥya.
(3) Le prophète Moḥammed.
(4) Aux Juifs, dans le Pentateuque.
(5) *Ḳor'an*, V, 49.
(6) *Ibid.*, V, 42.

à leur Seigneur et qui résistent à leurs passions ; qu'Il nous guide ainsi que vous dans la voie droite par les mérites de son prophète Moḥammed l'Élu — que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !

De ce qui précède ont témoigné ceux qui y ont assisté et en ont gardé la mémoire et le souvenir, comme il est de rigueur [légalement]. Le témoignage relatif à cet acte a été reçu dans la première décade de rabiʿ II de l'année 918 (1) — que Dieu nous la fasse vivre heureuse ainsi que celles qui suivront !

***

Louange à Dieu seul !

Ceci est la « diya » de celui qui aura volé : dix ouḳiyyas ou cent dinars d'argent (2), ou bien sa main sera coupée ;

« Diya » de celui qui aura blessé son frère musulman : deux ouḳiyyas ou vingt dinars ; et il donnera un mouton au blessé ;

« Diya » de celui qui aura frappé avec un bâton ou une pierre : une ouḳiyya ou dix dinars ;

Celui qui aura rappelé le déshonneur passé [de quelqu'un] parmi les gens devra deux ouḳiyyas ou vingt dinars ou un bœuf ;

Si la femme insulte un homme auquel elle fait ainsi du tort, elle devra une demi-ouḳiyya ou cinq dinars ou un mouton ;

Celui qui sera trouvé dans une maison autre que la sienne, ayant en vue le vice et l'adultère, devra dix ouḳiyyas ou cent dinars ;

Celui qui revendique à un homme son bien ou sa dette portera son affaire devant le « moḳaddem » qui, jugeant leur cas selon son jugement, donnera un délai au débiteur. Si celui-ci ne paye pas son dû au créancier à l'expiration du délai, il jugera comme il l'entendra ;

Celui contre qui la femme aura porté plainte (3), il lui sera imposé [de

(1) Équivalent aux 16-25 juin 1512.

(2) Voici le tableau des monnaies dont il est question dans nos textes :

1° l'*oukiyya* ou once.

2° le *dinar* d'argent (*dinar darahim*, cf. Dozy, *Supplément*, I, 464), valant un dixième de l'once (portugais « dobra »).

3° le quart de *dinar* ou *roboʿ* (portugais « real »).

4° le *ṭoumn*, huitième du *dinar* (cf. Dozy, I, 164), et moitié du *roboʿ* (portugais « tomin »).

(3) Entendez : « pour tentative de viol exercée sur elle ».

produire] des témoins, ou il devra prêter serment. Si sa culpabilité est démontrée, il devra cinquante dinars ou cinq oukiyyas;

Celui par le fait de qui aura éclaté une bagarre aura vingt dinars, ou deux oukiyyas, ou leur « diya » (1);

Celui que Dieu aura prédestiné à déshonorer la femme de son frère (2), devra cent dinars au Makhzen; l'individu lésé reprendra sa femme;

Celui que la justice aura condamné par jugement et qui recommencera le procès après le jugement devra vingt dinars ou un bœuf;

Celui qui aura pris la fuite avec une femme mariée, ses biens seront « mangés », sa maison brûlée; lui-même sera banni de son pays et de la juridiction du Sultan; la « diya » [à payer au mari en compensation] de la femme sera prise sur ses biens. Si on le retrouve, qu'on le tue et son meurtrier ne devra pas de « diya »; ou bien il sera arrêté [et remis] entre les mains du Sultan;

Celui qui mettra la main sur les biens d'un homme par la force devra cinquante dinars, pour le motif de sa violation de la propriété des Musulmans : cela dans le cas où il avait une créance sur cet homme. Mais s'il est un voleur, il devra cent dinars.

Signatures :

L'honoré jeune homme Moḥammed ben Manṣour et ʿAli ben ʿOmar; ʿAli ben ʿOmar bou Khsb (?) (3) et Djaʿboub ben Mousa; ʿAli ben Moḥammed ben Kaḥ (?) et ʿAmran ben ʿAbbou; ʿAli ben ʿAyad, Zaynoun Ou el-Bouṣer et ʿAli ben Ftouḥ; ʿOmar ben Knaber, Raḥḥou ben Bjoud (?), Raḥḥou ben Saʿïd, ʿAli ben ʿArif Ou Masʿoud, Ben Ḥanin, Ḥammou ben ʿOmar, Moḥammed ben ʿAmmar, ʿAli ben Ḥamd, ʿAli ben Moḥammed el-Ḳasmi ben Saʿdan, Moḥammed ben el-Ḥatid, Mbarek ben Brahim; — et celui qui revendique à un homme son bien ou sa dette portera son affaire devant le « ḥakem » (4) — Aḥmed ben el-Ḥallouf, Mbarek ben ʿIsa, Bou Flidj Ou Ḥammad, ʿAli ben Saʿïd Ou Kar, ʿAli ben Djaber Ou et-Telloul, Ḥamd Ou Briḥ (?), Mbarek ben ʿOmar; Manou ed-Ḍikh (?), Zeyd ben Ṣasi Ghanem ben ʿAli; El-Kamḥ Ou el-Ḳrach (?).

(1) Ce mot doit avoir ici le sens d'« équivalent en nature ».
(2) Entendez : « son frère en islam » et non son frère proprement dit selon le sang.
(3) On a marqué d'un point d'interrogation les noms dont la vocalisation est incertaine.
(4) Cf. *supra*, p. 69, n. 1.

II. ḲANOUN DE LA TRIBU DE ʿAMR AKROUCH

ʿAmr Akrouch est le nom (1) du personnage qui est nommé par Yaḥya Ou-Taʿfouft *moḳaddem* de « sa tribu » : on ne sait donc pas quelle est cette tribu, qui n'est pas autrement désignée.

Texte

الحمد لله وحد فدم ابوا زكريا يحيا بن محمد اتعبوبت اصلح الله حاله بمنه و كرمه
اعمر اكروش على فبيلته بي كل ما يليف بهم وهم عند امره و نهيه و حفوفهم ومن عصاه
بلا يلوم الا نبسه و الله الموبف للخير و المعين عليه بامر اكروش و جماعته

فدم السلطان بان من انحبس بي الدار تلزمه خم[سين](2) دينار ومن سرف اتن عشر
دينارا ومن جرح عشرة دنانر و من نعر خمسة دنانر ومن شتم و عير.اتن عشر دينار ومن ضرب
امراة عليه عشرة دنانر و المراة التي تشتم الرجل تعط دنر وربع وكلما رضا اعمر اكرش يفدمه
بامر سيد يحيا نصره الله من كل ما ضمته اضوارهم(3) من العرب و البرابر و السلام

(1) La forme même de ce nom est incertaine, puisque celui-ci n'est pas vocalisé dans le texte. Peut-être faudrait-il supposer une forme berbère أَكَرُّوش, Akerrouch ?

(2) La fin du mot est très effacée ; il n'y a sûrement pas خمسون ; on lirait normalement « خمسة », mais : 1° les traductions portugaises contemporaines portent « cimcoenta dobras » (*loc. cit.*) ; 2° le chiffre est curieux en rapport avec la gravité du délit (comp. le Ḳanoun des Ḥariṭ, où le même délit est puni d'une amende de 100 dinars) : on concevrait mal que l'adultère soit puni plus légèrement que les coups, les injures et le vol ; 3° du point de vue grammatical, il serait surprenant qu'il y ait ici une faute d'accord (si on lit « خمسة », puisque دينار est au singulier) alors que la règle est respectée partout ailleurs. C'est donc logiquement خمسين qu'il faut rétablir.

(3) Le texte à اصوارهم, qui, tel quel, est inacceptable. Il faut, ou bien le considérer comme équivalent à اسوارهم (avec emphatisation du *sin*, normale au Maghreb dans ce mot), ou bien ajouter un point sur le *ṣad* et lire اضوارهم = ادوارهم (l'emphatisation du *dal* étant également courante au Maghreb pour tous les dérivés de la racine دور). On a préféré la deuxième solution beaucoup plus satisfaisante quant au sens et, de plus, conforme aux traductions portugaises contemporaines (... « as alldeas »...).

Signatures :

حُسين ابن ابراهـم رك عمر احمد(1) عمرن الزناتي لحسن بن تطابت عـل ابن بلقاسم
يحي بن محمد و تعفوت (2)

Et au verso :

عل حد.·. حدد بن بوسد(?) (3) .·. سلمن بن بصبعت.·. مسعود بن اسعد.·. ونعلمك
بان من اشترا كبشا ياخد ربع دينار ومن اخطا يعطي خم[سـ]ة(4) اثمان.·.

Traduction

Louange à Dieu seul !

Abou Zakariya Yaḥya ben Moḥammed Ou-Taʿfouft — que Dieu rende sa situation prospère par sa grâce et sa générosité ! — a placé ʿAmr Akrouch à la tête de sa tribu pour tout ce qui convient à ses membres. Ceux-ci sont soumis à ses ordres et à ses prohibitions [sous la garantie de] leurs droits. Quiconque lui désobéira ne s'en prendra qu'à lui-même [du châtiment qu'il subira].

Et c'est Dieu qui donne l'assistance [qui conduit] au bien et dont le secours y fera parvenir Akrouch et sa communauté !

Le Sultan ordonne que :

Celui qui aura été pris dans la maison (5) devra cinquante dinars ;
Celui qui aura volé, douze dinars ;
Celui qui aura blessé, dix dinars ;
Celui qui aura provoqué une bagarre, cinq dinars ;
Celui qui aura injurié et insulté, douze dinars ;

(1) On a cru préférable de séparer l'*alif* du mot احمد et de le considérer comme représentant le *Ou-* berbère (comme dans ا تعفوت ci-dessus) ; sinon, on obtient une suite de trois noms accolés (عمر احمد عمرن), très invraisemblable.

(2) Ce dernier nom, qui est suivi dans le texte d'une *ʿalāma* qui se retrouve dans d'autres lettres de Yaḥya Ou-Taʿfouft, est d'une main différente de celle du texte, probablement celle de Yaḥya lui-même. Tous les autres noms, comme dans l'autre Ḳanoun, constituent une simple énumération de témoins, et non des signatures autographes.

(3) Lecture incertaine.

(4) Le texte a خمة, lapsus évident.

(5) Entendez : « dans une maison autre que la sienne, en flagrant délit d'adultère ». Ce passage est expliqué par une clause analogue dans le document précédent (*supra*, p. 72).

Celui qui aura frappé une femme devra dix dinars ;

La femme qui aura injurié l'homme donnera un dinar et quart.

Tout ce que ʿAmr Akrouch jugera convenable, il l'exigera par ordre de Sidi Yaḥya — que Dieu le rende victorieux ! — de tous les Arabes et Berbères que renferment leurs douars.

Et le salut !

Signatures :

Ḥouseïn ben Ibrahim Rekko (?), ʿOmar Ou-Ḥmed, ʿAmran ez-Zenati, Laḥsen ben Taṭlobt, ʿAli ben Belkasem ;

Yaḥya ben Moḥammed Ou-Taʿfouft [ʿ*alāma*],
et au verso : ʿAli Ḥaddou ; Ḥaddad ben Bousid (?) ; Selman ben Beṣbaʿt (?) ; Masʿoud ben Asʿad.

Et nous faisons savoir que celui qui aura acheté un mouton, il [lui] prendra (1) un quart de dinar et celui qui manquera [de le payer] donnera cinq tomins [d'amende].

P. Gros.

(1) On est obligé de donner, pour que cette phrase aît un sens, un sujet sous-entendu au verbe ياخذ, probablement « le percepteur des droits de marché ». C'est bien ainsi que l'a entendu le traducteur portugais : « Celui qui achètera un mouton paiera deux tomins [de droit de marché] et, s'il ne les paie pas, il en donnera cinq [d'amende]. »

UN PRÉTENDU CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE FÈS

DATÉ DE 1268 HÉG. / 1851-52 J.-C. (1)

En publiant, il y a cinquante ans (2), le mince catalogue des manuscrits arabes des deux bibliothèques de Fès (al-Qarawiyîn et ar-Raṣîf), qu'il avait obtenu par l'entremise du ministre de France à Tanger, René Basset expliquait qu'il n'avait pas cru devoir en faire la base d'un travail bibliographique, ayant peine à croire que 240 volumes pussent constituer la totalité des livres conservés dans ces deux mosquées, alors que les Algériens qui avaient fait leurs études à Qarawiyîn parlaient de 8.000 ouvrages, rien que pour ce seul établissement.

« Le jour, peu éloigné sans doute, continuait-il, où l'influence française se fera sentir directement à Fàs, soit par les armes, soit autrement, on pourra procéder à l'inventaire complet des richesses bibliographiques du Maroc. »

On sait combien il a fallu en rabattre, une fois cette prédiction réalisée, et « quelle déception pour les orientalistes » (3) fut la publication, en 1918, du *Catalogue des livres arabes de la bibliothèque de la Mosquée d'al-Qarouiyîne à Fès*, par M. Alfred Bel, avec la collaboration du chérif Sidi ʿAbd al-Ḥaiy al-Kattani. Sur 1.640 numéros (1.542 manuscrits et 98 imprimés), les sciences sont représentées tout juste par douze ouvrages, dont les trois quarts sont des livres de médecine ! Je relève, parmi ces derniers : le

(1) Communication présentée au VIIIe Congrès de l'Institut des Hautes-Études marocaines, avril 1933, section II.

(2) *Bulletin de Correspondance africaine*, 1883, p. 366.

(3) E. Lévi-Provençal, *Les historiens des Chorfa*, Paris, 1922, p. 10, n° 1. M. Alf. Bel donne, dans la préface de son catalogue, des détails sur l'état pitoyable dans lequel la commission nommée, en 1915, pour examiner ce qui restait de la bibliothèque, trouva les manuscrits.

Kitāb ʿamal man ṭabba li-man ḥabba d'Ibn al-Ḫaṭīb (1), deux tomes du *Ǧāmiʿ* (Traité des simples) d'Ibn al-Baiṭār (2), le *Kitāb al-miʾya* d'Abū Sahl al-Masīḥī [al-Ǧurǧānī] (3), un *Kāmil aṣ-ṣināʿa*, donné comme d'auteur inconnu, mais qui n'est autre qu'une partie du célèbre *Malakī* de ʿAlī ibn al-ʿAbbās al-Maǧūsī (4), enfin, pour terminer la liste des manuscrits, un *K. al-istiqṣāʾ wa l-ibrām fī ʿilāǧ al-ǧirāḥāt wa l-awrām*, traité sur les inflammations, blessures et fractures, par Muḥammad b. Faraǧ al-Fihrī, surnommé aš-Šanfarā (*sic*), que je viens seulement d'identifier (5).

Les rubriques « Mathématiques » et « Astronomie » sont encore plus déficientes, puisqu'elles ne renferment que deux ouvrages, l'un et l'autre imprimés à Fès : la recension arabe des *Éléments* d'Euclide faite par Nāṣir ad-dīn aṭ-Ṭūsī, et le grand commentaire du *Muqniʿ* d'Ibn Saʿīd as-Sūsī [al-Marġītī], dont j'ai parlé dans une précédente publication (6).

Il m'a semblé qu'on avait tendance au Maroc à faire remonter surtout à la période troublée qui précéda immédiatement l'occupation européenne, l'appauvrissement dont souffrit la bibliothèque d'al-Qarawīyīn, et il est courant d'entendre incriminer notamment l'ancien sultan Moulay Ḥafīḍ, qui aurait enrichi aux dépens de cette collection sa bibliothèque personnelle.

Pour ce qui est du moins des livres scientifiques, le mal est apparemment plus ancien. L'inventaire de 1883, publié par René Basset, n'est pas plus riche à ce point de vue que celui de 1918, bien au contraire, puisqu'Euclide forme à lui seul la section « Mathématiques », et qu'aucun

(1) Voir sa description ap. Leclerc, *Hist. de la médec. arabe*, Paris, 1876, t. II, p. 287, sous la réserve d'une erreur dans le sens du titre, que j'ai signalée in *Hespéris*, t. X, fasc. 2, p. 142, nº 1.

(2) Un seul est mentionné, mais l'ouvrage cité un peu plus loin avec l'indication « fait partie d'un livre précieux sur la médecine, mutilé du commencement et de la fin », est, sans aucun doute, un autre tome du même exemplaire du *Ǧāmiʿ*.

(3) Cf. Leclerc, *op. cit.*, I, 356; Brockelmann, *Gesch. d. Arab. Literatur*, I, 238. Le catalogue porte à tort الملة; la copie est du XIVᵉ s. J.-C.

(4) Leclerc, I, 381, sq.; Brockelmann, I, 237; Edw. Browne, *Arabian Medicine*, Cambridge, 1921, pp. 53-55 et pp. 59-63 de ma récente traduction, Paris, Larose, 1933.

(5) Le fº 1 a été refait; le ms. renferme 132 fºˢ à 14 l.; il est divisé en 3 *maqālāt*; la copie est du début du XVIIIᵉ s. Un fragment anonyme de 57 fºˢ, 155 × 215, à 18-19 l. par p., existe à l'Institut des Hautes-Études marocaines. Enfin un troisième ms., provenant de la bibliothèque de Merebbi Rebbo, vient d'entrer à la Section sociologique des Affaires Indigènes. Le surnom de l'auteur est correctement écrit : aš-Šafra, ce qui a permis à M. E. Lévi-Provençal de nous indiquer sa biographie dans la partie encore inédite de l'*Iḥāṭa* d'Ibn al-Ḫaṭīb, ms. 1673 de l'Escurial, p. 147.

(6) *L'enseignement des sciences exactes et l'édition d'ouvrages scientifiques au Maroc avant l'occupation européenne*, in *Archeion*, vol. XIII (1931), pp. 328-336, reproduit in *Hespéris*, t. XIV, fasc. 1, pp. 78-79.

livre de médecine n'est même mentionné. Si tant est que les bibliothèques des palais chérifiens se soient accrues d'ouvrages de ce genre, ce doit être sous Moulay al-Ḥasan (1873-94), en raison de son goût pour les sciences, l'alchimie notamment.

Quoi qu'il en soit, cette discordance entre le contenu des catalogues Bel et Basset, non seulement comme nombre, mais aussi comme nature des ouvrages, rien que dans le domaine scientifique, a de quoi surprendre. Aussi, lorsque j'ai su l'existence à la Bibliothèque Nationale de Paris d'un catalogue manuscrit, daté du milieu du siècle dernier, des « livres de la grande mosquée de Fez », je n'ai pas manqué de rechercher, dès que j'ai pu le faire, ce que renfermaient les sections relatives aux sciences. Ayant eu la surprise de les trouver assez bien pourvues, j'en ai fait prendre la copie photographique pour pouvoir les étudier à loisir.

Le manuscrit en question figure sous le n° 4725 du fonds arabe au catalogue des nouvelles acquisitions (1884-1924) de la Bibliothèque Nationale, dû à M. E. Blochet (1), qui a bien voulu faire des recherches sur le registre des entrées (dons) et m'a confirmé l'exactitude de la mention portée sur la page de garde du manuscrit : « Catalogue des livres de la bibliothèque de la grande mosquée de Fez, transmis par M. le Ministre de la République française à Tanger (Lettre du Ministre de l'Instruction publique en date du 29 juillet 1885). »

J'ai recherché sans succès, dans la correspondance diplomatique de la légation de Tanger, actuellement conservée aux Archives du Protectorat français, des éclaircissements sur cet envoi. Toutefois, la coïncidence est frappante entre la date à laquelle il fut fait et le voyage en France de notre ministre à cette époque, l'érudit arabisant qu'était M. Féraud. A l'issue d'un séjour fructueux à Fès, où il avait pu régler avec Moulay al-Ḥasan, directement, et dans une atmosphère de confiance mutuelle, tout un arriéré de questions litigieuses, il s'était embarqué à Tanger, le 24 juin 1885, accompagnant l'ambassade envoyée en France par le sultan. Tout laisse penser que c'est pendant sa mission à Fès qu'il put se procurer cette copie, comme M. Ordéga, son prédécesseur, avait obtenu, deux ans auparavant, par l'intermédiaire de l'agent du gouvernement français à Fès, celle qu'il transmit à René Basset.

Remontant plus avant dans la correspondance consulaire, je n'ai trouvé,

(1) Paris, Imprimerie Nationale, 1925, p. 10.

se rapportant aux bibliothèques marocaines, que le récit assez curieux des démarches du baron Aymé d'Aquin, ministre de France à Tanger sous le second Empire, pour faire rechercher les fameuses « Décades » de Tite Live, traduites en arabe, et qui, d'après une légende tenace, auraient été conservées à Fès (1). Le sultan Sidi Muḥammad b. ʿAbd ar-Raḥmān convoqua tous les « ulémas » et fit extraire des bibliothèques des mosquées « tous les ouvrages qui ne traitaient pas de sujets religieux ». « Tous, écrit notre ministre, ont été consultés chez moi. » Il était alors en ambassade à Fès, au printemps de 1866, et avait emmené avec lui le premier drogman de sa légation, M. Destrées, et « le *taleb* Si Mohammed Messaouri, qui employèrent tout leur temps à ces pénibles recherches ». Il n'est pas question, dans cette correspondance, d'ouvrages scientifiques. Ce n'est d'ailleurs pas d'eux qu'on se préoccupait alors.

***

Le catalogue de la Bibliothèque Nationale porte les indications suivantes : « *Neskhi* maghribin copié vers 1885, 36 pp., 23,5 × 18 cm. », mais la date à laquelle fut dressée cette liste d'ouvrages (*taqyīd zamām al-kutub*) est indiquée en tête, en toutes lettres, de la même écriture que le reste du manuscrit : 1268 Hég. (27 octobre 1851 au 14 octobre 1852), par conséquent sous le règne du sultan Moulay ʿAbd ar-Raḥmān, antérieurement au recensement des bibliothèques de Fès dont il vient d'être question. Les sections sont au nombre de 23, non numérotées (au lieu de 16 et 12 respectivement dans les catalogues Bel et Basset). En voici la liste :

(p. 2) المصاحف — Le *Qur'ān*.

» كتب التفسير — Commentaires du *Qur'ān*.

(p. 3) كتب احكام القرآن — Préceptes coraniques.

(p. 4) التصوف — Soufisme.

(p. 6) الحديث — Traditions islâmiques.

(1) Lettres nos 11 et 19, des 16 avril et 10 juillet 1866, au Ministre des Affaires étrangères. ʿAli Bey el-ʿAbbâsi (Domingo Badia y Leblich), *Voyage en Afrique et en Asie*, Paris, Didot, 1814, t. I, p. 117, raconte déjà qu'il les chercha sans succès. La légende renaît de ses cendres, de temps à autre, et on se souvient de la polémique à laquelle elle donna lieu en Italie, en 1924. M. E. Lévi-Provençal (*Revue Archéol.*, 1er trim. 1925) et moi-même avons dû répondre à des demandes de renseignements à ce sujet.

(p. 7) صحيح البخاري و شراحه — Le *Ṣaḥīḥ* d'al-Buḫārī et ses commentaires.
» الجوامع — Autres recueils fondamentaux de traditions.
(p. 8) كتب اصطلاح الحديث — Technologie des *ḥadīṯ*.
» السير — Vie du Prophète.
» الفقه — Droit.
(p. 11) شروح الرسالة — Commentaires de la *Risāla* d'Ibn Abī Zaid.
(p. 12) كتب النحو — Morphologie grammaticale.
(p. 14) التصريف — Syntaxe.
» البيان — Rhétorique.
(p. 15) اللغة — Linguistique arabe.
(p. 16) الدواوين — Recueils de poèmes.
(p. 17) المقامات — Séances.
» كتب الاصول و التوحيد و ما في معناه — Méthodologie du droit, théologie et sciences connexes.
(p. 19) كتب التوحيد و المنطق — Théologie et logique.
» المجاميع — Recueils factices.
(p. 30) كتب التعديل و التوقيت و الهندسة و الحساب — Astronomie (1), géométrie et calcul.
(p. 33) كتاب الطب — Médecine.
(p. 34) كتب التاريخ و الطبقات و الرحلات — Histoire, biographies et relations de voyages.

La section des sciences exactes m'a paru contenir 26 volumes, autant qu'on peut en juger d'après les indications du copiste qui sépare par le mot ثم, « ensuite », les recueils factices, très nombreux dans cette section, et comprenant parfois jusqu'à 13 opuscules. La section « Médecine » renferme 15 volumes seulement. C'est, en tout cas, beaucoup plus que les catalogues de 1883 et de 1918 ne l'indiquent, et la dissemblance de tous ces inventaires de la bibliothèque de Qarawīyīn n'a fait que s'accuser à mesure

(1) Exactement : détermination des positions des astres par les tables astronomiques, et calcul astronomique de l'heure.

que je poursuivais l'identification des ouvrages scientifiques indiqués dans le manuscrit parisien.

C'est alors que mon collègue et ami, M. Georges S. Colin, qui soupçonnait depuis longtemps que l'inscription en français portée sur la page de garde n'était pas exacte, signala le manuscrit au chérif Sidi ʿAbd al-Ḥaiy al-Kattānī, le lettré qui connaît peut-être le mieux les bibliothèques marocaines, à son dernier passage à Paris. Ce bibliophile reconnut, grâce à la mention de certains ouvrages caractéristiques, qu'il s'agissait là, en réalité, d'un catalogue des livres de la *zāwiya* de Sidi Ḥamza, située sur le versant saharien du Haut Atlas central, au pied du « Djebel el-ʿAyāchi », au Nord du Tafilelt, où il s'était rendu récemment.

Or, une heureuse fortune avait voulu que je prisse moi-même copie des titres des ouvrages scientifiques figurant dans une liste des livres de cette *zāwiya*, rapportée à l'Institut des Hautes Études marocaines par le capitaine De la Chapelle, il y a deux ans, quand l'« apprivoisement » des *chorfa* permit d'obtenir communication de l'inventaire qui en avait été dressé. Pour être depuis plusieurs années dans la zone soumise et en relation avec le bureau des Affaires indigènes du cercle de Rich, la *zāwiya* est restée jusqu'à ces derniers temps aux limites des régions dissidentes (elle est voisine des postes d'el-Bordj et des Aït-Yacoub, théâtre des événements dont on se souvient, en mai 1929), et beaucoup de prudence et de doigté étaient nécessaires aux officiers dans leur rapports avec les Oulâd Sidi Ḥamza. La comparaison de ma liste avec les photocopies du manuscrit parisien fut absolument concluante. Ce sont les mêmes ouvrages, répertoriés dans le même ordre, et aucun doute ne peut subsister sur l'attribution à la *zāwiya* du Haut Atlas du soi-disant « Catalogue des livres de la grande mosquée de Fez », qui existe au fonds arabe de la Bibliothèque Nationale de Paris, sous le n° 4725.



C'est par un des manuscrits conservés à la *zāwiya* que nous sommes renseignés sur son histoire, la date de sa fondation, la succession de ses *muqaddamin* et leur généalogie de chorfa idrisides (1). Le nom qu'elle

(1) La plupart des renseignements qui suivent proviennent des archives de la Section sociologique des Affaires indigènes et de celles de la Bibliothèque générale du Protectorat. Je remercie M. le lieutenant-colonel Justinard, chef de cette section, et M. Christian Funck-Brentano, conservateur de la Bibliothèque, des documents qu'ils ont bien voulu me communiquer. Ils sont tirés en grande partie d'études faites par le capitaine Lesur et l'officier interprète lieutenant Lézé.

porte est celui de Sīdī Ḥamza, fils d'Abū Sālim 'Abd Allāh al-'Ayyāšī, lequel n'est autre que le grand voyageur, l'auteur de la célèbre relation ou *riḥla*, plusieurs fois imprimée, et traduite en français par A. Berbrugger dans la collection de l'*Exploration scientifique de l'Algérie* (1). Le manuscrit en question est intitulé : *al-Ḥayā' wa l-inti'āš fī tarāǧīm sādāt zāwiya Ait 'Ayyāš* (2). Tel était, en effet, l'ancien nom de la *zāwiya*, bâtie en 1044/1634-35 J.-C., près du village de Tazrouft, dans la vallée d'un des affluents de gauche de l'Oued Zīz, par le père du voyageur, Maḥammad b. Abī Bakr b. Yūsuf, descendant de la famille d'Idrīs, réfugiée dans les confins sahariens lors de la chute de la dynastie. La *zāwiya* de Sīdī Ḥamza est comptée au nombre de celles des « Tidjâniya », mais c'est de date assez récente, puisque c'est Aḥmad, fils d'un second Ḥamza — lui-même arrière-petit-fils du premier — qui aurait introduit, au milieu du siècle dernier, l'« ouerd » de Sīdī Aḥmad Tiǧānī, et qu'il y a également dans l'agglomération une *zāwiya qādirīya* (certainement la plus ancienne) et une autre *'īsāwiya*.

Le manuscrit ne donne pas de renseignements sur la constitution de la bibliothèque. Il indique quelques dates intéressantes de l'histoire de la *zāwiya*, entre autres l'exil, en 1082/1671-72 J.-C., à Fès — ou plusieurs moururent et sont enterrés — des *chorfa*, dont la popularité portait ombrage au nouveau sultan, le chérif filalien Moulay ar-Rašīd, leur libération, l'année suivante, à l'avènement de Moulay Isma'īl, et donne une liste copieuse des maîtres et des œuvres d'Abū Sālim, l'auteur de la *riḥla*, qui vécut, comme on sait, de 1037/1628 à 1090/1679 J.-C., l'année de la grande épidémie de peste, dont il mourut. Je n'ai pas relevé, dans cette liste, d'ouvrage relatif aux sciences, à part un poème (*manẓūma*) sur les carrés magiques (*awfāq*, sing. *wifq*), mais al-'Ayyāšī avait, comme la plupart des savants de son époque, étudié les œuvres alors classiques sur le calcul et la détermination astronomique de l'heure. C'est ainsi qu'il « lut », sous la direction de 'Abd ar-Raḥmān b. 'Abd al-Qādir al-Fāsī, qui lui délivra une *iǧāza* (3), la *Rawḍa* et la *Dādisiya* (c.-à-d. les *urǧūzāt* d'al-Ǧadari et

(1) Paris, Imprimerie Nationale (t. IX de la section des Sciences histor. et géograph.). Sur al-'Ayyāšī, sa vie et ses œuvres, cf. E. Lévi-Provençal, *Les historiens de Chorfa*, *op. cit.*, pp. 262-264.

(2) Par le *fqīh* 'Abd Allâh b. 'Umar b. Abd al-Karīm b. Muḥ b. Abī Bakr.

(3) Cf. Moḥammed b. Cheneb, *Étude sur les personnages mentionnés dans l'idjâza du cheikh 'Abd el-Qâdir el-Fâsy*, extr. du t. IV des *Actes du XVIe Congrès internat. des orientalistes*, Alger, 1905, § 4.

d'ad-Dādisī sur le *tawqīt*), ainsi que l'arrangement fait par son maître du poème d'Abū Muqri'. Il étudia sous ad-Dādisī lui-même l'ouvrage intitulé *al-Yawāqīt* (1). Enfin, au cours de son voyage en Égypte, al-ʿAyyāšī signale, au nombre des savants dont il suivit les leçons, Šihāb ad-dīn al-Qalyūbī, le médecin, auteur du *Kitāb al-maṣābīḥ* (2). Pourtant, il ne paraît pas que ce fût un enseignement médical, puisqu'al-ʿAyyāšī raconte, dans sa *riḥla*, qu'étant à Médine, « malgré l'insistance d'étudiants soudanais qui suivaient ses cours, il refusa de leur enseigner l'anatomie (*at-tašrīḥ*) et la médecine (*aṭ-ṭibb*), parce qu'il ne les connaissait pas, ne les ayant jamais étudiées avec aucun *šayḫ*, et l'interprétation ne suffisant pas pour expliquer une science (3) ».

C'est dire que le petit recueil de recettes médicales populaires, assez répandu, et même plusieurs fois imprimé (4) sous le nom d'al-ʿAyyāšī, n'est pas de lui — et n'en serait d'ailleurs pas digne —, mais d'un Abū ʿAbd Allāh Muḥammad al-ʿAyyāšī al-Maġribī, d'époque inconnue, et dont il n'est pas possible de dire s'il appartient ou non à la famille des Oulād Sīdī Ḥamza (5).



Qui est responsable de l'inscription fautive de la page de garde du manuscrit 4725 de Paris ? Le ministre de France à Tanger, en 1885, M. Féraud, était un arabisant très averti. Il dit même, dans une de ses lettres, être affilié à la confrérie des Tidjâniya, et ceci pourrait expliquer comment il se serait procuré la liste des livres d'une *zāwiya* de cette obédience, à une époque où, au Maroc, il n'était pas facile à un étranger d'acquérir le moindre document arabe par l'entremise d'un libraire ou d'un étudiant (6). On serait donc tenté de l'innocenter de l'erreur d'attribution du « Catalogue des livres de la grande mosquée de Fez ». Mais la bonne foi de plus érudits s'est laissée surprendre, et il faut reconnaître qu'on était

(1) Sur tous ces ouvrages, cf. mes *Additions et corrections à Suter « Die Mathematiker u. Astronom. d. Araber »*, parues dans la revue *Isis*, n° 52, t. XVIII (juillet 1932).

(2) † 1069/1658 J.-C. ; cf. Leclerc, II, 303 ; Brockelmann, II, 364.

(3) Muḥ. al-Qādiri, *Našr al-Matānī*, éd. Fès, t. II, p. 54, et trad. Michaux-Bellaire, *Archives marocaines*, t. XXIV, p. 303.

(4) Le Caire, 1296 et 1302 Hég., s. t. كتاب مجموع فيه فوائد و بعض خصائص اشياء ; cf. *Diction. encycl. de bibliogr. arabe* de Sarkis, le Caire, 1930, p. 1396.

(5) Par contre on peut attribuer au petit-fils d'al-ʿAyyāšī, Sīdī ʿAbd Allāh b. Ḥamza († 1163/1749-50), le commentaire du *Muqniʿ* (d'al-Margīṭī), qui figure au catalogue ; cf. *infra*, n° 7 a.

(6) Cf. mon étude, *L'enseignement des sciences exactes*..., *op. cit.*, p. 79.

alors à peu près dépourvu de moyens de vérification. La discordance frappante entre cet inventaire et celui de René Basset, paru en 1883, eut dû pourtant attirer l'attention. Il est vrai que, de l'aveu même de ce dernier, la liste qu'il publiait était notoirement incomplète.

Dès lors, il y a lieu de se demander si cette liste est elle-même authentique, quand on y constate l'absence totale des « chefs de file » parmi les manuscrits de la bibliothèque d'al-Qarawiyin : le *Kitāb al-ʿibar* d'Ibn Ḫaldun, déjà signalé il y a un siècle par Gråberg de Hemsö (1), la *Riḥla* d'Ibn Baṭṭuta, la *Raiḥānat al-kuttāb* d'Ibn al-Ḫaṭib, la suite à la *Takmila* d'Ibn al-Abbār, et bien d'autres. Il y aurait là une confrontation à poursuivre, mais qui sortirait du cadre de cette étude consacrée aux seuls manuscrits scientifiques, et ceux-ci font défaut, comme on l'a vu, dans le catalogue de 1883.

Quoi qu'il en soit, des erreurs de ce genre sont, si l'on peut dire, le pain quotidien de tous ceux qui fouillent les répertoires de manuscrits et les manuscrits eux-mêmes pour faire l'histoire des littératures (2). Le plus clair de leur temps se passe à suppléer par de longues recherches à la carence des copistes, qui omettent — quand ils ne les falsifient pas — les titres et toutes les indications pouvant servir à identifier les ouvrages. La seule façon de réduire ces erreurs au minimum, c'est d'avoir à sa disposition non seulement tous les catalogues déjà parus des grandes bibliothèques publiques, mais en outre le plus grand nombre possible d'inventaires de collections particulières. Ainsi, c'est la publication par G. Salmon, en 1905 (3), du catalogue succinct — et souvent fautif — d'une bibliothèque privée de Tanger, qui m'a permis d'identifier toute une série de petits traités scientifiques, la plupart mutilés, d'auteurs marocains presque tous ignorés des manuels de littérature. C'est pourquoi j'ai cru utile de publier ici, en appendice, la liste des manuscrits relatifs aux sciences exactes et à la médecine, conservés à la *zāwiya* de Sidi Ḥamza, en m'appuyant sur la double copie du catalogue de 1851-52 que j'ai en ma possession (4). Les insuffisances en sont notoires, en particulier pour les noms des auteurs, qui

(1) Cf. E. Lévi-Provençal, *Note sur l'exemplaire du Kitāb al-ʿibar offert par Ibn Ḫaldūn à la Bibliothèque d'al-Qarawīyīn à Fès*.

(2) J'en donne un exemple typique dans mon étude sur le *Taqwīm al-adwiya*, parue dans *Hespéris*, t. XVI, fasc. 1 (1933).

(3) *Archives Marocaines*, t. V, pp. 134-146.

(4) Les variantes, provenant de l'inventaire rapporté par le capitaine De la Chapelle, sont marquées B.

font très souvent défaut. J'ai donné les identifications, certaines ou probables, sous une forme analogue à celle que M. R. Blachère et moi avons adoptée pour l'*Inventaire sommaire des nouvelles acquisitions en manuscrits arabes de la Bibliothèque générale du Protectorat* (1), en plaçant entre crochets les restitutions que je propose, et entre parenthèses les explications et références que je donne, celles-ci réduites au strict minimum.

J'espère pouvoir publier ensuite d'autres listes de manuscrits scientifiques faisant partie de diverses collections marocaines. Ainsi seront amenés à pied d'œuvre nombre de matériaux utiles à ceux qui entreprendront d'écrire une histoire complète et exacte de la littérature arabe dans ce pays.

Rabat, 26 mars 1933.

H.-P.-J. RENAUD.

(1) *Hespéris*, t. XII (1931), fasc. 1, pp. 106-133.

APPENDICE

Inventaire sommaire des manuscrits relatifs aux sciences de la bibliothèque de la *Zāwiya* de Sīdī Ḥamza.

SCIENCES EXACTES

N° 1. — Recueil factice contenant :

a) كتاب التمحيص فى شرح التلخيص

Commentaire du *Talḫīṣ* [*a'māl al-ḥisāb* d'Ibn al-Bannā', sur lequel, cf. Suter, § 399, n° 1], par Abu l-Ḥasan 'Alī [b. Mūsā al-Baǧā'ī] Ibn Haidūr, † 816/1413 J.-C. (cf. *Add.*, § 532). Cet ouvrage correspond au commentaire indiqué par Aḥmad Bābā, *Nail*, 197, sans citer le titre exact.

b) منهاج الطالب فى تعديل الكواكب

Sur la détermination des équations des étoiles (planètes), par Abu l-'Abbās Aḥmad b. Uṯman [al-Azdī] Ibn al-Bannā', † ca. 740/1339-40 J.-C. Cf. Suter, § 399, n° 6.

c) Arguments et tables ; حصص و جداويل (*sic*)

cf., sur le sens de ces mots, C. A. Nallino, *Al-Battani Opus astronomicum*, Milan, 1907, Glossaire, *s. v.*

N° 2. — Recueil factice contenant :

a) Ouvrage sur l'astrolabe d'Ibn aṣ-Ṣalt (*sic*) (certainement la *risāla fī l-'amal bi-l-usṭurlāb* d'Abu ṣ-Ṣalt Umayya de Denia, † 529/1134 J.-C. ; cf. Suter, § 272, n° 4).

ABRÉVIATIONS. — Suter = *Die Mathematiker und Astronomen der Araber*, par H. Suter, Leipzig, 1900. — *Add.* = *Additions et corrections à Suter*, par H.-P.-J. Renaud, *Isis*, n° 52 (vol. XVIII, 1), 1932. — *G. A. L.* = *Geschichte der arabischen Literatur*, par C. Brockelmann, 2 vol., Weimar et Berlin, 1898 et 1902. — *Chorfa* = *Les historiens de Chorfa*, par E. Lévi-Provençal, Paris, Larose, 1922. — Leclerc = *Histoire de la médecine arabe*, par L. Leclerc, Paris, 1877, 2 vol. — *Idjâza* = *Étude sur les personnages mentionnés dans l'idjâza du cheikh 'Abd el-Qâdir el-Fâsy*, par M. Ben Cheneb, extrait du t. IV des *Actes du XVI*e *Congrès international des orientalistes*, Alger, 1905, § 4. — Ḥ. Ḫ. = Ḥāǧǧī Ḫalīfa *Kašf aẓ-Ẓunūn*, édit. Fluegel, Leipzig et Londres, 1835-1858, 7 vol. — Muḥ. = Muḥammad ; b. = ben ; *ca.* = *circa* ; *s. v.* = *sub verbo* ; *ap.* = *apud* ; *l. c.* = *loco citato* ; *d*° = *dito*.

b) Tables de détermination des positions des astres. جداول فى التعديل

c) Opuscule anonyme sur les mouvements du soleil. كلام على حركات الشمس

d) — — Pléiades. كلام فى الثريا [الثريا]

e) — — tremblements du [corps de l'homme. — فى اختلاج اعضاء الانسان

f) Ouvrage sur la science des heures علم الاوقات d'Ibn al-Bannā' (cf. *supra*, n° 1 b; peut-être les *Qānūnāt fī ma'rifat al-awqāt*, Suter, § 399, n° 7).

g) تاليف فى ترحيل الدراري الى غير ذالك مما هو فى علم التوقيت مما يطول

Ouvrage anonyme sur le déplacement des étoiles de première grandeur et autres questions de la science de la détermination astronomique des heures.

N° **3**. —

نزهة الانظار فى روضة الازهار

par Aḥmad b. Ya'qūb الراجي (*sic*) [B. الواج, peut-être : الراجى تواب ربه, « celui qui implore le pardon de son Dieu », formule courante. Ce serait un commentaire du *Muqni'* [de Muḥ. b. Sa'īd al-Marġīṭī as-Sūsī, † 1089/ 1678 J.-C., cf. *Add.*, § 540]. A noter cependant que le titre de *Rawḍat al-azhār* s'applique généralement au poème d'al-Ǧadarī, sur lequel, cf. Suter, § 424 a; *Add.*, d°.

N° **4**. — Recueil factice contenant : منظومة عبد الرحمن

a) Commentaire de la *manẓūma* de 'Abd ar-Raḥmān al-Fāsī par al-Bannānī (il y a plusieurs écrivains de ce nom, et les poèmes du grand polygraphe 'Abd ar-Raḥmān b. 'Abd al-Qādir al-Fihrī al-Fāsī, † 1096/ 1685 J.-C., sont très nombreux ; ceux relatifs aux sciences qui nous sont connus sont indiqués in *Add.*, § 541).

b) تسهيل المطالب فى تعديل الكواكب و(1) السيارة

Sur la détermination de la position des étoiles [fixes] et des planètes par les tables. Le nom de l'auteur n'est pas cité.

c) Tables astronomiques (*azyāğ*).

d) Opuscule sur le demi-cercle, *niṣf ad-dā'ir* [B. *dā'ira*].

e) رسالة على الصحيفة [الصفيحة] الزرقالية

(1) Manque dans B.

Épître sur la tablette d'Azarquiel (sur lequel, cf. Suter, § 255), c.-à-d. la tablette universelle de l'astrolabe plan. Pas de nom d'auteur cité.

f) المقاصد العوالي

par Sīdī Muḥammad [b. Muḥ.] b. Sulaymān ar-Rudānī, † 1095/1683 J.-C. (sur lequel, cf. *Add.*, § 527), commentaire sur sa *manẓuma* — certainement sur son poème qui traite de l'observation de l'heure, cité par les biographes.

No **5**. — Recueil factice contenant :

a) البارع فى احكام النجوم

Ouvrage astrologique de 'Alī b. abi r-Riǧāl (XIe s. J.-C.); cf. Suter, § 219.

b) Le traité d'astronomie (*'ilm al-hai'a*) d'al-Farġānī (IXe s. J.-C.); cf. Suter, § 39.

c) المدخل على علم الهيئة

Introduction à l'étude de l'astronomie, mise ici sous le nom d'Abu l-Ḥasan (*sic*) Ḥunain b. Isḥāq, erreur d'attribution probable, le *Madḫal* du grand traducteur (qui s'appelle en réalité Abu Zaid) étant une introduction à la médecine — à moins qu'il ne s'agisse d'une de ses traductions d'ouvrages astronomiques.

d) رسالة محصلة المطلوب فى ربع [فى العمل بربع .B] الجيوب

Épître sur le quart de cercle (ou quadrant) à sinus. Pas de nom d'auteur cité.

e) تذكرة الناسي فى الربع الآسي

Memento sur le quart de cercle dit *al-āsī*, « à myrte » (un type d'astrolabe porte également ce nom), par [Muh. b. 'Umar b. Muh. b. 'Azam aṭ-Tūnisī] at-Tamīmī († 891/1486, cf. *G. A. L.*, II, 173).

f) التفهم [التفهيم] لاوائل صناعة التنجيم

Ouvrage de mathématiques, astronomie et astrologie, par Abu r-Raiḥān [Muḥ. b. Aḥmad al-Bīrūnī, † 440/1048 J.-C. ; cf. Suter, § 218].

g) وافية المطلوب فى ربع الجيوب

Opuscule sur le quart de cercle à sinus, par Abu Zaid ['Abd ar-Raḥmān b. 'Abd al-Qādir] al-Fāsī († 1096/1685 J.-C., cf. *Add.*, § 541, no 4).

h) اللؤلؤ المهذب فى الربع المجيّب

Autre opuscule anonyme sur le même sujet.

i) النبذة اللامعة فيما يتعلق بالصفيحة الجامعة

Sur la tablette universelle (cf. *supra*, nº 4 e) ; pas de nom d'auteur cité. Peut-être le même ouvrage qu'*infra*, nº 9 h).

j) الكوكب الدرّي فى معرفة الاسطرلاب الكوري

Sur l'astrolabe sphérique, anonyme.

k) إيضاح الادلّة فى معرفة سمت القبلة و غير ذالك

Sur l'azimut (ou direction) de la *qibla*; etc.

Nº **6**. — Recueil factice contenant :

a) Poème sur l'astrolabe d'Ibn al-Ḥabbāk († 867/1462-63 J.-C., certainement la *Buġyat aṭ-ṭullāb* ; cf. Suter, § 435).

b) Son commentaire par Abu ʿAbd Allah Muḥammad b. Yusuf as-Sanūsī († 892/1486 J.-C. ; cf. Suter, p. 221, n. 88 ; *G.A.L.*, II, 256).

c) تحفة الحُسّاب فى عدد السنين و الحساب

d'[Ibn] al-Ḥabbāk (cf. ci-dessus), sur le calendrier et le calcul.

d) Poème sur la science de l'astrolabe, par ʿAbd ar-Raḥmān al-Fāsī (cf. *supra* ; certainement la *Nuḫbat aṭ-ṭullāb, Add.*, § 541, nº 2).

e) Commentaire, par Abu l-Qāsim [Aḥmad b. ʿAbd Allah] Ibn aṣ-Ṣaffār († 426/1035 J.-C.) d'un ouvrage sur l'astrolabe — apparemment le sien, dont il existe plusieurs recensions ; cf. Suter, § 196.

Nº **7**. — Recueil contenant :

a) Commentaire du *Muqniʿ* [d'al-Marġītī ; cf. *supra*, nº 3], par Sīdī ʿAbd Allah b. Ḥamza (probablement le petit-fils d'al-ʿAyyāšī, qui vécut dans la première moitié du XVIIIe siècle).

b) بُغية المبتدي [المهتدي] و عنية [غُنية] المنتهدي [المنتهي]

Ouvrage sur les héritages par Abu l-Ḥasan [ʿAlī b. Muḥ.] al-Qalaṣādī al-Andalusī al-Basṭī († 891/1486 J.-C. ; cf. *G.A.L.*, II, 266, § 8, nº 4).

c) بُغية الطلّاب فى شرح مُنية الحسّاب

Commentaire, par l'auteur lui-même, Sīdī Muḥammad b. Aḥmad Ibn Ġāzī [de Meknès, † 919/1513 J.-C., cf. Suter, § 451, et *Add.*, dº], sur son poème *Munyat al-ḥussāb*, relatif au calcul.

Nº **8**. — Recueil contenant :

a) Poème sur la hauteur (des astres ?) فى الارتفاع par Sīdī ʿAbd Allāh b. Ḥamza (*supra*, nº 7 a).

b) Poème en *lām* traitant des conjugaisons. لامية الافعال

par Ibn Malik [Ǧamāl ad-dīn Muḥ. b. ʿAbd Allāh aṭ-Ṭā'ī al-Ǧayyānī, † 672/1273 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, I, 300 II].

c) بداية الطلاب فى علم موقت [B. وقت] اليوم بالحساب
par Abu l-Qāsim az-Zaǧǧāǧī (sans doute ʿAbd ar-Raḥmān b. Isḥāq az-Zāǧǧāǧī, † 337/949 ; cf. *G. A. L.*, I, 110), mais un ouvrage très connu d'un « *muqqit* » marocain, Muḥ. b. abi l-Qāsim ad-Dādisī (cf. *Add.*, § 537), porte un nom presque identique et pourrait bien être le même.

Suivent d'autres opuscules de *tawqīt*, non détaillés.

d) الهداية المرضية لطالب القراءة المكية
par ar-Raḥmānī al-Marrākušī.

e) الفريدة [فى النحو و التصريف و الخط]
Traité grammatical par as-Suyūṭī († 911/1505 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, II, 155, n° 247).

f) Poème du *šayḫ* [Muḥammad] al-ʿArbī al-Fāsī († 1052/1642 J.-C.) sur la logique ; sans doute l'ouvrage intitulé : *aṭ-ṭāli ʿal-mušriq min ufuq al-manṭiq* ; cf. *Idjāza*, § 65, n° 3).

g) Autre poème du même auteur sur le pentacle (*al-muḫammas*).

h) Épitre sur la logique par [Aṯīr ad-dīn Mufaḍḍal b. ʿUmar] al-Abharī († ca. 660/1262 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, I, 464, et ap. Suter, § 364, les œuvres scientifiques de cet auteur).

i) مبلغ الليل لطالب التصريف فى الافعل
Poème sur la syntaxe par Abu l-Qāsim as-Salmānī.

j) La célèbre *qaṣīda* de [Muḥ. b. Saʿīd] al-Būṣīrī الهمزية
(† 694/1294 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, I, 266 II).
Etc.

N° **9.** —

a) Recueil sur la détermination astronomique de l'heure et notes (*fawā'id*) sur l'usage du demi-cercle.

b) Glose (*ḥāšiya*) de Sīdī ʿAbd ar-Raḥmān at-Tāǧūrī (XVIe s., cf. Suter, § 512 ; *Add.*, d'), certainement la glose sur la *risāla* de Sibṭ al-Māridīnī (cf. Suter, § 445), traitant du quart de cercle à sinus.

c) وافية المطلوب فى ربع الجيوب
par ʿAbd ar-Raḥmān al-Fāsī, autre exemplaire du n° 5 g) ci-dessus.

d) Épitre sur le quart de cercle à parallèles à l'horizon (*rub ʿal-mu-*

qanṭarāt). Pas de nom d'auteur cité; peut-être le *'Iqd al-ǧawhar* de l'auteur précédent (cf. *Add.*, § 541, nº 5).

e) Poème sur la boussole de 'Abd ar-Raḥmān al-Fāsī (par conséquent, l'opuscule intitulé *al-ġurra fī l-kalām 'alā bayt al-ibra*; cf. *Add.*, *l. c.*, nº 6).

f) Autre poème du même auteur, intitulé :

المشكاة فى علم ما يحتاج من الاوقات .

Ouvrage non cité dans les sources mentionnées par l'*Iǧāza*, § 3.

g) Épitre sur l'usage du quart de cercle à sinus, par [Aḥmad b. Aḥmad b. 'Abd al-Ḥaqq] as-Sunbāṭī († ca. 990/1582, cf. Suter, § 470; probablement le commentaire sur le traité de Sibṭ al-Māridīnī, qui est *infra*, nº 10 a).

h) نُبذة فيها بالصحيفة [بالصفيحة] الجامعة

par [Sulaymān b. Aḥmad] al-Fištālī († 1208/1794 J.-C., certainement l'opuscule sur la tablette universelle d'Ibn Bāṣ; cf. *Add.*, § 543).

i) Procédé de tracé du cadran solaire. صِفة تخطيط الرخامة

j) الكوكب الدّري فى معرفة الاسطرلاب [الكوري]

Comme *supra*, nº 5 j). [B Var. [او ابن الشاطر فى الاسطرلاب

Sur Ibn aš-Šāṭir, cf. Suter, § 416.

k) Épitre anonyme رسالة فى اعمال الجبرية و المساحة
sur les opérations algébriques et l'arpentage.

l) اشكال التاسيس فى علم الهندسة

par Muḥ. b. Ašraf Šams ad-dīn as-Samarqandī (XIIIe s. J.-C.), compendium de géométrie d'après le 1er livre d'Euclide; cf. Suter, § 382; *G. A. L.*, I, 468.

m) Commentaire de l'ouvrage précédent [par Qāḍī Zādeh ar-Rūmī (XVe s.); cf. Suter, § 430]. Autre exemplaire, *infra*, nº 13 a).

Nº **10**. — Recueil factice contenant :

a) Autre exemplaire du commentaire d'as-Sunbāṭī (cf. *supra*, nº 9 g), sur la *risāla fī l-'amal bi r-rub' al-muǧayyab* de Sibṭ al-Māridīnī († ca. 900/1494; cf. Suter, § 445, nº 1).

b) تاليف فى استخراج الاوقات من غير الة

Ouvrage anonyme sur la détermination des heures par le calcul sans le secours d'un instrument.

c) شي٠ من التواريخ و الاعمال الفلكية
Sur les dates et les opérations astronomiques. Anonyme.

d) Ouvrage sur l'azimut de la *qibla* (cf. *supra*, n° 5 k), par Sīdī ʿAbd ar-Raḥmān, sans autre précision.

e) اليواقيت [الطالب معرفة المواقيت]
le poème sur le calcul astronomique de l'heure, par [ʿAlī b. Muḥ.] ad-Dadisī (XVIIe s.; cf. *Add.*, § 537, n° 1).

f) المقصد الاسنى فى حل اشارة ابن البنا
Pas de nom d'auteur. Les biographes ne citent pas d'ouvrage de ce titre parmi les œuvres d'Ibn al-Banna (cf. *supra*, n° 1 b), à moins qu'il ne faille lire يسارة; cf. *G. A. L.*, II, 255, § 10, n° 6.

g) Sur le soleil et la lune : Anonyme. كلام فى النيرات

h) سبك العبارة بالفاظ السيارة
Anonyme.

i) تحصيل المناقب
Anonyme.

j) Anonyme, sur l'équation des [étoiles (planètes). تكميل المآرب على تعديل الكواكب

j^{bis}) B. Anonyme, sur les membres (ou [organes) de l'homme. رسالة فى اعضا الانسان

k) Tracé d'un cadran solaire (cf. *supra*, n° 9 i).

l) ترجمان القلب الخاشع على سمت المحراب البارع
Sur l'orientation du *miḥrāb*, par Abū Salim aṣ-ṣaġīr (?).

N° **11**. — Recueil factice contenant :

a) Commentaire de la *raḥbiya*, c.-à-d. du شرح الرجبية [الرحبية] poème sur les héritages de Muḥ. b. ʿAlī ar-Raḥbī († 579/1183 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, II, 357, § 14, n° 1 4).

b) Commentaire sur l'*Isagogue* (de Porphyre) شرح الكلاكى على ايساغوجي par al-Kalakī (?), peut-être faut-il restituer al-Katī ; il s'agirait alors d'un commentaire assez répandu de l'arrangement de l'*Isagogue*, fait par al-Abharī ; cf. *G. A. L.*, I. I, 464, § 23 II.

c) La glose d'ar-Ruhāwī sur le précédent.

d) Autre glose anonyme sur l'*Isagogue*.

e) Commentaire sur le même ouvrage par Zakariyyā (*sic*) — sans doute Zakariyyā al-Anṣārī, † 926/1520 ; cf. *G. A. L.*, *l. c.*).

f) Autre glose anonyme sur l'*Isagogue*.

N° **12**. — Recueil contenant :

a) Ouvrage anonyme d'astrologie. في التنجيم

b) Fragment (2e *maqāla*) du « Livre des aphorismes pour la réunion des principes » ; pas de nom d'auteur cité. كتاب الفصول في جمع الاصول

N° **13**. — Recueil contenant :

a) Commentaire de l'*Iškāl at-tā'sīs* [d'as-Samarqandī] par Qāḍī Zādeh ar-Rūmī ; même ouvrage que *supra*, n° 9 m).

b) Commentaire de la *Wasīla* de Šihāb ad-dīn [Aḥmad b. Muḥ.] Ibn al-Hā'im († 815/1412 ; cf. Suter, § 423, n° 2), probablement l'*Iršād aṭ-ṭullāb* de Sibṭ al-Māridīnī (d°, § 445, n° 17).

c) باب في كورة (?) الفلك
par Qusṭ[ā] b. Lūqā, le grec († ca. 300/912-13 J.-C. ; cf. Suter, § 77 ; Leclerc, I, 157-159), sans doute, faut-il lire *fī ṣūrat al-falak* « De la figure de la sphère », mais il n'y a pas d'ouvrage du célèbre traducteur qui porte ce nom, parmi ceux cités par ses biographes.

d) Ouvrage anonyme sur la connaissance des heures (un petit traité d'Ibn al-Banna' porte un titre analogue ; cf. *supra*, n° 2 f). في معرفة الاوقات

N° **14**. — Recueil contenant :

a) شرح القصيدة العينية في معرفة القبلة و الاوقات و الطوالع
Commentaire, par Abū 'Abd Allāh Muḥ. b. Hišām al-Laḥmī [an-naḥwī] (XIIIe s. J.-C. ; cf. H. Ḫ, n° 9504), de la *qaṣīdat al-'ainīya*, œuvre d'Abū 'Ali al-Ḥasan b. Hišām (*sic*) al-Baġdādī, sur la connaissance de la *qibla*, des heures et des ascendants. Il s'agit apparemment de l'ouvrage existant à Alger (613 12) et Berlin (5745), commentant le poème en *'ain* attribué au grand mathématicien, astronome et physicien : al-Ḥasan b. al-Ḥasan al-Baṣrī Ibn al-Haiṭam († ca. 430/1039 ; cf. Suter, § 204, p. 95).

b) فيما يحتاج اليه من مهمات الايام و الليالي في السنة
« Ce qu'il faut savoir sur les jours et les nuits importants dans l'année », par Abu l-'Abbas Aḥmad b. 'Alī as-Sūsī.

N° **15**. — Ouvrage intitulé :

المستوعب الكافي و المقنع الشافي فيما يصلح بالطالب المجيد و الرجل المريد
par Abū 'Alī al-Ḥasan al-Qurṭubī.

N° **16**. — Recueil factice contenant :

a) Commentaire de la *Rawḍa* (probablement la *Rawḍat al-azhār*, le poème astronomique si répandu d'al-Ǧādarī, sur lequel, cf. Suter, 424 a, et *Add.*, d°), par Abū Zaid ʽAbd ar-Raḥmān al-Ǧanātī (*sic*), connu sous le nom d'an-Nafārī (?) [B. an-Naqārī].

b) Autre exemplaire du *Mustawʽab al-kāfī* ; cf. *supra*, n° 15.

N° **17**. — Recueil factice contenant :

a) Traité des partages successoraux (*farā'iḍ*), par [Aḥmad b. Muḥ, b. Ḫalaf al-Qalaʽī] al-Ḥawfī († 588/1192 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, I, 384).

b) Sur la science du calcul, par Abū Bakr فى علم الحساب [Muḥ. b. ʽAbd Allāh] b. ʽAyyāš, surnommé al-Ḥaṣṣār (XIIe s., début du XIIIe s. J.-C. (?) ; cf. Suter, § 495).

c) La *Buġyat aṭ-ṭullāb* d'Ibn Ġāzī (cf. *supra* n° 7 c).

N° **18**. — Recueil factice contenant :

a) Le poème de mille vers sur la vie du Prophète, الفية فى السير de [Zain ad-dīn Abu l-faḍl ʽAbd ar-Raḥīm b. al-Ḥusain] al-ʽIrāqī († 806/1404 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, II, 66).

b) Poème sur la vie d'al-Yaʽmarī (c.-à-d. نظم سيرة اليعمرى le célèbre jurisconsulte Ibrāhīm b. ʽAlī b. Muḥ. Ibn Farḥūn, † 799/1397 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, II, 175 et 263 ; *Chorfa*, p. 253), par Muḥ b. Yūsuf at-Tamlī as-Sūsī († 1048/1638-39 J.-C.).

c) Poème sur les carrés magiques, par نظم فى الاوفاق [ʽUmar] al-Ġaznā'ī (sans doute le même ouvrage qu'à Berlin, catal. Ahlwardt, n° 4121).

d) Mise en vers d'un *ǧumal*, peut-être le résumé نظم الجمل de logique d'al-Ḫawinǧī (*G. A. L.*, I, 463) ou les ouvrages grammaticaux d'az-Zaǧǧāǧī (*supra*, n° 8 c) ou d'al-Muġrādī (catat. Rabat, n° 497 vii). Ici, le versificateur est appelé Muḥ. b. ʽAbd al-Ǧabbār.

e) Commentaire du poème précédent. Anonyme.

f) شرح ابن بري السملالي (*sic*)

(Il faut restituer sans doute : Commentaire sur Ibn Barrī [ʽAlī b. Muḥ. ar-Ribāṭī, † 730/1339 J.-C., auteur du poème intitulé *ad-durar al-lawāmiʽ* ; cf. *G. A. L.*, I, 248], par as-Samlālī [Yaḥyā b. Saʽd, ca. 793/1390, *ibid.*].

g) Réponses à des questions de droit. Anonyme. اجوبة فى الفقه

h) Sur la vocalisation des mots. Anonyme. فى الضبط

Nº **19**. — Recueil factice sur les partages successoraux :

a) Commentaire de la partie ayant trait شرح فرائض المختصر aux héritages dans l'Abrégé de Ḫalīl [b. Isḥāq al-Ǧundī al-Miṣrī, † 767/1365 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, II, 83-84] par as-Sandafārī (?).

b) Autre commentaire (de la même partie du *Muḫtaṣar*), par al-Ḫarašī († 1101/1689 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, *loc. cit.*, en réalité gloses d'al-Ḫarašī sur le commentaire d'aṭ-Ṭatā'ī).

c) Commentaire sur les successions par [Muḥ b. Aḥmad] Ibn Marzūq (de Tlemcen, † 842/1438 J.-C., probablement celui sur le *Muḫtaṣar* ; cf. *G. A. L.*, *loc. cit.*, nº 1 b).

d) Autre commentaire [du *Muḫtaṣar*] par al-Qalaṣādī (cf. *supra*, nº 7 b), ouvrage cité dans l'*Iǧāza*, § 57, nº 35).

e) Poème sur les successions par Abū Isḥāq Ibrāhīm b. abī Bakr at-Tilimsānī († 690/1291 J.-C. ; certainement la célèbre *urǧūza* dite *at-Tilimsānīya* ; cf. *Add.*, § 530).

Etc.

Nº **20**. — Ouvrage intitulé : تحفة الطلاب فى شرح نزهة الحساب لابن الملقن (?) على المرشدة فى صناعة الغباري القرافي.

Il semble y avoir confusion ici entre deux ouvrages traitant l'un et l'autre du calcul *ġubārī* (c.-à-d. au moyen des chiffres arabes occidentaux : *ḥurūf al-ġubār*) :

1º Un commentaire de la *Nuzhat al-ḥussāb* (d'Ibn al-Hā'im ; cf. *supra*, nº 13 *b*).

2º Un autre de la *Muršidat aṭ-ṭālib*, du même auteur, mais par un commentateur différent.

Le nom du premier commentateur est alteré et il doit y avoir à la suite une lacune.

Nº **21**. — Recueil factice contenant :

a) Sur la science des successions ; الرائض فى علم الفرائض anonyme. Deux ouvrages de ce titre sont cités ap. Ḥ. Ḫ., nºs 5857-58, l'un de Maḥmūd b. 'Umar az-Zamaḫšarī, † 538/1148 J.-C., l'autre de Muḥ. b. 'Umar Ibn al-'Adīm al-Ḥalabī, † 695/1295 J.-C.

b) L'abrégé des opérations du calcul تلخيص اعمال الحساب d'Ibn al-Bannā' (cf. *supra*, n° 1 a).

c) Le commentaire du précédent ouvrage intitulé *al-Lubāb*, par al-Ḥaṣrātī (*sic.*, lire al-Miṣrātī, c.-à-d. ʿAbd al-ʿAzīz al-Hawārī, sur lequel, cf. *Add.*, § 415).

d) شرح الفارسي على قصيدة فى اعمال الحساب

Commentaire par al-Fārisī d'un poème sur le calcul (peut-être l'ouvrage cité ap. Suter, § 488, d'al-Ḥasan b. ʿUbaid Allāh al-Fārisī ?).

e) Commentaire « remarquable », mais anonyme, sur la *Tilimsānīya* (cf. *supra*, n° 19 e).

f) Le commentaire d'al-Qalaṣādī sur le même ouvrage (cf. *Add.*, § 530). Etc.

N° **22**. — Ouvrage intitulé : كتاب الفارض المرتاض فى التنبيه على ما غفله جمهور الفراض

« attirant l'attention sur ce qu'ont laissé échapper ceux qui s'occupent de partages successoraux ». Pas de nom d'auteur cité. Comparer le titre du ms. n° 4709 de Berlin, catal. Ahlwardt, t. IV.

N° **23**. — Recueil contenant :

a) رفع الحجاب عن وجوه اعمال الحساب

Le commentaire du *Talḫīṣ* d'Ibn al-Bannā' par l'auteur lui-même (cf. Suter, § 399, n° 2).

b) Celui d'al-Qalaṣādī (d°, § 444).

N° **24**. — Ouvrage intitulé : ادراك الغنية [البغية] فى حل الفاظ المنية d'Ibn aṣ-Ṣabbaġ († 1076/1665-66 J.-C. ; cf. *Add.*, § 539).

N° **25**. — Ouvrage anonyme sur l'arpentage.

N° **26**. — Recueil factice contenant :

a) كشف الرواق عن صرف الجامعة الى الاواق

[par Aḥmad b. Muḥ. b. Mūsā al-Fāsī, dit Ḥamdūn al-Abbār, † 1071/1660-61 J.-C., sur les partages successoraux ; cf. *Add.*, n° 538].

b) Commentaire d'al-Qalaṣādī sur les héritages (*mīrāṯ*), d'après le *Muḫtaṣar* [de Ḫalīl ; cf. *supra*, n° 19 a et d].

c) Commentaire d'Ibn Ġāzī (*supra* n° 7 c), sur le traité des partages successoraux d'al-Ḥawfī (*supra* n° 17 a).

d) بُغية المبتدي و غُنية المنتهى
(Comme *supra* n° 7 b, par al-Qalasādī).

N° **27**. — Recueil contenant :

a) Mise en vers de la *Kubrā* (sans doute la célèbre *ʿAqīdat al-kubrā* d'as-Sanūsī, † 895/1490 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, II, 250), par Sīdī ʿAbd Allāh b. Ḥamza (*supra*, n° 7 a).

b) Le poème (*manẓūma*) de نظم الجزائر (*sic*) فى التوحيد [Aḥmad b. ʿAbd Allah] al-Ǧazā'irī († 898/1497), sur la théologie (*G. A. L.*, II, 252).

c) Anonyme. اسعاف المسائل فى تحرير المقائل

d) Recueil sur les sources du droit.

e) « Énigmes » (*alġāz*) d'Ibn Farḥūn (*supra*, n° 18 b).

f) Ouvrage anonyme sur les partages successoraux.

g) Divers.

MÉDECINE

N° **1**. — المنهاج [المنجح] فى التداوي من صنف [صنوف] الامراض و الشكاوي par Abū Saʿīd al-Maġribī al-ʿAlā'ī, entièrement en tableaux (*ǧadāwil*). Sur ce traité synoptique de matière médicale et son auteur (milieu du XIIe s. J.-C.), cf. mon étude sur le *Taqwīm al-adwiya*, in *Hespéris*, t. XVI (1933), fasc. 1.

N° **2**. — Partie du livre III du *Qānūn* (Canon) d'Ibn Sīnā (Avicenne, † 428/1037 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, I, 457, III, 82).

N° **3**. — Deux *urǧūza* d'Avicenne, sans autre précision.

N° **4**. — كتاب ما لا يسع الطبيب [جهله] par un auteur de l'ʿIrāq (*sic*) (Yūsuf b. ʿIsmaʿīl al-Baġdādī Ibn al-Kutubī, ca. 710/1310 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, II, 169 ; Leclerc, II, 261).

N° **5**. — Recueil contenant :

a) كتاب الوصول لحفظ الصحة فى الفصول par Ibn al-Ḫaṭīb as-Salmānī († 776/1374 J.-C., à Fès ; cf. *G. A. L.*, II, 263, 19 ; Leclerc, II, 285).

b) حديقة الازهار فى شرح ماهية العُشب [العشوب .B] و العقار [par al-Qāsim b. Muḥ. b. Ibrāhīm al-Wazīr al-Ġassānī (2e moitié du

notre séance de rentrée d'il y a quelques mois, que sa présence à cette cérémonie constituait, depuis quatre ans, une tradition qui lui était devenue chère : précieux témoignage, parmi tant d'autres, de sa constante sollicitude pour nos travaux.

« J'ai le privilège de pouvoir également saluer à vos côtés S. E. le Grand Vizir de S. M. Chérifienne : comme à notre Congrès d'il y a cinq années, sa présence parmi nous prend une valeur symbolique, en ce jour faste d'une institution dont l'un des buts essentiels a toujours précisément consisté dans la recherche d'une collaboration intellectuelle féconde avec l'élite cultivée de la société musulmane marocaine, héritière à si bon droit orgueilleuse de cette civilisation hispano-maghribine du Moyen-Age, dont tant de témoins par tout ce pays provoquent encore l'admiration et situent, à travers le passé du Maroc, les périodes les plus glorieuses de son histoire.

« Parmi les témoins de cette civilisation, il n'en est point peut-être qui soient si évocateurs, si complètement significatifs, que ceux que groupe l'ensemble incomparable de Fès, la vieille capitale du Maroc du Nord, qui va offrir demain aux travaux du VIII[e] Congrès le cadre le plus propice que l'on eût pu souhaiter pour eux : une grande cité musulmane que son négoce a enrichie au cours de tous les siècles passés, qui tire assurément fierté de la grandeur de son site, du charme de ses jardins clos, de ses vergers l'entourant, parmi les eaux courantes, d'une magnifique ceinture, mais qui, par-dessus tout, se glorifie de son renom millénaire de ville studieuse, de métropole incontestée de la science islamique au Maghreb extrême. Dans la contribution du Maroc à la luxuriante floraison de la littérature de langue arabe à toutes les époques du Moyen-Age et des temps modernes, nul n'a jamais songé à disputer à Fès la place la plus éminente ; ses savants ont rivalisé avec ceux de Kairouan, avant de se proclamer les successeurs, les héritiers spirituels des docteurs de Cordoue, de Séville et de Grenade. Et cette grande tradition de culture s'est maintenue intacte jusqu'à nos jours. Fès a été la première ville du Maroc à posséder une imprimerie ; les livres sortis depuis plus de cent ans de ses presses lithographiques ont révélé aux orientalistes d'Europe la richesse, jusqu'alors insoupçonnée, des bibliothèques de ses mosquées, des collections de manuscrits conservées par ses familles lettrées. Elle s'est toujours attachée à justifier l'invocation de son fondateur, qui souhaitait pour elle qu'elle fût avant tout une demeure du savoir, le centre d'élection des études islamiques en Occident.

« Parmi les grandes cités du monde musulman, il n'en est point peut-être dont la physionomie originale se soit conservée avec un soin aussi jaloux, qui ait gardé un caractère aussi nettement médiéval, où l'historien, pour découvrir le passé, soit si peu gêné par le souci de la transposition ou de la reconstitution. Rien n'est plus saisissant, dans sa vérité toujours actuelle, que le minutieux tableau de Fès et de son bazar que parcourait, au début du XVI[e] siècle, le célèbre voyageur Léon l'Africain. Et nous ne doutons pas, Messieurs, que les aspects que vous allez bientôt en découvrir, dans les intervalles des séances de travail

de notre Congrès, ne revêtent pour vos esprits avertis une signification profonde ! Après avoir goûté le charme de Rabat, après avoir emporté de Marrakech la vision d'un ensemble prestigieux, vous vous sentirez enveloppés à Fès de l'ambiance d'un autre âge, et ce ne sera pas l'une de vos moindres surprises que le contraste, par delà les enceintes des vieilles médinas, du spectacle d'une ville française surgie en quelques années, selon les règles les plus ordonnées de l'urbanisme moderne.

« Mais je ne voudrais pas, en poursuivant plus longtemps une esquisse des raisons qui ont pu nous dicter le choix de Fès comme centre d'intérêt du VIIIe Congrès, tarder davantage à vous dire, Messieurs, la joie profonde que nous procure votre présence, à adresser à toutes les personnalités du monde universitaire français et étranger, qui ont bien voulu répondre à son invitation, les souhaits de bienvenue de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines. Ce n'est pas sans une légitime fierté que notre maison adresse son salut déférent à M. Cavalier, Directeur de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Education Nationale, dont la venue constitue pour elle à la fois un encouragement et une consécration ; qu'elle retrouve aujourd'hui encore dans la présence de deux de mes maîtres les plus chers, MM. William Marçais et Jérôme Carcopino, qui, avec M. Auguste Audollent, représentent ici l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la preuve d'une inappréciable amitié. Que MM. les Recteurs des Académies d'Alger, de Bordeaux, de Toulouse, de Montpellier et de Strasbourg, et M. l'Inspecteur de l'Enseignement en Afrique Occidentale Française veuillent bien accepter nos vœux de bon séjour ; et quelle profonde satisfaction c'est pour nous de saluer affectueusement, parmi eux, en la personne de M. Georges Hardy, le créateur si clairvoyant de notre Institut et le premier animateur de ses travaux, en celle de M. Albert Charton, l'un de ses premiers directeurs d'études. Je suis heureux d'adresser aussi notre salut à M. Paul Boyer, administrateur de l'Ecole des Langues Orientales vivantes, à M. le recteur Dumas, directeur de la Casa Velazquez, et à son adjoint, notre ami M. Maurice Legendre, à M. le Ministre Gabriel Ferrand, à MM. les professeurs Alfred Bel, Louis Milliot et Georges Marçais, à tous nos éminents collègues de l'Enseignement supérieur que je m'excuse de ne point nommer un par un ; de même, aux délégués que le Gouvernement tunisien a bien voulu envoyer pour le représenter au VIIIe Congrès.

« L'éminent orientaliste de l'Université Columbia, M. le professeur Gottheil ; M. le professeur Béguinot, l'érudit berbérisant de l'Institut oriental de Naples ; M. le professeur Correia, l'archéologue si apprécié de l'Université de Coïmbre, voudront bien aussi accepter nos souhaits de bienvenue. Ces souhaits, nous les adressons enfin à nos collègues espagnols, venus nombreux de la grande République voisine, participer à nos travaux. Eux aussi, je m'excuse de ne point les citer tous. Que le chef de leur délégation, mon savant confrère et ami, M. Gonzalez Palencia, membre de l'Académie d'histoire, que le représentant du Haut-Commissariat de la zone espagnole, M. le Consul général Ontiveiros me permettent de rappeler que l'étude commune du passé de l'Occident musulman qui se poursuit

à Madrid, à Grenade, à Tétouan et à Rabat, a depuis longtemps scellé entre nos instituts une amitié profonde, que nous sommes heureux de proclamer une nouvelle fois aujourd'hui.

« On a dit avec raison, Messieurs, que les communications apportées aux Congrès scientifiques n'étaient, au fond, que les prétextes savants de ces fêtes de l'esprit. La grande utilité de ces réunions, ce qui les rend incontestablement fécondes, c'est qu'elles permettent de se retrouver, de se mieux connaître et s'apprécier. Notre Congrès n'a d'autre ambition que de provoquer ces fructueuses rencontres parmi les spécialistes. Mais, par surcroît, ne vient-il pas, Messieurs, leur donner l'occasion de parcourir et d'admirer un grand pays qui jamais, depuis des siècles, n'a été si complètement pacifié, qui, dans sa longue histoire aux fastes souvent glorieux, n'a point encore connu dans son essor de période aussi marquante que celle qu'est venue ouvrir sur son sol la France amie, soucieuse du respect et de la sauvegarde de sa civilisation séculaire ? »

M. Urbain Blanc donna ensuite la parole à M. Gotteland, directeur général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités au Maroc, qui prononça le discours suivant :

« Monsieur le Ministre,
« Excellence,
« Monsieur le Directeur,
« Mesdames, Messieurs,

« On pourrait croire, en ce printemps de 1933, que le Maroc, Empire Fortuné, est devenu le paradis des Congrès. Les groupements les plus divers y tiennent en ce moment leurs assises, sans y avoir le moins du monde pris rendez-vous, et l'usage s'établit de venir célébrer les Pâques à Fès ou à Marrakech, comme il fut jadis de bon ton d'aller passer le Carnaval à Venise.

« Mais ce n'est point pour suivre la mode, hâtons-nous de l'affirmer, que l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines a pris l'initiative de vous rassembler aujourd'hui. En cette terre d'Islam, où la « caïda » acquiert vite force de loi, nos Congrès ont un passé, et ils représentent pour nous une tradition qui nous paraît précieuse et féconde.

« Ce Congrès de 1933, vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, en l'absence de M. Lucien Saint, accepter d'en présider l'inauguration ; nous vous en exprimons toute notre déférente gratitude ; de même que nous sommes reconnaissants à S. E. le Grand Vizir de bien vouloir l'honorer de sa présence.

« Ce Congrès est le huitième ; et si trois années le séparent du précédent, c'est que des circonstances, auxquelles il était sage de se plier, nous ont conseillé d'attendre notre heure.

« La grandiose manifestation de notre expansion dans le monde que fut l'Exposition Coloniale, les fêtes qui ont marqué, à Alger, un centenaire, à Tunis, un

cinquantenaire, dont la France à bon droit s'enorgueillit, se sont accompagnées de Congrès scientifiques de toute nature et de premier ordre, auxquels le Maroc tenait à apporter sa modeste collaboration et avec lesquels il ne pouvait avoir la prétention de rivaliser.

« Le voici récompensé aujourd'hui largement d'avoir su patienter un peu. Votre présence, Monsieur le Directeur de l'Enseignement Supérieur, Messieurs les Membres de l'Institut de France, Messieurs les Recteurs, Messieurs les Professeurs des Universités, françaises ou amies, Messieurs les Représentants de la Tunisie, de la Syrie, de l'Afrique Occidentale, en est une preuve éclatante; elle nous apporte un haut témoignage de sympathie et d'estime dont nous savons le prix. Nous vous remercions, mes collaborateurs et moi-même, dans un sentiment unanime de respectueuse reconnaissance et de légitime fierté, d'avoir bien voulu nous accorder ce haut parrainage de votre amitié et de votre science.

« Le Maroc déjà vous a accueillis avec toutes ses magnificences naturelles; il a étalé sous vos yeux, ou déroulé sous vos premiers pas, les merveilles de sa parure printanière, l'infinie variété de ses nobles horizons, la féerie prestigieuse d'un décor où le soleil, magicien, sait accorder, en une symphonie harmonieuse, la patine des vieux remparts, la blancheur neuve des villes modernes, les splendeurs éternelles de sa terre et de son ciel. Que la beauté des choses soit, pour vos yeux et pour vos cœurs, le signe et le symbole de la joie que nous éprouvons à vous recevoir, des souhaits que nous formons pour la fécondité de vos travaux et l'agrément de votre séjour.

« L'époque semble encore toute proche où le premier bâtiment de notre « Ecole Berbère » venait de dresser, solitaire, sa coupole dans la verdure naissante de l'Aguedal, au delà des murs, à distance des premiers immeubles administratifs, à l'écart des quartiers promis à la vie urbaine, au trafic commercial, à l'activité bureaucratique.

« Celui qui bâtissait nos villes, de son regard impérieux, avait choisi cette colline pour être notre Montagne Sainte-Geneviève: bientôt, en effet, l'Institut des Hautes-Etudes se trouva flanqué, à sa droite, de la Direction générale de l'Instruction Publique; à sa gauche, de la Bibliothèque Générale du Protectorat; aujourd'hui, l'Institut Scientifique chérifien s'y installe à son tour, près de l'Institut d'Hygiène: le plan conçu se réalise; dans le cadre ainsi tracé, l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines se développe sans démentir les espoirs que l'on mit en lui.

« Il y eut certes quelque audace, en ces premières années du Maroc français, à vouloir le doter du premier coup de ces institutions savantes dont une vue superficielle des choses aurait pu méconnaître l'intérêt primordial et l'urgence.

« Vous serez d'accord avec moi, Messieurs, je le sais, pour affirmer qu'il n'y eût là que haute clairvoyance, sentiment juste des besoins profonds, essentiels, d'une œuvre de civilisation, conscience claire des valeurs éternelles. Bientôt, d'ailleurs, et d'année en année, l'expérience, sur ce point comme sur les autres

en dépit des difficultés passagères, des à-coups inévitables, des crises de croissance, apporte la preuve que Lyautey et ses successeurs ont eu raison.

« Après les bons ouvriers de la première heure, après les Henri Basset et les Georges Hardy, leurs successeurs n'ont eu d'autre souci que de ne pas laisser péricliter l'œuvre de longue haleine entreprise par leurs aînés.

« L'Institut des Hautes-Etudes Marocaines s'est limité à sa mission propre, mais il s'applique à la remplir tout entière : étudier, et, s'il est nécessaire, enseigner ici tout ce qui peut s'étudier au Maroc mieux qu'ailleurs : géographie et histoire de ce pays, langue arabe et dialectes berbères, ethnographie et sociologie, droits musulman et coutumier, tels sont les objets principaux de nos directions d'études : une longue série de belles publications, les cinquante fascicules de la revue *Hespéris*, vingt volumes d'ouvrages importants appréciés de tous les spécialistes, représentent une riche moisson ; mais le champ est vaste et fécond, et tous les lauriers sont loin d'être coupés.

« Comme il était naturel, ce foyer de recherches scientifiques est devenu un centre vivant d'études supérieures proprement marocaines. Son existence même, la présence de ses professeurs a permis la création de ce Cours de perfectionnement d'où sort, chaque année, une promotion d'officiers des Affaires Indigènes et de contrôleurs civils, hardis pionniers de l'influence française, jeunes animateurs aussi ardents à se donner aux travaux de la paix qu'à répondre, quand il le faut, à l'appel des armes, officiers français au grand cœur, à la formation desquels cet Institut s'honore d'être associé. Une école d'interprètes civils, un centre de préparation à l'enseignement des indigènes satisfont à d'autres besoins vitaux de notre Protectorat.

« L'enseignement de l'arabe et du berbère a atteint, au cours des dernières années, par le nombre des auditeurs réguliers, par la qualité des résultats obtenus dans les examens et les concours, une importance qui serait à elle seule, une raison suffisante de cette institution : les cours publics qu'elle assure dans l'ensemble du Maroc ont réuni, l'an dernier, environ sept cents étudiants, près de six cents pour l'arabe, plus de cent pour le berbère, et deux cent cinquante d'entre eux sont inscrits à Rabat. Si l'on ajoute à ces chiffres les quatre cents étudiants des Centres d'études juridiques qui répondent à d'autres exigences, nous constatons que l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines compte plus d'un millier d'étudiants : c'est dire assez clairement que ses professeurs ne se sont pas enfermés dans la tour d'ivoire de la recherche personnelle.

« Ces précisions, dont je m'excuse, mais que je ne crois pas inutiles, montrent aussi que le Maroc n'a jamais songé, ne songe pas le moins du monde à se doter d'une Faculté des Lettres, ni à instituer ici un enseignement supérieur des grandes disciplines générales. Nous sommes profondément convaincus que notre jeune élite française ou musulmane doit aller puiser la science aux sources les plus hautes, les plus abondantes et les plus pures, dans nos Universités françaises.

« Je suis heureux d'exprimer devant vous, Monsieur le Directeur de l'Ensei-

gnement Supérieur, notre particulière gratitude aux éminents représentants des Universités de Bordeaux, de Toulouse et d'Alger, qui nous donnent généreusement, dans cet ordre d'idées, tous les concours dont nous avons besoin. Mais je souhaite aussi que votre passage parmi nous, si bref qu'il soit, vous permette de nous mieux connaître, de voir le Maroc tel qu'il est, pour que vous l'aidiez à devenir, dans son originalité, ce qu'il doit être, l'un des plus vigoureux, des plus vivaces rejetons de la culture française. »

Enfin, M. Urbain Blanc donna lecture du discours suivant de M. Lucien Saint résident général de France au Maroc, encore retenu à Paris par les devoirs de sa charge :

« Messieurs,

« Il y a quelques semaines, nous recevions les représentants de la Presse Latine et nous étions heureux, à cette occasion, de souligner l'œuvre accomplie par la France dans ce pays ; œuvre qui s'inscrit à l'honneur de notre patrie en même temps qu'au profit de l'humanité. Aujourd'hui, devant les représentants de la science, délégués par les Universités de l'ancien et du nouveau monde, notre fierté de civilisateurs s'avive du sentiment d'avoir ouvert aux chercheurs, par qui le progrès se réalise, un immense champ d'investigation et d'avoir créé un centre d'études, qui s'ajoute à leurs instruments de travail, comme au nombre de leurs collaborateurs.

« L'abondante moisson, qui a déjà récompensé ses efforts, les élèves qu'il ne cesse de recruter, les volontaires qu'il suscite, l'intérêt de plus en plus grand que témoignent les savants à ses publications, disent assez à quels besoins de l'esprit répond l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines et combien heureusement furent inspirés mes éminents prédécesseurs, Monsieur le Maréchal Lyautey et Monsieur Théodore Steeg : le premier, en fondant, le second en l'entourant de toute sa sollicitude éclairée. Croyez bien, Messieurs, que le gouvernement actuel du Protectorat considère comme un de ses plus impérieux devoirs de suivre scrupuleusement l'exemple qu'ils lui ont donné et qu'il ne négligera rien, malgré les difficultés de l'heure, pour permettre au Maroc de se maintenir et de se grandir, s'il se peut, dans cette dignité, que seul confère à un pays son amour constant et actif du savoir.

« Il s'agit d'ailleurs, pour lui, d'un acte de reconnaissance et de justice. La science est l'une de ses marraines : une des fées, dont le sourire a le plus avantageusement illuminé son berceau. Soldats, administrateurs, colons, furent l'élan qui brise l'obstacle, l'amour qui crée, la volonté qui organise. Mais ces fondateurs du nouveau Maroc sont les premiers à reconnaître qu'ils n'auraient pu mener leur entreprise avec un tel bonheur et une telle rapidité, s'ils n'avaient eu en main le levier d'Archimède, cette science forgée par une lignée ininterrompue de chercheurs héroïquement enfermés dans leurs observations et leurs méditations. C'est sur leurs découvertes que le Maroc s'est bâti et nous éprouvons, nous, Français,

d'autant moins de gêne à l'avouer, que la France, à l'avant-garde de la pensée comme de l'action, peut revendiquer sa large part dans la conquête intellectuelle qui a transformé le monde et qui, par les chemins capricieux des contingences historiques, lui a permis d'ajouter la pacification et l'organisation d'un empire à tous les actes de bienfaisance et de générosité, dont se glorifie son histoire.

« Le Maroc, Messieurs, n'oublie pas le long et sublime labeur d'où sa génération est sortie. Il associe son culte de la science à celui de la nation protectrice ; il les fortifie l'un par l'autre, rêvant, à l'exemple de sa grande sœur l'Algérie, de mettre sous le patronage des Descartes, des Pascal, des Buffon, des Berthelot, des Pasteur et de leurs glorieux émules, les nouveaux centres de peuplement qu'il bâtira, afin de témoigner de sa double filiation, ou plutôt d'une filiation unique, où s'identifie la chair de la France et le plus pur de son esprit.

« Que votre modestie, Messieurs, ne s'effarouche pas de m'entendre saluer en vous les continuateurs de ces hommes illustres. Vous les prolongez par votre érudition et vos travaux ; vous les multipliez par votre enseignement. Ne me dites pas que, voués aux études désintéressées de l'archéologie et de l'histoire, vous n'avez pas droit aux acclamations dont la foule entoure les auteurs de sa puissance et de son bien-être. La science est une dans son essence et nous savons qu'elle grandit tout entière du progrès de chacune de ses disciplines. Les spéculations les plus désintéressées ne porteraient-elles d'ailleurs d'autre fruit que d'élever quelques-uns de nos semblables sur les cimes de la pensée, nous devrions encore lui être reconnaissants du spectacle qu'elles nous offrent de cet affranchissement. Mais il n'est point de science inutile, et le fondateur du positivisme nous a lui-même signifié combien il eût été téméraire de réprouver le désintéressement pratique des anciens Pythagoriciens, dont les théorèmes les plus apparemment spéculatifs ont suscité, après deux mille ans, quelques-unes des découvertes les plus fécondes de la mécanique. Les recherches historiques sur le passé le plus définitivement enseveli recèlent, elles aussi, des germes de vie. Les idées de Condorcet, de Saint-Simon, d'Auguste Comte, ont enfin obtenu droit de cité. Nous croyons avec eux que l'art d'organiser les sociétés peut et doit se fonder sur l'histoire et que la sociologie constituée nous fournira, un jour, les éléments d'une véritable technique politique. Grande œuvre de la science ! Point culminant d'une ascension qui, après nous avoir donné la maîtrise des forces physiques de l'Univers, nous permettra de préposer à leur direction un groupement harmonieux de toutes les volontés.

« Combien nous souhaitons que l'Afrique du Nord profite un jour de ces progrès ! Ce n'est pas sans un certain émoi que nous parcourons son histoire. Aussi loin que notre regard s'étende, nous la voyons soulevée, par intermittences, de puissants élans qui étonnent le monde, puis retourner bientôt à de longues torpeurs où elle s'émiette et se stérilise. Sa grandeur, à travers le temps comme les espaces où elle se déploie, est faite d'oasis fertiles et souriantes, séparées par des immensités désertiques. Nous ne serions pas, Messieurs, les fils d'un peuple qui

tirait de l'arc contre le tonnerre, les disciples d'un siècle qui s'est donné pour tâche de vaincre la tyrannie de toutes les fatalités, si nous nous soumettions à ce rythme historique et si nous nous résignions, par avance, dans ce pays, à une éclipse de la civilisation et de la puissance française. Nous entendons que nos efforts d'aujourd'hui soient la semence d'une prospérité qui ne finira plus.

« Pour réaliser ce programme, la France aura demain, comme hier, le courage de ses soldats, l'expérience et l'esprit de suite de ses administrateurs, le labeur inlassable de ses colons. L'élargissement, à tous les domaines de l'activité, de cet esprit de collaboration, dont l'union des savants français et indigènes nous offre aujourd'hui un si réjouissant exemple, solidarisera de plus en plus intimement les intelligences et les volontés dons la poursuite d'un but commun et versera sur tous les cœurs le baume d'un même succès. Il restera toujours à se prémunir contre les tempêtes du destin, surgies des profondeurs de l'inconnu. Mais votre connaissance indéfiniment accrue du passé, votre exploration de plus en plus approfondie des mystères de la nature et de la race, nous en faciliteront de mieux en mieux la prévision et peut-être — car il ne faut point douter du travail humain — vos recherches accumulées fourniront-elles, un jour, à l'humanité le moyen de les conjurer, sans avoir à supporter leurs assauts.

« C'est, Messieurs, dans la lumière de cette victoire future que je me plais à vous considérer, en invitant les Européens et les indigènes de ce pays, conscients de tout ce qu'ils doivent à la science, à reconnaître encore et à saluer en vous les plus authentiques ouvriers d'un meilleur avenir. »

Après la lecture de ce discours, M. Urbain Blanc déclara ouvert le VIIIe Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines et leva la séance.

***

Un déjeuner à la Résidence Générale réunit sous la présidence de M. Urbain Blanc, délégué à la Résidence Générale, les délégués officiels du VIIIe Congrès, les principales notabilités françaises et musulmanes de Rabat et les Directeurs d'études de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines.

Une réception, le même jour à 17 heures, fut offerte à tous les congressistes à la Résidence Générale.

***

La journée du 14 avril fut consacrée à la visite de Rabat et de Salé.

Un thé fut offert chez lui par Si Mohammed El Hajoui, délégué du Grand Vizir à l'Instruction publique, à 17 heures ; une soirée artistique musulmane fut offerte le même jour, à 21 heures, par Si El Hadj Omar Tazi, en son palais de la Menebhia.

***

Après avoir participé les 15, 16 et 17 avril à une excursion archéologique ou à une excursion géographique à leur choix, les membres du VIIIe Congrès se retrouvèrent à Fès le mardi 18 avril au matin, et, ce jour-là, ainsi que le lendemain et le surlendemain, se déroulèrent les séances de sections du Congrès dont on trouve le compte-rendu d'autre part.

Une délégation des congressistes se rendit, le 18 avril, au vieux cimetière militaire de Dar Debibagh, pour assister à la cérémonie commémorative des événements de 1912. A 11 h. 30, un vin d'honneur fut offert aux congressistes par la ville de Fès. A la table d'honneur avaient pris place, en même temps que les délégués officiels au VIIIe Congrès, M. le Général Marquis, commandant la région de Fès, S. E. le Pacha et M. Lemaire, chef des services municipaux, ainsi que principales les notabilités françaises et musulmanes de cette ville. Au cours de cette réception, M. Lemaire prononça le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

« C'est bien un grand honneur pour la ville de Fès que de donner l'hospitalité au VIIIe Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines et je l'éprouve doublement moi-même, puisqu'en ma qualité de Chef des Services municipaux, il m'est échu de lui souhaiter la bienvenue.

« Bienvenue donc aux Congressistes des nations voisines et amies, bienvenue à nos compatriotes de France et de l'Afrique du Nord.

« Rarement, peut-être même jamais, la bonne ville de Fès n'a eu l'heur de voir groupée simultanément, à l'abri de ses vieilles murailles, une compagnie aussi brillante : Institut, Sorbonne, Collège de France, Ecole des Langues orientales, Sciences, Arts, telles sont, en effet, les grandes entités intellectuelles qui ont délégué ici leurs membres les plus éminents. Vous ne douterez pas que Fès ne soit très sensible à une telle manifestation et qu'elle n'ait mis tout en œuvre pour séduire des hôtes aussi flatteurs.

« Je reconnais d'ailleurs, en faisant taire pour un instant ma modestie de Fassi, que le cadre glorieux dont votre illustre Congrès sera pour quelques jours trop courts le plus bel ornement, n'est pas indigne de vos travaux ni de votre attention, car aux prestiges étincelants que votre présence apporte ici répondent les échos de la gloire millénaire de Fès, cette cité où les lettres et les arts ont acquis jadis une renommée universelle.

« Cette gloire était quelque peu déchue il est vrai, disons-le tout bas, au moment où s'est produite l'intervention française au Maroc et il semblait qu'elle fut désormais exclusivement du domaine de l'Histoire.

« Or, vous allez découvrir sans peine, Messieurs, que nos méthodes ont revivifié ce qui paraissait mort et qu'il a suffi d'un petit nombre d'années pour ranimer une flamme précieuse.

« Il n'appartient nullement au Chef des Services municipaux de Fès de faire à une Compagnie aussi distinguée que la vôtre, à des savants universellement connus un cours sur un sujet que vous connaissez mille fois mieux que lui, et depuis votre arrivée sur la terre marocaine vous avez entendu ou prononcé vous même tant de discours que vous me saurez sans doute gré d'abréger ces quelques mots de bienvenue, mais laissez-moi cependant attirer votre attention sur ces écoles nombreuses que vous allez rencontrer pendant votre séjour ici, où à côté du vieux cycle musulman, à peu près immuable et figé, une jeunesse avide de science a à sa disposition, sous la direction des meilleurs maîtres, les programmes les plus modernes, les plus variés.

« Les arts indigènes ont été arrachés à leur perte, en dépit de l'indifférence, de l'indolence du milieu, de la concurrence dangereuse de l'industrie européenne, en dépit également des besoins et tentations de toutes sortes qui pourraient pousser les artisans à sacrifier, au goût du jour et aux exigences croissantes de la vie, les vieilles méthodes, créatrices jadis de chefs-d'œuvres immortels.

« Bref, c'est l'esprit qui a triomphé, et il n'est de meilleure preuve aujourd'hui de ce triomphe que la vitalité et le renom de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines.

« Aussi, la présence de son VIIIe Congrès nous apparaît-elle comme la synthèse de tous les efforts de l'intelligence tendus vers le mieux. Nous y voyons encore le symbole de l'infusion de sang marocain, je veux dire de culture nouvelle issue de l'incomparable culture latine, grâce à laquelle le Maroc et l'Afrique du Nord tout entière connaîtront un avenir de plus en plus heureux.

« Fès l'ensorceleuse, s'est parée pour vous recevoir de toutes ses séductions du printemps comme l'amante se couronne de jasmin pour recevoir l'amant ; j'espère que votre séjour ici sera doux et agréable et ne vous laissera que d'aimables souvenirs. Puisse la renommée de la Cité de Moulay Idris en être accrue.

« Je lève mon verre à votre prospérité, à la gloire de vos travaux, à l'heureux résultat de vos entretiens et des relations que vous ne manquerez pas de nouer ici, au succès du VIIIe Congrès. Je bois à la grandeur de Fès, à notre Résident général, M. Lucien Saint, à S. M. le Sultan Sidi Mohammed. »



Une réception fut offerte le même jour, dans l'après-midi, en son palais de Bab-Guissa, aux congressistes, par S. E. Si Mohammed Tazi, pacha de la ville de Fès. Un certain nombre d'entre eux furent également conviés le 18 et le 20 avril à des déjeuners offerts en leurs résidences par MM. Bendjelloun, président de la Chambre de Commerce indigène de Fès, et Marnissi, président de la Chambre d'Agriculture indigène de Fès.

***

Le 19 avril, à 11 heures, une délégation du VIII[e] Congrès, sous la conduite de MM. Gotteland et Lévi-Provençal, fut reçue en audience privée par S. M. Sidi Mohammad, Sultan du Maroc, en son palais de Fès-Djedid.

A l'issue de cette audience, au cours de laquelle le souverain exprima sa satisfaction du choix de Fès comme siège du VIII[e] Congrès et s'entretint avec les délégués, il tint à remettre lui-même, à MM. Cavalier et W. Marçais, les insignes de grand-croix de l'Ordre Chérifien du Ouissam Alaouite; à MM. Gottheil, Gonzalez Palencia, Carcopino et Ferrand ceux de grand-officier.

SÉANCE DE LANGUE ARABE

Une séance de langue arabe du VIIIe Congrès eut lieu le 20 avril, à 15 heures, sous la présidence de S. E. le Grand Vizir et se poursuivit à partir de 21 heures, sous la présidence de Si Mohamed El Hajoui, délégué du Grand Vizir à l'Instruction Publique.

Les séances s'ouvrirent par l'allocution de S. Mohamed El Hajoui et se continuèrent par les communications suivantes :

1° Communication de Si Abderrahman Ben Zidan, nakib des Chorfa Alaouiyine de Meknès sur l'organisation intérieure des palais chérifiens ;

2° Communication de Si Abdelwahad El Fassi sur la prédication et les prédicateurs à Fès ;

3° Communication de Si Larbi Kabadi, délégué du gouvernement tunisien, sur Ibn El Khatib, poète et prosateur ;

4° Communication de Si Ali Echchorfi, sur les œuvres de bienfaisance à Fès ;

5° Communication de M. Sadeddine Ben Cheneb sur les œuvres poétiques d'Ibn Hani ;

6° Communication de Si Mohamed El Mahdi El Hajoui sur la biographie de Léon l'Africain ;

7° Communication de Si Mohamed El Iraki, sur l'histoire de la Bibliothèque de Karaouiyine.

Enfin, Si Abdallah Kabbadj et Si Larbi Kabadi prononcèrent des poèmes composés par eux pour la circonstance.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLOTURE

La séance plénière de clôture du VIII[e] Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines eut lieu le 20 avril 1933, à 17 heures, sous la présidence de M. Lucien Saint, Résident général de France au Maroc, dans l'amphithéâtre du Collège Moulay Idris, à Fès.

Sur l'estrade et au premier rang de la salle avaient pris place les congressistes et les autorités.

M. Lucien Saint déclara la séance ouverte et donna la parole aux délégués étrangers du VIII[e] Congrès.

M. Gonzalez Palencia, chef de la délégation espagnole, prononça le discours suivant, traduit en français par M. Garcia Gomez :

« S. E. Monsieur le Résident Général,
« Monsieur le Directeur,
« Mesdames, Messieurs,

« C'est pour moi un grand honneur d'être porteur de la voix de l'Espagne dans cette séance solennelle de clôture du VIII[e] Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, et je veux que mes premières paroles soient pour exprimer ma reconnaissance et mon respect pour S. M. le Sultan et son Gouvernement, ainsi que pour S. E. M. le Résident Général et les hautes autorités du Protectorat, et d'une façon générale pour ce noble peuple, pour les innombrables preuves de déférence qu'ils ont bien voulu accorder aux délégués espagnols pendant la durée du Congrès.

« Parmi mes compatriotes ici présents, je suis de ceux qui ont eu l'occasion de vérifier personnellement la transformation opérée au Maroc dans la très courte période de vingt ans.

« Mon premier voyage d'études au Maroc a eu lieu en 1914, où je suis venu à Rabat. En revoyant ces jours-ci la belle cité, capitale administrative du Protectorat, il m'a semblé voir se réaliser un de ces contes féeriques des Mille et Une Nuits.

« Nous, arabisants, espagnols, savons bien ce qui est et ce que représente l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines. Depuis sa fondation, on peut le dire, nous maintenons les plus cordiaux rapports avec les savants français, qui ont

tant contribué et contribuent toujours, dans leurs efforts, au développement du progrès intellectuel du pays. Ces relations, il faut le dire, ne sont que la continuation de celles qu'a toujours maintenues l'école des arabisants espagnols, MM. Codera et Ribera, avec leurs collègues et amis les arabisants français. Soyez sûrs que ces rapports deviendront plus intimes et plus fructueux pour approfondir l'étude de l'histoire et de la civilisation islamique, but fondamental de nos travaux.

« Pour raffermir et augmenter le rayon d'action des études arabes en Espagne, le Gouvernement de la République Espagnole, conscient de l'importance que, d'une façon spéciale, revêt l'étude de la civilisation arabe dans l'Histoire du Moyen Age des peuples méditerranéens, a fondé deux Ecoles d'Etudes Arabes, l'une à Madrid, sous la direction de notre savant maître le professeur Asin Palacios, et l'autre à Grenade, dirigée par le professeur Garcia Gomez. Ces deux noms vous donneront une idée de la sécurité avec laquelle nous pouvons attendre les fruits de ce labeur déjà entrepris. En effet, très prochainement paraîtra une revue, sous le titre « Al Andalus », qui diffusera nos études sur les matières se rapportant à l'Islam espagnol. Et je m'empresse de dire que tous les arabisants du monde entier ont la porte ouverte pour collaborer avec nous et faire connaître l'histoire de l'Espagne musulmane. Il va sans dire que s'ils nous aident de leurs brillants travaux, nous en éprouverons un grand honneur et un grand plaisir.

« Parmi les autres projets des dites Ecoles, il y a une série de publications érudites et de vulgarisation, qui vont paraître très prochainement, les éditions d'Ibn Ruchd, Ibn Quzman et Ibn Hayan : recueils de documents diplomatiques ; traduction d'Ibn Tufayl, al-Saqundi, Ibnu-l-Arabi ; formulaires notariaux ; études sur la dialectologie marocaine, etc...

« Le labeur accompli dans ce Congrès, les rapports personnels avec les savants ici présents, sont pour nous un nouvel encouragement pour poursuivre notre tâche. Les Universités espagnoles, notamment celles de Madrid et Grenade, ici représentées, l'Académie d'Histoire, et les jeunes Ecoles des Etudes Arabes, vous adressent, Messieurs, par l'entremise de ma modeste parole, les plus vifs remerciements pour l'attention que vous avez bien voulu prêter aux travaux espagnols.

« Je suis sûr que le Gouvernement de la République Espagnole et, d'une façon spéciale, S. E. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, M. Fernando de los Rios, qui a adhéré à ce Congrès, les suivront en leur prêtant la même sollicitude qu'ils n'ont jamais cessé, jusqu'à présent, d'accorder aux études islamiques. Et vous aussi, vous pouvez être sûrs que le labeur de l'Espagne sera toujours associé au vôtre, surtout en ce qui concerne le Maroc, et que les deux peuples contribueront à la prospérité du pays. »

M. Béguinot, délégué de l'Italie, adressa ensuite, dans une remarquable improvisation en français, des remerciements aux organisateurs du Congrès.

Puis, M. William Marçais, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, prononça, en français d'abord, puis en arabe, l'allocution suivante :

« Nous lisons, dans la chroniques musulmanes, qu'il y a plus de onze siècles, vers le temps où Charlemagne songeait à restaurer l'Empire d'Occident, Idris fils d'Idris, dans le dessein d'enraciner profondément l'Islam chez les Berbères, choisit le site de Fès pour y bâtir une capitale. Il souhaitait que sa ville connût une existence longue et prospère, qu'elle fût abondamment peuplée, qu'elle devînt un centre de culture dont le rayonnement s'étendrait toujours plus loin et s'accroîtrait d'âge en âge. Ses vœux furent exaucés. De l'Orient, de tous les points du Nord de l'Afrique, les hommes accoururent en grand nombre vers la nouvelle cité. Un groupe particulièrement important vint d'Andalousie, un autre de Kairouan. Ces émigrants s'installèrent de part et d'autre de l'Oued Fès où les quartiers par eux fondés perpétuent leur nom et leur souvenir. Fès devint une ville de science, un foyer de lumière dont mille ans passés n'ont pas plus affaibli l'éclat qu'ils n'ont diminué l'abondance des eaux où s'alimentent la vie de ses jardins, de ses collèges et de ses palais ; aujourd'hui, l'effort prestigieux des fils de mon pays reprend et parachève l'œuvre de l'illustre fondateur ; par leurs mains, une ville nouvelle s'élève et s'ordonne, jeune sœur de l'antique métropole.

« Et nous-mêmes, nous voici venus aujourd'hui vers les rives de l'Oued Fès, comme jadis les uns d'Andalousie, les autres du Maghreb central, les autres d'Ifriqiya ; et d'autres aussi de France, d'Amérique et d'ailleurs encore. Combien d'entre nous seraient heureux de jeter ici le bâton du voyageur et de planter leur tente. Mais nous avons fait notre vie ailleurs ; et ailleurs la vie nous rappelle. Tout en ce monde a une fin, même les plus beaux Congrès.

« Mais tous nous garderons un précieux souvenir de l'accueil si large, si cordial que nous a réservé le pays où règne le très noble rejeton d'une très noble lignée. Il nous est doux d'en exprimer notre profonde ,notre respectueuse reconnaissance à celui qui, de façon éminente, représente la France en ce pays et dont, de longue date, j'ai appris à connaître l'active, l'inépuisable bienveillance ; et à celui aussi qui, quand les intérêts du pays appellent au loin le résident général, emploie à continuer son action le trésor d'une incomparable expérience. Tous deux, je me permets de le leur rappeler respectueusement, avant d'être Marocains ont été Tunisiens. Notre plus déférente gratitude va à son Excellence le premier Ministre dont les souhaits de bienvenue nous ont accueilli au seuil de ce Congrès ; et aussi à M. le Directeur Général de l'Instruction Publique qui, avec tant de fermeté, de sagesse et de hauteur de vues, s'applique à faire produire à l'esprit français, sur cette terre antique, des fruits nouveaux et savoureux. Son Excellence le Ministre de l'Instruction Publique qui, au milieu des devoirs de sa charge, a trouvé le temps d'ouvrir par ses savants écrits une voie nouvelle à l'étude du droit musulman, a bien voulu participer personnellement à nos travaux. Nous lui en sommes sincèrement reconnaissants. Enfin, à tous ceux qui, à Rabat, à Fès, à Marrakech ont collaboré à l'organisation de ce beau Congrès, aux hautes personnalités de l'administration et de la science qui ont tant fait pour nous accueillir, nous disons merci du fond du cœur.

« L'ami très cher, le savant Directeur de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, et la brillante phalange des maîtres qui l'entourent ont été les héros de cette fête. C'est un honneur qui n'allait pas sans charges. Ils en ont, sans fléchir, supporté le poids et prouvé qu'à l'occasion, les érudits sont de remarquables organisateurs. C'est un titre de plus à notre reconnaissance. Il s'ajoute à ceux qu'ils se sont acquis de longue date en montrant au monde savant ce que peut donner la précision française dans un pays dont la nature et les hommes ont fait pour la recherche scientifique une terre d'élection. »

M. Cavalier, Directeur de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Education Nationale, en une allocution improvisée, montra ensuite tout l'intérêt que la Métropole attachait à l'œuvre scientifique entreprise au Maroc par l'Institut de Rabat.

Enfin, M. le Résident Général Lucien Saint, avant de lever la séance, prononça le discours suivant :

« Excellence,

« Mesdames, Messieurs,

« J'avais le plus vif désir de présider à l'ouverture de vos travaux, et je me réjouissais de vous accueillir à Rabat.

« Les obligations impérieuses de la charge que m'a confiée le Gouvernement de la République en ont disposé autrement, et j'ai dû prier M. Urbain Blanc de vous dire les paroles de bienvenue que j'avais écrites à votre intention et que j'aurais été heureux de vous adresser moi-même.

« Je me félicite aujourd'hui d'avoir pu, du moins, rejoindre le Maroc assez tôt pour prendre séance au milieu de vous au moment où l'achèvement de vos travaux vous donne une dernière occasion de vous réunir, en séance plénière, dans ce Collège Moulay Idris, qui se souviendra longtemps de l'honneur que vous lui avez apporté en y tenant le VIIIe Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines.

« Vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, que je ne prononce pas aujourd'hui devant vous un discours. Je n'ai plus à vous dire avec quelle fierté la jeune et brillante équipe de nos savants se disposait à vous recevoir, ni avec quelle joie nos villes si diverses dans leur beauté, et toutes, si séduisantes par l'infinité et riche variété de leurs attraits, vous offraient leur plus cordiale hospitalité. Vous en avez fait l'expérience et il est trop tôt encore, quelques minutes à peine, après la clôture de ces vivantes séances de sections où plus de cent communications savantes ont retenu votre attention et suscité parfois vos discussions passionnées, il est trop tôt pour tenter d'en faire une synthèse prématurée.

« Je ne veux donc que vous remercier tous d'être venus voir notre Maroc dans sa réalité vivante. Vous avez, Messieurs, une longue habitude des méthodes rigoureuses et de l'observation scientifique que vous les appliquiez aux choses

ou aux hommes, à l'étude des phénomènes naturels, ou à l'analyse des œuvres humaines. Beaucoup d'entre vous, je le sais, sont des maîtres d'une autorité reconnue, dans les domaines divers de la géographie ou de la linguistique, de la sociologie ou du droit, de l'archéologie ou de l'histoire.

« Je ne doute pas que vous n'ayiez appliqué vos méthodes et votre critique à vous faire une opinion sur tout ce que vous avez pu voir, ou apercevoir, au cours d'un trop rapide séjour et, en particulier, sur l'effort accompli ici dans le domaine de l'exploration scientifique.

« Vous avez constaté que l'objet de nos institutions, d'une forme si différente de celle des Universités françaises, n'est point de donner ici un enseignement supérieur général.

« Certes, nous ne renonçons pas — et c'est trop légitime — à enseigner ici ce qui peut s'apprendre au Maroc mieux qu'ailleurs : l'arabe par exemple. Mais, notre préoccupation essentielle est ailleurs : étudier les réalités marocaines, celles d'un passé glorieux, celles d'un présent si riche d'avenir, les étudier en liaison étroite avec tous les spécialistes de la Métropole et de l'étranger, telle est la raison d'être de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, comme de l'Institut Scientifique Chérifien, comme de nos trois services des Antiquités préislamiques, des Beaux-Arts et des Monuments historiques, et des Arts indigènes.

« Je suis certain que, sans complaisance, comme sans prévention, au terme de votre séjour, vous concluerez que le Maroc, tel que le font de bons ouvriers conscients des difficultés, mais aussi de la grandeur de leur tâche, supporte d'être étudié tel qu'il est ; tel qu'il est, il mérite d'être connu, aimé et encouragé.

« Dans cette éblouissante capitale Idriside, vous avez saisi la synthèse de son passé et de son présent, de tout ce qui fait son charme, son pittoresque et sa grandeur. Je dirai plus encore, vous avez deviné son âme et compris ses légitimes aspirations.

« J'aurai, Messieurs, dans quelques instants, l'honneur de m'entretenir avec vous ; si vous voulez bien me le permettre, je retarderai donc de quelques instants le moment de vous remercier chacun de votre présence : membres de l'Institut de France, éminents représentants de l'Enseignement Supérieur, professeurs des Universités françaises ou étrangères, réunis dans le culte des mêmes études, je ne veux pas vous séparer dans l'expression des sentiments profonds que j'éprouve à me trouver au milieu de vous.

« Le Résident général de la République Française au Maroc sait combien vos recherches sont nécessaires à l'achèvement de la création marocaine. Il vous remercie de la magnifique consécration apportée par ce Congrès à ce qui a été fait déjà, et de l'impulsion nouvelle que vous donnez à l'exploration scientifique dans notre Protectorat.

« Messieurs,

« Je désire passionnément que tant d'heureuses promesses portent leurs fruits. Je souhaite que les liens étroits qui unissent le Maroc, glorieux foyer de civilisation musulmane, à la France, patrie de la haute culture intellectuelle et de la science, se resserrent et se multiplient pour le plein épanouissement de la grande œuvre civilisatrice de pacification et de progrès que notre pays s'est assigné et que nous sommes résolus, mes collaborateurs et moi-même, à réaliser intégralement. »

EXCURSION EN ZONE ESPAGNOLE
(Tétouan et Ceuta)

Une partie des congressistes arrivant au Maroc, par Tanger, dès le lundi 10 avril, et l'inauguration officielle du Congrès n'étant fixée qu'au jeudi 13, le Comité d'organisation avait prévu entre ces deux dates une excursion à Tétouan et à Ceuta. Grâce aux démarches de M. Ontiveiros y Laplana, consul général d'Espagne à Rabat, auprès des autorités de police et de douane de la zone espagnole, à l'obligeance éclairée de M. Carlos Quiros, directeur de l'Académie d'arabe et de berbère de Tétouan, et de M. Emilio Tubau, secrétaire de la *Junta de Monumentos*, et au dévouement des organisations locales, cette visite put avoir lieu dans les meilleures conditions. Conduite par MM. Robert Ricard et Henri Terrasse, directeurs d'études à l'Institut, l'excursion, qui comptait une trentaine de personnes, quitta Tanger le lundi à la fin de l'après-midi, après l'arrivée du courrier d'Algéciras. La soirée du 10 et la matinée du 11 furent consacrées à la visite de la médina de Tétouan, du Musée archéologique et des centres susceptibles d'intéresser les congressistes, que MM. Quirós et Tubau voulurent bien guider avec une obligeance inépuisable et la compétence la plus avertie. A la fin de la matinée, l'excursion partait pour Ceuta, où l'on put admirer successivement la magnifique situation de la ville et du port, les restes des fortifications portugaises, la cathédrale et l'église Notre-Dame d'Afrique, et les dernières améliorations urbaines. Pour beaucoup, qui n'avaient pas encore pris contact avec la zone voisine, cette vision de Tétouan et de Ceuta, si rapide qu'elle ait été, fut une véritable révélation de l'œuvre menée à bien par l'Espagne au Maroc. Après déjeuner, les congressistes regagnaient Tétouan, puis Tanger, où la plupart d'entre eux prirent plaisir à flâner de nouveau, et qu'ils quittèrent le mercredi 12 au matin, en direction de Rabat.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE
(MARRAKECH, SAFI, MAZAGAN, AZEMMOUR)

Les congressistes, qui s'étaient donné rendez-vous à Casablanca, quittèrent cette ville le samedi 15 avril au matin, dans deux cars spéciaux, et accompagnés de MM. Robert Ricard et Henri Terrasse. Arrivés à Marrakech peu avant midi, ils furent accueillis par M. Clair, directeur du collège secondaire, M. Mammeri, inspecteur des arts indigènes, et M. Métérier, inspecteur des beaux-arts. Les congressistes passèrent à Marrakech l'après-midi du 15 et la matinée du 16, et purent visiter, sous la direction de MM. Métérier, Mammeri et Terrasse, la Menara, l'Agdal, le palais de la Bahia, la médersa Ben Youssef, la Koutoubia, les portes et les remparts, les souks, et les tombeaux saadiens. Ils eurent également l'occasion d'admirer les magnifiques jardins de Dar Moulay Ali, où le général commandant la région et Madame Catroux avaient tenu à les recevoir. Le départ pour Safi eut lieu dès le début de l'après-midi du 16 ; un arrêt de deux heures permit de voir l'église portugaise, dont la visite fut facilitée par les ordres de M. le Chef des Services municipaux, le magasin des poteries Lamali, et les imposantes fortifications portugaises, spécialement le château de la mer. On arrivait le soir pour dîner à Mazagan, où les congressistes furent reçus par le Président et plusieurs représentants du Syndicat d'Initiatives, qui avait pris la peine d'organiser leur séjour. La matinée du lundi 17 fut consacrée à la visite de la ville portugaise et des environs, en particulier du beau jardin municipal, sous la conduite du très aimable et très compétent secrétaire du Syndicat d'Initiatives, M. Sautriot. Après le déjeuner, les congressistes, enchantés de l'accueil qu'ils avaient trouvé, partaient pour Azemmour, où l'on ne put s'arrêter que trois quarts d'heure, puis Casablanca, d'où chacun devait gagner Fès par ses propres moyens.

EXCURSION A SEFROU

Le programme du VIIIe Congrès prévoyait pour le 21 avril, au lendemain de la séance de clôture, une excursion à Sefrou offerte par le Comité d'organisation à l'ensemble des congressistes, avec le précieux concours de M. le Général commandant la Région de Fès et de M. le Contrôleur Civil du Cercle de Sefrou.

Les congressistes, amenés de Fès à Sefrou en autocars, visitèrent longuement la pittoresque ville berbère, sous la conduite de M. le Contrôleur Civil Coliac et de M. le Chef des Services Municipaux Vézine de la Rüe. Après une promenade dans les vergers, qui font à Sefrou une incomparable ceinture, les congressistes se dirigèrent vers le plateau de Bahlil, où, dans un site remarquable, des tentes avaient été dressées à leur intention et une *diffa* fut servie. A la fin du déjeuner, des réjouissances berbères, chants et *ahidous* laissèrent aux congressistes d'inoubliables impressions.

EXPOSITIONS

Signalons enfin, pour terminer, qu'à l'occasion du VIIIe Congrès et à l'intention des participants, deux expositions spéciales furent organisées à Fès, en plus de l'Exposition Triennale de Peinture et de Sculpture Nord-Africaine, dont l'inauguration, dans la capitale du Nord-Marocain, coïncida avec l'ouverture du Congrès.

La première de ces expositions, consacrée aux Art appliqués du Moyen-Atlas et du Rif, fut organisée au palais du Batha, par M. Prosper Ricard, Chef du Service des Arts Indigènes, et M. Marcel Vicaire, Inspecteur des Arts Indigènes, à Fès.

La seconde exposition, relative à la Cartographie et l'Iconogrophie marocaines, eut lieu au Collège Moulay Idris, où elle fut organisée par M. Funck-Brentano, Directeur de la Bibliothèque Générale et des Archives du Protectorat, avec le concours du Service Géographique du Maroc.

RAPPORTS DES SECRÉTAIRES DE SECTIONS SUR LES TRAVAUX DU VIII[e] CONGRÈS

Première Section

GÉOGRAPHIE DU MAROC ET BIOGÉOGRAPHIE

La Section de géographie et biogéographie du VIII[e] Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines a tenu trois séances qui eurent lieu le matin, les 18, 19 et 20 avril, au Collège musulman de Fès.

La première séance, le 18 avril, fut présidée par M. Joleaud, professeur de géologie et paléontologie à la Sorbonne.

Sept communications furent présentées et discutées.

***

M. Emberger, botaniste à l'Institut Scientifique Chérifien, présente et commente la « carte de la distribution géographique au Maroc du Doum (*Chamaerops humilis*) ».

Cette carte montre que le Doum est localisé dans les étages de végétation méditerranéen semi-aride, doux, tempéré et humide doux. Le Doum fuit les climats trop secs, ainsi que les climats tropicaux. Cette répartition, très nette au Maroc, se retrouve dans l'ensemble de la distribution géographique du Palmier-nain. C'est ainsi que cette espèce se raréfie de plus en plus vers l'Est du bassin méditerranéen où le climat devient de plus en plus continental. Rare en Italie, le Palmier-nain disparaît complètement en Grèce et en Asie-Mineure.

L'absence de *Chamaerops humilis* du Rharb s'explique par l'origine récente de cette vaste plaine marocaine ; récemment encore golfe marin, ce dont témoignent les nombreuses « merdjas », le Rharb n'a pas encore pu être colonisé par le Palmier-nain, qui se ressème très lentement et ne supporte pas les inondations périodiques.

***

Puis, il présente et commente la « carte de la distribution géographique au Maroc de l'Ḥalfa ».

La carte de la distribution de l'Halfa montre la localisation de cette graminée dans les régions sèches du Maroc. L'aire morcelée à la périphérie indique que cette espèce était autrefois plus répandue et qu'elle bat actuellement en retraite. C'est ainsi qu'elle a presque complètement disparu de tout le Maroc atlantique, sauf de quelques points très secs, tous situés en basse montagne. On remarque que les communications de ces peuplements avec les grandes nappes algéro-marocaines de l'Est sont établies par les vallées de l'Oued el Abid-Moulouya pour l'Halfa du Grand Atlas et par celles de la Seguina-Moulouya pour les stations du Moyen Atlas.

***

M. Emberger présente ensuite et commente la « carte des climats du Maroc dans leurs rapports avec la végétation ».

Cette carte des climats a été établie d'après les principes que l'auteur a énoncés dans une précédente étude (*Rev. Gén. de Bot.*, 1930), dans laquelle il a distingué cinq types de climats méditerranéens : aride, semi-aride, tempéré, humide, de haute montagne, constituant chacun un étage climatique. A l'intérieur de chacun de ces types, on peut reconnaître au moins deux variétés, une variété douce ou maritime caractérisée par une moyenne des minima du mois le plus froid élevé et une variété dure ou continentale à minima du mois le plus froid bas. Le climat méditerranéen semi-aride, qui est très développé au Maroc, se présente même sous trois formes, l'une douce dans les plaines atlantiques et sur le littoral méditerranéen, une deuxième, moyenne, régnant aux moyennes et une troisième, continentale et très froide, aux hautes altitudes.

Quelques particularités sont à signaler : sur le versant Sud du Grand Atlas, à l'exception de la partie occidentale, le climat méditerranéen tempéré ne se différencie que très peu et seulement localement, tandis que sur le versant Nord, il occupe un territoire continu. Le territoire du climat méditerranéen humide est encore plus réduit et atteint à peine, à l'état de zone continue, le Grand Atlas.

Au point de vue de la végétation, les caractères généraux de ces climats sont les suivants :

1. Végétation sous le climat méditerranéen aride : steppe d'Halfa, savanes d'Argania, de Jujubier et de Gommiers (*Acacia gummifera*).

2. Végétation sous le climat méditerranéen semi-aride : Olivier.
   a) Climat semi-aride doux : *Callitris articulata* (Arar ou Thuya) ;
   b) Climat semi-aride moyen : *Juniperus phoenicea* ;
   c) Climat semi-aride froid : *J. thurifera.*

3. Végétation sous le climat méditerranéen tempéré : Chêne-liège, Chêne vert.

4. Végétation sous le climat méditerranéen humide : Chênaies à feuilles caduques, Cédraies, Sapinières (*Abies Pinsapo ssp. marocana*).

5. Végétation sous le climat méditerranéen de haute montagne : végétation

asilvatique ; xérophile et, aux plus hautes altitudes, hémicrytophytes et chaméphytes herbacées.

***

M. EMBERGER présente enfin et commente « une nouvelle carte des pluies du Maroc », établie avec la collaboration du Service de physique du globe et de météorologie de l'Institut scientifique chérifien.

La dernière carte des pluies établie par MM. G. Dedeband et G. Roche date de 1926. Il a paru intéressant de publier un document plus récent. Le réseau météorologique étant encore beaucoup trop lâche pour établir une carte en tenant compte seulement des seules observations enregistrées par les appareils météorologiques, l'auteur n'a pas hésité à s'adresser à la végétation pour combler les lacunes. Connaissant la végétation des localités où sont installés des postes météorologiques, il avait à sa disposition un point de départ précis. Ce canevas permettait de tirer des déductions sur la pluviométrie des régions dépourvues de postes météorologiques en se basant sur la végétation.

Ce procédé, quelle que soit la prudence qu'on y mette, ne saurait naturellement prévaloir contre l'enregistrement direct de la pluviosité à l'aide d'appareils, mais il met néanmoins, en attendant mieux, bien des détails en évidence, et on aurait tort de les négliger.

***

M. le capitaine Th. J. DELAYE, chef de la Section de photographie du Service Géographique du Maroc, fait une communication sur la « carte de la région de Fès ».

La Carte de Reconnaissance du Maroc est restée, pour la région de Fès, le document cartographique fondamental sur lequel s'appuient son développement actuel, et les recherches scientifiques qui l'ont progressivement améliorée.

Etablie d'abord, à la faveur de nos colonnes, par les officiers géodésiens et topographes des Bureaux topographiques de Casablanca et Oujda (1907), puis du Service Géographique du Maroc (1919), cette carte fut poursuivie au lendemain de la guerre 1914-1919, presque exclusivement à l'aide de la photographie aérienne.

La présente communication a pour but de détacher des grandes étapes de l'œuvre cartographique poursuivie au Maroc, les résultats obtenus dans la région de Fès grâce à l'emploi intensif de la photographie aérienne. La carte établie par ce moyen à l'occasion de la campagne du Rif reste dans les annales de la cartographie coloniale un des plus beaux exemples d'une progression remarquablement rapide dans la connaissance topographique d'un pays neuf.

Toutefois, si ces résultats sont magnifiques, si la carte ainsi faite a rendu des services particulièrement précieux aux Etats-Majors et aux troupes, il n'en est pas moins qu'elle reste une carte de reconnaissance présentant encore des lacunes et qu'elle doit être améliorée pour être mise à la disposition d'usagers de plus en plus nombreux et exigeants.

Cette amélioration est poursuivie sans cesse, en attendant que puissent être étendus à toute la région les levés réguliers entrepris par le Service Géographique de l'Armée pour répondre aux nécessités de la mise en valeur économique du pays.

En l'absence momentanée du Président, le Secrétaire de la section rappelle l'œuvre incomparable réalisée par le Service Géographique du Maroc qui est parvenu, même pour des régions inaccessibles, à doter d'un merveilleux instrument de travail tous ceux qui collaborent à la mise en valeur et à l'exploration scientifique du Maroc. Les chaleureux applaudissements des auditeurs font écho à ces éloges justifiés.



MM. Carle et Gattefossé présentent deux communications intitulées : « De la production agricole mondiale dans ses rapports avec les sols ; un moyen de la régulariser » et « Réserves naturelles et parcs chérifiens ».

Ces deux communications portent sur deux applications d'une même observation générale synthétique.

Les formations biologiques du globe, flore et faune, étroitement associées entre elles et avec le sol géologique, constituaient une harmonie parfaite avant l'intervention de l'homme civilisé.

Les auteurs définissent les caractères des formations biologiques autochtones et examinent les diverses modifications que la civilisation humaine leur a fait subir depuis des millénaires pour assurer la pâture des ruminants domestiques et installer ses cultures. Il en est résulté les formations biologiques modifiées ou de remplacement dont les caractères sont opposés aux formations autochtones.

Ces formations constituent un état transitoire qui s'achemine progressivement vers un état « abiotique » du globe, c'est-à-dire une terre sans vie, sans existence possible pour quoi que ce soit de vivant.

L'homme moderne a commencé à réagir depuis quelques décades contre ce processus de mort, l'instinct de conservation de l'espèce humaine et de son patrimoine s'est affirmé, notamment par la création des grands centres de culture intensive et par des mesures de conservation de la flore et de la faune.

M. Gattefossé examine cet aspect particulier de la question et préconise des mesures de conservation pour le Maroc, création de réserves naturelles zoologiques et botaniques et de parcs nationaux. L'état de dégradation très avancée de ce pays, habité par des populations pastorales depuis des millénaires, exige des mesures rapides et efficaces.

M. Carle examine une autre répercussion sur l'économie mondiale de l'opposition entre les formations autochtones et les formations modifiées.

La forêt primitive, surtout dans les régions tropicales, exécute un travail d'accumulation de l'énergie solaire, sous forme d'humus riche en matières organiques, phénomène identique à celui de formation de la houille.

Les cultures tropicales se font sur défrichement, c'est-à-dire sur l'humus résultant de l'incendie de la forêt — le prix de revient de ces cultures est presque nul (valeur nulle du terrain, faible main-d'œuvre, absence de frais de culture et d'engrais). La production du coton, du blé, du café, du caoutchouc, du thé et du sucre, par exemple, est liée à l'exploitation des terres de défrichement.

Ces cultures s'opposent aux méthodes de culture intensive par assolement des pays tempérés et jettent dans l'économie mondiale une perturbation considérable, cause essentielle de la crise actuelle dite de surproduction.

Les auteurs préconisent donc l'étude internationale d'une législation destinée à provoquer la réduction et la réglementation tendant vers la suppression des cultures sur défrichement de forêt. Les explications fournies sont particulièrement impressionnantes et le Congrès émet des vœux tendant à l'application au Maroc, comme dans le monde entier, des mesures de préservation préconisées par MM. Carle et Gattefossé. Les difficultés d'application, dans l'état actuel de l'économie mondiale, apparaissent comme devant être très grandes et c'est d'une coopération compréhensive des grandes institutions internationales que pourront surgir les méthodes les plus appropriées ; l'homme civilisé ne peut rester indifférent à l'appel des techniciens qui fixent son attention sur les dangers que l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles fait courir à son existence.



La deuxième séance, le 19 avril, a été présidée par M. Hardy, recteur de l'Académie d'Alger.

Cinq communications furent présentées et discutées.



M. Guessous étudie « le rayonnement économique de Fès ».

Fès doit son rayonnement économique à son activité industrielle et à son organisation commerciale.

Ses nombreuses industries sont célèbres par la qualité des produits que garantit le contrôle corporatif et l'on peut parler de « l'article de Fès » avec le sens élogieux qui s'attache à « l'article de Paris ».

Cette production, vendue aux enchères, est ensuite revendue au détail dans les souks ou exportée. L'exportation des babouches et de certains tissus représentait jadis un courant très actif vers l'Egypte. Le meilleur débouché est maintenant l'A. O. F. Dakar a une importante colonie de Fasis.

Les Fasis sont de très remarquables commerçants qui, même avant le Protectorat, n'ignoraient point la technique moderne des grandes affaires et avaient des correspondants dans les grandes villes d'Europe.

L'industrie et le commerce de Fès n'échappent pas à la crise mondiale, aggravée par l'absence au Maroc d'une véritable protection douanière, par la révolution qui s'est opérée dans les moyens de transport.

***

M. L. Joleaud, professeur à la Sorbonne, présente une étude sur « le sanglier en Berbérie ».

L'Afrique du Nord est habitée, à l'heure actuelle, par des sangliers très étroitement apparentés au *Sus scrofa* L. d'Europe. Vers le Sud, ce suidé se raréfie et sa distribution géographique affecte la forme d'îlot. Le sanglier du sud-oranais appartient à une forme spéciale adaptée à la montagne sèche couverte d'halfa. Au contraire, le sanglier du sud-tunisien et du sud-constantinois. aujourd'hui disparu, était, comme celui signalé près de Massat, un sanglier de marais.

Cette distribution subinsulaire d'un animal eurasiatique de forêt humides, en bordure du Sahara et également au Soudan oriental, est tout à fait remarquable. Elle affecte le même dispositif géographique général que les aires de répartition de l'éléphant et du rhinocéros au quaternaire dans le Sahara.

Au quaternaire ancien, de vrais sangliers se rencontraient encore bien plus au Sud, dans l'Afrique orientale. La régression, en Afrique orientale, n'a donc cessé de s'accentuer depuis le début du quaternaire. Elle est actuellement manifeste dans le sud-tunisien et constantinois, mais moins accusée dans le sud-oranais et marocain.

Au quaternaire moyen et même jusqu'au néolithique, les sangliers ont coexisté dans toute la Berbérie avec le *Phacochoerus africanus* Gmel. En Algérie, on a même signalé (pliocène de Constantine) un type de passage entre sangliers et phacochères.

***

M. le Dr P. Russo fait un « essai d'une histoire de la plaine du Sebou aux temps quaternaires ».

A la fin des temps pliocènes, la plaine du Sebou était un golfe limité au Nord par les collines miocènes d'El-Arbaa, au Sud par les pentes de la Mamora, à l'Est par les collines de la région de Petitjean. Des cours d'eau venus de tout son pourtour s'y jetaient, dont principalement le Sebou et le Beht.

Les alluvions apportées par ces cours d'eau se déposaient au fond du golfe et s'étalaient plus ou moins loin. Une partie d'entre elles, reprises par les courants au droit de la ligne côtière, s'alignaient en une levée rectiligne tendant à former le golfe de l'Ouest et à le transformer en un « Haff » comparable à ceux de la Baltique. D'autre part, les alluvions gagnaient de l'Est vers l'Ouest et peu à peu, sur les deltas formés par les embouchures des cours d'eau, des anastomoses se produisaient entre les divers fleuves, et des méandres se dessinaient.

Il a été possible de reconnaître trois cours successifs du Sebou.

La masse des dépôts alluviaux atteint au moins 250 mètres au droit de Si-Allal-Tazi et, dans la partie haute de ces alluvions, le Sebou a tracé d'abord un

lit plus septentrional que l'actuel, puis il s'est porté plus au Sud et plus à l'Ouest, s'est enfin rejeté plus à l'Est et a atteint sa position actuelle.

La tendance actuelle du Sebou est l'exhaussement de son lit et l'accentuation des méandres ; le fleuve est très près du profil d'équilibre, la pente entre la partie le plus en amont de la plaine et la mer n'est que de 26 mètres.

Le président souligne la présence, parmi les auditeurs, de plusieurs personnes qui se sont intéressées, à des titres divers, au Sebou. La communication provoque en effet une discussion particulièrement animée. De nombreuses observations sont présentées : sur l'origine exacte des thalwegs abandonnés (Dresch), le rôle des affluents (Célérier), le mode de comblement alluvionnaire et le développement de la chaussée littorale (Joleaud et Marçais), les conclusions à tirer des vestiges préhistoriques (Carle).

* * *

La troisième séance, le 20 avril, a été présidée par M. Ferrand, ministre plénipotentiaire.

Cinq communications furent présentées par leurs auteurs ou lues par le Secrétaire.

* * *

M. Jean Marçais, géologue à l'Institut scientifique chérifien, expose les résultats généraux de ses recherches géologiques dans la zone française du Rif oriental et les enseignements qui s'en dégagent au point de vue de la géographie physique.

Ses observations ont prouvé, pour la première fois, l'existence dans le Prérif d'une remarquable série de lambeaux paléozoïques. Elles révèlent un curieux développement des facies gypseux mésozoïques et, enfin, le caractère d'une mer à archipel offert localement par le sillon miocène.

M. Joleaud souligne tout l'intérêt des découvertes faites par M. Marçais. Tous les traits paléogéographiques ainsi précisés achèvent de différencier la bordure septentrionale de la terminaison nord du Moyen Atlas des compartiments voisins de la zone intérieure subméditerranéenne du Maghreb.



M. Ch. Sauvage, élève de l'Ecole Normale Supérieure, présente et commente la carte phytogéographique du massif du Zerhoun. Il a étudié la végétation du Zerhoun en vue d'un diplôme d'études supérieures de Botanique. La carte qu'il présente met en existence l'état primitif de la végétation, c'est-à-dire celle qui existait avant sa destruction par l'homme ; elle exprime donc la vocation des sols. Le Chêne-vert occupe la première place dans le paysage végétal ; en plus des surfaces qui lui reviennent naturellement, il a conquis, grâce à sa puissante vitalité, tous les grès du Zerhoun sur lesquels il y avait jadis une forêt de chênes-lièges.

Le Zerhoun, trop humide, ne porte pas de *Callitris*, mais la Callitriaie «s'amorce» dans les stations les plus sèches du massif sans cependant se différencier. *Globularia Alypum* et *Fumana Calycina* indiquent cette tendance.

Les terrains argileux sont occupés par une brousse à Olivier et Lentisque.

Au point de vue floristique, le Zerhoun est nettement atlantique, mais il a des reflets eu-méditerranéens et rifains qui font de ce massif le point de liaison entre les montagnes du Nord du Maroc et les chaînes atlasiques.



M. J. Dresch, professeur agrégé au Collège musulman de Rabat, présente des « remarques sur le cours de l'Oued Sebou dans la région de Fès » (1).

Dans la région de Fès, l'Oued Sebou, issu du Moyen Atlas, traverse un bras du détroit sud-rifain, puis pénètre dans le Prérif. La vallée est profonde. Les terrasses inférieures sont les mêmes que celles des autres oueds de la région et ne sont pas déformées jusqu'à la terrasse 200. Mais il existe au-dessus d'autres niveaux. Les plus important est constitué par des cailloux roulés de quartzites et schistes métamorphiques, déposée au sahélien, semble-t-il, dans une zone d'épandage bordant les collines prérifaines, et occupée par un lac au pliocène ancien. Ces niveaux ont été affectés par des mouvements de bascule ou par des avant-plis prérifains. L'Oued Sebou (ainsi que l'Innaouen) résulte peut-être d'une capture au profit d'un oued longitudinal prérifain (Oued Leben) au sahélien, mais est antécédent par rapport aux plis contemporains du sahélien et du pliocène ancien; il semble s'être enfoncé dans un bombement de la plate-forme pliocène déformée, avoir envoyé à Fès un bras vers le lac en partie asséché, bras qui aurait servi au contraire d'égouttoir après l'époque du niveau 200, c'est-à-dire, peut-être, à partir du pliocène moyen.

L'origine des cailloux alluvionnaires d'âge primaire, découverts par l'auteur, pose un problème des plus intéressants. Des observations sont présentées par M. Marçais sur le rôle possible du trias, par M. Célérier sur l'hypothèse d'un affluent aujourd'hui détourné.



M. le Dr Weisgerber rappelle ses « randonnées topographiques à travers l'ancien bled el-makhzen ».

A la fin du XIXe siècle, nos connaissances géographiques sur le Maroc, renouvelées par l'inoubliable exploration de Foucauld, restaient encore incertaines sur de nombreux points. En particulier, la cartographie qui fixe avec précision l'état de l'exploration scientifique faisait ressortir nos ignorances.

Les conditions matérielles et morales dans lesquelles on circulait au Maroc, il y a trente-cinq ans, ne favorisaient guère les levés topographiques. Cependant,

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 21 et suivantes.

l'auteur, débarqué au Maroc pour la première fois en 1896, n'a cessé de parcourir le nord du pays, mesurant les distances au pas de son cheval, recoupant ses itinéraires, se dirigeant à la boussole.

Ainsi ont été établies les premières cartes à grande échelle de diverses parties du Maroc qui ont rendu les plus grands services aux troupes françaises de débarquement.

***

M. R. Werner présente une « étude phytogéographique comparée du Rif et du Moyen Atlas ».

Le massif du Tazzeka formant l'extrême pointe Nord-Est du Moyen Atlas, a été exploré, au point de vue botanique, en 1925, par MM. Humert et le Dr Maire. Il possède, d'après ses auteurs, un reliquat de la flore hispano-rifaine qui s'est conservé au sud du seuil de Taza. L'étude détaillée de cette flore, comprenant non seulement la Phanérogamie, mais aussi la Cryptogamie, confirme absolument en concordance avec les données les plus récentes de la phytogéographie, l'opinion des auteurs cités.

M. Werner conclut donc à une parenté phytosociologique étroite de ce massif avec la chaîne du Rif occidental. On en trouve des analogies sur le plateau Zaïan, pointe Nord-Ouest du Moyen Atlas ; ici, cependant, la faible altitude ne permet pas un développement floral aussi important.

***

M. J. Célerier, directeur d'études à l'Institut des Hautes-Etudes marocaines, étudie « les conditions géographiques du développement de Fès » (1).

Fès fut vraiment la métropole de l'ancien Maroc par son activité économique comme par son prestige religieux et intellectuel. Forces spirituelles et richesses matérielles n'ont d'ailleurs cessé de réagir les unes sur les autres.

Dans le développement de Fès il y eut, dès l'origine, des causes historiques, qui tiennent aux qualités des hommes groupés dans la fondation idriside et à la loi même de l'évolution de l'Etat marocain. C'est seulement après avoir fait, brièvement mais nettement, cette réserve indispensable qu'il est permis d'essayer d'analyser les conditions proprement géographiques du développement de Fès.

Ces conditions, réparties en trois groupes pour ainsi dire concentriques, sont, les unes strictement locales, d'autres régionales, d'autres générales.

a) Les *conditions locales* se résument dans les avantages du site. Les touristes sont sensibles à sa beauté qui procède elle-même de phénomènes naturels. Le fait essentiel est l'existence de l'Oued Fès, avec son profil et son régime. Pour l'alimentation, l'hygiène, l'irrigation, l'énergie, l'eau de l'oued suffit à tout.

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 1 et suivantes.

Ajoutons que l'on trouve, sur place ou à proximité, tous les matériaux nécessaires pour bâtir et orner les maisons : pierre, argile, chaux, plâtre, bois.

b) Les *conditions régionales* ne sont pas moins favorables. Fès est le centre de cette merveilleuse plaine du Saïs, cuvette attirant les eaux et entourée de hauteurs tempérées : grains, fruits, légumes, viande, huile, sel, tout est en abondance pour le « ventre » de Fès et même pour son activité industrielle.

Cette plaine est, d'autre part, le lieu de rencontre des montagnards rifains et atlasiques qu'elle sépare.

c) Les *conditions générales* ont fait de Fès un carrefour de routes dont l'importance déborde le territoire marocain.

Ce carrefour de routes apparaît dès le Moyen Age. Fès est sur la grande voie orientée suivant un parallèle qui mène du Tell algérien à l'Océan Atlantique. Cette voie est recoupée à Fès par une voie méridienne qui se dirige au nord vers les ports méditerranéens, au sud vers les oasis et le Niger. Chacune de ces voies comprend un certain nombre de variantes. Les chemins de fer et les automobiles, qui ont remplacé aujourd'hui « le pas lent des caravanes », permettront-ils à Fès de conserver ses anciennes fondations ? Le problème est nettement posé.

***

M. Gabriel Ferrand, ministre plénipotentiaire, présente une communication sur la « Géographie et la cartographie musulmanes ».

La magistrale *Introduction générale à la géographie des Orientaux* publiée par Reinaud, en 1848, reste toujours notre meilleure source d'informations. Mais il faut la compléter par les publications plus récentes de nombreux textes arabes, persans et turcs.

La géographie musulmane est d'origine grecque. Les auteurs utilisent les divisions en longitudes et latitudes de Ptolémée et la division du cercle en 360 degrés. Cependant, on voit apparaître, dans la seconde moitié du xve siècle, une autre unité de mesure, l'*isbaʿ* (litt. « doigt »), qui équivaut à 1°37. L'origine de cette formule est inconnue et n'est ni grecque ni arabe, ni persane, ni hindoue, ni malaise, ni chinoise.

La cartographie musulmane n'a pas été étudiée encore comme il conviendrait. En dehors des *Monuments de la Géographie* de Jomard, il faut signaler la récente publication de M. Konrad Miller (*Mappae arabicae*) et une importante étude de M. J. H. Kramers (dans *Acta Orientalia*, t. X, 1931).

***

La section a enfin adopté les vœux suivants :

Premier vœu

I. — Considérant que la majeure partie des grandes cultures mondiales, céréales, sucre, café, coton, etc...., sont établies sur défrichement de forêts ;

II. — Considérant que ce mode de culture instauré par les peuples primitifs a été intensifié et méthodisé par les nations civilisées colonisatrices et que le prix de revient des produits qui en résultent, est extrêmement bas ;

III. — Considérant que l'économie mondiale est totalement perturbée et privée de bases solides par l'opposition entre les cultures sur défrichement de forêts et les cultures intensives rationnelles ;

IV. — Considérant que les cultures sur défrichement privent définitivement le patrimoine humain de ses réserves en humus riche en matières organiques précieuses ;

V. — Considérant, enfin, qu'il est logique et désirable de favoriser les cultures intensives par assolement, génératrices d'un équilibre économique favorable au développement de la civilisation ;

Attire l'attention des grandes Institutions Internationales sur la nécessité de réglementer et de réduire les défrichements de forêts par application de principes de conservation analogues à ceux qui ont été adoptés pour les réserves mondiales de pétrole et de charbon.

Deuxième vœu

I. — Considérant que le Maroc fait partie d'une des régions du globe les plus anciennement habitées par des populations essentiellement pastorales et que, de ce fait, sa végétation primitive et autochtone a été lentement dégradée ; que la limite de cette dégradation semblait atteinte, puisque la nécessité impérieuse des pâturages était devenue la cause principale des luttes entre les divers groupes humains qui l'occupent ;

II. — Considérant que, par suite des circonstances économiques généralisées par l'après-guerre, la direction imprimée au développement du Maroc par la gestion européenne, a été caractérisée par l'application des méthodes d'exploitation intensives des ressources naturelles, qui se sont manifestées par l'aggravation rapide de la dégradation biologique (dédoumage de vastes superficies, création de nouveaux centres urbains, barrages hydrauliques et utilisation des eaux de la montagne, centre naturel d'expansion des indigènes, au profit de la plaine, extension des moyens de chasse, interpénétrations de caractères et d'intérêts différents, etc...).

III. — Considérant que non seulement les formations biologiques autochtones

ont à peu près complètement disparu, mais que les éléments les plus caractéristiques de ces anciennes associations, plantes et animaux, aujourd'hui isolés et menacés, sont en voie d'extinction rapide et fatale ; que les disparitions enregistrées par la préhistoire et l'histoire de l'Afrique du Nord ne tarderont pas à être suivies sous nos yeux, d'extinctions d'espèces intéressantes ;

IV. — Considérant que l'exploitation intensive des ressources du monde, a provoqué, depuis quelques décades, chez l'homme civilisé, un réflexe de dépense qui a conduit toutes les nations et puissances colonisatrices à créer des réserves territoriales mises à l'abri de toute incursion de l'homme et de ses commensaux, les animaux domestiques ;

V. — Considérant que c'est ainsi que cette idée, généralisation de l'instinct de conservation de l'espèce humaine et de son patrimoine, a provoqué dans le monde entier la création de réserves nationales et de parcs de conservation de la nature ;

VI. — Considérant, d'autre part, que ces œuvres éparses dues à l'initiative de chaque nation et organisées selon leur génie particulier, ont provoqué la tendance à une codification internationale,

Emet le vœu :

Que les autorités du Protectorat prennent les mesures législatives nécessaires pour la mise en réserve de territoires choisis selon les principes généraux qui viennent d'être définis ;

Que l'action administrative soit soutenue par un organisme privé de caractère à la fois scientifique et touristique.

Le Secrétaire,
J. CÉLÉRIER.

***

DEUXIÈME SECTION

LINGUISTIQUE ET DIALECTOLOGIE ARABE ET BERBÈRE

La Section de linguistique (dialectologie arabe) a tenu trois séances, les 18 19 et 20 avril.

Au cours de la séance du 18 avril, présidée par M. William Marçais, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, ont été entendues les communications suivantes :

M. F. BÉGUINOT, directeur de l'Institut oriental de Naples, présente une étude intitulée *Appunti di epigrafia libica III*, dont voici le résumé établi par

l'auteur. Une discussion à laquelle prennent part MM. Marçais, Cohen, Laoust, souligne le bien fondé des solutions présentées par M. Béguinot.

« L'autore in precedenti lavori, ha cercato di interpretare col berbero alcune parole e frasi delle iscrizioni libiche. Anche qualche altro studioso ha di recente ritenuto come dimostrato che le epigrafi libiche siano redatte in antico berbero. Seguendo tale concetto l'autore presenta all'esame dei dotti berberisti alcuni nuovi tentativi di interpretazione di parole libiche, a titolo di semplici ipotesi, nella fiducia che anche altri si mettano per tale via, e che riunendo le forze si giunga presto alla risoluzione dell'antico enigma, alla quale molto gioverà anche quel *Corpus* epigrafico libico che più volte è stato auspicato.

« Le osservazioni della presente comunicazione riguardano principalmente le iscrizioni 115 e 112 della Raccolta del Sig. Halévy (J. Halévy, *Essai d'épigraphie libyque*, in *Journal Asiatique*, 1874, pp. 146-147) ; e la voce *mwsn* che figura in alcune delle iscrizioni di Dugga egregiamente e con tanto acume lette e pubblicate dal Sig. Chabot (J.-B. Chabot, *Mélanges épigraphiques*, in *Journal Asiatique*, 1921, pp. 67-96). Nella 115 l'autore paragonando la linea a destra (rnmsytn) con quella corrispondente della 112 (wmsytn) viene alla conclusione che se quest'ultima deve interpretarsi « figlio di Masitan » l'altra può leggersi « ara ne Masitan » cioè « figli di M. » e riferirsi quindi a due fratelli, i cui nomi effettivamente si trovano nelle voci *Ndn* e *Knwswṭ* che sono a sinistra della linea medesima, il primo dei quali é già conosciuto come nome di persona libico, ed il secondo, pur tenendo conto delle incertezze della lettura, può avvicinarsi ad altri nomi libici.

« Circa la voce *mwsn* designante una carica, l'autore, pur lasciandone incerto l'originario preciso significato, propone di riconnetterla col târgi *amûsen* derivato dalle nota radice *essen* e indicante « uomo che sa, o che ha esperienza ». Molti altri raffronti si possono fare con voci consimili di dialetti berberi che si referiscono alla idea di « scienza, conoscenza, discernimento, esperienza, etc. » et di « dotto, arbitro, giudice ecc. » Si tratterebbe quindi di una funzione di governo implicante in modo speciale tali requisiti. »



M. L. Brunot, Directeur d'études à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, souligne les difficultés, particulières au Maroc, que rencontre « l'élaboration du questionnaire destiné à l'établissement le l'Atlas linguistique du Maroc », dans les termes suivants :

« Ce n'est pas d'un questionnaire terminé, arrêté au moins dans ses grandes lignes, que je veux vous entretenir. C'est plutôt des caractères particuliers de ce questionnaire que je parlerai : caractères particuliers, parce qu'il s'applique à un domaine linguistique qui diffère par plus d'un aspect du domaine indo-européen. Ces caractères s'accusent dès que l'on commence à composer les premières questions. Et l'on se rend compte peu après d'une complexité linguistique telle

que l'on se demande si un seul questionnaire peut servir pour une enquête concernant tout le territoire marocain. Pour ma part, ma conviction se fait qu'un questionnaire unique qui voudrait obtenir des renseignements quelque peu typiques, simplement dans le lexique, contiendrait des phrases très nombreuses qui resteraient sans réponses tantôt ici, tantôt là.

« Mais n'anticipons pas et ne donnons pas la conclusion avant les prémisses.

« Quand on examine de près le questionnaire de Gillerion, on s'aperçoit qu'il ne convient pas du tout à l'enquête marocaine. Il s'intéresse, en effet, à un pays dont la vie sociale et économique est à peu près homogène, un pays qui subit très fortement l'influence d'une langue considérée comme supérieure, un pays où l'école joue un rôle considérable.

« Au Maroc, les conditions sont toutes différentes. Le Maroc n'a d'unité politique que depuis vingt ans; son économie est fragmentaire et très variée; ses habitants se groupent en petits blocs hostiles ou tout au moins attachés à leurs particularités. Pour nous en tenir aux parlers simplement, conditionnés d'ailleurs par cet état de choses, signalons que les citadins ignorent tout de la vie rurale qu'ils ne savent exprimer et que, réciproquement, les ruraux ignorent tout de la vie citadine; que les cultivateurs ont un vocabulaire dédaigné des pasteurs et que les pasteurs ont, de leur côté, un lexique spécial que les agriculteurs n'emploient pas dans toute sa richesse.

« En France, les villes n'ont pas ou ne veulent pas avoir de patois; elles tendent toutes à la possession du français normalisé par l'école et l'académie; non seulement elles éliminent les vocables qui sentent trop le terroir, mais encore elles font la chasse à l'accent.

« Ici, chaque ville a un dialecte, un vocabulaire à elle, des mots-outils à elle, une prononciation à elle, et elle estime qu'on ne parle bien qu'à la condition de parler son dialecte.

« On voir, par ce simple exposé des grandes lignes du problème, qu'il sera nécessaire de refaire plusieurs fois le questionnaire, en cours d'enquête, si l'on veut sortir de la phonétique et de la morphologie et des grands faits syntaxiques, pour aborder l'étude du vocabulaire. Ainsi, il est probable que le vocabulaire concernant le chameau ne pourra être établi qu'après enquête chez les Beni-Guil de Tendrara ou les Houara de la Moulouya, de préférence à une première étude chez les Chaouya ou les ʿAbda qui, *a priori*, semble être moins productive.

« Car la question se pose d'abord de fixer les limites de l'enquête relative au vocabulaire. Dans ce domaine, on pourrait pousser l'enquête si loin qu'elle tendrait plus à la confection d'un dictionnaire qu'à la discrimination des dialectes et à leur classement. Encore faut-il avoir fait l'inventaire d'un domaine, celui du chameau pour en revenir à notre exemple, pour déterminer ce qui est essentiel.

« Pour ce qui est de la phonétique et de la morphologie, on est moins embarrassé. On connaît les différentes consonnes, et leur traitement possible, que les

dialectes maghribins emploient. Le vocalisme distingue un dialecte d'un centre par sa plus ou moins grande richesse. Les métathèses, les assimilations et dissimilations possibles sont relativement faciles à dénombrer.

« En morphologie, les faits caractéristiques sont déjà suffisamment connus pour qu'on puisse les forcer à se révéler dans un dialecte donné à l'aide d'un questionnaire.

« Mais en syntaxe, le travail devient obscur. Aucune étude de syntaxe approfondie n'existe qui intéresse ces parlers de l'Afrique du Nord et du Maroc en particulier. D'ailleurs, une syntaxe est un ensemble si complexe qu'on se demande, ici encore, dans quelle mesure on doit — si on le peut — pousser l'enquête qui la concerne. C'est ici que j'aimerais à avoir les lumières des gens compétents. Jusqu'à ce que l'enquête menée effectivement révèle d'autres voix à explorer, je pense que la syntaxe du verbe est l'essentiel. On bornerait à ce domaine — qui est vaste — les recherches envisagées, qu'on obtiendrait certainement une collection de faits capitaux, caractérisant suffisamment les dialectes étudiés.

« Ne parlons pas de stylistique, au sens où l'entend M. Bally. Il semble bien qu'on ne puisse la mettre en atlas, surtout lorsqu'il s'agit de parlers aussi éloignés parfois les uns des autres que ceux qui nous intéressent ici. Qu'en pensez-vous ?

« Restent deux questions encore à aborder sur lesquelles votre avis me serait précieux.

« Premièrement : faut-il faire porter l'enquête sur les parlers judéo-arabes ? J'ai pu constater que chaque ville a son parler juif propre qui est assez différent du parler des musulmans de la même localité et des parlers juifs des autres localités. Les conditions de vie imposées aux juifs dans le Maroc d'hier sont telles que c'est presque une langue à part, une langue étrangère presque que ces groupements parlent au Maroc. Il faudrait, je crois, avant que les dialectes juifs ne disparaissent, les étudier rapidement — et à part — tout comme les dialectes berbères, les premiers menacés par le français, le seconds par l'arabe.

« Secondement : est-il nécessaire d'accompagner les réponses à l'enquête de dessins et de photographies représentant les objets — ou les attitudes — dont les noms figurent dans ces réponses ? Je pense que c'est indispensable en raison de ce que les mêmes mots désignent souvent des objets différents d'un pays à l'autre et que, réciproquement, le même objet porte des noms différents ici et là.

« Conçu sous cette forme, le questionnaire serait un questionnaire général n'ayant pour but que de fixer les caractères essentiels des différents parlers. Comme des satellites à ce questionnaire, il en faudrait d'autres qui exploreraient en détail certains domaines : botanique, poissons, insectes, vêtements, poteries et récipients, techniques telles que tissage, cordonnerie, teinture, agriculture, élevage... La liste peut s'allonger indéfiniment. Par là, nous arrivons immédiatement à la confection du dictionnaire général.

« Ainsi, l'élaboration du questionnaire en vue de l'établissement d'un atlas

linguistique arabe du Maroc, apparaît comme sensiblement différente dans ses principes mêmes de celle du questionnaire de Gillerion pour la France. Le problème, dans les deux cas, ne se présente pas avec les mêmes données. Il faut donc refaire ici le même effort de composition en s'adaptant à une variété, qui paraît quelque peu déconcertante au premier abord, dans la vie sociale, la vie économique et les origines ethniques des Marocains ».

MM. Marçais, Cohen, Colin font remarquer qu'il s'agit moins de composer un dictionnaire général du Maroc que de relever les différences qui caractérisent les dialectes, que les mots qui traduisent ici et là des idées aussi simples, aussi générales que « monter-descendre » « prendre-lâcher », etc... se révèleront certainement à l'enquête riches de données intéressantes.



M. Buret, professeur à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, fait une communication sur le « vocabulaire du jardinage arabe à Sefrou ».

Il extrait de notes prises à Sefrou, en juillet-août 1932, ce qui concerne le jardinage et la culture des pastèques. Un jardin de Sefrou se divise généralement en deux parties : une partie plantée d'arbres, dite *syaj*, et une partie destinée à la culture des céréales, des légumes, de la menthe, du chanvre ou des cucurbitacées, dite *qa' da*, plur. *qwa'ed*.

Dans les jardins en pentes, des terrasses *trafed* (sing. *terfedah*) sont aménagées.

M. Buret s'étend ensuite sur la description d'un jardin de pastèques. Il explique les travaux successifs nécessités par cette culture, et indique les termes techniques désignant chacune des opérations et chacune des parties du jardin de pastèques (*bḥîra*).

Il fait ensuite ressortir la présence d'un certain nombre de mots berbères ou à forme berbère dans le vocabulaire arabe des jardiniers de Sefrou.



La séance du 19 avril est présideé par M. C. di Marzo.

M. Marcel Cohen, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes et professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, fait un exposé sur les « divisions internes du chamito-sémitique ».

L'ensemble des langues *chamito-sémitiques*, caractérisé par un grand nombre de faits morphologiques et phonétiques, se décompose en quatre groupes, dont chacun est défini par diverses particularités : *sémitique, égyptocopte, berbère, couchitique.*

En raison des facilités plus ou moins grandes de la comparaison et à cause de la succession fortuite des découvertes, les linguistes du XIXe siècle ont été, malheu-

reusement, amenés à opposer au groupe bien étudié des langues sémitiques un groupement plus lâche réunissant sous le nom de *chamitique* les trois groupes parents non sémitiques.

Plus tard, au xxe siècle, des égyptologues, entraînés par leurs connaissances des faits sémitiques, ont tendu à constituer un groupement égypto-sémitique. Certains savants ont alors attribué le nom de chamitique à un groupement restreint fait des éléments restés en dehors de l'égypto-sémitique, à savoir les berbère et le couchitique (en y joignant parfois d'autres langues africaines).

Un examen du soi-disant chamitique, pris soit au sens large soit au sens étroit, montre qu'il ne peut pas être défini par des particularités communes nettes et nombreuses qui excluraient le sémitique. De même, les particularités communes de l'égyptien et du sémitique sont contrebalancées d'un côté par des divergences entre égyptien et sémitique, d'un autre côté par des ressemblances soit de l'égyptien, soit du sémitique avec les autres éléments de l'ensemble.

Il y a donc lieu d'abandonner la notion de « chamitique »; le terme *chamito* — dans chamito-sémitique — ne représente pas plus une réalité dialectale que *européen* dans indo-européen. Il est sage de poursuivre l'étude des données linguistiques chamito-sémitiques sans préjuger d'aucun groupement particulier entre les quatre grandes composantes de cette famille de langues.

Observations de MM. W. Marçais, Laoust, Roux qui donnent des exemples illustrant la théorie de M. Cohen.



M. G. S. Colin, directeur d'études à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, parle ensuite des « caractéristiques du parler arabe des Ghzawa ». C'est une revue rapide des faits linguistiques les plus remarquables qui font l'originalité du dialecte en question ou qui rappellent un substrat berbère. Observations de MM. W. Marçais et Cohen. M. Colin n'a donné qu'un aperçu d'une étude qu'il a entamée ; le temps lui manquait pour exposer l'ensemble des remarques importantes auxquelles a donné lieu cette étude.



M. Ahmed Sbihi, nadir des habous à Meknès, fait, en arabe, une communication sur les étymologies réelles de certaines expressions courantes de l'arabe dialectal, expressions à qui le peuple attribue abusivement une origine étrangère. Si Sbihi fait un choix de vingt locutions ou vocables dont il signale l'existence dans l'arabe ancien. Observations de M. W. Marçais qui approuve la plupart des remarques de Si Sbihi.

***

La séance du 20 avril est présidée par M. Marcel Cohen, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes de Paris.

M. W. Marçais, propose une explication à la présence des pluriels en مبعّلة dans les parlers bédouins de l'Afrique du Nord. L'hypothèse donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Marcel Cohen et Colin.

***

M. E. Laoust, directeur d'études à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, présente une étude sur « le nom berbère du qsar : *ighrem* ».

Ce mot s'observe aux points extrêmes du domaine berbère avec un son préradical *i* ou *a* ; la forme *iX* paraît prévaloir, au Maroc, dans les parlers des Sanhadja montagnards et sahariens ; la forme *aX*, dans les parlers zénètes, Aït Seghrouchen, Aït Waraïn, Figuig, et exceptionnellement Aït Youssi.

Chez les Beni-Mgild, *ighrem* désigne une enceinte carrée, bastionnée aux angles de tours basses, formant enclos pour les bestiaux, et abritant, adossées à la muraille, un nombre variable de maisons utilisées comme greniers. Dans ce sens, le mot est familier aux Zayan, Ichqern, Beni-Mtir, pour qui il désigne encore une ville entourée d'un rempart, telles Fès, Meknès, Rabat. Il est surtout le synonyme de *qṣar* dans les parlers du Sud, Aït Ayyach, Aït Ouafella, Aït Izdeg, Aït Merghad, Aït Khebbach, Aït 'Aṭṭa, etc. Le pluriel uniformément observé est *igherman*.

Exceptionnellement cependant, *ighrem* désigne un « village » ou un « hameau », Aït Yahya, Aït Hadiddou et, plus rarement, une « maison », Aït Ouira, bien que ce soit la forme diminutive *tighermt* qui ait le plus souvent ce sens. La *tighremt* répond à un type d'habitation différent de la *taddart*. Comme son nom l'indique, elle est un qsar en miniature : elle en possède les murs élevés et épais, percés de meurtrières, flanqués de tours aux quatre coins. Elle est, le plus souvent, la demeure du paysan riche, Aït Yahya, Aït Messad, Aït 'Aṭṭa Oumalou, Dads, etc. Ce peut être aussi un type courant d'habitation, Inoultan, Ntifa, autour duquel s'entassent parfois, dans un grand désordre, de pauvres constructions, étables, écuries et gourbis à l'usage des serviteurs, khammès, jardiniers et bergers.

En règle générale, la *tighremt* est isolée, à mi-flanc de la colline ou de la montagne ou sur un plateau, plus rarement au fond d'une vallée ou au sommet d'un lieu difficilement accessible. Dans ce dernier cas, elle sert de « grenier collectif » et s'appelle *tighremt lekhzin*, Aït Bou Guemmaz, Aït Bou Oulli, etc. Elle comporte plusieurs étages divisés en petites pièces où les gens du village entassent leurs provisions et leurs richesses et, où, naguère encore, comme chez les Aït Outferkal, se célébraient, après les moissons, les fêtes du mariage.

Le domaine de la *tighremt* ne dépasse guère, vers le Nord, la région d'Ouaouizeght ; elle s'étend loin vers le Sud, dans les contrées montagneuses du Haut-Atlas. C'est l'immense pays encore peu connu qui rayonne au-delà de Demnat, peuplé de Zenaga, aux parlers proches de la *tachelhit*.

Contre toute attente, une forme *igherm* désigne un « magasin collectif » chez les tribus montagnardes du Haut-Atlas, à l'ouest du Tizi n Tichka : Glawa, Souktana, Aït Ouaouzguit, tribus importantes du groupe linguistique Chleuh qui emploie plus communément *agadir* avec les mêmes acceptions de « forteresse » et de « mur ». Un toponyme *igherm* désigne cette sorte de vaste cercle tracé par les vallées entourant le Siroua et constituant un refuge naturel dont l'aspect est bien fait pour justifier le nom de « forteresse » que lui donnent les Aït Ouaouzguit.

Cependant, en *tachelhit*, *igherm* se rapporte plus fréquemment au « mur de pierres sèches soutenant une terrasse cultivée établie sur une pente déclive » et, par extension, à toute « planche cultivée » ainsi soutenue par un « mur » : Idaou Zal, Idaou Zikki. Chez les Haha, le mot s'applique à la « murette de tir » derrière laquelle le Berbère, au combat, se tenait à l'abri, ou à celle qu'élève encore, dans l'Anti-Atlas, le chasseur de mouflons, quoique cette sorte d'abri porte plus communément le nom de *achbar*.

En dehors du Maroc, on signale *aghrem*, pl. *ighermawen* au Mzab, avec le sens de « ville » dont Ghardaïa constitue le type le plus complet; *aghrem*, pl. *igherman*, « cité, ville, bourg, village, château, hameau » dans les parlers touaregs, Ahaggar, Taïtoq, Ghat. En Tripolitaine, le mot a disparu devant *ghasru* qui lui est synonyme et qu'on a identifié au latin *castrum*, mais il a prévalu en toponymie. De même en Libye où, *aghormi*, dans l'oasis de Siwa, désigne le petit *qṣar* curieusement perché sur le rocher qui abrite les derniers vestiges du Temple de Jupiter Ammon.

A l'extrémité occidentale de l'Afrique berbère, le mot survit sous la forme *irmi*, pl. *armun* et le sens de « ville » chez les Zenaga qui vivent en bordure de la côte Atlantique, au Nord du Sénégal. On le rapprochera aussi de la forme *roma*, que signale un auteur espagnol comme étant du temps des Guanches des Iles Canaries, le nom d'une « maison avec d'énormes murailles sur laquelle les conquérants édifièrent un fort ».

Au total, on note que *ighrem*, ou sa variante *aghrem*, est particulièrement vivant dans les parlers berbères du Sud, des régions présahariennes et sahariennes de Siwa à l'Océan, peuplées de sédentaires zénètes ou Sanhadja. Si le mot s'observe avec une telle fréquence dans les parlers du Maroc Central, cela tient sans doute à l'origine saharienne des tribus transhumantes. Dans les parlers du Nord où il est tombé en désuétude, on le relève sous forme de toponymes, même en régions actuellement arabisées.

L'emploi du terme s'avère donc universel au Maghreb. Il est étonnant que les géographes arabes Idrisi et Bekri, qui ont parlé les premiers des choses de ce pays ne l'aient pas signalé parmi les « bourgs » qui jalonnent leurs itinéraires. L'auteur de la chronique almohade El-Baidaq signale cependant un *ighram n waṭub*, dans la vallée du Ziz, entre le Tizi n Telghemt et Sidjilmassa, c'est-à-dire dans une région où le mot *ighrem* est actuellement courant pour désigner un *qṣar*.

D'autre part, l'expression est curieuse en ce sens qu'elle laisse supposer qu'à

cette époque le qsar berbère était fait de « toub » ou de terre pressée comme le sont, aujourd'hui, tous les qsour des vallées présahariennes.

On ne peut dire si le mot était familier aux Africains avant l'arrivée des Musulmans. Peut-être se dissimule-t-il parmi les toponymes que révèle l'époque romaine et byzantine. On note entre autres *Augarmi* dans le Sud-Tunisien comme étant le siège d'un évéché aux ve et vie siècles. Il n'est pas sûr qu'on doive rapporter au même mot le nom de *Garama,* capitale des Garamantes au ier et au iie siècles de notre ère et dont les ruines gardent aujourd'hui encore le nom de *Djerma,* à trois journées au Nord-Ouest de Mourzouk, capitale actuelle du Fezzan.

De cet examen, il ressort que *ighrem* « bourg fortifié, petite ville ceinte d'une muraille bastionnée de tours » et sa forme diminutive *tighremt* « château, donjon, maison fortifiée » et, par extension, « grenier collectif », renferment à l'origine l'idée de « muraille », de « rempart » et, plus précisément, de « mur en pierres sèches ». Le mur d'enceinte de l'*ighrem* berbère est fait de pisé et porte le nom de *agadir,* d'origine phénicienne, ou de *sour* qui est arabe, tandis que le mur de soutènement des terrasses cultivées appelé également *ighrem* en tachelhit est fait de pierres sèches. Gautier signale au Sahara, dans la région des Beni-Goumi, très anciennement habitée — on y trouve une belle station de gravures rupestres — des vieilles ruines éparses dont les plus intéressantes sont perchées au sommet d'une falaise. « Elles sont en pierres sèches, tandis que les constructions actuelles sont en pisé. Toutes ces ruines ont un nom, et il en est de significatifs ; ainsi celui de *aghrem bu zukkel,* le nom de *aghrem* n'a survécu aujourd'hui dans l'usage courant que chez les Touaregs. »

On sait que le mot possède une aire d'extension autrement considérable ; mais il est exact qu'au Maroc aussi, les *igherman* sont, aujourd'hui, bâtis en pisé, et il n'est pas indifférent de savoir que les ruines des *qṣur* qui abondent en terre marocaine au sommet des lieux escarpés portent, comme au Sahara, le même nom de *ighrem* et qu'ils sont de murs croûlants de pierres sèches.

C'est un fait universellement constaté que l'habitat dispersé recherche sa protection par des moyens de clôture les plus divers : fossé, haie, levée de terre, talus, rideau d'arbres, palissages, mur. Il semble bien qu'en ce pays la haie épineuse de jujubier et la muraille de pierres sèches dont le mot *ighrem* perpétue sans doute le souvenir aient été, de tous temps, pour les Africains, le mode de défense le plus apprécié.



M. G. MARCY présente une communication sur l' « instabilité dialectale du timbre vocalique et la conjugaison au prétérit des verbes dits du type *negh* ». (1)

Les conditions très particulières au milieu desquelles s'élabore de nos jours la

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris,* t. XVI, 1933, p. 139 suiv.

morphologie berbère, soit dans une ambiance rurale très fruste exclusive depuis des siècles de toute influence littéraire normalisatrice, rendent fort difficile d'en aborder sans précaution l'étude comparative à travers les différents parlers : l'on a, en effet, beaucoup moins à faire à des tendances grammaticales proprement dites, puisant dans les phénomènes d'analogie l'occasion d'un perpétuel renouvellement du matériel commun primitif, qu'à des tendances exacerbées de conservation de ce vieux matériel qui se maintient séculairement en emploi en s'adaptant aux claviers phonétiques dialectaux les plus résistants. Il en est ainsi notamment des voyelles pleines *a*, *i*, *u*, usitées comme éléments morphologiques : le timbre commun primitif n'apparaît relativement bien maintenu que dans les parlers les plus conservateurs du point de vue grammatical : parlers du Soûs marocain, berâber du Maroc Central, ahaggar, soit d'une manière générale les parlers Branès. Ailleurs, dans les parlers à tendances évolutives (Zénètes-Botr), le timbre plein fondamental a été presque toujours remanié et échangé pour le timbre local le plus fort afin de contrebalancer l'usure phonétique trop poussée qui l'avait conduit au bord d'un amuissement total. Ainsi, par exemple, une personne verbale du prétérit : *nghan*, « ils ont tué » (parlers Branès), où *a* a la valeur primitive d'un indice de plur. a été remaniée en *nghin* dans les parlers les plus représentatifs du groupe zénète (Rif, Zkara, Aït Seghrouchchen). Cette instabilité dialectale du timbre vocalique essentiel est, au demeurant, un phénomène absolu qui se constate aussi bien dans des mots arabes d'emprunt. Les séries locales ne sont, du reste, jamais tout à fait homogènes : c'est qu'il y a lieu de tenir compte avant tout de la date du remaniement et des refontes successives du substrat ethnique entraînées par les vicissitudes de l'histoire. Dans l'ensemble, le timbre *i* fort paraît caractéristique du groupe de la Znatia, le timbre *u* du groupe des parlers libyens ; le timbre *a* fort aurait été lui-même particulier à d'anciennes tribus berbères de plaines ou de montagnes sub-limitrophes qui tenaient les principaux centres urbains à l'arrivée des conquérants arabes ; il ne subsiste plus comme tendance vivante que dans la petite enclave berbérophone des Ghmâra du Nord marocain, mais on en retrouve des vestiges toponymiques ou lexicographiques dans toute la province de Fès, à Figuig, à Fassâto (Djebel Nefûsa), et jusque dans le vieux centre citadin constitué par l'oasis de Siwa, à l'extrême avancée orientale du monde berbère.

M. G. Marcy montre, en terminant, comment ces considérations suffisent à rendre compte de l'ensemble des particularités dialectales observées dans les parlers Botr relativement à la conjugaison au prétérit des verbes bilitères dits du type *negh* ; il ressort de l'examen mené sur ce plan que le prototype commun de cette conjugaison repose sur une bi-alternance vocalique post-radicale : *i* (personnes du sing.), *a* (pers. du plur.), conservée sans remaniements dans les seuls parlers du groupe Branès.

***

M. A. Roux, directeur du Collège berbère d'Azrou, étudie « le verbe dans les parlers berbères des Ighezran, Beni Alaham et Marmoucha ».

Il existe dans le quadrilatère délimité approximativement au Nord par la route de Fès à Taza, à l'Ouest par la vallée du Sebou, au Sud par la plaine de la Moulouya, à l'Est par le versant occidental de la chaîne du Moyen-Atlas d'où s'élève le Bou-Iblane, tout un groupe important de tribus berbérophones.

Ce sont, en allant du Nord au Sud, les Beni-Sadden, les Aït-Seghrouchen de Harira, les Ighezrane, souvent rattachés aux Beni-Ouaraïn de l'Ouest, les Beni-Alaham, les Aït-Seghrouchen de Sidi Ali, les Aït-Youssi et les Marmoucha.

Laissant de côté les parlers des Beni-Sadden et des Aït-Youssi nettement apparentés au groupe linguistique Senhaja du Maroc Central, et sur lesquels on a déjà quelques informations, M. Roux se propose d'étudier plus spécialement le verbe dans les parlers des Ighezran, des Beni-Alaham et des Marmoucha.

Il résulte de cette étude que ces trois parlers s'apparentent par bien des points au dialecte des Aït Seghrouchen et que, par lui, ils se relient aux dialectes des Beni-Iznasen, des Mtalsa, des Beni-Ouarain, des Beni Bou Zegzou, des Zkara des Beni-Yala, des Beni-Amer, sous-groupe qui, avec le groupe rifain, constitue le groupe Nord-Marocain.

Entre chacun des parlers étudiés et celui des Aït-Seghrouchen, on relève néanmoins nombre de discordances dont les suivantes :

1° Une forme réciproque en *mla* ou *mlu* préfixes presque inconnue chez les Aït Seghrouchen ;

2° Un préfixe *twa* de la forme passive, contre *tu* chez les Aït Seghrouchen ;

3° Une désinence *et* ou *it* de la 2e personne du masculin pluriel de l'impératif positif, contre *em* ;

4° Un impératif négatif *il*, *ur* ou *ul* suivi de la forme d'habitude contre *ad ur* ;

5° Pour les verbes du type C^1eC^2, thème sans voyelle (Ighezrane, Mermoucha) et thème en *a* final (Aït Alaham), à la 3e personne du singulier et à la première du pluriel, contre thème en *u* (Aït Seghrouchen) ;

6° Emploi de particules auxiliaires du présent actuel, *qla*, *aqa*, *qay*, contre *ha* ;

7° Emploi des formes *ttugh* ou *ttukh* comme verbes auxiliaires du passé, contre *ili* (Aït Seghrouchen).

Par ailleurs, le parler des Marmoucha présente avec celui des Aït Seghrouchen plus de points communs que ceux des Ighezrane et des Aït Alaham, par exemple : emploi d'une désinence *ent* et *end* de la 2e personne du féminin pluriel contre *emt* ; forme réciproque en *mla* moins fréquente que chez les Ighezrane et les Aït Alaham ; le préfixe *tu* de la forme passive employé concurremment avec *twa*.

On note des oppositions entre le groupe Marmoucha, Ighezrane et les Aït Alaham (notamment dans la conjugaison des verbes du type *negh*). Mais, inversement, le groupe Mermoucha-Aït Alaham et Aït Seghrouchen se sépare des Ighezrane par la conjugaison des verbes d'état.

Celle-ci n'offre pas de flexions nouvelles dans la conjugaison du parfait positif ou négatif, et de l'aoriste aux deux premières personnes du singulier et du pluriel, Elle en présente, par contre, à la troisième ou on relève : emploi du thème impératif sans préfixation de *i* au singulier masculin et suffixation de *ekt* au féminin ; un suffixe *t* commun aux personnes du pluriel et une alternance vocalique *e/u* ou *e/a* devant la dernière radicale :

Ex. : *meqqor*, il est âgé.
meqqorekt, elle est âgée.
meqqart, ils (ou elles) sont âgés.

Bien que certains verbes d'état — notamment ceux d'origine arabe — se conjuguent normalement, la persistance d'un pareil système de flexions donne au parler des Ighezrane un caractère conservateur bien marqué et le distingue non seulement des parlers voisins, mais encore des parlers zénètes du Maroc et du grand groupe Beraber-Chleuh.

Il le rapproche des dialectes où une conjugaison analogue a été signalée : Ahaggar, Nefousa, Zouaoua, et plus particulièrement parlers tripolitains (Motylinski pour Nefousa ; Béguinot pour Fassato ; Sarnelli pour Sokna).

En effet, la désinence *ekt* des Ighezrane correspond *it* en Tripolitaine où s'observe comme chez les premiers, l'alternance vocalique *e/u* de la troisième personne du pluriel.

Le peu que dit l'histoire sur l'origine orientale (Tripolitaine) des tribus qui vivaient autrefois sur le territoire actuel des Ighezrane semblerait indiquer que ce rapprochement n'aurait rien de fortuit.



M. LAKHDAR, professeur au Collège musulman de Fès, fait une communication sur « les *izerzain* ou portefaix berbères de Fès ».

Les portefaix forment une corporation importante dont les Guiris représentent environ le 1/5e. Par « Izerzain », les gens du Guir entendent uniquement les habitants du village d'Umugguer.

Cette corporation a de tout temps existé et Léon l'Africain en a parlé dans son livre. Voici la version berbère sur l'origine de cette corporation :

Sous le règne d'Idris II, les Guiris vinrent en grand nombre à Fès pour y travailler ; au bout d'un certain temps, la plupart d'entre eux eurent à souffrir des effets du chômage. Une députation alla trouver le monarque et lui exposa ses doléances. « Il ne faut pas que cette crise temporaire soit une cause qui vous oblige à retourner dans votre pays natal, leur déclara le prince. Demeurez ici et soyez, par la grâce de Dieu, pareils aux infatigables chameaux du désert ,vous servirez à transporter tous les matériaux ou objets que les gens achèteront. C'est un apanage que je vous confère ainsi qu'à vos descendants, jusqu'au jour de la résurrection ». Depuis cette époque, les portefaix exercent ce métier de père en fils.

Un emplacement déterminé leur fut assigné. Aux Aït Umugguer échut la place d'Ain-Allu(n) et celle de Rahbet El-Qis. Plus tard, ils occupèrent les places de Qantret Bou-Rous et de Souiqet Ben-Safi.

Le métier de *zerzaï* est héréditaire. Seuls, les jeunes gens qui prouvent par écrit ou par témoins que leur ancêtre était portefaix et qui fournissent un répondant agréé ont le droit d'exercer ce métier, même de nos jours.

D'une façon générale, les portefaix sont d'une probité au-dessus de tout soupçon mais, s'il arrive qu'un abus de confiance est commis par un membre de la *tarbiʿt*, celle-ci est tenue de payer en totalité la somme détournée (car on leur confie jusqu'à de l'argent) ou le prix de la chose volée.

Les portefaix sont chargés quelquefois de missions délicates. C'est à eux seuls qu'échoit l'honneur de conduite la Chérifa nouvellement mariée à la demeure conjugale. A cet effet, elle prend place dans un palanquin, *ʿammariya*, qui est porté par eux. On leur confie également son trousseau.

De même, à l'occasion de la circoncision, les personnes qui ne veulent pas, soit par coutume, soit par indigence, célébrer cette cérémonie en grande pompe, font porter l'*amekhtoum* par les *izerzain* au mausolée où doit se pratiquer l'opération.

Les portefaix prêtent également leur concours à toutes les manifestations publiques.

A l'occasion de cérémonies officielles, comme l'arrivée du Sultan, sur l'ordre de leur *amin*, ils se groupent par tribus et forment plusieurs cortèges qui se distinguent nettement des autres corporations par leurs chants et leurs danses berbères.

D'autres sont chargés, ce jour-là, de la mission parfois périlleuse de porter et de protéger les énormes poupées *abeyyadi* que les *cheikhat* et les *ngagef* ont parées de leurs bijoux les plus précieux.

Les *izerzain* n'ont pas de tarif : nous travaillons avec les *ajouad*, disent-ils, c'est-à-dire les personnes généreuses et se contentent, le plus souvent, de ce qu'on leur donne.

Le costume du portefaix n'est pas très compliqué : bien qu'il habite la ville, il continue à s'habiller comme les gens de son pays. Il porte une espèce de chemise *ajellab*, sur laquelle il met un haïk *aʿban* qu'il enroule autour de son corps et qu'il maintient par une sacoche *aqrab* en bandoulière. Il se coiffe d'un turban, *trezzit* ou d'une cordelette en poil de chameau, *afoulou n louber*. Pour les besoins du métier, il a toujours sur lui un sac, *takhenchit*, qu'il porte sur son épaule et une corde, *toual*, qu'il fixe à sa sacoche. Les traditionnels *idouka*, mocassins, lui servent de chaussures.

Le patron des portefaix est Moulay Idris. Chaque année, ils se cotisent et achètent un taureau qu'ils vont immoler avec apparat au mausolée du saint.

***

La deuxième section décide enfin de présenter le vœu suivant :

La section de linguistique du VIIIe Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes

Marocaines insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à dresser sans plus de retard un atlas linguistique du Maroc en particulier et de l'Afrique du Nord en général. Elle renouvelle le vœu émis à l'occasion d'un précédent Congrès marocain, tendant à inviter les linguistes que cette question intéresse à collaborer à l'établissement du questionnaire de base de l'enquête et à la détermination des points du territoire sur lequel cette enquête devra porter.

La section de linguistique émet aussi le vœu que les Gouvernements de l'Afrique du Nord acceptent de patronner officiellement le travail envisagé, dont l'importance pratique aussi bien que scientifique ne saurait leur échapper, et veuillent bien prendre des dispositions pour fournir aux enquêteurs l'aide nécessaire à la prospection et à la publication des résultats de l'enquête.

Les Secrétaires,
L. Brunot. E. Laoust.

Troisième section

ISLAMOLOGIE ET HISTOIRE DU MAROC

Au cours des trois séances de travail tenues par cette section, dix-neuf communications ont été présentées.



La séance du 18 avril est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. le professeur Gonzalez Palencia, assisté de M. Blachère, secrétaire.

M. Allouche donne communication d'un travail entrepris sur des documents relatifs à la répartition des eaux de l'Oued Fès (1). Poussés par la nécessité de rédiger des actes notariés signalant tous les faits qui touchent la distribution de l'eau dans leur ville, les habitants de Fès ont été amenés à consigner aussi leurs droits sauvegardés souvent par l'usage et la notoriété publique. Le texte étudié est un de ces actes. La valeur en est certaine pour l'historique des canalisations de Fès et pour la détermination de la technologie.



M. Ben Cheneb esquisse ensuite le développement du théâtre arabe d'Alger. Depuis 1921, il y a eu, dans cette ville, différentes tentatives pour introduire un théâtre en arabe classique. Après une série d'échecs et une interruption de deux ans, acteurs et auteurs se détournèrent de la langue classique et adoptèrent l'arabe vulgaire. Les sujets sont empruntés au folklore. Le succès de ce nouveau théâtre

(1) Cette communication a paru dans *Hespéris*, tome XVIII, 1934, p. 49 et suivantes.

ouvre les plus belles perspectives pour l'avenir et l'enrichissement de la littérature arabe.

* * *

La communication de M. Brunschvig porte sur l'aspect militaire de la conquête almohade. Les premiers émirs de cette dynastie ont été des montagnards incapables de lutter avec avantage en plaine et de réduire des places fortes. Les textes permettent de se rendre compte sur un certain nombre de points précis, comment le génie militaire d'Ibn Toumert et de 'Abd al-Mu'min a su s'adapter à ces circonstances et à peu à peu transformé le corps almohade rudimentaire en une armée différenciée, habile aux entreprises guerrières les plus difficiles et les plus variées.

* * *

M. Blachère signale les données nouvelles que les auteurs géographiques en angue arabe peuvent fournir pour l'histoire de Fès au Moyen Age (1). Parmi les textes d'une longueur et d'importance inégales qu'il étudie, il note qu'il convient d'accorder une spéciale attention à la description d'Ibn Fadl Allah al-'Umari (début du xiv[e] siècle), précieuse par les détails qu'elle donne sur la ville à cette époque. D'une façon générale, ces auteurs peuvent servir à des recoupements pour ce qui touche la vie économique de Fès, au cours de son histoire.



M. Gonzalez Palencia précise quelques points de l'origine musulmane vraisemblable de la geste de Garin (2). En relisant, en effet, celle-ci, on rencontre un épisode où l'on voit le héros induit en tentation. Or, certains récits ayant cours en Espagne musulmane, au Moyen Age, offrent des traits semblables qui pourraient faire croire à une parenté entre les deux cycles légendaires.



Les travaux de la séance du 19 avril sont ouverts à 9 heures, sous la présidence de M. le professeur Béguinot, assisté de M. Blachère, secrétaire.

M. Colin présente un manuscrit du texte qu'a abrégé 'Abd al-Kâdir al-Fâsî, sur les grandes familles de Fès aux temps anciens. Il est l'œuvre d'Ibn al-Ahmar, auteur de la *Rawdat an-nisrîn* et contient une foule de renseignements historiques et sociologiques qui avaient été supprimés par l'abréviateur.



(1) Cette communication a paru dans *Hespéris*, tome XVIII, 1934, p. 41 et suivantes.
(2) Cette communication a paru dans *Al-Andalus*, tome I, 1933, p. 335 et suivantes.

M. William MARÇAIS retrace, dans ses grandes lignes, la vie d'une famille andalouse, les Rassâ', dont les descendants vivent encore à Tunis et qui eut un représentant à Tlemcen, au Moyen-Age. Ce dernier personnage, dont M. Marçais a retrouvé la stèle funéraire en 1882, à Tlemcen, était venu d'Algésiras, avait parcouru le Maghrib en exerçant le métier de marqueteur et, en cette qualité, avait, à Tlemcen, exécuté la chaire de la grande mosquée. De là, ses fils, par étapes, émigrèrent vers Tunis, comme put l'établir M. Marçais, grâce à un *kunnach* familial par lui retrouvé.



SI AL-ARAQÎ lit ensuite une étude, en arabe, relative à la bibliothèque de la mosquée d'el-Karawiyine, à Fès. Il rappelle d'abord dans quelles conditions cette bibliothèque fut fondée par le sultan mérinide Abû 'Inân, comment cette première fondation fut agrandie sous Abû Sâlim. Il fournit quelques précisions sur les apports successifs des divers grands monarques du Maroc, sous les Saadiens et les Alawites. Il termine par une vue rapide sur ce qui a été fait depuis l'établissement du Protectorat pour reconstituer cette bibliothèque.



M. LÉVI-PROVENÇAL expose dans quelles circonstances il put déterminer ce qu'Ibn Khaldûn doit à une chronique composée en 725 de l'Hégire, dont il vient de donner une édition. Le titre de l'ouvrage, *Mafâkhir al-Barbar* (*Fastes des Berbères*), laisse très bien transparaître les intentions de l'auteur. Celui-ci a en vue de montrer la grandeur de la race dont il rapporte l'histoire. Cet écrit n'est toutefois pas un simple panégyrique. Il est aisé d'y retrouver une matière historique du plus haut intérêt, notamment en ce qui concerne la politique africaine des Khalifes de Cordoue, l'apparition des Almoravides et de leurs successeurs les Almohades, en Berbérie.



M. PÉRÈS donne une esquisse du mouvement littéraire à Fès, d'après des anthologies inédites écrites à l'époque almohade (1). Il signale le rapport qui existe entre cette activité littéraire et le milieu scientifique de la mosquée d'el Karawiyine. Parmi les hommes qui illustrent cette ville, le Fâsi Ibn Habûs et les maghribins Ibn al-Binnî et al-Yakkî eurent, en leur temps, une certaine célébrité. Malgré tout, ce milieu, comparé à celui de l'Espagne musulmane à la même époque, ne laisse de paraître d'importance très secondaire.



(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XVIII, 1934, p. 9 et suivantes

M. Levi Della Vida n'ayant pu assister aux travaux du Congrès, le secrétaire de la section donne lecture de la communication suivante transmise par cet orientaliste ;

Une nouvelle source pour l'histoire de l'Afrique du Nord à la fin du XVe siècle.

« Les manuscrits 728 et 729 du fonds arabe de la Bibliothèque du Vatican contiennent deux fragments (s'étendant de l'an 844 à l'an 850 de l'hégire le premier, et de 865 à 874 le second) de la chronique égyptienne *ar-Rawd al-basim fi hawadit al-'umr wa-t-tarajim* de 'Abdalbasit ben Khalil al-Malati. Cet historien n'était connu qu'imparfaitement (Brockelmann II 54.17, 82.24, 183.1 *a* est inexact et insuffisant) et l'ouvrage dont il est question ici n'a jamais été étudié. 'Abdalbasit (né en 844 de l'hégire, mort en 920) était fils du fonctionnaire et écrivain bien connu Khalil ben Chahin (Brock. II 135.6) ; la chronique d'Ibn Iyas (éd. Kahle I 373-4) donne de lui une biographie assez étendue, mais c'est surtout à son œuvre que nous devont la plupart des renseignements sur son compte. L'intérêt que la chronique d''Abdalbasit présente pour l'histoire de l'Afrique du Nord est dû à de longues digressions autobiographiques que l'auteur y a introduites et qui se rapportent à un voyage qu'il entreprit en 867 et à un séjour qu'il fit à Tripoli, à Tunis, à Tlemcen, à Oran, en poussant jusqu'à Grenade et en rentrant enfin en Egypte, en 871, par la voie de terre, à travers la Tripolitaine et la Cyrénaïque. Pendant ce voyage, 'Abdalbasit est entré en relations avec de nombreux personnages de marque, en commençant par le sultan hafside de Tunis, Abu 'Amr 'Otman, et celui de Grenade, le nasride Abu-l-Hasan 'Ali ; il s'est donné non seulement la peine d'enregistrer les événements politiques dont il était le témoin, mais aussi de recueillir les nouvelles qui lui parvenaient des pays voisins : son récit est donc une source importante pour une période de l'histoire de l'Afrique du Nord sur laquelle les sources indigènes sont, comme on le sait, excessivement maigres. Notre auteur donne, par exemple, de nombreux renseignements sur la lutte entre le sultan de Tunis et l''Abdalwadide Muhammad ben Abi Tabit de Tlemcen ; il a, sur la grande insurrection de Fès, en 869, qui mit fin à la dynastie des Mérinides, un long récit qui renferme des détails curieux et inédits. Mais c'est surtout par la peinture des mœurs locales, par les anecdotes de la menue chronique, par les récits des relations que l'auteur a entretenues avec une quantité de savants, de fonctionnaires, de marchands, que notre texte acquiert une saveur toute particulière et présente un intérêt remarquable pour la connaissance de la vie intellectuelle, économique et sociale de l'Afrique du Nord à la fin du IXe siècle de l'hégire.

« Je me propose de publier prochainement les passages de ce texte, qui est l'autographe même de l'auteur, relatifs à l'Afrique du Nord, en les accompagnant d'une traduction et d'un commentaire. »

***

M. le Dr RENAUD étudie les quelques manuscrits scientifiques contenus dans les deux catalogues de la bibliothèque d'el-Karawiyine, publiés, le permier en 1883 par R. Basset, le second en 1918 par A. Bel (1). Il compare ces catalogues à un troisième daté de 1855, déposé à la Bibliothèque Nationale depuis 1889. Il signale qu'en fait, ce dernier n'est pas un relevé des manuscrits existant à la mosquée d'el-Karawiyine, mais celui des ouvrages se trouvant à la Zâwiya de Sidi Hamza sur le versant saharien de l'Atlas. Le Dr Renaud a identifié les manuscrits scientifiques mentionnés dans ce troisième catalogue. Il y a là un certain nombre d'ouvrages non encore signalés jusqu'à ce jour.

* * *

Les travaux de la séance du 20 avril sont ouverts à 9 h. 15, sous la présidence de M. le professeur Gottheil.

M. ROUX fait connaître que des manuscrits relatifs aux diverses campagnes du sultan du Maroc Moulay al-Hasan lui ayant été communiqués, l'examen de ces ouvrages lui permit de constater qu'il y avait là une série de renseignements du plus haut intérêt. Ces écrits, en effet, furent rédigés à l'occasion de la préparation des diverses expéditions entreprises par ce monarque. Certains précisent, avec une minutie qui ne laisse rien à désirer, le détail relatif à l'itinéraire, les subsistances, les armements prévus pour chaque campagne. Il ne semble pas qu'un historien du règne de Moulay al-Hasan puisse faire œuvre utile s'il ne consulte des ouvrages de ce genre.



M. WEISGERBER trace un portrait de trois marocains de l'ancien régime. L'un, Si Ahmad Ben Mousa, vizir de Moulay al-Hasan, incarne l'homme du Makhzen, les anciennes méthodes gouvernementales nées du milieu et faites pour lui. L'autre, El-Hadj Ahmad Sousi, représente la science maghribine avant l'installation du Protectorat. Le troisième, Si El-Baghdadi, est l'homme de guerre, né pour l'action. De ces trois figures, à l'aide de ses souvenirs personnels, M. Weisgerber trace un portrait vivant et d'un intérêt incontestable.



M. TAPIÉRO lit une communication sur l'ouvrage de l'écrivain andalou Ibn Khâkân, intitulé *Matmah al-anfus* dont il vient de préparer une réédition. Quoique le livre soit écrit en une langue ridiculement précieuse, il ne laisse en effet de renfermer, comme on le sait depuis longtemps, une matière historique assez importante et des renseignements littéraires introuvables ailleurs. Tout cela n'est mal-

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XVIII, 1934, p. 76 et suivantes

heureusement guère accessible en l'absence d'une édition critique complétée par des tables. Cette lacune est aujourd'hui comblée.

***

M. Mohammed Torki présente une étude sur la *'Alâma* ou visa officiel, d'après un ouvrage intitulé *Mustawda' al-'alâma*, par Ibn al-Ahmar, mort à Fès en 810 de l'hégire. Il complète les lacunes que laisse subsister ce livre, sur cette question. Il rappelle notamment ce qu'est la *'alâma* d'après les écrivains musulmans qui ont étudié particulièrement les institutions musulmanes. Il retrace aussi le développement pris par cette institution chez les Hafsides d'Ifrikiya.

***

Si Zaghari décrit ce qu'était la vie à l'école coranique, à Fès, il y a quelques années. D'une façon très pittoresque, en faisant appel à ses souvenirs d'enfance, il rapporte les impressions d'un jeune fasi se rendant pour la première fois à l'école. Il note sa progression dans l'étude du Coran, décrit les diverses cérémonies qui marquent ses études.

***

M. Sallefranque, d'après la fameuse lettre écrite au roi d'Angleterre, Jacques II, étudie Moulay Ismâ'îl en tant qu'apologiste de l'Islam. Après avoir mis en lumière le goût de ce sultan pour les discussions théologiques, il souligne ce que la lettre a de caractéristique et de propre à l'Islam marocain. Il montre, en particulier, l'importance de ce document pour la définition de la psychologie religieuse de ce pays.

***

M. Surdon lit, enfin, en arabe, une communication sur la terminologie juridique au Maroc. Il en fait sentir l'importance. Surtout, il insiste sur ce qu'elle a de fatalement instable, sur la nécessité où se trouvent les juristes de la rajeunir, de l'adapter à des conditions de vie nouvelles. Il termine en remarquant que cette adaptation peut se faire par le seul emploi de la langue arabe, comme le cas s'est produit à toutes les époques.

La séance est levée à 11 h. 15.

Le Secrétaire,
R. Blachère.

QUATRIÈME SECTION

SOCIOLOGIE ET ETHNOGRAPHIE

La séance du 18 avril est présidée par M. Robert Montagne, directeur de l'Institut Français de Damas.

M. G.-S. COLIN, directeur d'études à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, étudie les vicissitudes du commerce juif à Fès.

***

M. le Dr J. HERBER présente une communication sur le mensonge et la feinte prophylactiques au Maroc. Selon lui, les génies que nous considérons aujourd'hui comme des épouvantails de bonne femme étaient primitivement des dieux. On s'assurait leur bienveillance en leur portant des offrandes ; mais, lorsqu'on doutait d'y réussir, on s'efforçait de les tromper. Cette manifestation de la mentalité primitive n'a pas été assez étudiée. Elle permet de donner un sens nouveau à certains rites qui eussent tendu à la destruction des sociétés s'ils avaient eu le caractère qu'on leur attribue. Elle paraît expliquer d'une façon logique et nouvelle le mariage par rapt et certains sacrifices agraires. La feinte et le mensonge prophylactiques sont si communs qu'il faut toujours songer à eux lorsqu'on essaie d'interpréter les pratiques primitives.



M. L. JOLEAUD, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, fait une conférence avec projections sur les rites magiques de l'eau aux temps néolithiques dans le nord-ouest africain (1). La magie en Berbérie et au Sahara a comporté et comporte toujours, parmi ses rites prédominants, les invocations à la pluie. Au cours des cérémonies qui ont lieu à ces occasions, les animaux domestiques des troupeaux, moutons et bœufs surtout, n'ont cessé de jouer un rôle prépondérant. Accessoirement interviennent en ces circonstances des cortèges portant des cuillers et des pelles, ou encore des jeux de balle soit avec bâtons, soit à la main, soit au pied. Bêtes et humains, acteurs de ces fêtes, doivent en bien des cas uriner, afin que les prémices en soient favorables au but recherché. Ovins et bovins sont, pour ces solennités, ornés d'objets divers : casques, plumes, feuillages, colliers, talismans au cou, caparaçons, sous-ventrières, ceintures, bracelets, etc... Les organes génitaux des bêtes et des gens sont particulièrement en honneur dans ces mascarades rituelles, qui se terminent souvent par des sacrifices. A côté de ces rites de la pluie, se sont, depuis fort longtemps, organisés en Berbérie les promenades carnavalesques et les feux de joie de caractère saisonnier. Tous ces épisodes

(1) Voir *Journal de la Société des Africanistes*, tome III (1933), pp. 197-282.

sociaux plus ou moins aisément observables encore en bien des lieux du nord-ouest africain, principalement dans l'Atlas du Maroc central ou méridional et au Sahara, ont des origines préhistoriques. Il nous est parfois possible de suivre leur évolution à travers les temps de l'antiquité classique, grâce aux textes des auteurs grecs et latins.

Ce sont les gravures rupestres du sud-oranais et, accessoirement, du Sahara qui apportent surtout des témoignages de l'origine néolithique des rites magiques berbères actuels. Alors, comme maintenant, béliers et taureaux avaient une place importante dans les scènes d'invocation à la pluie, de carnaval saisonnier et de feux de joie. Fréquemment, nous voyons sur les tableaux des rochers des Ksour, de l'Adrar Ahnet, etc..., des ovins casqués ou des bovins caparaçonnés urinant. Parfois, ces bêtes reçoivent la pluie sur les dessins des hadjerat mektoubat. Les cultes antiques d'Ammon, de la Gorgone ou du Catoblepas et de Gurzil sont des témoignages ultimes de ces faits ethniques antérieurs à l'histoire. Des simulacres en pierre de ces dieux trouvés au Sahara et d'âge néolithique apportent la preuve de l'archaïsme de rites ayant peut-être des rapports avec de vieux totems. Dans le sud-est marocain, le sud-oranais et le sud-ouest algérois, le bélier fut surtout le support du rituel au néolithique ancien. Dans le Sahara central et oriental, ainsi qu'en Tripolitaine, c'est le taureau qui remplace le bélier, en des temps un peu plus jeunes d'ailleurs et contemporains alors de l'énéolithique égyptien. Des personnages en adoration et en train d'uriner devant des béliers ou des taureaux sacrés sont gravés sur les rochers de Berbérie. D'autres humains jouent à la balle devant des animaux destinés au sacrifice. Certains individus ont sur l'épaule une pelle. Les hommes sont souvent coiffés de plumes et les femmes portent, dans certains cas, l'égide sur les hadjerat mektoubat : les uns font songer aux Nemencha actuels par leur bonnet, les autres évoquent les Libyennes d'Hérodote par leurs costumes. Parfois, les gens des gravures rupestres sont vêtus de peaux et rappellent le Boujloud de l'Aïd el Kebir marocain, ou encore le Dhou l Kornin, l'homme aux deux cornes, patron des eaux artésiennes dans les oasis du Sahara. Deux hommes vêtus de peaux et attachés dos à dos sous une même draperie ressemblent à Buho n tachourt de l'Achoura de l'est du Bani. Une personne couverte d'un cuir de mouflon à manchettes peut être comparée à la fois aux hommes ayant endossé des peaux de chèvres pour les feux de joie de Taliza et aux acéphales d'Hérodote.

Les pratiques magiques concernant l'eau dans le nord-ouest africain avaient et ont encore en vue surtout la pluie en Berbérie, les inondations dans le bassin du Haut Draa, les eaux artésiennes dans les oasis sahariennes.



La séance du 19 avril est présidée par M. L. Joleaud, professeur à la Sorbonne.

M. A. Lahlou, interprète à la Banque d'Etat du Maroc à Fès, résume l'histoire

de la banque et des moyens d'échanges commerciaux à Fès avant l'établissement du Protectorat. Il montre, tout d'abord, que le commerce de Fès se trouvait dans la dépendance étroite du port de Tanger, par lequel la capitale du Nord était obligée de passer pour communiquer avec l'Europe. C'est ainsi que Tanger servit longtemps d'intermédiaire avec Gibraltar pour les opérations bancaires ; la fondation d'une banque à Fès est relativement récente. M. Lahlou étudie ensuite le paiement des importations et des exportations, les modes d'envois de fonds, et les monnaies marocaines et étrangères employées dans les transactions. Puis, il dégage les causes du développement du commerce européen au Maroc, et rappelle la fondation des premières banques à Tanger, ainsi que l'introduction de la monnaie fiduciaire. Après avoir examiné la question du change français et anglais, il termine par diverses observations sur les litiges en matière de chèques, de traites, de monnaie métallique et de change entre les commerçants de Fès, et sur la manière dont ils étaient réglés.



M. G. Mérat, directeur du collège Sadiki, à Tunis, attire l'attention sur la situation précaire de beaucoup d'artisans tunisiens dont les métiers sont en train de mourir. Certains petits métiers, qui naguère faisaient vivre de nombreux artisans, tendent à disparaître ou à dégénérer sous l'influence de la mode, de besoins nouveaux, de l'emploi de machines, au contact de deux civilisations différentes. Quelques souks, quelques rues où les artisans étaient groupés par corporation ne renferment plus que quelques rares échoppes affectées à ces métiers et ne méritent plus leur nom. Si on laisse de côté les fabricants de chéchias dont les presses se pourrissent, les tisserands en soie et tant d'autres qui sont réduits au chômage et à la misère et dont la profession mériterait une étude particulière et très longue, on peut se borner à signaler le fabricant de tamis de crin, le tourneur sur bois, l'armurier, le sellier, le charron et le menuisier. Toutes les ménagères achètent des tamis en toile métallique ou en alfa, parce qu'ils sont moins chers ; un fusil à bascule est préféré au vieux mokahla ; les cadis, les uléma ont délaissé la mule richement harnachée, et le grand seigneur, s'il en existe encore, préfère l'auto à la fringante monture dont la selle était rehaussée de broderies d'or et d'argent ; la vigneronne a chassé l'antique charrue et les meubles sont achetés dans les grands magasins. M. Mérat conclut en insistant sur l'intérêt qu'il y aurait à étudier la technique des métiers qui sont en train de disparaître.



M. Robert Montagne, directeur de l'Institut Français de Damas, compare la structure sociale du Maghreb et celle de la Péninsule Arabique. Au point de vue du développement des conditions de la vie humaine, les deux régions présentent une grande analogie : des régions côtières dans lesquelles se trouvent les villes ;

un désert intérieur dans lequel vivent les tribus de pasteurs. On peut noter cependant que la zone côtière méditerranéenne est, en Orient, une zone de passage et de communications entre les empires ; en outre, le contraste y est plus marqué encore entre le désert et les zones de cultures. Dans le désert, la structure est la même de part et d'autre. Mais, alors qu'en Afrique du Nord on voit les tribus se sédentariser par groupes entiers (tribus ou fractions), dans le Proche-Orient la fixation au sol produit une véritable dislocation de la tribu. Les causes de cette dissociation sont : d'une part, le climat qui rend précaire les établissements sédentaires ; d'autre part, le rôle de la colonisation urbaine et l'intervention d'une féodalité citadine dont les moyens d'action sont essentiellement financiers. La persistance des influences politiques de tribus apparaît cependant en Orient sous la forme des alliances traditionnelles de *Yemen* et *Qais* dans le Liban, comparables aux *leffs* et aux *soffs* du Maghreb. L'affranchissement relatif des tribus, dans le Proche-Orient, explique dans ce pays le rôle prépondérant des cités.



M. Y. D. SÉMACH, délégué de l'Alliance Israélite au Maroc, analyse un important travail qu'il a eu dernièrement la bonne fortune de pouvoir examiner (1). Il s'agit du *Yahas Fès*, de l'histoire de Fès, manuscrit hébraïque du Grand Rabbin Abner Hassarfati, mort à Fès en 1884, et dont la tombe est un objet de vénération pour les foules du Mellah. Ce livre, rédigé en 1879, n'est pas l'œuvre spontanée d'un rabbin marocain habitué aux discussions religieuses, aux considérations morales, aux digressions sans fin. Dès les premières lignes, on devine une collaboration étrangère. Le livre n'est, en effet, que la réponse à un questionnaire dressé par deux savants européens, l'un Français, Isidore Loeb, secrétaire de l'Alliance Israélite, l'autre Anglais, le Grand Rabbin Abraham Halévy. Mais il donne un tableau très précis de la situation matérielle, morale et intellectuelle de la population juive de Fès en 1879 ; nous y trouvons également une chronologie des événements qui marquèrent la vie des Israélites depuis la fondation de la ville, des données statistiques sur le nombre des habitants, sur les maisons du mellah, des notes généalogiques sur les grandes familles et, enfin, quelques poèmes et chants employés dans la liturgie de la synagogue. M. Sémach signale, à propos de cet ouvrage, l'intéressante documentation qui est encore conservée dans les communautés israélites de Fès, de Marrakech, de Tétouan et de Tanger, et l'utilité qu'il y aurait à organiser méthodiquement les études juives au Maroc.



M. M. TAZI, ancien élève du collège Moulay Idris, présente une communication sur les rivalités de quartiers dans la médina de Fès avant l'établissement du Protec-

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome **XIX**, 1934, p. 79 et suivantes.

torat. La vie des quartiers, ou *haouma*, se manifestait en particulier sous la forme d'émulation et de rivalité dans certaines circonstances (moussems, hediyas) et par la défense contre une attaque, lors d'une crise d'autorité. M. Tazi s'attache spécialement à l'étude des rivalités enfantines entre haoumas. Il raconte les guerres dont les haoumas étaient fréquemment le théâtre, il en examine les causes, en rappelle les hymnes, les principes, et les différents modes de combat (el-mâzba et el-m-da'a). Il décrit ensuite les petites fêtes organisées par les msids la veille d'El 'Achoura et au printemps sous le nom de Saba' Maouloud. A propos de ces épisodes, il évoque les principaux aspects de la vie enfantine à Fès avant l'établissement du Protectorat.

* * *

M. A. Roux, directeur du collège berbère d'Azrou, dépose sur le bureau de la section, au nom des auteurs, le texte de deux communications, l'une de M. Fernand Sudre, sur *La première enfance chez les Beni Sadden* ; l'autre, de M. Emile Serres, intitulée *Jeux berbères* ; MM. les Docteurs David et Herber déposent également une note sur des pierres à empreintes du Cap Cantin.

Le Secrétaire,
Robert Ricard.



SOURCES EUROPÉENNES DE L'HISTOIRE DU MAROC

(Sous-section rattachée à la quatrième section)

La séance du 20 avril est présidée par M. E. Déprez, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes.

M. Isidro de las Cagigas, directeur de l'Office économique espagnol au Maroc, donne lecture d'un traité conclu entre les rois d'Aragon et les Hafsides de Tunis (1) ; ce texte inédit, qui fait partie de la bibliothèque personnelle de l'auteur et qui est rédigé en latin, apporte les précisions les plus intéressantes sur les relations de l'Espagne orientale et de l'Ifrikiya au Moyen Age. On relève le nom d'un religieux franciscain parmi les signataires aragonais.



M. Pierre de Cenival, directeur de la Section historique du Maroc, étudie les lettres patentes (2) conservées dans les Archives de la Torre do Tombo, à Lisbonne, par lesquelles le roi de Portugal Jean II, en 1493, donne à René de Châteaubriand, baron de Longny et seigneur du Lion d'Angers, gentilhomme de la chambre du

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p.65 et suivantes.
(2) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 27 et suivantes.

roi de France, le comté du bourg et de la terre de Guazaua, qui fait partie de la « conquête » du Portugal au royaume de Fès. René de Châteaubriand, qui a offert ses services au roi de Portugal pour l'aider dans la guerre d'Afrique, touchera une pension annuelle de 2.000 couronnes de 120 reis la couronne, en attendant qu'il puisse entrer en possession de son comté, qui est actuellement occupé par les infidèles. Divers passages des chroniques portugaises permettent d'ajouter quelques détails aux renseignements fournis par ces lettres patentes. Guazaua semble pouvoir être identifiée avec la tribu des Ghezaoua située aux environs d'el-Ksar el-Kebir.

* * *

M. DÉPREZ, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, annonce la découverte qu'il vient de faire d'un texte selon lequel les Portugais auraient franchi le Cap de Bonne-Espérance dès 1484, soit trois ans plus tôt que ne l'admet la chronologie traditionnelle ; il s'agit du discours de l'ambassadeur portugais, Vasco Fernandes de Lucena, au pape Innocent VIII (13 décembre 1845). Après avoir lu et traduit ce texte, M. Déprez fait diverses remarques sur l'exploration de l'Afrique par les Portugais.



M. Roger LE TOURNEAU, professeur agrégé au collège Moulay Idris, présente une communication (1) sur le séjour de Nicolas Clénard à Fès, en 1540-1541. Le fameux humaniste flamand nous a laissé une série de lettres latines, adressées à ses amis, qui permettent de suivre son itinéraire jusqu'à Fès, puis sa vie au mellah, où il s'était installé. M. Le Tourneau examine la description que Clénard nous a donnée de la ville de Fès, et la compare avec celle de Léon l'Africain ; il résume les informations qu'il nous fournit sur les mœurs des habitants, sur l'enseignement, sur les médecins et sur les procès. Clénard était venu à Fès afin d'acquérir des manuscrits de théologie musulmane dont il voulait entreprendre la réfutation. Est-ce à ce sujet qu'il entra en conflit avec le personnage mystérieux qu'il appelle « le monstre » et qui était peut-être le facteur portugais ? Toujours est-il qu'il dut quitter Fès et regagner l'Espagne par Arzila.



Le P. Fernando de Contreras est surtout célèbre, dans l'histoire marocaine, par ses voyages de rédemption à Tétouan ; on a moins étudié ceux qu'il fit à Fès en 1536 et en 1539. M. Robert RICARD, directeur d'études à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, prenant pour base un ouvrage peu connu publié à Séville à

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 45 et suivantes.

la fin du XVII[e] siècle, donne quelques précisions sur ces deux séjours, sur les captifs rachetés par Contreras et sur ses relations avec le sultan Ahmed el-Ouattassi (1).



M. BONJEAN, professeur au collège Moulay Idris, lit enfin quelques notes sur l'enseignement de la littérature française au collège musulman de Fès (2).

Le Secrétaire,
Robert RICARD.

CINQUIÈME SECTION

ARCHÉOLOGIE MUSULMANE

La section d'archéologie musulmane s'est réunie le 18 et le 19 avril au Musée du Batha.

La séance du 18 avril a eu lieu sous la présidence de M. Georges Marçais, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

M. Alfred BEL, directeur de la Médersa de Tlemcen, présente une communication sur les dirhems carrés de l'empire almohade et les dirhems analogues d'émirs indépendants (3). Il s'agit de dirhems provenant d'un lot de plusieurs milliers, trouvés dans la banlieue de Tlemcen, en décembre 1932, dans une jarre enfouie dans un champ depuis le milieu ou la fin du XIII[e] siècle de J.-C. Ces pièces d'argent peuvent se répartir en deux groupes : l'un, de plus de 3.000, ne comprenant que des pièces almohades ; l'autre, de quelques dizaines de dirhems frappés — au temps de la décadence almohade (Al-Māmūn) — par des émirs qui s'étaient déclarés indépendants. M. Bel a examiné toutes ces pièces qui appartiennent à M. Barisain, ancien maire de Tlemcen et propriétaire du terrain où elles ont été trouvées. Elles permettent de préciser ou de compléter parfois ce que l'on sait des monnaies analogues, notamment par les travaux de Codera et de Lavoix sur la numismatique hispano-maghribine de cette époque. On peut signaler, par exemple, des dirhems frappés à Sidjilmāsa et qui diffèrent des autres dirhems almohades de la même ville ou d'autres lieux de frappe : la formule *al-mahdi imâmunâ* y est remplacée par *al-qorân imâmunâ*, sans doute en exécution de la réforme imposée par le Khalife Al-Māmūn. Pour les dirhems d'émirs indépendants, à la fin des Almohades,

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 39 et suivantes.

(2) Cette communication a été publiée dans le *Bulletin de l'Enseignement Public du Maroc*, mai-juin 1933, pp. 240-258.

(3) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XVI, 1933, p. 1 et suivantes.

le lot des pièces examinées nous apporte deux types au moins de dirhems nouveaux qui, à notre connaissance du moins, n'ont pas encore été signalées :

L'un est un dirhem anonyme frappé à Ceuta, avec reconnaissance par l'Emir de la suzeraineté abbasside ; une telle pièce, du type carré almohade, ne peut guère être attribuée à d'autre qu'à l'Emir Al-Yānchatī Al-Muwaffaq qui gouverna Ceuta en prince indépendant de 1223 à 1237-8 de J.-C. ; l'autre, est un dirhem carré portant le nom du prince et de la ville de frappe. C'est un spécimen des monnaies qu'a fait frapper l'Emīr de Séville, Abū Marwān Aḥmad Al-Bādjī Al-Mu'tadid qui gouverna cette cité de 629 à 631 (1231-1234). Ce dirhem d'Al-Bādjī enrichit d'une unité nouvelle, non encore révélée jusqu'ici, la série des monnaies musulmanes occidentales de cette époque.

***

M. Dessus-Lamare, conservateur au Musée d'Art musulman d'Alger, étudie la Madrasa de l'Achrafiyya, à Jérusalem. La première madrasa fut élevée sur les plans de Malik Zāhir Hušqadam, vers la fin de 872. Ce sultan meurt, après l'achèvement du gros œuvre, le 10 rebī'I 872 (1467). La madrasa attribuée à Qaïtbay est aménagée sous son administration en 873. Cette école était très simple et ne comprenait qu'une salle de réunion, une loggia et une chambre particulière pour le cheikh directeur de la madrasa. Tout cet ensemble, de dimensions assez restreintes, portait sur les reins du portique du Haram. Une cour terrasse et quelques cellules bordant la salle de réunion s'élevaient sur la madrasa Baldiyya. L'escalier du minaret de la porte de la chaîne desservait cette école. En 885, après démolition, la construction d'une deuxième madrasa est amorcée par l'élévation d'une salle de réunion au rez-de-chaussée, établie en bordure du portique. Un architecte chrétien, habitant le Caire, est alors envoyé à Jérusalem par Qaïtbay pour diriger et activer les travaux. Cette construction, faite sur un plan étroit et long, ne lui plaît pas. Il fait démolir le tout et commence la troisième madrasa.

La madrasa définitive se compose d'un rez-de-chaussée en saillie sur le portique du Haram comprenant : un porche, une salle de réunion et un escalier assez monumental pour l'époque, en communication avec l'escalier du minaret condamné dans sa partie inférieure. Le premier étage inscrit dans un rectangle allongé donne un plan cruciforme très déformé, dans lequel les *liwâns* sud et nord seuls comptent. Le *liwân* ouest n'est plus que symbolique et le *liwân* est devient une sorte de *liwân*-loggia largement ouvert sur le Haram ach-Charîf. De même que dans la première construction, la salle de cours est bordée d'une cour-terrasse autour de laquelle sont groupées les cellules, la chambre d'abrutions, la cuisine, etc. Cette madrasa achevée en 887 semble bien avoir été copiée sur sa contemporaine, la madrasa Al-Muzhiriyya du Caire, qui peut servir de point de comparaison. Les sources de la description de l'Achrafiyya sont le texte de Mudjūd-Din oublié par Van Berchem et celui de 'Abd al-Ghanī an-Nāboulousī dont le manuscrit

est à la Bibliothèque Nationale de Paris. Ce dernier texte renferme des termes techniques inédits ; l'auteur les étudie en décrivant le monument et il présente en même temps des plans et une coupe dressés récemment, qui donnent l'état actuel de la madrasa et en permettent la reconstitution.



M. José FERRANDIS, professeur à l'Université Centrale de Madrid, expose le résultat de recherches récentes sur l'atelier d'ivoires de Cuenca (Espagne). L'atelier d'ivoires arabes de Cuenca fut l'héritier de la glorieuse tradition de l'ivoirerie cordouane. Il y a quelques années, cet atelier était à peine connu : en effet, le nom de la ville de Cuenca ne se lisait avec certitude que sur le coffret qui était jadis conservé à la cathédrale de Palencia (aujourd'hui au Musée Archéologique National). Les deux premières lettres du même nom se lisaient avec une moindre certitude sur le coffret de Silos (aujourd'hui au Musée de Burgos). A ces deux pièces d'art, dont l'attribution ne faisait pas de doute, on pouvait rattacher les plaques du coffret dit des « Bienavanturanzas » au Musée Archéologique National, celle du Victoria and Albert Museum à Londres (nº 4075/57) et celle qui appartient à D. Manuel Gómez Moreno. De nouvelles pièces nous font mieux connaître l'existence et l'activité d'un atelier d'ivoireries qui travailla régulièrement à Cuenca, au milieu du XIe siècle. Ces pièces, toutes inédites, sont : le coffret de la cathédrale de Narbonne, la petite plaque de la collection Stoclet et une autre plaque qui fit partie de la collection Chicote à Valladolid. Le coffret de Narbonne est une boîte cylindrique, avec un couvercle hémisphérique, analogue par sa forme au coffret de la cathédrale de Zamora. Comme ce dernier coffret, il est composé de deux parties qui sont réunies par des charnières d'argent. Sa décoration est faite tout entière de rinceaux floraux disposés en motifs symétriques et dont la répétition trahit un défaut d'imagination dont ne souffrait pas l'atelier cordouan. Au bas du couvercle, court l'inscription suivante en caractères coufiques : « La bénédiction d'Allah ! (Ceci est) de ce qui fut fait dans la ville de Cuenca pour la......... du hajib, caïd des caïds, Ismaïl ». Il s'agit donc d'une œuvre dédiée au prince tolédan Ismaïl qui mourut jeune encore, trop tôt pour avoir pu régner à Tolède. La plaque de la collection Stoclet est très étroitement apparentée à celle que possède D. Manuel Gómez Moreno. Leurs dimensions sont semblables et leurs rinceaux floraux sculptés en fort relief, présentent de grandes ressemblances. Leur décoration est faite de deux cercles entrelacés qui enserrent des couples d'oiseaux affrontés, séparés par une plante stylisée qui rappelle le *hem*. La plaque qui appartient à la collection Chicote forme partie des versants latéraux du couvercle pyramidal d'un coffret. La décoration consiste en deux gazelles affrontées, aux cous enlacés, sur un champ couvert de rinceaux floraux. Les grandes ressemblances qui existent entre ces restes de coffret et les coffrets de Palencia et de Narbonne nous permettent d'affirmer que nous sommes en face d'œuvres sorties de l'atelier de Cuenca, au milieu du XIe siècle.

***

Lecture est enfin donnée d'un travail de M. E. LAMBERT, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, sur les rapports de l'art hispano-mauresque et de l'art roman (1). Les éléments que l'art roman de France a empruntés à l'art hispano-mauresque ont déjà été étudiés, par M. Mâle, de façon telle qu'il n'y a plus lieu de revenir aujourd'hui sur cette question. Mais les relations qui ont existé en Espagne même entre l'art musulman et l'art chrétien médiéval offrent encore bien des problèmes à résoudre; et, d'autre part, on se rend compte de plus en plus combien il est artificiel de considérer l'histoire de l'art roman comme s'étant développée indépendamment au nord et au sud des Pyrénées dans les régions qu'ont séparées depuis des frontières politiques. L'influence de l'art hispano-mauresque s'est exercée sur l'art roman d'Espagne en même temps que sur celui de France et à peu près de la même manière. Les variétés de l'art hispano-mauresque qui ont influé ainsi que l'art roman ne peuvent guère être, d'après la chronologie, que l'art musulman du Califat andalou du xe siècle et celui des « Reyes de Taifas » au siècle suivant. Mais il ne faut pas négliger en même temps l'action indirecte de l'art chrétien mozarabe qui a, sur bien des points, réflété celui de l'Islam espagnol contemporain. Les emprunts de l'art roman hispano-mauresque ont porté d'abord sur des éléments du décor architectural : le modillon à copeaux, employé plus ou moins librement sous les diverses formes que l'on en trouve à la mosquée de Cordoue et dans les églises mozarabes; les coupolettes creusées pour orner une surface lisse comme aux coupoles de Cordoue et au mihrab de Saragosse. Ce sont ensuite des formes proprement architecturales : l'art polylobé qui a eu de beaucoup la grande fortune dans les monuments chrétiens; parfois, bien plus rarement, l'arc outrepassé circulaire ou brisé plus ou moins bien compris; enfin, l'encadrement rectangulaire des arcs, si caractéristiques de tant de portes musulmanes. L'imitation des formes de l'art musulman a été, en outre, en Espagne jusqu'à faire reproduire parfois dans des œuvres romanes l'aspect extérieur de monuments d'Islam. Peut-être en a-t-il été ainsi au clocher catalan de San Cugat del Vallés, dont l'aspect actuel est celui d'un minaret de mosquée. Les tours hispano-mauresques à lanterne ou polygonales ont inspiré, en tout cas, la chapelle funéraire de Torres del Río en Navarre; et les « cimborios » célèbres de Zamora, Salamanque et Toro rappellent à certains égards des coupoles musulmanes comme celle qui s'élève en avant du mihrab de la grande mosquée de Kairouan. C'est, enfin, au nombre de ces emprunts faits à l'art hispano-mauresque par l'art roman qu'il faut compter l'imitation des voûtes nervées musulmanes ou mozarabes dans d'assez nombreux monuments chrétiens au nord et au sud des Pyrénées. Dans ce cas, comme dans tous les autres, il y a eu imitation très libre, ou plus exactement transposition de formes orientales dans un esprit tout différent de celui qui avait inspiré les œuvres ayant servi de modèles.

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XVII, 1933, p. 29 et suivantes.

***

La séance du 19 avril est présidée par M. José Ferrandis.

M. Georges Marçais étudie les rapports artistiques entre le Maghreb et l'Egypte. On a signalé, à diverses reprises, les traces d'influences maghrébine — de Berbérie ou d'Espagne — dans l'art musulman d'Egypte. L'auteur essaie d'en dresser le bilan et de préciser ce qui, dans les monuments égyptiens, leur confère un caractère exotique. Il recherche quels moments de l'art du Maghreb ces importations représentent et quelles conditions de l'histoire politique ont pu favoriser ce rayonnement de l'art maghrébin (1).

***

M. Boris Maslow, inspecteur des Beaux-Arts à Fès, présente une communication sur la décoration des minarets mérinides de cette ville. M. Masłow a étudié et relevé cinq minarets mérinides de Fès : le minaret de la Grande Mosquée de Fès-Jdid, le minaret de la medersa Seffarin, le minaret de la mosquée Al Hamra à Fès-Jdid, le minaret de la mosquée Cherabliyn, le minaret de la medersa Bou Inaniya. Il a établi les plans, coupes et élévations de tous ces minarets. Il s'est, ensuite, attaché à retrouver les tracés géométriques de tous les entrelacs losangés, aujourd'hui oubliés des artisans marocains. Il a pu constater que non seulement les grandes lignes de l'entrelacs, mais les courbes florales elles-mêmes étaient déterminées par des tracés rigoureux. L'entrelacement du réseau à son cadre et ses conséquences décoratives ont été également analysées par M. Maslow. Cette série de relevés et d'études techniques complète notre connaissance du décor hispano-mauresque aux XIII[e] et XIV[e] siècles et fournit les documents nécessaires aux travaux de restauration qui viendraient à être entrepris pour ces minarets.



M. A. Ruhlmann, du Service des Antiquités du Maroc, examine, dans sa communication, des moules à bijoux d'origine musulmane. Au cours des travaux de fouilles entrepris par le Service des Antiquités du Maroc, tant à Volubilis qu'à Dchîra (à 17 km. au sud de Rabat), on a découvert, dans chacun de ces chantiers, un fragment de moule. Ces pièces sont, l'une et l'autre, assez grandes et surtout suffisamment explicites, par les motifs en creux et au rebours qui les caractérisent pour ne pas laisser de doute quant à leur destination : ce sont des moules à bijoux d'origine musulmane. Ces deux fragments appartiennent au modèle dit « bivalve » et permettaient d'en tirer un nombre illimité d'objets du même genre, à savoir des plaquettes, des amulettes, des pendeloques et des éléments de collier. On retrouve sur les deux moules comme sujet principal, une plaquette radiée à zones concentriques. Pour celui de Dchîra, la présence d'un thème décoratif de l'ordre animal

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 95 et suiv.

est de quelque aide pour lui assigner une date. Ce motif, qui rappelle le style fatimide d'Egypte, réflète une réminiscence pré-islamique et paraît se rattacher à un prototype oriental, par exemple aux arts sassanides. Comme ce fragment était associé, à sa découverte, à des poteries qui apparaissent par ailleurs dès le XIe siècle, il semble à son tour à peu près de la même époque. Celui de Volubilis ne fournit pas de critère aussi précis pour son classement. D'une facture plus archaïque, d'un dessin simple et purement géométrique, il pourrait être de fabrication indigène et appartenir, sinon à l'époque pré-islamique (berbère), du moins à l'ère proto-islamique (époque idriside).



La communication que fait ensuite M. Henri TERRASSE, directeur d'études à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, porte sur le *jama' al-gnaïz* de la mosquée d'al-Qarawiyin. Le plan de la mosquée d'al-Qarawiyin publié par A. Pauty dans *Hespéris*, avait donné les grandes lignes des constructions qui s'appuient sur le mur de la qibla et qui, par leur aspect extérieur, semblaient bien appartenir à la reconstruction almoravide qui a donné à la mosquée ses dimensions actuelles. Il a été possible, il y a quelques années, de visiter ces annexes sud de la mosquée. En dehors d'une bibliothèque, de construction plus récente, aujourd'hui agrandie et ouverte au public, ces constructions, qui datent de 1143-1147, comprennent un pavillon sur arcades qui constitue le *jama' al-gnaïz* proprement dit et une cour de forme irrégulière bordée de galeries. Le *jama' al-gnaïz* est une qoubba de plan carré, aux murs allégés d'arcades géminées, en plein cintre outrepassé, qui retombent, par l'intermédiaire d'un motif serpentiforme, sur des colonnes et des chapiteaux oméiyades. Les Almoravides ont donc, avant les Almohades, orné leurs sanctuaires de colonnes et de chapiteaux arrachés à des monuments espagnols de temps du Califat. Ce pavillon carré est couvert d'une très belle coupole à stalactites, ponctuée de coupolettes à côtés. Ce dôme, qui a la même vigueur que les coupoles à nervures des mosquées almohades, est le plus ancien des dômes à stalactites connu dans l'Occident musulman. D'autres plafonds à stalactites, plus vastes encore, se verraient dans l'oratoire même de la mosquée. La présence d'une mosquée des morts au sud de la salle de prières a obligé, contre l'usage, à percer des portes de communication dans le mur de la qibla. Ces portes à arcades géminées sont des répliques des arcades du *jama' al-gnaïẓ* : ells s'ornent, elles aussi, de colonnes et de chapiteaux oméiyades. Le *jama' al-gnaïz* et ses abords forment donc, malgré l'irrégularité de leur plan, un ensemble décoratif parfaitement ordonné et d'une réelle beauté. De ces annexes sud, il est possible d'étudier le décor du pignon de la nef axiale de l'oratoire. Les belles arcatures florales qui tapissent ce mur s'apparentent étroitement, par leur vigoureuse mouluration et par leurs lignes raffinées, aux décors de l'Aljaferia de Saragosse. Tout ce que nous pouvons saisir maintenant de la mosquée almoravide d'al-Qarawiyin nous montre donc un art purement espagnol, soucieux de richesse autant que de sub-

tilité. Le sultan almohade Abd el Moumen, en imposant le décor large aux maîtres d'œuvre qu'il chargeait d'orner ses mosquées, a donc bien changé pour quelque temps l'évolution décorative de l'art hispano-mauresque.



M. Marcel Vicaire, inspecteur des Arts Indigènes à Fès, présente un bois sculpté récemment acquis par le Musée du Batha. C'est un fragment de poutre sculptée dont le décor s'ordonne en panneaux. Des entrelacs géométriques, dessinés en minces baguettes, se mêlent parfois à la flore. Le tracé de ces motifs géométriques, les types des palmes nervées rappellent la décoration du palais de l'Aljaferia à Saragosse et surtout les panneaux sculptés de la chaire almoravide d'Alger. Le modèle est d'une vigueur et d'une finesse exceptionnelles. Tout fait donc penser qu'on est en face d'un bois sculpté du XII[e] siècle, sans doute d'époque almoravide. Cette poutre sculptée, trop large pour avoir appartenu à une chaire, trop mince pour avoir été utilisée comme semelle ou linteau, pourrait être un montant de porte, ou mieux, un fragment de maqsoura.



Le 20 avril, la section s'est transportée à Volubilis. Les membres de la section se sont entretenus en particulier des survivances de l'art antique dans l'art musulman d'Occident.

Le Secrétaire,
Henri Terrasse.

Sixième section

DROITS MUSULMAN ET COUTUMIER

La section de droit musulman et de droit coutumier berbère du VIII[e] Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, présidée par M. Louis Milliot, professeur de droit musulman à la Faculté de Droit d'Alger, a tenu deux séances, les 18 et 19 avril, et a entendu sept communications de MM. Milliot, Maunier, Surdon, Loubignac, Pesle, Peyronnie, Guay, Marcy et Bruno.



La communication de M. Louis Milliot a pour objet « la notion de souveraineté dans le droit public nord africain ».

On admet généralement que, si la suppression, en Algérie, du gouvernement des beys, a entraîné la disparition de la souveraineté algérienne, au contraire le maintien en Algérie et au Maroc d'un gouvernement et d'une administration

indigène comportait l'existence et la superposition de deux souverainetés, une souveraineté indigène, maintenue par les traités mais vidée d'une partie de ses attributions dévolues à la souveraineté française. En fait, l'idée d'une souveraineté indigène a rendu de grands services, en matière judiciaire, politique et administrative. Et cependant, il est bien évident que cette croyance en une souveraineté indigène préexistante néglige le fait, bien connu, qu'en passant d'une civilisation à une autre les concepts prennent une signification différente : elle est, d'autre part, peu en accord avec la tradition anarchique de l'Afrique du Nord, où la situation juridique que nous appelons souveraineté n'a jamais pu s'établir d'une manière durable. Il apparaît ainsi que nous avons dû traiter avec des souverains sans royaume, sauf à entreprendre ensuite la conquête du pays révolté. Le bey et le sultan devenus, en Tunisie et au Maroc, les collaborateurs de notre entreprise de pacification et d'organisation se sont vu reconnaître rang et attributions de souverains ; mais nous ne leur avons pas abandonné la souveraineté et, ainsi, l'on peut dire que l'existence de souverains tunisien et marocain n'emporte pas celle de souverainetés tunisienne et marocaine.

Ainsi, nos sujets algériens, comme nos protégés tunisiens et marocains sont des « mineurs politiques ayant pour tuteurs naturels les délégués du pouvoir souverain de la France ».



M. René Maunier étudie « l'idée d'Etat et la notion de droit territorial en Algérie ».

La colonisation est un contact entre des peuples d'état différent, qui ne sont pas au même rang dans la gamme des types sociaux : elle est, en Algérie surtout, la mise en relation de la Tribu, ou bien de la Cité, avec la Nation et avec l'Etat. Les indigènes algériens avaient l'idée de parenté et l'idée aussi de vicinité ; ils n'avaient pas, à proprement parler, *l'idée* de nationalité, avec ses attributs : le terroir commun, le parler commun et le droit commun. Ce sont les Turcs, et surtout les Français qui ont donné aux Algériens l'idée de nation et l'idée d'Etat, en imposant un droit commun territorial valant pour tous, régnant pour tous, sur tout un ample territoire dessiné par des frontières.

On peut trouver pourtant, chez les Kabyles et chez les Mzabites, des germes de l'idée d'Etat territorial. On peut saisir, au Mzab surtout, la formation d'un droit commun territorial et d'un ordre public national.



M. Surdon étudie « les concepts du droit public en Occident et en droit musulman dans la notion du Protectorat ».

Les auteurs européens ont édifié une théorie du Protectorat dite théorie du Protectorat en droit international. Dans cette théorie, ils envisagent les rapports

du protecteur et du protégé comme si les concepts de l'Etat et de la Nation étaient les mêmes de part et d'autre, c'est-à-dire sous le seul angle des données du droit international public d'Occident.

Ils aboutissent ainsi pour rendre compte des faits à une série de contradictions qu'ils expliquent en donnant au fait le pas sur le droit.

Il existe même des faits dont ils ne peuvent rendre aucun compte : le rôle exact du Résident général, le support législatif dans le Protectorat, la naturalisation française, obtenue jure soli dans le protectorat marocain, les opérations effectuées au Maroc par la Caisse Nationale d'Epargne et la caisse des Dépôts et consignations, le rôle du Trésorier général etc...

Pour plus de commodités dans l'explication de certains faits, ils ont assimilé le Protectorat tantôt à une tutelle tantôt à une curatelle en indiquant à propos du Maroc notamment, que la curatelle française s'était transformée peu à peu en tutelle.

Enfin, pour certains auteurs le Protectorat serait un état instable destiné à se transformer soit en indépendance du pays protégé, soit en annexion.

Toutes ces conceptions cessent d'aboutir à des impasses si on fait intervenir, dans la convention du Protectorat, la notion du droit public musulman telle qu'elle nous est donnée par Ibn Khaldoun.

On s'aperçoit alors que le souverain du Maroc, lorsqu'il a apposé son sceau sur le traité de Protectorat, a transféré à la France tout ce qu'en droit public occidental on range sous la rubrique souveraineté externe, en conservant pour lui les pouvoirs tirés du seul concept qui n'ait pas place dans notre droit public : la souveraineté théocratique.

C'est, d'ailleurs, l'opposition radicale entre les deux concepts de droit public, l'occidental et l'oriental, qui a conduit la France à établir son Protectorat au Maroc. L'histoire des relations entre la France et le Maroc, avant l'établissement du Protectorat, le démontre surabondamment. On n'a plus besoin, dès lors, de recourir à la comparaison du Protectorat avec la tutelle ou la curatelle pour rendre compte des relations entre le protecteur et le protégé et l'on n'est plus obligé de conclure que le protectorat est un état instable.

Enfin, on cesse, lorsqu'on a introduit dans l'étude du Protectorat la notion du droit public oriental, de rendre compte des faits en faisant constamment prédominer le fait au préjudice du droit. On demeure dans le domaine du droit et, si l'on quitte le droit international public d'Occident, c'est pour entrer dans le droit international public d'Orient.

***

M. Loubignac étudie « la représentation en droit musulman ».

La tentative d'introduction de la représentation dans le droit musulman, à la faveur d'une stipulation expresse du de cujus, a tourné court par suite de l'opposition des docteurs.

Elle prend la forme d'un acte par lequel le disposant attribue aux descendants de l'un de ses enfants prédécédé, la part que ce dernier aurait eue s'il avait été vivant à l'ouverture de la succession de son père disposant.

Les auteurs ont restreint les conséquences de cet acte en le considérant, après discussion, comme un testament dont ils lui ont appliqué les règles; ils ont, en conséquence, décidé que les appelés ne sauraient avoir ensemble plus de la quotité disponible et, à ce titre, ils n'ont retenu à l'égard de l'appelé qu'une condition, à savoir, qu'il ne doit pas hériter du disposant au moment où s'ouvre sa succession; il n'est même plus nécessaire qu'il soit parent de ce dernier; le représenté, par contre, doit être obligatoirement un enfant de l'appelant. Ajoutons qu'en pratique les bénéficiaires d'un acte de représentation sont toujours ses petits-enfants.

Les appelés se partagent donc la part que leur auteur aurait reçue, s'il avait été vivant à l'ouverture de la succession : la notion de partage par souche apparaît ainsi en droit musulman.

La part des bénéficiaires étant déterminée par prélèvement sur celle des agnats le plus souvent puisque le représentant est un fils — ou, s'il est une fille quand elle a des frères — il reste à l'imputer sur l'ensemble des parts en faisant concourir les réservataires au sacrifica, par deux méthodes de calcul, selon les termes employés par l'appelant pour exprimer sa volonté. Cette part est répartie, pour le cas, le plus général, où les appelés sont des enfants de fils ou de filles selon la règle de partage des agnats, à savoir deux au garçon pour une à la fille.



M. O. Pesle, sous ce titre : « Une idée générale en droit musulman », se propose de montrer que les principales règles du statut personnel musulman suivent pas à pas la nature, de telle sorte qu'elles permettent de fixer l'état et la capacité des personnes d'une façon plus exacte que les législations modernes; et alors que les lois modernes se contentent très généralement de présomption, le droit musulman exige la preuve du fait lui-même tel qu'il a lieu réellement : ainsi, pour la puberté, la majorité civile, c'est-à-dire l'aptitude de l'homme à gérer ses biens, la majorité matrimoniale, c'est-à-dire l'aptitude à consommer le mariage.

Ainsi, le statut personnel des musulmans est concret et « suit trait pour trait le développement physique de l'individu et les formes extérieures dont il s'accompagne, aux étapes les plus importantes de sa course. Moins réaliste, le droit moderne substitue aux constatations directes les données de l'expérience... Il est abstrait ».

***

M. Georges PEYRONNIE présente une étude d'ensemble sur « le serment dans le droit malékite et plus particulièrement dans la procédure marocaine ». Après avoir indiqué l'importance du serment dans la loi religieuse, il expose les règles de la prestation du serment judiciaire et étudie les principales catégories de serments (*tohma, qada, inkar, tekmil enniçab*) ainsi que les conditions d'aptitude exigées de celui qui prête serment ; les cas du mineur pubère ou impubère, de la femme, du dément sont analysés très minutieusement à la lumière de la jurisprudence, telle qu'elle est rapportée dans l'*Amal el Fasi.*

***

M. Francis GUAY présente le « Commentaire, par Sidi Abdeslam ben Mohamed el Hawari, du formulaire des actes juridiques de Sidi Mohammed ben Ahmed ben Hamdoun Bennani dit Feraoun ». Il étudie, à titre d'exemple et à l'occasion du commentaire de l'acte premier de ce formulaire, relatif au mariage, le texte de l'acte, puis le texte du commentaire et analyse les règles qui s'en dégagent tant en ce qui concerne l'acte juridique en général que l'acte du mariage proprement dit.

La traduction de cet important ouvrage apportera une très utile contribution à l'étude du notariat musulman marocain.

***

M. G. MARCY, dans une communication sur « le serment en droit coutumier berbère du Maroc central », montre la place considérable qu'occupe, en fait, dans la coutume ce mode de preuve. Le serment berbère, qui est essentiellement un serment collectif et non individuel, s'analyse « en une sorte d'épreuve solennelle de pureté subie par le défendeur et sa famille, mystiquement responsable avec lui de sacrilège éventuel constitué par un faux serment ». Il rejoint, sous la forme originale de l'anthropolâtrie, qui est la religion traditionnelle des indigènes, la série des ordalies, ou moyens mystiques d'épreuve connus autrefois sous le nom de « jugements de Dieu ».

***

M. Henri BRUNO fait une communication sur un manuscrit, encore inédit, du jurisconsulte Al Wancharisi, le *Kitab Al-Aqdia* (livre des affaires judiciaires). Ce manuel du parfait cadi réuni des matières généralement éparses et traitées sans ordre logique dans les différents recueils de droit musulman. L'auteur y étudie successivement la définition de la judicature, sa qualification légale, le principe de son institution, le fait de rechercher la judicature et la qualification de cette recherche suivant les circonstances, les conditions que doit réunir le cadi, et les éléments fondamentaux de la judicature ; des appendices exposent très clairement la jurisprudence des cadis de Fès sur des points particuliers de procédure.

Ce manuscrit sera prochainement édité (texte et traduction) par MM. Gaudefroy-Demombynes et Henri Bruno.

Le Secrétaire,
Henri Bruno.

Septième section

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE PRÉISLAMIQUES

La septième section du VIIIe Congrès a tenu trois séances, présidées tour à tour par MM. J. Carcopino, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne ; par M. A. Audollent, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont et par M. Reygasse, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Le 20 avril, une excursion a été organisée à Volubilis. Aux membres de la section s'étaient joints une quinzaine d'autres congressistes heureux de visiter les ruines de la cité romaine du Zerhoun. C'est là qu'ont été faites les trois dernières communications du Service des Antiquités. Le Service a profité de la présence des directeurs et ancien directeur des Antiquités d'Algérie et de Tunisie, pour procéder à d'utiles échanges de vues sur l'entretien des ruines, la restauration et la conservation des monuments, surtout celles des mosaïques, problème délicat entre tous et pour lequel aucune solution rigide ne peut intervenir.



A la séance du 10 avril, M. Reygasse aborde, dans une communication, des *Questions de préhistoire nord-africaine.*



Puis, M. Ruhlmann présente un mémoire sur *Volubilis préhistorique.*

Au cours des fouilles entreprises à Volubilis par le Service des Antiquités, on a également mis au jour, trouvailles plutôt inattendues, toute une série d'objets préhistoriques. Ces vestiges, qui comprennent : de nombreuses haches polies, un polissoir, une meule dormante et un broyeur, un petit racloir en silex et un vase en terre cuite, représentent, pour l'instant, la plus ancienne civilisation rencontrée sur la butte principale de Volubilis : le Néolithique.

Les origines pré-romaines de Volubilis ne faisaient plus aucun doute, depuis la découverte, en 1916, de la fameuse inscription de Marcus Valérius Séverus. Celle-ci nous apprend, en effet, entre autres, que l'administration de la ville primitive, à la tête de laquelle se trouvait un suffète, était calquée sur celle des colonies carthaginoises. Mais, à la suite de ces nouvelles découvertes, Volubilis, connue

jusqu'à présent uniquement comme grande cité romaine du Maroc, prendra également rang parmi les stations préhistoriques de ce pays.

Grâce à sa situation exceptionnelle, la hauteur avancée, facile à fortifier et à défendre, a sans doute été habitée depuis la plus haute antiquité et a dû porter, pour ne mentionner que les agglomérations connues, le village néolithique, la colonie punique et, enfin, la cité romaine. Les origines de Volubilis sont donc bien antérieures à la période historique et se perdent dans la nuit des temps.

* * *

M. L. Poinssot, directeur des Antiquités de Tunisie, à son nom et à celui de M. A. Merlin, membre de l'Institut, présente, a la séance du 19 avril, une communication sur les *Chapiteaux ioniques trouvés en mer près de Mahdia* (*Tunisie*).

Si des différences de décor et de dimensions permettent de répartir en neuf groupes et en trois catégories, grands, moyens et petits, les nombreux chapiteaux ioniques sortis de la mer, ceux-ci n'en ont pas moins entre eux un air de famille sur lequel on ne saurait trop insister et ils sortent d'ateliers dont les ouvriers ont subi les mêmes influences et travaillé selon les mêmes méthodes. Comme aucun d'eux ne porte de trou de scellement, il est évident qu'ils n'ont jamais été mis en place et sont tous contemporains. On ne peut, ici, qu'indiquer les points communs qu'offrent les différents types.

Malgré l'économie de matière qui en serait résultée, jamais le bloc dans lequel a été taillé le chapiteau ne fait corps avec le premier tambour du fût. Selon l'usage de l'époque hellénistique, le plateau est toujours très aminci. L'abaque, qu'il ait pour profil un angle obtus ou un quart de rond, est nu ; sa surface supérieure est rigoureusement carrée ou, dans le cas des chapiteaux qui ont quatre faces à volutes, inscriptible dans un carré. La volute qui est constituée non par une baguette demi-ronde, mais par des filets juxtaposés à trois involutions, on compris celle incomplète adhérant à l'œil : ces spires dont, comme on sait, le tracé présente d'assez grosses difficultés ne sont jamais tout à fait régulières. Une verticale passant par le centre de la volute aboutirait à l'intérieur de la face d'appui et à une légère distance du bord de celle-ci.

Comme dans d'autres chapiteaux hellénistiques, il n'y a d'oves, à cause de l'amincissement du plateau, que sur les faces à volutes. Sur chacune, l'ove médian est toujours entièrement dégagé, alors que les autres sont plus ou moins recouverts par les palmettes accolées aux volutes.



M. Leschi, directeur des Antiquités d'Algérie, aborde le problème de l'*Alimentation en eau de Timgad.*

Une découverte récente (dernier mois de 1932) vient compléter ce que nous savions déjà de l'alimentation en eau de Timgad.

On a trouvé, en effet, à 200 m. environ à l'Ouest du Baptistère, deux grandes

conduites d'eau sensiblement parallèles et mesurant à l'interieur 1 m. 30 de hauteur et 0 m. 60 de largeur. A peu de distance de ces conduites, on a découvert deux bassins contigus.

L'un, en briques, mesure 4 m. 60 × 1 m. 75 et 1 m. 30 de profondeur. Le second, en pierre, 6 m. 70 × 4 m. 25 et 2 m. de profondeur. Ils communiquent par trois ouvertures percées à mi-hauteur dans le mur mitoyen. Une inscription a été trouvée dans le grand bassin, elle permet de dater le monument de façon approximative. Elle a été gravée sous le règne de Commode. Les noms et titres de l'empereur ont été martelés, puis rétablis sous le règne de Septime Sevère, mais de façon succinte. L'inscription nous apprend que c'est le légat, M. Valerius Maximianus, consul, qui fait a exécuter ce travail de captage d'une eau qualifiée de « paludensis ». Il faut en conclure que nous nous trouvons en présence de deux bassins de décantation selon la formule de Pline (Hist. Nat. XXXVI, 52) : « Utilius geminas esse ut in priore vitia considant atque per colum in proximam transeat maxime pura aqua ». Organisation d'autant plus nécessaire que cette eau, dite paludensis, marécageuse, devait probablement être chargée d'impuretés et souillée de terre. Frontin appelle ces bassins des « piscinae limariae ».

L'ouvrage de Timgad a dû être effectué autour de 191, époque du commandement de Valerius Maximianus, époque où la cité fondée par Trajan en 100 s'était considérablement agrandie et avait de plus grands besoins en eau. Le problème qui reste à résoudre est celui du point de départ des canalisations. Les travaux qui se poursuivent permettront, il faut l'espérer, d'apporter une réponse à cette question.



M. J. Carcopino, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, lit un mémoire intitulé « *Volubilis regia Jubae* » (1). Frappé du nombre et de la qualité des œuvres d'art qui ont été exhumés des fouilles de Volubilis, dont les plus belles, une tête de marbre et le Dionysos couronné de lierre, ne sauraient descendre plus bas que la période augustienne, où la Maurétanie était encore indépendante, M. Carcopino s'est demandé si leur découverte en cette cité ne devait pas s'expliquer comme celle des chefs-d'œuvre retrouvés à Cherchell par la présence du roi Juba. A ses yeux, Volubilis, à égalité avec Caesarea (Cherchell), a été une résidence du roi-collectionneur.

Juba II s'est intéressé à la portion occidentale de ses Etats. Il y a séjourné, s'il est vrai qu'il a lui-même choisi le site de Mogador pour y installer, comme le dit Pline, ses teintureries des îles purpuraires ; et qu'on ait pu attribuer soit à lui-même, soit à son médecin qui, évidemment, l'y avait accompagné, la découverte, dans l'Atlas, de l'Euphorbe. Or, Juba, dans l'ouest de la Maurétanie, pouvait résider partout, sauf à Tanger, Zilis, Babba et Banasa qui, colonies fondées

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XVII, 1933, p. 1 et suivantes.

par Octave, étaient soustraites à son autorité, et rattachées au gouvernement de l'Espagne.

Cela posé, le choix de Volubilis devient évident, et les ressemblances que présentent l'histoire et les monuments de cette ville avec les monuments et l'histoire de Caesarea sont décisives :

1° Caesarea s'appelait d'un nom punique Iol, et son sol nous a livré une série de vestiges puniques. Volubilis, à l'époque de l'indépendance, était une ville organisée à la punique, avec des sufètes comme magistrats supérieurs ;

2° Après Carthage, Caesarea est la ville d'Afrique où l'on a découvert le plus d'inscriptions grecques, dont l'existence est liée aux goûts grécisants de Juba II. Si l'on excepte l'épitaphe d'El Ksar, tous les fragments d'inscriptions grecques exhumés du Maroc viennent de Volubilis.

3° Caesarea abonde en monuments relatifs aux cultes égyptiens que la femme de Juba II, Cléopâtre Selené, y avait mis en honneur. Les mêmes cultes ont laissé leurs traces à Volubilis.

4° Caesarea, qui avait été résidence de Bocchus, puis de Juba, devint résidence du procurateur de Maurétanie Césarienne. Volubilis, pareillement, a servi de résidence au procurateur de Maurétanie Tingitane, qui y habitait la *domus* officielle, le palais du gouvernement reconstruit sous Gordien III, et qui, aussi bien sous Probus (en 277 et 280) que sous Marc Aurèle (161-180), y a négocié et conclu la paix avec les Baquates.

Ce dernier argument, fortifié par la localisation, à Volubilis même, du *concilium provinciae*, et à Volubilis ou aux environs immédiats de Volubilis, de la plus forte garnison romaine qui ait été concentrée au Maroc, emporte la conviction. Le gouverneur romain a succédé au roi indigène ; et l'on peut conclure en toute tranquilité : *Volubilis regia Jubae.*



M. Ruhlmann présente une note sur *Le bracelet-bourse romain de Volubilis.*

Fin décembre 1930, on a mis au jour, à Volubilis, en dégageant une conduite d'eau, un bracelet creux, d'un modèle spécial. Sa surface extérieure porte, en effet, une ouverture fermée par une petite trappe qui coulissait perpendiculairement dans deux glissières rapportées. Le vide intérieur était rempli de monnaies anciennes. Le tout formait un bracelet-bourse, d'un aspect peu élégant, mais d'une utilité incontestable.

Le trésor contenu dans ce bracelet se compose de 115 deniers romains d'argent, dont 3 pièces de la République et 112 du Haut-Empire. En ce qui concerne la date de constitution de ce trésor, ce sont les monnaies d'Hadrien (117 à 138), les plus récentes, qui sont de quelque aide. Elles fournissent, par la mention du Ier et du IIe consulat de cet empereur, des indications chronologiques assez précises. Il en résulte, en effet, que ce petit trésor a dû être formé dans les premières années

de son règne et qu'il a été perdu ou enfoui à Volubilis entre 120 et 124 ap. J.-C., car on ne rencontre plus aucune monnaie frappée à partir de l'an 125 ap. J.-C.

Quant aux motifs politiques ou événements historiques qui ont pu causer la perte ou l'abandon de ce bracelet, il est difficile, sinon impossible, de se prononcer. Toutefois, la deuxième moitié du IIe siècle de notre ère fut, en Maurétanie Tingitane, une époque tumultueuse. Y a-t-il corrélation entre ces événements guerriers et l'enfouissement du trésor ? Il se peut, mais d'un autre côté ce fait est trop isolé, trop insignifiant et l'histoire de Volubilis est encore trop peu connue pour affirmer des rapports directs.

Mais, d'autre part, le bracelet-bourse de Volubilis, avec son trésor, trouvaille peu commune, constitue un fait unique dans les annales de l'archéologie romaine du Maroc.



Au cours de la séance du 20 avril, M. R. THOUVENOT fait une communication sur *Les thermes de la maison d'Orphée à Volubilis*.

La maison que l'on appelle la maison d'Orphée, à cause du sujet de la grande mosaïque qu'elle renferme, occupe, dans la région sud-est de Volubilis, une place à part. Au milieu d'un quartier industriel et commercial, c'est un bel hôtel particulier à qui on a réservé une superficie de près de 1.800 mètres carrés. Elle offre l'intérêt de montrer dans un même bâtiment, à la fois les locaux industriels : pressoir, moulin, boutiques qui font vivre le propriétaire, et son habitation. Dans celle-ci se trouve, fait unique à Volubilis, une installation de bains privés ; c'est elle qui fait l'objet de cet exposé.

Cette installation ne modifie pas, il est vrai, ce que l'on savait déjà sur les thermes romains. Mais elle a l'avantage de montrer, régulièrement disposés suivant l'ordre des différentes opérations, toutes les salles nécessaires au bain : une étuve tiède, une étuve chaude, deux salles à bain chaud avec leurs baignoires de ciment, deux foyers, les hypocaustes avec leurs piliers de briques, et leurs conduits articulés, deux piscines froides, une grande et une petite, une salle de destination indéterminée, située entre les bains chauds et les bains froids ; sans doute devait-elle servir aux frictions.

L'intérêt de ces thermes réside dans les particularités suivantes :

1° Leur facilité d'accès : ils donnent sur le grand vestibule, donc entrée commode pour les membres de la famille et invités ; et, à l'opposite, un petit escalier permet au maître de maison d'y monter tout de suite de ses bureaux ;

2° L'habileté déployée dans leur organisation : porte de sortie directe sur la rue, petit réduit entre les deux foyers pour placer le charbon, autre réduit sous l'escalier pour le matériel, système d'allumage perfectionné, utilisation au maximum de la chaleur des pièces chaudes vers les pièces tièdes : raccord rapide avec la canalisation et l'égoût ;

3° La beauté de leur décoration — sans doute le gros œuvre est en petit appareil, les hypocaustes en briques, et la maçonnerie grossière — mais les revêtements étaient en mortier très fin, et surtout les pavements en mosaïques très belles : la mieux conservée a malheureusement été maladroitement réparée dès l'Antiquité ; mais son décor géométrique est très varié, très soigné, et de très bon goût.

On reste donc vraiment surpris de voir comment l'architecte, dans un espace relativement restreint, a pu faire tenir une installation aussi complète et aussi commode. Dans cette province, pourtant tardivement soumise, on trouve d'emblée, chez un particulier, les qualités maîtresse de la colonisation romaine : l'amour du confortable et l'économie des forces.



M. O'Farrel, conservateur des ruines de Volubilis, présente une note sur *Les chapiteaux de Volubilis.*

Le nombre des chapiteaux retrouvés dans les ruines s'élève, à ce jour, à 330 (chapiteaux de colonnes, de demi-colonnes, de piliers, de pilastres).

On peut les classer en quatre groupes et distinguer :

1° Un type ionique (une quinzaine d'exemplaires) ; ce groupe paraît circonscrit à la partie nord de *decumanus maximus.* Il est, en général, d'une facture assez lourde. Tous les exemplaires sont taillés dans un calcaire gris à grain serré ;

2° Un type ionique corinthisant (six exemplaires), trouvés dans la maison aux colonnes ou aux abords : ionique par la forme des volutes, corinthien par la forme générale tronconique et la présence de couronnes de feuilles superposées.

3° Un type de chapiteaux corinthiens ou corinthisants. C'est le plus répandu. La forme est ordinairement celle d'un tronc de cône, quelquefois d'un cylindre presque parfait, ou d'une pyramide quadrangulaire. Il est orné de deux couronnes de feuilles, celle du bas en général plus haute. La feuille rappelle rarement celle de l'acanthe ; quelques détails la rapprochent plutôt de celle du palmier-nain. Un autre motif de décoration est formé par les hélices, celles-ci traitées avec plus d'originalité : plates, triangulaires, ou striées, et emboîtées par deux et trois paires superposées sur les calices d'où elles sortent.

4° Un type de forme un peu particulière — pseudo-corinthien — très homogène, taillé dans un grès jaunâtre, spongieux. La couronne se compose de lourdes feuilles à nervure centrale en saillie, serrée à la base par une astragale en demiboudin. De cette couronne sortent de grèles hélices qui s'enroulent à droite et à gauche sous l'abaque.

Il est hors de doute que cet art s'est inspiré de l'art romain d'Occident par initiation directe ou souvenirs plus ou moins vivaces. Il a conservé les formes générales, et la disposition des éléments constitutifs du chapiteau, et un certain sens aussi des jeux de la lumière. Mais il est probable que la nécessité de satisfaire

une clientèle plus pressée qu'artiste, a fait adopter un type plus simple. La matière première, d'ailleurs médiocre (calcaire gris compact, mais souvent fissuré), ne se prêtait pas à un travail fouillé. Mais cet art inhabile est loin d'être décadent. Il est vigoureux et franc. Il ne lui a manqué que d'observer la nature, peut-être le temps lui a-t-il fait défaut. Quant à la question des dates, elle est loin d'être résolue : il semble qu'on puisse distinguer une première époque de tâtonnement au Ier siècle, et la seconde de plein développement jusqu'au début du IIIe siècle, ce qui concorde avec le témoignage des textes, des monnaies, de la céramique.



Enfin, M. L. CHATELAIN, chef du service des Antiquités du Maroc, entretient les membres de la section d'*Une inscription de Petitjean* et du *Poste romain d'Anoceur.*

Si le nom du commandant de la quatrième cohorte de Gaulois, Valerius Salvianus, est inconnu, il n'en est pas de même de celui du gouverneur prolégat, C. Julius Maximinus. Il serait hasardeux de voir en celui-ci le futur empereur du même nom, de qui d'ailleurs on ne s'attend nullement à voir matérialiser par une inscription un témoignage de loyalisme envers Sévère Alexandre qui fut sa victime. Il serait plus logique de voir en lui un *custos armorum* de la Legio Prima Adiutrix Severiana, qui éleva, en Pannonie, une inscription à Jupiter en l'honneur d'Alexandre Sévère et qui reconstruisit un temple. Mais il ne paraît pas que l'on se tronve ici en présence du personnage qui fut légat de Dacie en 198 et qui semble bien, comme l'a si opportunément conjecturé M. Jardé, avoir donné son nom au futur empereur : en recevant ainsi de droit de cité, l'ancien berger eut dès lors la faculté de passer d'une aile thrace à une légion.



En juin 1919, M. le Général de Ganay, alors lieutenant-colonel commandant le Cercle de Sefrou (région de Fez), voulut bien aviser M. Chatelain de la toute récente découverte, faite par lui, de trois inscriptions latines ; un peu plus tard, il en découvrit deux autres et réussit à mettre à jour un assez grand nombre de pierres de grand appareil. Le Service des Antiquités reprit, l'année suivante, les fouilles commencées et, dès lors, il lui fut facile de conclure qu'il s'agissait bien d'un poste romain.

L'extrême difficulté des communications, l'obligation de voyager uniquement à pied où à cheval depuis Anoceur jusqu'aux Aït-Khalifa, éloignent de ce poste à la fois touristes et spécialistes, et n'a point permis, comme on se l'était proposé tout d'abord, de comprendre le poste romain d'Anoceur dans l'itinéraire archéologique du présent Congrès.

Il se présente sous l'aspect d'un réduit rectangulaire inscrit dans une enceinte

de même forme et duquel il reste encore environ trois cents pierres de grand appareil bien taillées, épargnées jusqu'ici — qu'on le dise bien vite — par les amateurs de pierre à bâtir. Des cinq inscriptions découvertes, la moins importante, ou mieux la plus fruste, puisque M. Chatelain put à peine y déchiffrer quelques lettres, semble avoir été détruite dans le poste même d'Anoceur, aujourd'hui inoccupé (1).

Du point de vue de la répartition géographique des postes romains de la Maurétanie Tingitane, ce poste constitue, ainsi que celui du Bou-Hellou, entre Fès et Taza, une exception à la règle qui limite au triangle *Tingi-Sala-Volubilis*, ou plus exactement *Tingi-ad Mercurios-Tocolosida*, le « Maroc utile » des Romains, pour adapter à l'antiquité l'une des expressions lumineuses du Maréchal Lyautey.

Le poste du Bou-Hellou, découvert en 1919, paraît bien avoir assuré la liaison entre le Maroc occidental, et le Maroc oriental, soit lors de l'annexion par Caligula, soit depuis la division de la Maurétanie par Claude en deux provinces, la Tingitane et la Césarienne.

Quant au poste d'Anoceur, il y a lieu de reconnaître en lui l'un des gîtes d'étape ou le point de concentration du « groupe mobile » de Suetonius Paulinus. Sous Néron, en effet, nous le savons par Pline l'Ancien (V, I), une armée romaine poursuivit en dix jours de marche, *decumis castris*, une harka de dissidents, jusqu'à un point d'où l'on apercevait le Guir, *usque ad fluvium qui Ger vocaretur*. M. Chatelain a essayé, au cours de ses deux premiers séjours dans la Haute-Moulouïa et le Tafilalet, en avril-mai 1922 et en novembre-décembre 1923, de reconstituer les dix étapes de Suétonius, et ce n'est pas le lieu d'en parler ici, puisqu'aussi bien il s'agit d'exposer des résultats et non d'esquisser des hypothèses, mais il est pourtant nécessaire d'expliquer la raison d'être de ce petit poste en un point que l'on aurait en vain imaginé si l'on s'était borné à interroger l'*Itinéraire* dit d'*Antonin*.

Il semble également inadmissible de supposer qu'il puisse s'agir ici d'un simple poste de surveillance placé en antenne du *limes*, et il est, au contraire, tout-à-fait logique d'expliquer son existence et sa situation si l'on évoque l'expédition de Suétonius : explication à laquelle l'épigraphie n'est point contraire, puisque l'inscription de Flavia Germanilla, flaminique de Tingitane, semble bien dater sans conteste possible du premier siècle de notre ère.



La septième section du VIIIe Congrès, convaincue de l'importance des découvertes archéologiques effectuées au Maroc, a enfin émis, à l'unanimité, les vœux suivants :

1° Que, sans préjudice des communications qui pourraient être faites à Paris tant à l'Académie des Inscriptions qu'à la Commission de l'Afrique du Nord, les

(1) CAGNAT-MERLIN-CHATELAIN, *Inscriptions latines d'Afrique* (Paris, E. Leroux, 1923), nos 645-649.

documents nouvellement mis au jour par le Service des Antiquités soient, au fur et à mesure de leurs trouvailles, publiés dans *Hespéris*, revue destinée à centraliser tous les résultats scientifiques intéressant l'histoire du Maroc.

2° Que, par les soins du Service des Antiquités, soit constituée le plus rapidement possible une série de publications relatives au Maroc préislamique, notamment :

Un recueil des inscriptions latines ;

Un recueil de la céramique romaine (marques et motifs décoratifs) ;

Un recueil des chapiteaux et des motifs décoratifs de Volubilis.

Et, en attendant que puisse être utilement entrepris un atlas archéologique du Maroc, conforme au modèle fourni par Gsell en Algérie, un inventaire raisonné des découvertes préhistoriques et une réédition tenue au courant, complétée et corrigée le cas échéant, du mémoire de Tissot sur la Tingitane.

3° Que soient continuées, avec le même rythme, les fouilles de Volubilis, jusqu'ici couronnées de tant de succès, que soient rapidement poussées celle de Banasa, ville dont l'importance nous est attestée par les textes littéraires et épigraphiques ; que soient entreprises des fouilles au delà des murs musulmans de Chella et, parallèlement, intensifiées les recherches préhistoriques.

4° Que les relations scientifiques avec la Junta de Monumentos Historicos de la zone du Maroc espagnol, jusqu'ici si cordiales, soient rendues de plus en plus étroites pour le plus grand profit de nos études communes.

Le secrétaire,
L. CHATELAIN.

HUITIÈME SECTION

ARTS INDIGÈNES

Les séances ont lieu au Musée du Batha, sous la présidence de M. Prosper Ricard, chef du service des Arts indigènes, qui remplit en même temps les fonctions de secrétaire de la section.

La séance du 18 avril comporte une communication de M. Baldoui et une communication de M. Bel.

M. Jean BALDOUI, inspecteur des arts indigènes à Rabat, présente une communication sur les nouveaux éléments d'évolution dans les arts du Maroc. Tenant leurs principes constructifs de Carthage, de Rome et de Byzance, empruntant leur répertoire ornemental au bassin méditerranéen, à l'Orient et à l'Andalousie, deux formes d'esthétique se sont fixées au Maroc : dans les campagnes, un art populaire qui répondait aux besoins de la vie collective et, dans les villes, un art monarchique obéissant aux directives des souverains et bénéficiant de leur géné-

rosité. Menacés dans leur esprit, aussi bien que dans leurs procédés d'exécution, par la concurrence des importations étrangères, ces deux arts, berbère et arabe, ne pouvaient attendre de salut que d'une rééducation technique conforme aux anciennes traditions, sous le contrôle du Protectorat qui devait en même temps assurer de nouveaux débouchés aux corporations regroupées. Le réveil est aujourd'hui si complet qu'il semble porter en soi les ferments d'une évolution spontanée où l'observation réaliste des objets et des êtres intervient pour la première fois. Alors que l'influence européenne pousse inconsidérément à une « modernisation » des arts locaux, ne convient-il pas de tenir compte de ces éléments, d'en favoriser le développement, d'en canaliser les déviations, enfin de les rendre viables en les greffant sur la connaissance de techniques appropriées, fresque ou miniature dont l'Orient perpétue les traditions ?

M. Baldoui présente, au cours de sa communication, de nombreux dessins qui représentent des scènes de la vie courante et qui ont été faits spontanément par des Marocains nés depuis l'établissement du Protectorat.



M. Alfred Bel, directeur de la Médersa de Tlemcen, résume ensuite l'histoire, de la fondation du Musée Archéologique de Fès. Dés son arrivée à Fès (mars 1914), où l'avait appelé le résident général Lyautey, pour une mission qui devait durer trente mois, M. Bel, entre autres préoccupations, songea à la fondation d'un musée archéologique susceptible de recueillir les objets anciens à valeur artistique ou archéologique, pouvant être trouvés à Fès et dans la région. L'idée, bien accueillie par les notables de la ville, le fut davantage encore par le Résident Général qui, sur la proposition du capitaine Georges Mellier, le premier « maire » de Fès, ne tarda pas à lui donner une forme concrète en mettant à la disposition de M. Bel l'une des salles du palais du Batha. Mais, avant même que cette salle ne fut prête, M. Bel découvrait, au fond de la cité, une maison en ruine au décor architectural très riche, contemporaine des grands sultans mérinides, dont les matériaux lui furent généreusement offerts par les propriétaires, les frères Berrâda et Si Tayyib Zmiro. Vingt-cinq pièces de dimensions diverses (céramique polychrome, plâtres sculptés, linteaux, corbeaux et panneaux de bois de cèdre décorés d'arabesques polygonales, florales et épigraphiques du plus pur style), tels furent les premiers éléments d'un musée qui s'enrichit bientôt et que les successeurs de M. Bel (MM. Prosper Ricard, Jean Baldoui et Marcel Vicaire) s'appliquèrent à compléter de leur mieux.



Au début de la séance du 19 avril, M. Prosper Ricard donne quelques indications sur l'action musicale exercée jusqu'ici au Maroc par le service des Arts Indigènes : observations et manifestations diverses tendant à déterminer les

divers genres de musique et de théâtre populaire ; création à Rabat de « la Maison de la Musique », office d'études, de perfectionnement et d'enseignement ; à l'exemple de l' « Andalousia » d'Oujda, fondation de sociétés musicales à Marrakech et à Fès ; publication du premier fascicule (musique andalouse) du « Corpus de musique marocaine » et préparation d'un deuxième fascicule (musique et danse du pays chleuh), action qui a un retentissement très grand dans toutes les classes de la société musulmane et qui voudrait se poursuivre vigoureusement.



M. Alexis CHOTTIN, directeur du Conservatoire de musique marocaine de Rabat, donne ensuite lecture d'une communication de M. le professeur Robert Lachmann, de Berlin, sur la musique dans le Proche-Orient. Voici comment ce travail peut être résumé :

I. — *Méthodes.* La musique du Proche-Orient, y compris l'Afrique du Nord, est encore en grande partie inexplorée. Quand elle l'a été, elle a trouvé des amateurs isolés parmi les missionnaires et les voyageurs dont les observations ont, en général, manqué de précision ou d'exactitude. Certaines réminiscences d'airs européens viennent parfois se superposer aux chants indigènes entendus, pour en transformer étrangement la transcription. De plus, chez l'exécutant indigène, qui joue de la musique non écrite, il n'y a pas de leçon authentique : à chaque répétition se produisent des modifications de détail qui rendent parfois très difficile la fixation des mélodies par l'écriture. Seul, l'emploi du phonographe, joint à l'observation directe complétée par un questionnaire minutieux et prudent, est capable d'offrir une méthode de recherches satisfaisantes.

II. — *Etat actuel des recherches.* 1° Musique citadine : la musique liturgique juive a été étudiée par A. Z. Idelsohn, qui a pu établir sa concordance avec le plain-chant grégorien. Le caractère général de la musique citadine du Proche-Orient, improprement appelée musique arabe, consiste dans le fait qu'elle est divisée suivant un système de types mélodiques et rythmiques. Aux qualités tonales et mélodiques de tout type, se trouve liée une force déterminée d'expression ou de manière d'agir, ce que les Grecs entendaient par ethos. Mais, tandis que le système des types fondamentaux est partout le même, la musique soumise à ces principes diffère suivant les régions. En Afrique du Nord, les indigènes désignent leur musique classique du nom de musique andalouse, la considérant comme un bien culturel qui leur vient des Maures d'Espagne. Jusqu'à quel point cette prétention est-elle justifiée, c'est ce qu'il est difficile de décider, attendu que la tradition musicale « andalouse » diffère essentiellement dans chacun des trois pays intéressés ;

2° Musique des populations rurales : elle comprend deux genres distincts : musique bédouine, musique berbère, inséparables des principaux événements

de la vie populaire. A ce propos, il y aura lieu de rechercher des rapports de cette musique avec celles de l'antiquité, grecque notamment. Cet art, d'un caractère populaire, n'a donné lieu qu'à des monographies restreintes ;

3o Musique de danse et musique religieuse : la critique historique et le classement de ces forces musicales demeurent réservées à des recherches ultérieures.

III. — *Problèmes à résoudre.* Si nous sommes assez bien renseignés sur la musique citadine, nous ignorons presque tout de la musique rurale, surtout dans le Proche-Orient. Or, ces recherches doivent profiter, non seulement à la science musicale, mais encore à d'autres disciplines, en particulier à l'histoire de la civilisation et à l'ethnographie. Mais ces études sont menacées par les sciences européennes qui combattent les vieilles idées cosmologiques et magiques du système musical arabe, et par le phonographe lui-même, qui tend à diffuser une seule forme d'art au détriment des autres, et à uniformiser les particularismes intéressants. On ne peut arrêter tous ces processus : il faut donc recueillir, aussi vite et aussi largement que possible, ce qui existe encore.



Puis, M. Chottin fait lui-même, avec exemples et notations à l'appui, une communication sur le rythme et la mesure dans la musique marocaine de tradition andalouse. La musique marocaine citadine de tradition andalouse s'organise selon un système de types mélodiques et rythmiques, établi à l'imitation de systèmes analogues beaucoup plus anciens. C'est ainsi que, aux onze types mélodiques (ou modes) conservés par les musiciens marocains sur les vingt-quatre dont on retrouve les traces, correspondent onze grandes compositions musicales : les noubas, sortes de symphonies vocales, qui doivent normalement s'échelonner tout au long des vingt-quatre heures de la journée. Si les types mélodiques donnent à la nouba l'unité modale, les types rythmiques, dont il est seulement question ici, interviennent dans la constitution de chaque nouba, à laquelle ils confèrent l'unité de plan, comparable à l'unité de structure de la sonate. Au Maroc, les rythmes portent le nom de mîzan, le mîzan étant considéré surtout comme une mesure, un moyen pratique d'observer le mouvement et les valeurs, longues ou brèves, du chant. Lorsqu'un musicien veut évaluer l'importance d'une chanson, il dit qu'elle contient quinze, vingt « daur », c'est-à-dire quinze, vingt périodes rythmiques, le « daur » désignant l'unité de rythme, composée d'un groupe de coups sourds et de coups clairs, correspondant aux temps forts et aux temps faibles de notre mesure. La succession régulière des daur évoque tout à fait la baguette de nos chefs d'orchestre. L'examen détaillé des différents mîzan employés révèle la nature rythmique particulière à ces mesures, que l'on peut qualifier, en général, de complexes. Cette complexité ne va pas jusqu'a celle des rythmes longs en usage en Turquie ou en Egypte, mais elle semble assez dériver de l'emploi primitif des mètres de la poésie classiques, sans qu'il soit possible de découvrir

actuellement une corrélation étroite et nécessaire entre les rythmes musicaux et les rythmes poétiques. On ne saurait davantage — comme c'est le cas pour les différents « mouvements » de la sonate — rapporter avec certitude les mîzan à des rythmes de danse, sauf peut-être pour le qoddam. Les mîzan sont au nombre de cinq, et ils se succèdent obligatoirement dans l'ordre suivant :

Le bsit, mesure générale à 12 temps ;
Le qaïm-ou-nouçç, mesure générale à 16 temps ;
Le btaïhi, mesure générale à 16 temps ;
Le qoddam, mesure générale à 6 temps ;
Le derj, mesure générale à 4 temps.



Mlle Jeanne Jouin expose enfin ses recherches sur le costume de la femme israélite au Maroc. Elle a étudié le costume citadin, le costume de Debdou, le costume de Midelt et le costume du Tafilalet :

1° *Le costume citadin.* Lemprière, dans la relation de son séjour au Maroc en 1790-91, donne une assez bonne description du costume de la femme israélite ; ce costume vu par Lemprière s'est perpétué jusqu'à nos jours. Sans doute, ce n'est plus le costume courant ; l'habillement courant, pour les jeunes générations, c'est le vêtement européen et, pour les femmes d'âge mûr, une jupe froncée, *saya*, une camisole, un châle et, sur la tête, un mouchoir, *sebniya.* Mais le costume traditionnel, conservé dans quelques familles comme une précieuse relique, se porte encore dans les cérémonies familiales : la fiancée le revêt la veille de son mariage, la jeune mère ,le jour de la circoncision de son fils et, si bon leur semble, les invitées à la fête peuvent s'en parer aussi. Il se compose : d'un boléro, *goubaïz* (*kassod,* à Tétouan) ; d'un plastron, *punta* (Tétouan), *petto* (Tanger), *ktef* (Rabat, Salé, Mogador), *ujha* (Fès, Meknès, Sefrou) ; d'une jupe fendue du haut en bas, *jelteta gialdeta* (Tétouan) (remplacée souvent à Fès, Meknès, Sefrou, par une *saya*) ; de larges manches de mousseline, *kmam mangas* (Tétouan) ; d'une ceinture de soie lamée d'or, *kusaka hzam* (Rabat, Salé) ; d'une écharpe couvre-tête, *festul* ; de faux cheveux de brins de soie noire, *swalef,* surmontés d'un bandeau galonné, *sfifa.* Quelques vieilles Israélites des villes de l'intérieur, soucieuses du précepte talmudique qui interdit à la femme mariée de montrer sa chevelure, portent encore journellement la perruque de soie. Il y a vraisemblablement lieu de rapporter à l'Espagne l'origine de la jupe et du boléro du costume traditionnel des juives marocaines.

2° *Debdou.* Le costume des juives de Debdou offre un mélange d'éléments israélites citadins et d'éléments musulmans ; les premiers représentés par la jupe *saya* ; la chevelure de soie, *swalef* et le bandeau, *sfifa* ; les seconds par le *caftan* écourté porté en guise de corsage, le vêtement transparent, *farajiya,* passé sur le caftan et la ceinture de cuir brodé, *mdouma* ;

3° *Midelt.* Les juives de Midelt s'habillent comme les femmes berbères de la région : d'une chemise et d'une pièce de cotonnade blanche fixée sur chaque épaule par une agrafe et retenue à la taille par une ceinture. Leur coiffure est très particulière ; son originalité réside surtout en deux mèches de poil de chèvre, *dlaïl*, qui glissent le long des joues et en une coiffe pointue de teinte vive appelée *beniqa* ;

4° *Tafilalet.* Les juives du Tafilalet montrent une prédilection très vive pour le rouge et ce n'est qu'avec parcimonie qu'elles admettent d'autres couleurs dans leur costume. Leur vêtement comporte une robe chemise, *saya* ou *dorra'a* (cette dernière brodée sur le plastron et sur l'envers des manches qui se portent relevées), une piéce de tissu drapée comme celle des musulmanes et des juives de Midelt et appelée *hilala*. La coiffure, plus seyante que pratique, se compose de deux lourds coussinets de laine, *groun*, assujettis sur le sommet de la tête au moyen des nattes de cheveux, d'un bonnet, *beniqa*, et de deux fichus, dont l'un disposé en bandeau entoure le front, et l'autre, épinglé à l'avant du bonnet et entièrement déployé, couvre la nuque et flotte sur les épaules.



La séance du 20 avril commence, dans la salle d'armes du Musée du Batha, par une communication de M. le commandant Buttin, fils du grand collectionneur d'armes, sur les poignards et les sabres marocains. Les souks du Maroc mettent en vente des armes qui non seulement sont mal connues mais qui, pour la plupart, tombent en désuétude. Leur étude est d'autant plus urgente qu'il s'en fait de nouvelles tendant à répondre plutôt à des fins touristiques qu'utilitaires. Le travail de M. le commandant Buttin a pu être réalisé grâce à l'examen de la collection du Musée de Batha de Fès, conservée par le Service des Arts Indigènes, de celle de M. le général de Loustal, commandant le territoire du Tadla, enfin, et surtout, de celle de l'auteur.

Parmi les poignards, on distingue :

1° Les koumîyas de type ordinaire ;

2° Les koumîyas à pommeau en chapeau de gendarme ;

3° Les khenjars ;

4° Les koumîyas de type mixte.

M. le commandant Buttin étudie leurs différentes parties : poignée, fourreau, mode de suspension, lame. Les uns ni les autres n'ont jamais été, comme les dagues européennes, une arme de main gauche pouvant seconder l'arme de la main droite. Ils servent sans nul doute d'arme dans les corps à corps, mais ils sont en même temps une arme de luxe, quelque chose comme ce qu'était jadis chez nous l'épée de gentilhomme ou épée de cour. Ce rôle n'est jamais dévolu au sabre dont on ne connaît guère qu'un seul type et qui reste l'arme du cavalier. Sa poignée, sa garde et sa lame sont successivement étudiées ; mais c'est la garde qui en est la partie la plus caractéristique : cet organe tout entier est d'ailleurs en germe dans

la garde des plus anciens sabres de l'Arabie et même de Ceylan. L'influence de la garde marocaine ne se rencontre pas en Italie. En revanche, on la trouve en Espagne, au xve siècle. En France, le type marocain a été copié dans un modèle de la Convention : le sabre des « commissaires aux armées ».



Dans la salle des reliures et enluminures, M. Prosper Ricard présente les nouveaux documents de reliure marocaine récemment découverts à Marrakech (1). Entreprise à Fès, dès 1915, la rénovation de la reliure d'art repose à peu près complètement sur la documentation alors découverte dans cette ville. Celle-ci se composa, tout d'abord, d'ouvrages contemporains négligemment réalisés sur les cuirs de qualité inférieure et avec un outillage très usagé et rudimentaire. Les compositions toutefois ne manquaient pas d'originalité. Le premier soin du Service des Arts Indigènes fut de rajeunir l'outillage pour le confier au dernier relieur digne de ce nom à qui l'on passa des commandes qu'il devait exécuter de son mieux moyennant une juste rémunération. Se mettant ensuite à la recherche de plus vieux documents, il fut assez heureux pour en découvrir d'autres, ainsi qu'un manuscrit arabe traitant de l'art de la reliure et de la dorure et datant de 1610. C'est ainsi qu'on put établir que, du xviie au xixe siècle, le Maroc dut connaître trois types bien définis de reliures :

1° Un type d'inspiration orientale avec médaillon central et motifs d'angle remplis d'arabesques florales s'enlevant parfois sur un champ d'or appliqué au calame ;

2° Un type d'inspiration hispano-mauresque comportant un décor polygonal accompagné surtout de rehauts d'or appliqué au moyen de fers ;

3° Un type peut-être plus spécialement marocain, au décor rare et simplement gaufré.

Là s'arrêterait la connaissance que nous avons de cet art au Maroc si ne nous avait été dernièrement ouverte la bibliothèque arabe de la médersa Ben Youssef de Marrakech, qui renferme non seulement des manuscrits, mais encore des reliures dont quelques-unes remontent à l'époque des Almohades (première moitié du xiiie siècle). Ces reliures très différentes des précédentes s'en distinguent par un entrelacs géométrique extrêmement ténu exécuté aux petits fers, avec ou sans or. On n'y rencontre pas d'or appliqué au calame. Comme style, elles font penser aux combinaisons d'entrelacs qui caractérisent tant d'ouvrages coptes, ainsi qu'aux reliures de l'époque aghlabide découvertes par M. L. Poinssot à Kairouan et présentées au Congrès de langue, littérature et art arabes de Tunis (1931) par MM. L. Poinssot et G. Marçais. Elles serviront de modèles pour de

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XVII, 1933, p. 109 et suivantes

nouveaux ouvrages qui vont être remis en faveur par le Service des Arts Indigènes à Marrakech.



Il est ensuite donné lecture de deux notes de M. Jacques REVAULT, l'une sur les tissus des tribus berbères de la région de Meknès, l'autre sur les tatouages berbères du Moyen Atlas.

Le Service des Arts Indigènes, réorganisé à Meknès en 1926, s'est proposé d'agir non seulement sur les industries d'art de la ville, ainsi qu'il avait été fait jusque là, mais encore sur celles des grandes tribus berbères du Moyen Atlas. Pour avoir une idée précise de l'importance et du caractère de ces industries qu'on ne connaissait jusqu'alors que par ce qu'on en avait appris dans les souks citadins, un inventaire devait d'abord être établi. Des visites nombreuses furent donc faites au cœur du pays par l'Inspecteur régional qui, grâce à l'appui des Contrôleurs civils et des Officiers des Affaires Indigènes, put procéder à une enquête approfondie qui porta principalement sur les tapis et les tissus confectionnés chez les Mjat, les Guerouane, les Beni Mtir, les Beni Mguild et les Aït Segougou. Les Zaïane furent également prospectés à plusieurs reprises. Il en est résulté une documentation photographique qui a servi, d'autre part, de base à une rénovation déjà très affirmée quant à la conservation des types traditionnels, et au retour aux colorants végétaux autrement solides et harmonieux que les anilines d'importation étrangère.

Bien que les tatouages ne paraissent pas devoir faire l'objet d'une étude artistique particulière — leur valeur magique, prophylactique, ethnique, même ornementale ayant été sérieusement traitée par MM. le docteur Herber, Laoust et Marcy — ils ont cependant retenu l'attention du Service des Arts Indigènes à cause de leurs rapports probables avec l'ornementation des tissus berbères. Des recherches, entreprises depuis 1928 dans les tribus Guerouane, Beni Mtir, Beni Mguild, Aït Segougou et Zemmour, ont fait découvrir que, d'une façon générale, des motifs caractéristiques des tissus, ras ou à haute laine, se retrouvent dans les tatouages. Quelques noms de motifs ont pu être recueillis, mais ces appellations animales, végétales et astrales n'ont-elles pas été l'objet, du fait de l'imagination des hommes et de l'oubli de leurs traditions, de maintes altérations ? L'ignorance fréquente du sens mystérieux de cette parure primitive qu'est le tatouage, est, sans doute, un acheminement vers son abandon. Il serait donc nécessaire d'étendre sans retard cette étude à tous les tatouages des tribus du Moyen et du Haut Atlas avant leur transformation et leur disparition. Elle aiderait peut-être aussi à mieux comprendre l'origine de ces tribus et leur art encore mal assez définis.



M. Marcel VICAIRE, inspecteur des Arts Indigènes à Fès, présente les nombreuses planches en couleurs et en noir qu'il a fait établir au cours de ses minu-

tieuses études sur les poteries berbères des régions nord de Fès et de Taza et sur les poteries blanches de Fès à décor au goudron.

Sur la demande de plusieurs congressistes, M. Prosper Ricard présente enfin une quarantaine de planches établies par le cabinet de dessin du Service des Arts Indigènes en vue de la constitution du cinquième tome du « Corpus des tapis marocains », qui donnera une idée très exacte du coloris et du décor de tous les types de tapis marocains.



Avant de se séparer, la section adopte, à l'unanimité, les vœux suivants :

« Tenant à souligner l'intérêt qui s'attache à la connaissance aussi étendue que possible des techniques du passé, en même temps qu'à la découverte des nouvelles formes d'art qui peuvent se faire jour, désireuse d'attirer davantage encore l'attention des pouvoirs publics sur le rôle éminemment économique, artistique et social que joue le Service des Arts Indigènes,

« La section des Arts Indigènes émet les vœux suivants :

1° Que les arts industriels en général, aussi bien dans les formes nouvelles qu'ils peuvent spontanément prendre que dans leurs formes traditionnelles, continuent à être l'objet de l'indispensable et précieuse sollicitude du Protectorat ;

2° Que soient généralisées à toutes les manifestations artistiques du Maroc, aussi bien rurales que citadines et le plus tôt possible, les monographies déjà amorcées pour les tapis, les broderies, les dentelles, les armes et les poteries ;

3° Que soient plus largement dispensés la protection et les encouragements aux groupements officiels et privés s'occupant d'art musical et de théâtre populaire ;

« 4° Que soient amplement développées les collections d'armes de Fès déjà les plus riches qui soient en armes marocaines, de manière qu'elles constituent, un jour, le vrai musée d'armes nord-africaines ;

« 5° Que, pour l'extension de ces collections d'armes comme des autres collections d'objets d'art industriel de la ville et de la région de Fès, si exceptionnellement riches, soit affecté au Musée de Fès, dès que les circonstances le permettront, l'immeuble tout entier du Batha ».

Le Secrétaire,
Prosper Ricard.

Table des Matières

du Tome XIX

ARTICLES

***

COMMUNICATIONS

***

COMPTES RENDUS

ROCHEFORT-SUR-MER. — IMPRIMERIE A. THOYON-THÈZE